

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE
2008

RAPPORT ÉCONOMIQUE
ET FINANCIER

Table des matières

<i>Introduction générale</i>	2
Première Partie : DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE PORTEUSE D'OPPORTUNITES POUR L'ECONOMIE NATIONALE	5
1. Evolution de la croissance dans les principaux pôles de l'économie mondiale	6
1.1. Comportement favorable de la croissance en Amérique Latine face au ralentissement économique aux Etats-Unis	6
1.2. Dynamisme de la croissance dans la région asiatique	7
1.3. Reprise de l'activité en Europe et ses effets sur la région sud-méditerranéenne	8
2. Intégration du Maroc à l'économie mondiale : état des lieux et perspectives	9
2.1. Relations Maroc-Union Européenne	10
2.2. Opportunités d'intégration sud-méditerranéenne	13
2.3. Accord de libre échange Maroc-Etats-Unis	17
2.4. Nouvelle vocation pour l'Afrique	18
3. Attractivité et libéralisation accrues de l'économie nationale	19
3.1. Effort de réforme de plus en plus reconnu à l'international	19
3.2. Evolution positive de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers	20
3.3. Attractivité des IDE : perspectives et clefs de renforcement	22
Deuxième partie : PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE	26
1. Evolution structurelle de l'économie nationale	26
1.1. Environnement macro-économique stable	26
1.2. Economie résistante aux chocs	27
1.3. Nouveau palier de croissance pour les activités non agricoles	29
1.4. Emergence de nouveaux secteurs porteurs	29
1.5. Amélioration du profil des échanges extérieurs	31
1.6. Amélioration de la capacité de financement de l'économie marocaine	32
1.7. Amélioration du marché du travail	33
2. Performances de l'économie nationale en 2006	34
2.1. Croissance économique robuste en 2006	34
2.2. Financement de l'économie	44
3. Piliers structurants de la croissance	49
3.1. Promotion de l'investissement et développement du secteur privé	49
3.2. Valorisation du capital humain	59

3.4. Gouvernance territoriale _____	66
4. Enjeux économiques à moyen terme _____	67
4.1. Consolider les acquis et optimiser le potentiel de croissance _____	67
4.2. Améliorer la compétitivité économique _____	68
4.3. Réduire les déséquilibres sociaux et spatiaux _____	69
4.4. Tirer profit de la transition démographique _____	69
Troisième partie : POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE _____	72
1. Renforcement des politiques sectorielles en faveur de la croissance _____	72
1.1. Vers une accélération de la mise en œuvre des politiques sectorielles renovées _____	72
1.2. Développement des secteurs orientés export _____	77
1.3. Développement des supports logistiques _____	82
1.4. Vers une amélioration de la sécurité énergétique _____	85
1.5. Rationalisation du secteur de l'eau _____	86
1.6. Vers la modernisation du commerce intérieur _____	87
2. Poursuite de la modernisation du secteur financier _____	88
2.1. Réforme et modernisation du secteur bancaire _____	88
2.2. Modernisation des textes régissant le marché des capitaux _____	90
3. Politique sociale _____	91
3.1. Lutte contre la pauvreté _____	91
3.2. Poursuite de la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation _____	94
3.3. Nouvelle stratégie du secteur de la santé _____	95
3.4. Mise en place de la protection sociale _____	96
3.5. Mise à niveau urbaine et dynamique de l'habitat social _____	97
Quatrième partie : FINANCES PUBLIQUES _____	100
1. Tendances récentes des finances publiques : consolidation des performances _____	100
1.1. Amélioration notable des recettes fiscales _____	101
1.2. Des recettes non fiscales toujours importantes malgré leur évolution fluctuante	106
1.3. Dépenses de l'Etat _____	107
1.4. Déficit budgétaire et son financement _____	110
2. Actions et réformes entreprises en matière budgétaire et fiscale _____	113
2.1. Consolidation des recettes fiscales _____	113
2.2. Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale _____	114
2.3. Mesures d'ordre social et de soutien à l'emploi _____	115

2.4. Mesures de simplification, d'harmonisation et de rationalisation	115
2.5. Réforme de la fiscalité douanière	116
2.6. Rationalisation des dépenses	117
3. Programmation pluriannuelle 2008-2010	121
3.1. Espace Economique et budgétaire à moyen terme	121
3.2. Cadrage macroéconomique à l'horizon 2010	125
4. Projet de Loi de Finances 2008	131
4.1. Contexte macro-économique du projet de Loi de Finances 2008	131
4.2. Mesures de politiques fiscale et budgétaire	137
4.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2008	141
Liste des acronymes	148
Liste des figures	151
Liste des encadrés	151
Annexes Statistiques	152

Introduction générale

En 2007, l'économie marocaine a évolué dans un contexte international porteur. De nombreux indicateurs macroéconomiques l'attestent. La croissance a été forte et soutenue pratiquement dans toutes les régions du monde. Cette situation a eu des retombées positives sur notre économie. Cette dernière, en dépit des conditions climatiques peu clémentes et de la hausse des cours pétroliers, a pu continuer à s'inscrire sur un trend haussier. Cet élan est, aussi, la résultante des efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de rendre le tissu productif national plus moderne, plus compétitif et capable de s'adapter aux exigences d'une économie mondiale de plus en plus concurrentielle. Les multiples réformes engagées par le Maroc au cours de ces dernières années s'inscrivent dans cette vision.

Cette dynamique a permis de consolider et d'accélérer ce processus de modernisation et de développement que connaît notre pays depuis quelques années et de renforcer la confiance à la fois des investisseurs internationaux et locaux. Les performances macroéconomiques se sont améliorées et les équilibres fondamentaux ont été assurés. Ainsi, la croissance a été relativement vigoureuse. Le chômage a baissé significativement et l'inflation est restée contenue. En fait, l'économie nationale a atteint un nouveau palier de croissance qui permet plus d'espérance s'il est appuyé par une dynamique de réforme soutenue.

Les Orientations et Initiatives inscrites par Sa Majesté Le Roi, dans Son dernier discours du Trône rappellent avec force cet engagement. En effet, l'accent est mis sur la consolidation des acquis, l'accélération des réformes et le lancement de nouveaux chantiers vitaux. L'appui aux petites et moyennes entreprises et le soutien à l'initiative privée ont ainsi figuré parmi les principales Orientations Royales, dans le souci de multiplier les opportunités d'emploi productif. Pour sa part, la Justice a été érigée en secteur prioritaire pour la période à venir, en tant que levier fondamental pour le développement et la promotion de l'investissement. Pour ce qui est des efforts entrepris en matière d'éducation et de formation, les résultats quantitatifs probants appellent à une action volontariste pour améliorer la qualité et assurer une meilleure adéquation avec les exigences de l'économie.

Les exigences d'un développement humain durable, moteur de la croissance économique et de la cohésion sociale, imposent la mise en place de mécanismes ciblant les zones et les secteurs d'activité à forte concentration de populations pauvres et interpellent leur participation. Dans ce cadre, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), chantier de règne est l'exemple type d'une vision stratégique porteuse de changement.

Le programme du Millénium Challenge Account (MCA) recoupe, dans sa démarche, l'esprit de l'INDH et vise à stimuler la croissance et l'emploi pour mieux lutter contre la pauvreté. Le MCA a ciblé les secteurs fondamentaux offrant de réels potentiels de croissance que sont l'agriculture, la pêche et l'artisanat. Ce programme a bénéficié d'un don de près de 697 millions de dollars par le Millénium Challenge Corporation, soit le don le plus élevé jamais accordé par cette institution à ce jour reconnaissant par là, la position et le rayonnement externe dont jouit actuellement notre pays. L'attribution de la notation « Investissement Grade » par l'agence Fitch rating en avril 2007 et le succès de l'émission de l'emprunt obligataire sur le marché international, sont également une marque de confiance de la communauté internationale dans les progrès réalisés. Cette émission a reçu une double notation d'«investment grade» des deux agences Standard and Poor's et Fitch rating, et a été

conclue avec une prime de risque à 0,55% soit plus de quatre fois moins que celle émise trois ans plutôt.

Cette situation conforte notre pays dans la ferme volonté de saisir les opportunités offertes par une économie mondiale globalisée et régionalisée autour de pôles fortement concentrés sur leur voisinage. A ce titre, l'ouverture de notre économie et le développement des relations avec nos partenaires régionaux et internationaux devraient faire de notre pays une plate-forme d'investissement, de production et d'exportation aux portes de l'Europe, du Monde Arabe et de l'Afrique. La première partie du Rapport Economique et Financier 2008 présente une analyse de ces mutations et de la dynamique de l'économie mondiale porteuse d'opportunités pour l'économie nationale.

Les défis qui en découlent trouvent, en partie, réponse dans la performance économique réalisée au cours de ces dernières années et dans les efforts à apporter notamment à la promotion de l'investissement, à l'appui à l'appareil productif, à la valorisation du capital humain et à la nécessaire bonne gouvernance. Ce sont là des gages de progrès économique durable et de création d'emploi. La deuxième partie du rapport restitue les performances économiques enregistrées, analyse les piliers structurants de la croissance et souligne les enjeux et contraintes à prendre en compte.

La troisième partie du rapport apporte un essai d'évaluation des politiques publiques et relève les fragilités qui entravent l'atteinte de nos objectifs pour mieux expliquer les performances, montrer les insuffisances et éclairer les voies de progrès qui se profilent.

La quatrième partie du rapport aborde la politique financière conduite par le Gouvernement en faveur de la croissance et de la réduction des déficits sociaux. Elle met également en exergue les réformes qui concernent le processus budgétaire et explore les marges de manœuvre nécessaires pour relever les défis du développement humain. C'est aussi dans ce sens qu'une vision à moyen terme sur la période 2008-2010 a été retenue dans l'élaboration du projet de Loi de Finances 2008 moyennant l'introduction progressive de la programmation pluriannuelle des dépenses.

Première partie
DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE PORTEUSE
D'OPPORTUNITES POUR L'ECONOMIE NATIONALE

Première Partie : DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE PORTEUSE D'OPPORTUNITES POUR L'ECONOMIE NATIONALE

La croissance économique mondiale s'est, de nouveau, bien comportée en 2006. Elle a trouvé son impulsion dans la bonne tenue de l'économie américaine et a bénéficié de la vigueur de l'activité des autres régions du monde notamment dans la zone euro et au Japon. Dans cette dynamique, les pays de l'Union Européenne ont vu leurs économies se redresser significativement. Ces évolutions, globalement positives, sont attribuées, pour une large part, au processus d'intégration commerciale et financière entamé depuis plus d'une décade. Cette tendance reflète le renforcement des pôles de développement économiques au niveau mondial qui entraînent, dans leurs sillages, les économies des pays voisins.

Le Maroc consolide son processus d'intégration mondiale et régionale. Les réformes se poursuivent à un rythme accéléré pour améliorer la compétitivité et l'attractivité nationales. Cette dynamique de réformes a été bien accueillie au niveau international comme en témoignent les flux d'investissements directs étrangers en direction de notre pays, marquant la confiance placée dans notre économie et nos institutions. Les retombées positives sont perceptibles en termes d'attraction des investissements privés ou publics, de sorties réussies sur les marchés des capitaux et d'obtention de l'aide américaine du Millenium Challenge Account.

A côté de la dynamique des réformes, la mise en œuvre de politiques sectorielles volontaristes (plan Emergence, plan Azur...) et la réalisation de plusieurs projets structurants, à l'instar du port Tanger-Med, visent à doter le pays d'infrastructures lui permettant d'être au cœur des autoroutes du commerce mondial pour améliorer sa compétitivité et accroître ses exportations.

Dans ses relations avec l'Union Européenne, le Maroc ambitionne une intégration profonde dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage (PEV) qui offre grâce au principe de différenciation, la possibilité de faire avancer chacun des pays partenaires en fonction de ses spécificités et de son engagement stratégique, constituant ainsi une première réponse au statut avancé. Le rythme accéléré des réformes au Maroc et la conclusion de plusieurs accords (Open sky, coopération énergétique...) marquent des avancées concrètes sur la voie du statut avancé.

L'entrée en vigueur de l'accord d'Agadir entre les quatre pays arabes depuis mars 2007 est de nature à accélérer cette dynamique d'intégration régionale et de crédibiliser davantage l'esprit du partenariat euro-méditerranéen.

Pour renforcer l'intégration maghrébine, de réelles opportunités existent dans les secteurs de l'énergie, des mines, de la recherche scientifique, de l'eau potable, de l'artisanat ou des technologies de l'information. Par ailleurs, les enseignements tirés des expériences étrangères en matière d'intégration financière, montrent que cette dernière constitue un puissant levier de nature à dynamiser la construction de la locomotive du grand Maghreb.

Une année après la mise en œuvre de l'accord de libre échange avec les Etats-Unis, les premières retombées positives sont enregistrées notamment en termes d'investissements directs d'entreprises américaines dans des secteurs de pointe. Par ailleurs, un partenariat progressif et solide s'instaure entre le Maroc et plusieurs pays africains, augurant d'un renforcement des relations économiques et commerciales sur le continent.

En matière d'attractivité de l'économie nationale, l'effort de réformes fourni par le Maroc est de plus en plus reconnu à l'international comme en témoignent les flux d'investissements directs étrangers à destination de notre pays, perçu comme une plateforme d'exportation.

La consolidation des acquis et l'amélioration de l'image du Maroc et de son attractivité sont tributaires de la poursuite des réformes dans tous les domaines dont notamment, l'éducation et la formation, la justice, la bonne gouvernance, la réforme de l'administration et la réduction des disparités et des inégalités.

1. Evolution de la croissance dans les principaux pôles de l'économie mondiale

L'évolution de l'économie mondiale met en relief l'apparition d'une nouvelle dynamique de globalisation fondée sur l'intensification des flux d'échanges et d'investissements aussi bien entre pôles régionaux qu'à l'intérieur des mêmes pôles.

Dans ce contexte, l'économie mondiale a enregistré, pour la troisième année consécutive, des performances remarquables. Le rythme de croissance du PIB mondial s'est établi à 5,4% en 2006 après 4,8% en 2005¹. L'activité est demeurée, dans l'ensemble, bien orientée aux Etats-Unis, en dépit des signes de ralentissement observés à partir du second semestre. Elle a toutefois sensiblement repris dans la zone euro et au Japon, profitant d'une reprise graduelle des éléments de la demande intérieure et d'un comportement plus favorable des exportations.

Les économies émergentes et en développement ont, quant à elles, enregistré des taux de croissance exceptionnels, de près de 8,1% en moyenne, tirées par la forte progression des échanges commerciaux et la consolidation des flux internationaux de capitaux privés qui leur sont destinés. En particulier, la croissance en Afrique semble se maintenir sur un élan soutenu de 5,6% en 2006. Néanmoins, ce rythme de progression demeure insuffisant pour résorber les difficultés économiques et sociales auxquelles est confrontée cette région.

En termes de perspectives, le PIB mondial devrait se modérer légèrement en 2007 à 5,2%, sous l'effet du ralentissement de la croissance américaine dont l'influence sur les autres pôles régionaux a été moins prononcée.

Outre les incertitudes liées à l'ampleur du ralentissement de l'économie américaine, ce scénario central demeure conditionné par l'évolution des cours des matières premières, notamment le pétrole et la résorption des déséquilibres financiers et monétaires internationaux.

1.1. Comportement favorable de la croissance en Amérique Latine face au ralentissement économique aux Etats-Unis

Après le ralentissement du premier semestre 2006 lié à la correction du marché de l'immobilier, l'activité économique américaine s'est redressée au dernier trimestre, clôturant l'année sur une progression de 2,9 % après avoir enregistré 3,1 % en 2005. La reprise de l'activité a été favorisée par la contribution positive du commerce extérieur et le bon comportement de la consommation privée due à la baisse des prix de l'énergie et du redressement du marché du travail.

¹ Source des données : FMI, World Economic Outlook-2007.

Dans ce sillage, les économies d'Amérique Latine ont affiché une croissance de 5,5% en 2006, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente. Les taux de croissance ont été globalement homogènes dans la région, en l'occurrence au Mexique (4,8%), au Chili (4%) et au Brésil (3,7%). Tandis qu'en Argentine et au Venezuela, l'activité a progressé à un rythme dépassant les 8%.

Stimulée par de nombreux accords commerciaux intra et extrarégionaux entrés en vigueur récemment, la bonne tenue des exportations a fortement contribué à ce résultat. En effet, les exportations latino-américaines se sont globalement accrues de 21,4% en 2006, portées par la vigueur de la demande adressée par les Etats-Unis et par les pays émergents d'Asie. Cette évolution n'a pas suscité de pressions inflationnistes. L'inflation poursuit sa tendance à la baisse amorcée depuis 2003, ramenée à moins de 6%, à la faveur de l'appréciation des monnaies locales par rapport au dollar et de la conduite de politiques monétaires prudentes.

Le déficit budgétaire de la zone s'est établi en moyenne à 2% du PIB, malgré un contexte marqué par des échéances électorales dans certains pays. S'agissant des positions extérieures, celles-ci sont demeurées favorables dans la plupart des pays, grâce à la vigueur des transferts de revenus des émigrés notamment en provenance des Etats-Unis et à l'afflux des investissements directs étrangers. Le compte courant de la balance des paiements s'est amélioré pour afficher un excédent de 1,5% du PIB en 2006 contre 1,4% en 2005.

En termes de perspectives, la croissance du PIB aux Etats-Unis devrait s'établir à 1,9% en 2007, affectée par la crise des prêts hypothécaires et ses effets négatifs sur la consommation des ménages. Ce ralentissement occasionnerait une légère ponction sur le taux de croissance de la région qui s'établirait à 5%. Cet impact serait toutefois variable selon les pays. Il serait prononcé au Mexique (85% des exportations vers les Etats-Unis), alors qu'en Argentine, au Brésil et au Chili, il serait relativement moins sensible à un repli de la demande provenant des Etats-Unis, les échanges extérieurs de ces pays étant plus équilibrés avec les pays d'Asie, d'Europe et d'Amérique.

Néanmoins, l'aléa majeur qui pèse sur les perspectives économiques de la région est lié à l'évolution des marchés financiers internationaux. L'instabilité des marchés obligataires laisse suggérer que les économies latino-américaines demeurent soumises au gré des conditions financières internationales. De plus, dans un contexte de modération de la croissance, la situation budgétaire de la plupart des pays de la région pourrait être mise sous pression et affecter leur stabilité macroéconomique d'ensemble.

1.2. Dynamisme de la croissance dans la région asiatique

Reflétant l'intégration rapide de la région dans l'économie mondiale, la croissance asiatique demeure tirée par le commerce extérieur. Cette situation s'explique notamment par une stratégie fondée sur la promotion des exportations et une intégration verticale des chaînes de production entre les pays de la région. Outre le rôle joué par le Japon, l'émergence de la Chine a intensifié la division internationale du travail en Asie, donnant une nouvelle impulsion à l'intégration régionale. De plus, ce pays est devenu le relais entre les pays asiatiques, les Etats-Unis et l'Europe. Les exportations de marchandises chinoises ont enregistré une hausse de 27% en 2006, dépassant depuis le second semestre celles des États-Unis.

Le dynamisme de l'activité en Asie a profité à l'économie japonaise dont le PIB a crû de 2,2% en 2006 après 1,9% en 2005. Les effets d'entraînement suscités par la vigueur du commerce intra-régional ont stimulé les débouchés extérieurs des firmes nippones. De son côté, la demande intérieure a montré des signes d'accélération début 2006, conduisant les autorités monétaires à abandonner en juillet 2006 la politique de taux nuls.

Dans l'ensemble, le PIB des pays d'Asie en développement s'est établi à 9,8% en 2006 après 9,2% en 2005, avec des différences entre les pays. Les économies chinoise et indienne ont réalisé de plus forts taux de croissance, respectivement 11,1% et 9,7%.

Les tensions inflationnistes sont restées contenues dans la région (4%). Toutefois, la forte croissance du crédit et la hausse des prix des actifs dans certains pays ont poussé les autorités concernées à durcir davantage leurs politiques monétaires, à l'instar de l'Inde où des signes de surchauffe ont contraint la banque centrale à relever ses taux d'intérêt et à restreindre l'expansion du crédit immobilier.

1.3. Reprise de l'activité en Europe et ses effets sur la région sud-méditerranéenne

Avec une croissance de 2,8 % en 2006, la zone euro s'inscrit dans une phase de croissance plus soutenue. Cette performance est liée à la reprise de la consommation et de l'investissement privés soutenue par des conditions de financement favorables et par une amélioration du marché de l'emploi. Les exportations ont contribué positivement à la croissance, les effets négatifs de l'appréciation de l'euro ayant été contrebalancés par une décélération des coûts unitaires de main d'œuvre.

Le regain d'activité dans la zone euro, conjugué aux pressions sur les prix à la consommation (légèrement en dessous du seuil de 2% fixé par la Banque Centrale Européenne) a conduit l'autorité monétaire européenne à réviser graduellement la hausse de son taux directeur. S'agissant des finances publiques, le déficit public de la zone euro s'est fortement contracté atteignant 1,6% du PIB en 2006, contre 2,6% en 2005, évolution due au rebond des recettes fiscales et des efforts déployés en matière de discipline budgétaire.

Cette performance cache toutefois des disparités au sein de la zone. La croissance en Allemagne a repris sensiblement pour s'établir à 2,9%, soit son plus fort taux depuis 2000, traduisant les effets positifs induits par les réformes structurelles engagées depuis quelques années. L'économie espagnole continue de croître à un rythme élevé (3,9%), profitant d'une accélération de la consommation des ménages, découlant de la poursuite de la création d'emplois, de la baisse de l'inflation et du dynamisme du crédit, et de la hausse des exportations intra-communautaires². En revanche, l'activité en France est demeurée peu vigoureuse. Le PIB français a cru de 2%, devançant celui de l'Italie (1,9%) et du Portugal (1,3%).

Le rebond de l'activité dans la zone euro en 2006 n'a pas manqué d'impulser la croissance des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) et celle des principaux pays sud-méditerranéens partenaires de l'Union Européenne. La croissance des nouveaux membres de l'Union Européenne s'est accélérée, tirée par la demande extérieure et la vigueur des flux d'IDE, notamment en provenance de l'Allemagne. Les pays baltes (Lettonie, Estonie et Lituanie) ont enregistré des taux de croissance élevés (11,9%, 11,2% et 7,5% respectivement), tandis qu'en Pologne, le PIB a progressé de 6,1%. La Roumanie et la Bulgarie ont, quant à elles, réalisé des taux de croissance soutenus (7,7% et 6,1% respectivement).

² 70% des débouchés de l'Espagne.

En Turquie, la croissance est demeurée ferme (6,1% en 2006), assortie d'une inflation en nette décélération et d'une forte amélioration des finances publiques. Néanmoins, l'économie turque demeure affectée par les inquiétudes afférant à la soutenabilité de l'endettement public à moyen terme.

A l'exception du Liban, la situation économique des pays sud-méditerranéens partenaires de l'Union Européenne est restée globalement favorable en 2006. Le PIB égyptien a progressé de 6,8%, grâce à la dynamique des recettes touristiques et des rapatriements de fonds des travailleurs émigrés. Pour sa part, le PIB de la Tunisie a progressé de 5,3 %, tirant profit de la dynamique des exportations à destination de l'Union Européenne³. De son côté, la croissance en Mauritanie a atteint le niveau exceptionnel de 11,4%, porté par les effets de richesse découlant de l'exploitation pétrolière. La Lybie a, quant à elle, enregistré un rythme de croissance de 5,6%, dans un contexte de poursuite du processus d'ouverture engagé depuis 2003.

En revanche, le rythme de croissance de l'économie algérienne a baissé à 3,6% en 2006, affecté par le recul de la production d'hydrocarbures. L'importance des réserves accumulées lui a permis toutefois de rembourser par anticipation une partie importante de sa dette extérieure et d'engager d'importants investissements en infrastructures d'un montant de 115 milliards de dollars pour la période 2005-2009.

Cependant, plusieurs risques baissiers pourraient affecter la croissance économique dans la région, en l'occurrence l'instabilité des prix pétroliers pour les pays importateurs et l'instabilité géopolitique, surtout que la plupart des pays sud-méditerranéens ont fondé leurs stratégies de développement sur l'attrait des capitaux étrangers et le développement du tourisme.

Au total, l'environnement international a été globalement favorable pour l'économie nationale en 2006. En particulier, le rebond de la croissance en Europe, notre principal partenaire commercial, a fortement soutenu la demande étrangère adressée au Maroc, qui a évolué au taux de 7,1% contre 6% en 2005.

2. Intégration du Maroc à l'économie mondiale : état des lieux et perspectives

La coopération économique et commerciale a toujours constitué un important levier d'action de la stratégie d'ouverture engagée par le Maroc depuis son adhésion au GATT en 1987. Ainsi, un important maillage d'accords de libre échange a été développé, visant aussi bien à approfondir l'ancrage du Maroc à son voisinage immédiat qu'à renforcer ses liens économiques avec les deux principales locomotives de l'économie mondiale.

Si actuellement près de 90% des échanges extérieurs du Maroc s'effectuent dans le cadre du libre échange, force est de constater que le poids de l'Union Européenne y demeure prépondérant. La volonté du Maroc de faire évoluer ses relations avec le partenaire européen vers un statut avancé constitue un gage supplémentaire pour crédibiliser les réformes à l'œuvre ainsi qu'un levier important permettant de repositionner l'économie marocaine dans son espace sud-méditerranéen. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'objectif de faire émerger le Maroc en tant que plateforme d'exportation et destination privilégiée de l'investissement direct étranger dans la région.

³ L'Union Européenne reste de loin le premier partenaire commercial de la Tunisie.

2.1. Relations Maroc-Union Européenne

Les liens entre le Maroc et la Communauté européenne ont été renforcés par l'Accord d'Association Maroc- l'Union Européenne. Ainsi, comparativement aux autres pays sud-méditerranéens, les échanges Maroc- Union Européenne ont connu une évolution soutenue, permettant au Maroc d'augmenter sa part dans le commerce global de l'Union Européenne, de 0,243% en 2000 à 0,294% en 2005, faisant ainsi du Maroc le 28^{ème} partenaire commercial de l'Union Européenne. Cette part s'est située, en 2006, à 0,329%. Néanmoins, cette part demeure en deçà des niveaux atteints par d'autres pays d'Amérique latine, en l'occurrence le Brésil (1,8%), ou par certains pays d'Asie à l'instar de la Corée (2,4%), de l'Inde (1,8%) et de Hong Kong (1,4%).

Par ailleurs, le Maroc est le principal bénéficiaire de l'aide communautaire dans la région, avec une enveloppe de près de 1600 millions d'euros, entre 1996 et 2006. Sur cette enveloppe, près 70% a été décaissé à fin décembre 2006. Sur cette enveloppe, près 70% a été décaissé à fin décembre 2006. En matière de décaissements, une évolution positive a été constatée depuis 2002. Cette évolution a été confirmée en 2006 avec environ 250 millions d'euros, contre 220 millions d'euros en 2005.

Néanmoins, l'intégration économique et commerciale entre l'Union Européenne et le Maroc n'est pas aussi poussée qu'elle devrait l'être. La mise en place du plan d'action Maroc-Union Européenne, entrant dans le cadre de la politique européenne de voisinage, pourrait constituer un puissant levier pour rehausser les relations avec le partenaire européen au niveau souhaité.

2.1.1. Etat d'avancement du Plan d'Action Maroc-Union Européenne

Le Maroc a accueilli favorablement la politique européenne de voisinage. Il a défini avec l'Union Européenne un plan d'action au titre duquel elle apportera une assistance technique aux réformes entreprises par le Maroc à l'instar de l'aide qui a été apportée aux nouveaux adhérents pour la reprise de l'acquis communautaire.

Ce plan d'action est articulé autour de six grands axes, composé chacun d'actions à court et à moyen termes. Les actions de court terme couvrent les éléments liés à l'échange d'expériences et d'expertises ainsi que le renforcement des capacités dans les domaines réglementaires et normatifs. Celles à moyen terme sont constituées d'aspects plus structurants, liés à l'accompagnement de diverses réformes d'ordre économique et institutionnel ainsi qu'à l'alignement sur les normes et standards européens.

Avancées notables du Plan d'Action Maroc-Union Européenne

Le Plan d'action Maroc-Union Européenne a enregistré des avancées vers l'alignement du Maroc sur les normes européennes.

Les progrès accomplis sur le front de la libéralisation politique et l'instauration d'une base démocratique constituent des atouts permettant au Maroc de jouir d'une image positive auprès de ses partenaires. En outre, des avancées substantielles ont été réalisées en matière de modernisation et de mise à niveau du tissu productif en vue d'une meilleure préparation au libre échange. Ainsi, le profil de croissance de l'économie nationale et sa capacité d'absorption des chocs exogènes se sont renforcés graduellement. De plus, des efforts indéniables ont été déployés en matière de libéralisation économique. Ils devraient culminer avec l'accélération de la libéralisation du commerce des services et celui portant sur les produits agricoles et de la pêche.

En matière de coopération, des actions concrètes ont été réalisées et ont permis de renforcer le dialogue et la coordination sur des questions primordiales liées à la sécurité énergétique, à l'immigration et à la lutte contre le terrorisme.

Accompagnement financier de la politique de voisinage

La coopération financière Maroc – Union Européenne pour la période 2007-2010 a été arrêtée dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, institué au titre de la Politique Européenne de Voisinage, en remplacement de l'instrument MEDA.

Au titre du Programme indicatif national (PIN) 2007-2010, le Maroc bénéficiera d'une enveloppe de 682 millions d'euros, dont 28 millions d'euros alloués à notre pays par la « Facilité Gouvernance » en reconnaissance aux progrès réalisés par le Maroc dans ce domaine, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 170 millions d'euros, contre 140 millions d'euros pour la période 1996-2006 dans le cadre de MEDA.

Cette enveloppe est répartie sur les cinq volets suivants :

- le volet « Social – Développement humain » doté d'un montant de 296 millions d'euros, (43 %).
- le volet « Economique », doté d'un montant de 215 millions d'euros, (32 %)
- le volet « Appui institutionnel », doté d'un montant de 93 millions d'euros, (14%).
- le volet appui au secteur de « l'Environnement » doté d'un montant de 50 millions d'euros, (7%).
- le volet « Gouvernance – Droit de l'Homme », doté d'un montant de 28 millions d'euros, (4 %).

Persistance de certaines distorsions

Les diverses distorsions portées à la liberté de circulation des personnes demeurent une source de difficulté majeure. Une politique migratoire constructive dans un contexte de complémentarité démographique mérite d'être placée au centre des préoccupations des deux parties. La question agricole représente un des obstacles majeurs au renforcement des relations commerciales bilatérales, compte tenu des taux de protection très élevés prévus dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Toutefois, l'avancement des négociations avec le partenaire européen devrait tendre vers une amélioration de la flexibilité en termes de fixation des contingents et d'augmentation des exportations de certains produits agricoles marocains. Par ailleurs, l'aide financière européenne devrait être renforcée à l'image de l'appui financier massif accordé aux pays d'Europe Centrale et Orientale en vue de favoriser l'éclosion d'une véritable dynamique d'intégration régionale et une réelle convergence vers les normes européennes.

2.1.2. Evolution vers un statut avancé du Maroc

Le statut avancé, recherché par le Maroc, au niveau de ses relations avec l'Union Européenne offre des perspectives prometteuses à la pratique actuelle de la politique européenne de voisinage. Les opportunités multiples qu'offre la transition vers un nouveau stade de partenariat pour le Maroc recèlent un fort potentiel de dynamisation du développement économique et social de notre pays. Néanmoins, la définition du Statut Avancé doit être basée non seulement sur les seules considérations du marché, mais doit être aussi fondée sur de multiples réseaux de solidarité financière et technologique, indispensables pour réduire le gap et accélérer le processus de rattrapage économique.

Intégration par les programmes et par l'adhésion aux agences européennes

Outre ces considérations, la participation aux agences et programmes communautaires serait un moyen efficace pour accélérer le processus de transition. Il s'agit entre autres du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et son volet concernant l'innovation et l'esprit d'entreprise, du programme d'appui stratégique en matière de TIC, du programme Marco Polo consacré aux transports, du programme de santé publique 2007-2013 et des programmes Douane 2013 et Fiscalis 2013.

Le Maroc qui participe déjà à certains programmes pourrait étendre progressivement sa participation à certaines institutions en tant qu'observateur communautaire. Cette participation ne devrait pas se limiter aux seules actions culturelles, mais gagnerait en efficacité par son extension à d'autres domaines stratégiques. La mise en place de programmes de coopération visant à familiariser le Maroc aux travaux des agences serait un préalable nécessaire dont le bon acheminement renforcerait l'opportunité de conclure un accord de participation aux travaux des différentes agences communautaires⁴.

Actuellement, le Maroc peut participer à l'Agence Européenne chargée de la Sécurité des Réseaux et de l'Information (ENISA), l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (EASA), l'Agence Européenne pour la Sécurité Maritime (EMSA) et à l'Agence Européenne pour l'Environnement (EEA). La transition vers un Statut Avancé favoriserait l'adhésion à d'autres agences, limitées aux seuls États membres de l'Union telles que le Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle (Cedefop), l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHIM) et l'Office Communautaire des Variétés Végétales (CPVO).

Action de jumelage, autre vecteur de rapprochement institutionnel

Le renforcement des actions de jumelage constitue un nouvel horizon dans le domaine de la coopération Maroc-Union Européenne puisqu'il va permettre la mise en place de liens étroits et durables entre les administrations des deux parties. Dans ce sens, trois contrats de jumelage institutionnels ont été signés en novembre 2005 dans les domaines de l'environnement, du commerce extérieur et de la sécurité maritime.

Ces contrats, qui inaugurent la mise en œuvre effective de la politique de voisinage, s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association (PAAA), financé par l'Union Européenne renforçant ainsi l'enveloppe budgétaire initiale de 5 millions d'euros, de 15 millions d'euros supplémentaires.

Renforcement de la coopération énergétique régionale

Etant déjà lié à l'Europe par le Gazoduc Maghreb-Europe et par des interconnexions électriques, le Maroc peut mobiliser la coopération européenne pour ouvrir la voie à une gestion de l'approvisionnement dans le cadre d'un marché régional de l'électricité et du gaz naturel et tirer profit des opportunités d'échanges avec les pays de la région euro-méditerranéenne.

⁴ La participation aux agences et programmes communautaires requiert une contribution financière dont le montant est calculé sur la base de critères propres à chaque agence. Voir la communication de la Commission : "L'Europe élargie – Voisinage, un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud" du 4 décembre 2006, adoptée par le Conseil de l'Union Européenne le 5 mars 2007.

Le réseau d'intégration énergétique au sein des pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée, qui s'étend de la Turquie au Maroc, pourrait être connecté à l'Union pour la Coordination du Transport de l'Electricité (UCTE) par la liaison Espagne-Maroc ou par les connexions via la Grèce et la Bulgarie. Ces liaisons fourniront ainsi la base d'un Pool Méditerranéen de l'Energie et renforceront le commerce de l'énergie en Afrique du Nord et dans le bassin méditerranéen.

Commerce des services et droit d'établissement

Sur le plan des services et du droit d'établissement, quatre réunions régionales ont été tenues entre l'Union Européenne et certains pays partenaires méditerranéens en vue de discuter le projet de protocole-cadre pour la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement dans la région euro-méditerranéenne. Ces réunions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la cinquième conférence euro-méditerranéenne des Ministres du commerce tenue à Marrakech le 24 mars 2006. Lors de cette conférence, les Ministres du commerce euro-méditerranéen se sont engagés à compléter la zone de libre échange EUROMED par l'ouverture de négociations sur les services et l'établissement à l'horizon 2010.

A ce stade, plusieurs points du texte de protocole n'ont pas encore été tranchés. Il s'agit en particulier de (i) l'octroi de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF) par rapport aux autres partenaires du Monde, (ii) de l'octroi de la NPF régionale par rapport aux pays partenaires méditerranéens (PPM) et (iii) des engagements d'alignement réglementaire au niveau de certains services. De même, que la prise en compte de l'asymétrie de développement entre les deux ensembles et de la couverture de tous les modes de fourniture de services.

2.2. Opportunités d'intégration sud-méditerranéenne

Conformément aux engagements pris par les pays tiers méditerranéens dans le cadre de la Déclaration de Barcelone en 1995, notamment pour le volet relatif à l'intégration régionale, le Maroc a conclu un accord de libre échange avec la Turquie ainsi qu'avec l'Egypte, la Tunisie et la Jordanie dans le cadre de la déclaration d'Agadir.

Ces accords recèlent d'importantes opportunités en termes d'intensification des flux commerciaux et d'amélioration de l'attractivité de la région pour l'investissement direct étranger. Ces accords favoriseraient les complémentarités intra-branches et contribueraient à l'émergence de nouveaux types de spécialisations industrielles. De même, l'accroissement de la taille du marché pourrait favoriser l'implantation des grandes firmes internationales dans la région.

2.2.1. Mise en œuvre de l'Accord de libre échange avec la Turquie

L'accord de libre échange avec la Turquie, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, prévoit l'accès immédiat des produits industriels d'origine marocaine au marché turc tandis que les droits de douane et taxes sur l'importation des produits turcs seront éliminés progressivement sur une période de dix ans. Pour les produits agricoles, l'accord prévoit un échange de concessions sur des listes de produits avec une possibilité d'améliorer progressivement ces concessions. S'agissant du secteur des services, les deux pays comptent approfondir leur coopération afin de promouvoir davantage les flux d'investissements bilatéraux et de renforcer la poursuite de la libéralisation progressive de leurs commerces de services respectifs.

Les opportunités associées à l'accord de libre échange Maroc-Turquie sont multiples. Outre le potentiel d'augmentation des échanges commerciaux et la dynamisation des flux d'investissements directs turcs vers l'économie nationale, cet accord serait de nature à favoriser l'accessibilité des produits marocains à destination des marchés de l'Union Européenne via le système pan-euro-méditerranéen de cumul diagonal des règles d'origine. Il serait également un chaînon important dans le processus d'intégration à l'échelle de la région méditerranéenne, constituant un bouclier face aux menaces suscitées par la montée en puissance de la concurrence asiatique, notamment chinoise.

Le volume global des échanges commerciaux entre les deux pays a progressé de 52%, pour s'établir à 6,6 milliards de dirhams en 2006. La part de la Turquie dans le commerce total de notre pays est passée de 1,5% à 2,1% entre les deux années. Le rebond du commerce bilatéral est lié à la forte croissance des importations nationales en provenance de la Turquie, chiffrées à 5,5 milliards de dirhams en 2006 contre 3,56 milliards de dirhams en 2005. Les exportations nationales vers la Turquie bien qu'en croissance rapide (44% en 2006), restent limitées à 1,1 milliard de dirhams contre 773 millions de dirhams en 2005.

La poursuite de ce dynamisme commercial devrait tendre vers un partage profitable des gains issus du libre échange. L'amélioration de l'avantage compétitif des entreprises nationales dans certains secteurs sensibles à l'instar du textile-habillement, à travers un approvisionnement à faible coût en amont de la filière, pourrait constituer à cet effet un des aspects favorables de cet accord. Aussi, les opportunités de partenariat avec les entreprises turques devraient s'intensifier comme en témoigne la participation active des entreprises turques aux appels d'offres internationaux lancés par le Maroc. Actuellement, plusieurs holdings turcs sont à pied d'œuvre, notamment dans le secteur du bâtiment et travaux publics.

La candidature de la Turquie à l'Union Européenne devrait accélérer sa convergence économique par le biais de l'émergence de nouvelles spécialisations industrielles. Son rattrapage technologique en cours, tendrait à favoriser les secteurs à rendements croissants et permettrait ainsi de libérer certains segments de production intensifs en main d'œuvre. En conséquence, le Maroc pourrait constituer une destination privilégiée pour les investisseurs turcs, qui pourraient en faire une plate-forme d'exportation vers les Etats-Unis et les autres pays arabes et africains, compte tenu des accords de libre échange existants.

La concrétisation de ce potentiel présuppose la prise en compte de mesures d'accompagnement ayant trait aussi bien aux aspects informationnel et logistique qu'aux aspects réglementaire et institutionnel. La réduction tarifaire ne peut suffire à elle seule pour générer une dynamique commerciale à même de permettre aux opérateurs des deux pays d'exploiter les opportunités commerciales qu'offre le libre échange.

2.2.2. Mise en œuvre de l'Accord d'Agadir

L'Accord d'Agadir conclu entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie vise à accélérer le processus d'intégration régionale Sud-Sud. Il prévoit l'élimination de l'essentiel des barrières tarifaires et non tarifaires sur le commerce, dans la perspective d'établir une zone de libre-échange euro méditerranéenne à l'horizon 2012. Les produits industriels bénéficient d'une exonération totale dès la mise en œuvre de l'accord. Les produits agricoles et agro-industriels seront libéralisés conformément au programme exécutif relatif à l'instauration de la Grande Zone Arabe de Libre-Echange (GAFTA). La libéralisation des

services sera négociée entre les pays membres conformément à l'accord général sur les échanges de services (GATS).

Signé en février 2004, cet accord est entré en application effective en mars 2007. Il devrait permettre de dynamiser les échanges commerciaux entre les pays signataires et soutenir l'attractivité de la région pour les investissements internationaux et ce, en favorisant la levée d'une partie des obstacles structurels à l'élargissement de ce nouveau marché commun qui compte près de 120 millions de consommateurs et réalise un PIB cumulé de près de 150 milliards d'euros.

Pour évaluer les risques sur l'économie marocaine de la mise en œuvre de l'accord, un dispositif de surveillance des importations a été mis en place. Ce dispositif est chargé de contrôler le niveau des importations de certains produits, essentiellement agricoles tels que le riz, l'huile d'olive, le sucre, les farines, le papier et les jus de manière à anticiper tout préjudice éventuel à l'encontre de la production locale.

Il convient de souligner qu'actuellement, la valeur des échanges commerciaux entre les quatre Etats ne dépasse pas 4% de leur commerce extérieur. Bien que les échanges extérieurs du Maroc avec les trois pays aient progressé de 29% en 2006, il n'en demeure pas moins que la valeur de ces échanges reste marginale et ne dépasse guère 4,4 milliards de dirhams. La part des trois pays s'est élevée à seulement 1,4% des échanges commerciaux du Maroc en 2006 contre 1,2% en 2005 (0,7% avec l'Egypte, 0,6% avec la Tunisie et à peine 0,1% avec la Jordanie). Le solde commercial du Maroc est excédentaire avec la Jordanie (168,5 millions de dirhams) mais reste déficitaire avec l'Egypte et la Tunisie (1,5 milliard de dirhams et 393 millions de dirhams respectivement).

La faiblesse des échanges commerciaux du Maroc avec les pays de l'accord d'Agadir (PAA) relève des limites d'ordre structurel qu'il conviendrait de résorber. Ces entraves consistent en la faible diversification des structures productives, la faible harmonisation des procédures commerciales, des règles et normes techniques, ainsi que l'insuffisance des réseaux de transport intra-régional.

Afin de renforcer l'intégration intra-régionale, un approfondissement de la coopération entre les entreprises des pays de l'Accord d'Agadir serait de nature à optimiser les opportunités commerciales offertes sur les marchés étrangers, en particulier ceux de l'Union Européenne. A cet égard, le soutien à la création de consortiums d'exportateurs permettrait aux PME des pays signataires d'avoir la taille critique et les capacités nécessaires pour accéder aux principaux marchés et faire face à la concurrence étrangère et ce, en les dotant de ressources humaines et financières nécessaires pour stimuler leur compétitivité et renforcer leur positionnement sur les marchés porteurs.

De plus, le cumul pan-euro-méditerranéen des règles d'origine devrait se traduire par des avantages pour les opérateurs économiques, notamment en termes de liberté d'accès aux sources d'approvisionnement et d'optimisation des coûts. En particulier, il permettra aux entreprises marocaines d'optimiser leurs importations d'intrants, sans pour autant affecter leur accessibilité aux marchés de l'Union Européenne.

Toutefois, l'adhésion d'autres pays arabes méditerranéens à l'Accord d'Agadir, en particulier l'Algérie, déjà liée à l'Union Européenne par un accord d'association serait souhaitable. Cet élargissement constituerait une étape supplémentaire pour le parachèvement de la zone de libre échange euro-méditerranéenne, mais également un des leviers importants pour redynamiser l'Union du Maghreb Arabe.

2.2.3. Voies de relance de l'Union du Maghreb Arabe

L'intégration du Maghreb est devenue une nécessité économique incontournable dans un cadre de complémentarité. La relance de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) pourrait constituer un puissant levier pour crédibiliser le partenariat avec l'Union Européenne et renforcer l'attractivité de la région pour les flux d'IDE, à travers ses effets positifs sur la stabilité régionale et l'élargissement de la taille du marché qui représente 80 millions de consommateurs.

Aujourd'hui, en dépit d'une complémentarité évidente entre les économies du Maghreb, les échanges économiques et commerciaux intermaghrébins demeurent faibles comparativement à leurs échanges extérieurs avec l'Union Européenne. Sur un total de 137 milliards de dollars d'échanges commerciaux, seulement 2% sont échangés entre les pays de l'UMA, contre 66% avec l'Union Européenne, 13% avec le reste des pays industrialisés et 19% avec les autres régions.

Une des voies possibles de relance de l'UMA consisterait à développer des synergies entre les entreprises privées des pays partenaires. La création en février 2007 de l'Union Maghrébine des entrepreneurs à l'initiative du patronat tunisien s'inscrit dans ce cadre. Il en est de même du projet de création d'un cercle de réflexion (Think Tank) chargé de mettre en place une vision de partenariat pour les 5 années à venir entre le Maroc et la Tunisie proposé à l'issue de la réunion du comité mixte, de septembre 2006, entre les deux pays. Par ailleurs, pour la première fois, une semaine commerciale de l'Algérie a été organisée à Casablanca en juin 2007 à l'issue de laquelle a été créée l'Union Maghrébine des foires.

L'intégration financière constituerait une éventuelle voie de relance de l'intégration économique maghrébine, en l'occurrence les mécanismes de promotion des exportations intra-zone et la création d'institutions financières dédiées au financement des grands projets structurants. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les efforts actuels soutenus par le FMI qui a organisé deux rencontres portant sur l'intégration financière dans la région à Alger et à Rabat. Une troisième rencontre dédiée aux investissements sera organisée en novembre 2007 à Tunis.

A l'issue de la conférence de Rabat tenue en décembre 2006, le comité d'experts a tenu deux réunions dans le but de suivre et d'examiner les recommandations retenues lors de la rencontre qui portent, entre autres, sur la facilitation du financement du commerce extérieur et des investissements maghrébins et sur l'harmonisation des systèmes de paiement et des réglementations bancaires. Les réunions précitées ont porté également sur le renforcement de la coopération entre les opérateurs du secteur financier et sur la mise en place d'un portail sur la réglementation et l'information financière.

La référence aux expériences régionales en matière d'intégration financière peut être utile pour les pays du Maghreb. C'est le cas de l'Union Européenne où l'intégration financière progressive s'est avérée fructueuse dans un contexte d'hétérogénéité des conditions économiques et des cadres réglementaires des pays membres. De même, l'expérience des pays du Conseil de Coopération du Golf (CCG) met en exergue la faisabilité de l'intégration financière entre pays disposant de ressources et de structures économiques relativement comparables.

Certaines mesures de court terme pourraient être mises en œuvre et jouer le rôle de catalyseur d'une intégration financière plus poussée. Ces mesures consisteraient à réduire les obstacles financiers au commerce intra-régional en simplifiant les formalités administratives appliquées aux opérations bancaires liées au commerce et en réduisant le coût et le nombre d'instruments de financement des échanges.

Par ailleurs, il est nécessaire de lever la contrainte du transport, facteur fondamental et déterminant de dynamisation des échanges. Si le ferroviaire et le routier sont encore difficile à mettre en place, il faut mettre l'accent sur le maritime, avec l'ouverture des lignes maritimes directes, et l'aérien pour soutenir la dynamique en cours, à l'instar de l'Open sky entre Tunisair et Royal Air Maroc signé en décembre 2006.

2.3. Accord de libre échange Maroc–Etats-Unis

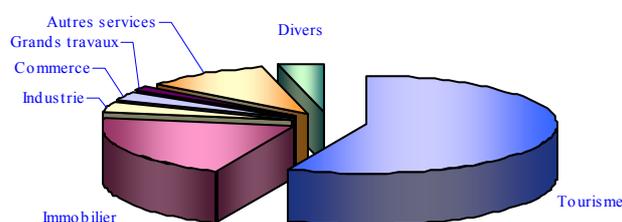
L'accord de Libre Echange entre le Maroc et les Etats-Unis touche quasiment tous les domaines, en l'occurrence l'accès aux marchés des produits industriels, agricoles et pour la première fois pour le Maroc, les services. En outre, l'Accord couvre la propriété intellectuelle, les marchés publics, l'investissement, la transparence, la protection du travail et l'environnement.

Une année après l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre Echange entre le Maroc et les Etats-Unis, les échanges commerciaux entre les deux partenaires ont enregistré une progression de 30%, pour s'établir à près de 11,3 milliards de dirhams. La part des Etats-Unis dans le total des échanges extérieurs du Maroc est ainsi passée de 3% à 3,5% respectivement entre 2005 et 2006.

Les exportations marocaines vers les Etats-Unis se sont chiffrées à près de 2,1 milliards de dirhams. Elles ont porté principalement sur la machinerie électrique, l'habillement, les conserves alimentaires, les chaussures et les fruits et noix comestibles. Les importations marocaines en provenance des Etats-Unis ont progressé plus rapidement, pour atteindre 9,14 milliards de dirhams. Elles ont concerné en particulier les avions, les céréales, la machinerie, le plastique et les produits chimiques. D'où, un déficit commercial avec les Etats-Unis de l'ordre de 7 milliards de dirhams.

Toutefois, les principales retombées attendues de l'accord de libre échange se déclinent surtout en termes de flux d'investissements. En 2006, les investissements et prêts privés américains reçus par le Maroc ont enregistré une forte augmentation avoisinant les 2,6 milliards de dirhams en 2006⁵. La dynamique des investissements en provenance des Etats-Unis a concerné plusieurs secteurs, dont la finance, l'électrique-électronique, l'ingénierie, le tourisme et le textile.

Figure 1 : Investissements directs américains au Maroc (2006)



Source : Office des changes

⁵ Données provisoires de l'Office des Changes.

2.4. Nouvelle vocation pour l'Afrique

Durant la dernière décennie, le Maroc a opté pour le renforcement de ses liens économiques avec l'Afrique à travers la négociation et la conclusion de plusieurs accords commerciaux de type classique ou à caractère préférentiel avec près de 17 pays africains. Une telle initiative visait aussi bien à renforcer les parts de marché acquises qu'à diversifier l'éventail des débouchés extérieurs.

Les investissements privés marocains en Afrique ont commencé à prendre de l'ampleur et concernent, notamment, les mines, la finance, le BTP, l'eau, le transport et les télécommunications. Dans le secteur financier, on note la présence renforcée des groupes bancaires marocains en Afrique, notamment la BMCE Bank, la Banque Populaire et Attijariwafa bank, qui disposent également de participations stratégiques dans certaines banques originaires du Sénégal⁶, du Congo, de la Guinée, du Gabon, du Mali et plus récemment de la Tunisie.

Pour sa part, l'ONA intervient à travers sa filiale Managem dans le secteur minier en Guinée, au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Les groupes Chaabi et Tazi (BTP) sont présents en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et en Guinée. La Royal Air Maroc a pris des participations dans Air Sénégal et Air Mauritanie (51%) et a signé avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) un protocole d'accord sur la création d'une compagnie aérienne sous-régionale, baptisée Air Cémac.

Concernant le secteur des télécommunications, Maroc Télécom, qui intervient à hauteur de 50% dans le capital de Mauritel, a élargi son portefeuille avec l'acquisition, en décembre 2006, de 51% du capital d'Onatel, opérateur historique du Burkina Faso, et de 51% du capital de Gabon Telecom en février 2007. Il importe également de constater le développement progressif des activités de la Fédération des technologies de l'information, des télécommunications et de l'Offshoring (APEBI) sur les marchés de l'Afrique de l'Ouest qui représente actuellement 36% des débouchés commerciaux de la fédération.

Les exportations de ses membres portent essentiellement sur la monétique et ciblent en particulier le marché gabonais et camerounais, suivie de l'édition et de l'intégration des réseaux télécoms. Pour promouvoir les opportunités d'exportation, l'APEBI a conclu en juillet 2007 une convention de partenariat avec son homologue sénégalais et poursuit la même dynamique avec d'autres organisations patronales du métier au Gabon, en Côte d'Ivoire et au Cameroun.

Dans le domaine de l'eau, après avoir décroché le contrat d'assistance technique au projet d'alimentation en eau potable de la capitale mauritanienne en partenariat avec la société française Canal de Provence, l'ONEP vient de s'adjuger le contrat de gestion par affermage de la société nationale des eaux du Cameroun pour une durée de dix ans. L'office National d'Electricité (ONE) détient une partie du capital de la société sénégalaise SENELEC. La COMANAV a créé une joint-venture maroco-sénégalaise pour desservir la ligne Dakar-Ziguinchor. Plusieurs autres entreprises interviennent dans des secteurs tels que l'industrie pharmaceutique (West Afric Pharma), les pêches, l'agriculture ou la grande distribution.

⁶ Depuis juillet 2006, Attijariwafa Bank a ouvert trois agences au Sénégal et compte atteindre dix agences à l'horizon de 2008.

Pour un renforcement du positionnement du Maroc en Afrique

Conscient de l'importance d'une contribution de tous pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire en Afrique et voulant adresser un signal fort à ses partenaires africains, le Maroc a procédé à l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés, tout en exonérant totalement leurs produits des droits de douane à l'entrée du marché marocain lors de la conférence du Caire du sommet Europe-Afrique en 2000.

Par ailleurs, conformément à la Déclaration de Paris sur les nouvelles modalités de l'aide et des engagements des partenaires au niveau mondial (Gleneagles, Monterrey...), l'aide publique au développement en direction de l'Afrique est appelée à augmenter dans les prochaines années. A cet égard, le Maroc peut jouer un rôle important en matière d'assistance technique dans le cadre d'une coopération triangulaire.

Sur le plan sectoriel, en Afrique subsaharienne où de nombreuses infrastructures sont nécessaires pour désenclaver les zones défavorisées, le Maroc peut apporter son expertise et son savoir-faire notamment dans les domaines de la gouvernance, de l'électrification rurale, de l'alimentation rurale en eau potable, de l'assainissement et de la construction de routes rurales.

Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer la représentativité du Maroc dans les institutions et organismes africains afin de renforcer le dialogue économique, politique et culturel. Le renforcement des liens entre les chambres de commerce et entre les représentations diplomatiques serait également de nature à dynamiser ce partenariat.

3. Attractivité et libéralisation accrues de l'économie nationale

Le Maroc a franchi au cours des dernières années une nouvelle étape dans son processus de développement économique et social qui se caractérise en particulier par un cadre économique assaini, une attractivité forte des IDE et une intégration accrue à l'économie mondiale.

3.1. Effort de réforme de plus en plus reconnu à l'international

L'amélioration de l'attractivité du Maroc pour les IDE est le résultat d'un processus de réforme engagé par les pouvoirs publics qui ont concerné notamment l'assainissement du cadre macro-économique, l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement, la dynamisation du secteur financier, la modernisation de l'administration ainsi que la privatisation de certaines entreprises publiques. Ces réformes ont été accompagnées par la réalisation de grands projets structurants (Port Tanger Med, Rode méditerranéenne...) et par la mise en œuvre de politiques sectorielles ciblées (plan Emergence, plan Azur...).

Le Maroc a aussi renforcé son intégration à l'économie mondiale, en témoignent la libéralisation et l'ouverture accrues de l'économie nationale sur l'extérieur. Ainsi, la part dans les échanges extérieurs des pays avec lesquels le Maroc a conclu des accords de libre échange a atteint 61% en 2006 pour les importations et 77% pour les exportations. Quant au taux d'ouverture, il est passé de 44% en 2000 à 55% en 2006.

La notation du Maroc a été améliorée progressivement par les agences internationales de. Outre, l'agence Standard & Poor's qui a relevé en 2007 la perspective de la notation du Maroc pour sa dette à long terme en devise (BB+) de stable à positive, l'agence Fitch Ratings a attribué au Maroc (avril 2007) le rang « Investment grade », témoignant des progrès réels accomplis par notre pays en matière de réformes politiques, économiques et sociales, de maîtrise du cadre macroéconomique et d'amélioration du profil de la croissance économique.

L'opinion des agences de rating traduit également la confiance dont jouit notre pays auprès de la communauté financière internationale comme en témoigne la réussite de la seconde émission obligataire de juin 2007 d'un montant de 500 millions d'euros⁷.

Les efforts du Maroc en matière de réformes ont aussi été récompensés par l'obtention d'un don américain de 697 millions de dollars accordé par le Millenium Challenge Corporation (MCC). Notre pays a été l'un des 16 pays éligibles à cette aide financière américaine, parmi 66 pays candidats. Le Maroc a fait preuve, selon le MCC, d'une bonne gouvernance (contrôle de la corruption, efficacité du gouvernement, liberté d'expression, ...), d'une économie plus libérale (qualité de la réglementation, délais et coûts relatifs à la création d'une entreprise, ...) et d'un grand intérêt pour le développement humain (part du PIB consacrée à l'éducation publique primaire, taux d'achèvement du cycle d'études primaires, taux de vaccination,...).

Pour sa part, le Forum Economique Mondial (FEM) a mis en exergue, dans son dernier rapport sur la compétitivité mondiale, les progrès réalisés par le Maroc au niveau des différentes composantes fondamentales de la compétitivité, à savoir l'infrastructure, les institutions, l'épargne nationale, le taux de change réel ainsi que les procédures requises pour créer une entreprise.

De son côté, le rapport de l'«Heritage Foundation » et du « Wall Street Journal » relatif à la liberté économique au niveau mondial, a mis en exergue les progrès appréciables réalisés par le Maroc, particulièrement au niveau de l'environnement des affaires et du système monétaire.

En matière de réformes facilitant la pratique des affaires, le Maroc s'est vu attribuer en 2006, par la Banque Mondiale et la Société Financière Internationale, le premier rang dans la zone MENA. Cette distinction fait suite aux progrès importants réalisés par notre pays au niveau notamment de la réduction du capital minimum exigé pour la création d'une entreprise de 100.000 à 10.000 dirhams, de la facilitation du transfert de propriété en réduisant le droit de transfert de 5 à 2,5% de la valeur des biens et de la simplification des procédures fiscales et du commerce extérieur.

Ces efforts devront se poursuivre, à travers l'accélération des réformes économiques, institutionnelles et sectorielles qui s'imposent notamment dans les domaines de la justice, de l'éducation- formation, de l'innovation et de la R-D, de la transparence et de la lutte contre la corruption et de la flexibilité du marché du travail.

3.2. Evolution positive de l'attractivité du Maroc pour les investissements directs étrangers

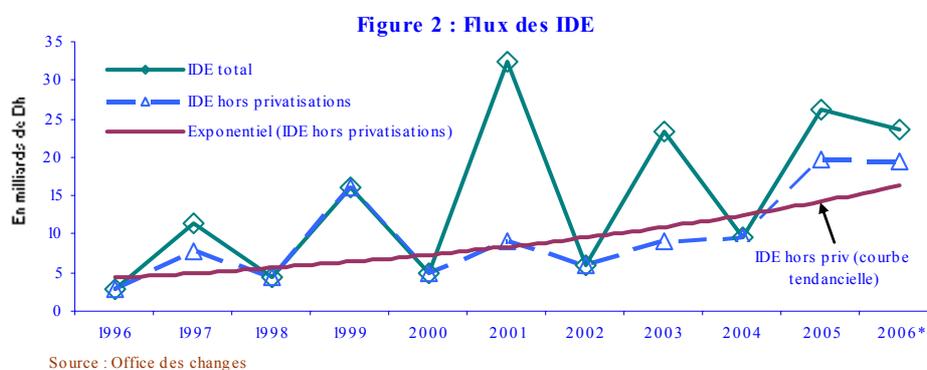
Les investissements directs étrangers (IDE) au Maroc ont connu un essor important au cours des dernières années, passant de 2,9 milliards de dirhams en 1996 à 5 milliards en 2000 pour quintupler à 25 milliards en 2006. Sur les sept premiers mois de 2007, les flux d'IDE ont dépassé les 15 milliards de dirhams. Leur part dans la FBCF et dans le PIB s'est améliorée, en conséquence, progressant de 5,9% en 2000 à 15,5% en 2006 pour la FBCF et de 1,4% à 4,4% pour le PIB. Cette bonne performance a permis au Maroc d'améliorer son positionnement au niveau régional en matière d'attrait des IDE. Il est ainsi, depuis 2000, l'un des trois premiers pays de l'Afrique les plus attractifs d'IDE (1^{er} en 2003) et reçoit 9% en moyenne des IDE à destination de la région MENA.

⁷ Cf. détail à la quatrième partie de ce document.

Selon la CNUCED, le Maroc est mieux classé que l'Algérie, l'Egypte, l'Inde, l'Indonésie et la Turquie. Notre pays a aussi été bien classé au niveau mondial (43^{ème} contre 67^{ème} en 2004) pour ce qui est des entrées effectives d'IDE. Il est ainsi mieux positionné par rapport à des pays émergents comme la Pologne (57^{ème}), l'Egypte (66^{ème}) et la Tunisie (77^{ème}).

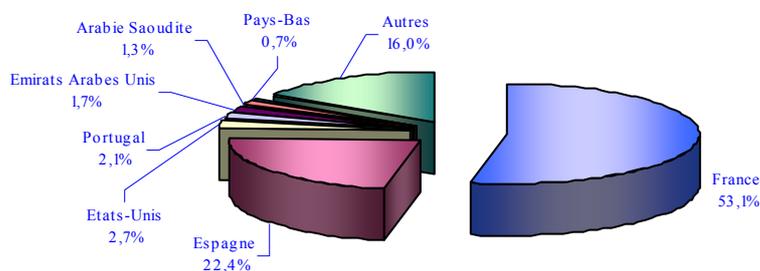
Outre l'accroissement des IDE au niveau mondial, plusieurs facteurs déterminent l'afflux croissant des investissements vers le Maroc. Il s'agit notamment des différentes réformes mises en œuvre pour améliorer le climat des affaires, de la conversion de la dette extérieure en investissements et de la privatisation d'entreprises et d'établissements publics. Ainsi, en 2005, notre pays a été destinataire de 54 projets, contre 32 en 2004. Quant aux filiales de sociétés transnationales, elles ont atteint 363 (295 en 2004), comparé à 273 en Tunisie et 271 en Egypte.

Par ailleurs, les IDE prennent de plus en plus d'autonomie par rapport aux privatisations. En effet, hors recettes de privatisation, les flux d'IDE ont augmenté en moyenne de 6,4 milliards de dirhams sur la période 1995-2000 à 12,1 milliards de dirhams entre 2001 et 2006.



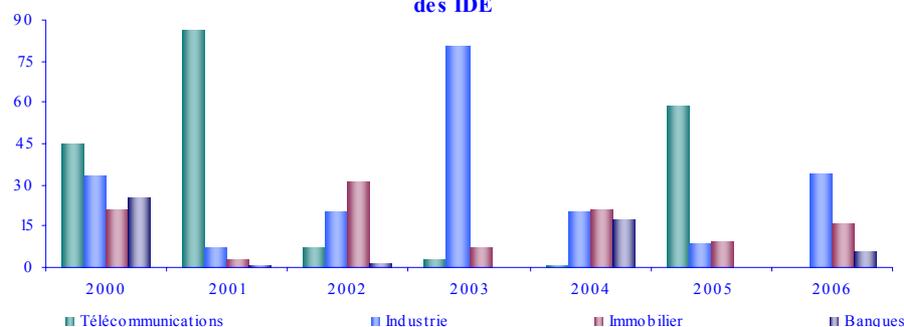
En termes de répartition géographique, l'Union Européenne demeure la principale source d'IDE à destination du Maroc. Pour la période 2000-2006, sa part a avoisiné les 87% du total des IDE reçus par notre pays. La France et l'Espagne représentent 75,5% du montant total des IDE. Avec 2,7%, les investissements américains restent encore faibles au Maroc. Il en est de même pour ceux des pays arabes, malgré un afflux d'investissements des Émirats Arabes Unis dépassant depuis 2005 les 700 millions de dirhams par an.

Figure 3 : Répartition des IDE par pays durant la période 2000-2006



Sur le plan sectoriel, l'expansion des IDE durant les dernières années a bénéficié essentiellement aux télécommunications, à l'industrie et à l'immobilier. Le secteur des télécommunications a attiré la part la plus importante des IDE sur la période 2000-2006 (35% des IDE) en lien avec la privatisation de Maroc Télécom.

Figure 4 : Evolution de la part des principaux secteurs dans le total des IDE



Source : Office des Changes

Le secteur industriel arrive en deuxième position (28,2%), sous l'effet de la privatisation de la Régie des Tabacs, la SONASID (sidérurgie), la CIOR (cimenterie) et la Somaca (automobile). De son côté, l'immobilier se place en troisième position suite à la forte dynamique de ce secteur depuis 2002. On note aussi l'intérêt croissant pour le secteur du tourisme depuis 2004, qui est devenu, à partir de 2006, le premier secteur attractif d'IDE au Maroc.

3.3. Attractivité des IDE : perspectives et clefs de renforcement

Les réformes entreprises au Maroc, et les perspectives d'accroissement au niveau mondial des délocalisations à l'étranger permettant une nouvelle division internationale du travail, devraient permettre au Maroc une accélération de son attractivité pour les IDE. L'optimisme est aussi lié à l'accord de libre échange entre le Maroc et les Etats-Unis, de nature à faire du Maroc une plate-forme régionale d'investissements et de lui procurer un transfert de technologie et de savoir-faire.

D'un autre côté, le Maroc est classé par la CNUCED parmi les futurs pays en voie de développement attractifs pour les IDE (2005-2009) dans le domaine de la R-D, activité qui connaîtrait à l'avenir, selon cet organisme, une forte internationalisation⁸. Il y a lieu de souligner, par ailleurs, la confiance de la communauté internationale dans les perspectives d'évolution économique du Maroc, en particulier l'environnement des affaires, suite à sa sortie réussie sur le marché financier international en juillet dernier.

Les enseignements tirés des expériences étrangères nous montrent combien l'investissement dans l'enseignement couplé à une formation professionnelle de qualité a pu faire de l'Irlande un pôle d'attraction des investissements. Les initiatives nationales de former 10.000 ingénieurs par an à l'horizon 2010 et 3.300 médecins par an d'ici 2020 sont de nature à doter notre pays de ressources humaines qualifiées à même de relever les défis de compétitivité et de croissance.

⁸ De nombreux centres de R-D se sont implantés au Maroc, notamment dans les secteurs des logiciels et de l'électronique, à l'instar de « SQLI » (France) en 2003, « Eolane Electronics Manufacturing Services » (France) en 2004 et « STMicroelectronics » (Pays-Bas et Suisse).

La formation au service de l'attractivité des investissements : cas de l'Irlande

L'Irlande connaît depuis le milieu des années 1990 un afflux important d'IDE qui a été multiplié par cinq durant les cinq dernières années, passant de 4 à 20 milliards de dollars. Cet essor des IDE s'explique par une politique active menée depuis la fin des années 80 en matière fiscale (réduction des taux d'imposition des sociétés), industrielle (orientation vers les secteurs de la connaissance) et surtout dans l'éducation et la formation professionnelle.

L'effort en matière d'éducation-formation a permis d'accroître les qualifications, dans un environnement social favorable suite au pacte social de 1987. Le rapprochement du système d'enseignement de la meilleure pratique d'investissement dans le capital humain se fait de l'enseignement pré-primaire à l'enseignement supérieur et la formation continue.

Le système d'éducation en Irlande offre au marché de l'emploi plus de 35.000 diplômés chaque année et depuis 1992, le nombre d'étudiants inscrits dans les écoles supérieures, de technologie et d'ingénierie a augmenté de 35%. Ainsi, 100% des élèves ayant fini l'enseignement primaire poursuivent leurs études secondaires et la population ayant atteint au moins l'enseignement supérieur est estimée à 40%, soit plus que le Royaume Uni (31%) et l'Allemagne (23%). Le taux élevé des diplômés du supérieur en Irlande est lié, notamment, à la gratuité de l'enseignement supérieur depuis 1995, ce système étant structuré autour de 20 établissements financés par l'État (7 universités et 13 instituts de technologie), qui ont une orientation plus professionnelle.

La politique de formation en Irlande a été aussi fortement motivée par les besoins en qualifications, exprimés par les firmes étrangères, particulièrement les niveaux intermédiaires de type bac +2 ou +3. L'originalité et l'apport des politiques d'éducation ont été de collaborer étroitement avec les entreprises pour répondre à leurs besoins, à travers la création de branches technologiques professionnalisées dispensées surtout par les Regional Technical Colleges et par les Institutes of Technology ou encore par la création de nouvelles universités ouvertes sur les entreprises comme celles de Limerick ou de Dublin. Aussi, la coopération étroite avec les entreprises et les syndicats, pour la conception des programmes de formation a permis d'améliorer la qualification, la compétence et la productivité de la main d'œuvre.

Au total, la politique de l'éducation et de formation professionnelle en Irlande a joué un rôle fondamental dans l'attractivité des IDE grâce à une démarche participative et cohérente avec les autres politiques structurelles visant à adapter les ressources aux besoins, en quantité comme en qualité. La qualification élevée de la main d'œuvre favorise actuellement l'attrait des IDE dans les secteurs à forte valeur ajoutée, tels que la pharmacie, la santé, l'informatique, la R&D ainsi que les services financiers.

Il apparaît à travers ce qui précède que le processus de mondialisation à l'œuvre met en relief l'importance des blocs régionaux comme moteurs du dynamisme économique. Dans la plupart des zones géographiques passées en revue, le rôle du commerce intra-régional s'est avéré un déterminant majeur de la croissance économique. L'importance d'un ancrage régional réside dans le fait qu'il sert de base arrière en matière de renforcement du dispositif compétitif des entreprises, mais aussi comme source d'absorption de chocs exogènes en cas de retournement conjoncturel.

Les pays émergents d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe ont su mettre en place des formes de coopération économique et commerciale qui permettent d'exploiter les diverses échelles de l'avantage comparatif disponible. En revanche, l'apport de l'Union Européenne en termes de développement de structures de production intégrées autour de sa périphérie Sud est demeuré limité, contrairement à ce qui s'est produit avec les pays de l'Est de l'Europe.

Par ailleurs, les blocages que connaît l'intégration maghrébine représentent un manque à gagner substantiel pour les pays de la région ainsi que pour l'Union Européenne. Les autres tentatives de régionalisation, en l'occurrence l'Accord d'Agadir, sous réserve d'améliorer le cadre réglementaire, pourraient renforcer les échanges entre les pays signataires et amorcer une réelle dynamique régionale. La réussite de l'ancrage régional constitue le prélude d'une insertion réussie dans les flux d'échange et d'investissement internationaux. L'exemple de la Chine est à cet égard très instructif. L'expérience acquise sur les marchés de l'Asie en développement a servi d'instrument pour relancer la percée des entreprises chinoises dans leurs conquêtes à l'international, dans plusieurs secteurs qui opèrent désormais sur la base de marques et labels chinois.

Parallèlement à la poursuite de son ancrage à la région euro-méditerranéenne et le renforcement de ses liens avec les Etats-Unis, le Maroc peut tirer profit de cette expérience en raison des opportunités offertes sur le marché africain. Les entreprises présentes sur ces marchés réalisent des résultats très satisfaisants. Outre l'existence de divers types de conventions et accords de commerce préférentiels qui ne sont pas entièrement exploités, les marchés africains peuvent servir de plate-forme pour accompagner l'apprentissage des firmes nationales. Celles-ci pourraient également jouer le rôle de relais pour les firmes internationales, peu accoutumées à des marchés à haut risque, dans le cadre d'une coopération triangulaire.

En conclusion, l'environnement international du Maroc est porteur vers plus d'opportunités que de risques auxquels il faudra faire face en accélérant le rythme des réformes engagées et en mettant en œuvre des politiques sectorielles cohérentes à même de rehausser la compétitivité et de renforcer le potentiel du tissu productif national.

Deuxième partie
PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE

Deuxième partie : PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE

Les indicateurs macroéconomiques sont performants depuis quelques années. La croissance est devenue soutenue, l'inflation contenue, le compte extérieur positif, le déficit budgétaire maîtrisé et le ratio de la dette publique au produit intérieur brut en baisse continue. Ces résultats traduisent les efforts des pouvoirs publics en matière de politique économique et sociale. Celles-ci ont été, essentiellement, centrées sur l'amélioration du climat des affaires, la stimulation des secteurs porteurs et la mise en place des conditions d'une croissance forte, durable et génératrice d'emplois.

En effet, une politique macro-économique saine conjuguée aux retombées positives des réformes engagées, au cours des dernières années, a permis des avancées appréciables des capacités de l'économie nationale. L'accélération du trend de la croissance non agricole et la forte résistance aux chocs externes et internes témoignent de la diversification des sources de croissance et de l'émergence de nouveaux secteurs porteurs. Le dynamisme de l'économie nationale a stimulé fortement les importations, consécutives au redémarrage de l'investissement productif, au démantèlement tarifaire, et à la vigueur de la consommation des ménages. La consolidation des transferts des marocains résidents à l'étranger, offrant de meilleures opportunités d'épargne financière, et l'assainissement des finances publiques ont renforcé l'épargne nationale couvrant, depuis 2001, la totalité des investissements et dégagant une capacité de financement de 2,9% du PIB en moyenne.

Les performances enregistrées en 2006 reflètent les retombées positives d'un environnement macro-économique amélioré, du vaste programme de réformes engagées et du renforcement des fondamentaux de notre économie.

Pour consolider ces acquis et assurer une croissance forte et durable capable de relever le défi central de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, les efforts se poursuivent. Ainsi, et compte tenu de l'espace budgétaire retreint et des possibilités d'emploi limitées du secteur public, le développement du secteur privé et de l'appareil productif et notamment les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises devient nécessaire pour le rehaussement de l'investissement et la création de nouveaux emplois. L'attention est également portée à la valorisation du capital humain et le renforcement de la bonne gouvernance pour rehausser la productivité.

Néanmoins, des défis sociaux et économiques importants restent posés et appellent une autre génération de réformes pour optimiser le potentiel de croissance, tirer profit de l'aubaine démographique et continuer à améliorer la compétitivité économique du pays.

1. Evolution structurelle de l'économie nationale

1.1. Environnement macro-économique stable

Les cinq dernières années ont été caractérisées par une croissance plus élevée et moins volatile que par le passé. La stabilité macroéconomique a été consolidée, avec notamment un taux d'inflation autour de 1,7%, un déficit budgétaire de moins de 3% et une dette publique maîtrisée autour de 57%, un compte courant extérieur excédentaire de plus de 2%, et des réserves de changes en constante progression.

La dynamique de la croissance a été favorisée par la poursuite de réformes sectorielles et structurelles visant à libéraliser davantage l'économie marocaine, à faciliter sa mise à niveau et à améliorer sa compétitivité globale en vue d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale.

L'économie nationale a ainsi développé une capacité de résistance à travers la consolidation des activités non agricoles et leur autonomisation relative vis-à-vis des aléas climatiques. La croissance du PIB hors agriculture et pêche s'est progressivement améliorée pour atteindre 6,2% en 2006 contre 3,1% en 2002, soit la meilleure performance de la décennie. L'impact positif de cette croissance soutenue conjugué aux mesures prises en faveur de la promotion de l'emploi s'est reflété sur l'emploi, puisque le taux de chômage est revenu de 12,5% en 2001 à 9,7% en 2006.

L'amélioration de la croissance et de l'emploi s'est traduite par une appréciation du niveau de vie des citoyens reflétée par l'augmentation du PIB par habitant qui passe de 15800 dirhams en 2001 à 20400 dirhams en 2006. Notons également une relative amélioration de 1,4% de l'Indice de Développement Humain et la réduction de plus d'un point du taux de pauvreté pour atteindre 14,2% en 2004 selon le dernier recensement de la population effectué par le Haut Commissariat au Plan.

L'amélioration du pouvoir d'achat a été confortée par la maîtrise de l'inflation à moins de 2% en moyenne sur la période considérée grâce en partie à la prise en charge par les pouvoirs publics de la hausse des prix des céréales, du sucre et des produits pétroliers sur le marché international.

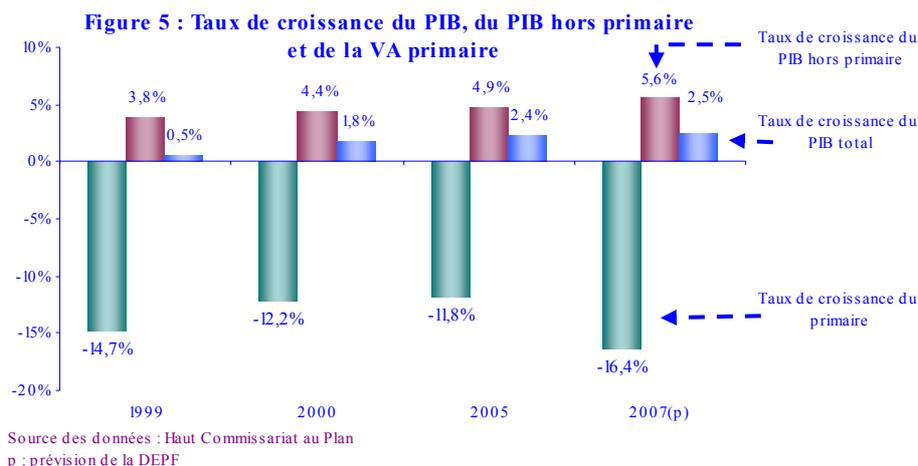
En outre, la nette amélioration des revenus trouve appui dans les mesures prises dans le cadre du dialogue social. Il s'agit notamment de l'augmentation de 10% du SMIG, de la revalorisation du salaire des fonctionnaires, du renforcement de la couverture médicale de base et du relèvement des allocations familiales, ainsi que du réaménagement de l'Impôt sur les Revenus. Il y a lieu de noter également la contribution positive du développement du micro-crédit à l'accroissement du revenu.

1.2. Economie résistante aux chocs

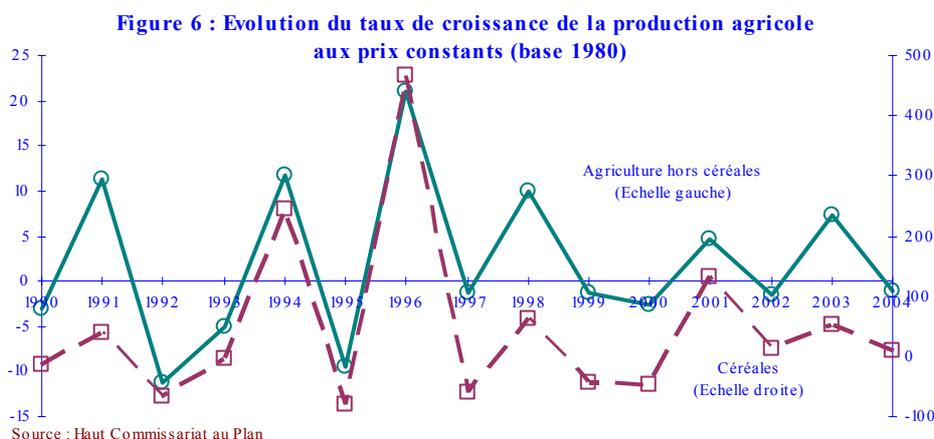
Le Maroc s'est distingué, durant ces dernières années, par une progression constante du PIB réel : en hausse de 3% entre 1990 et 1998 à plus de 5% sur la période 1999-2006 permettant ainsi une augmentation importante du pouvoir d'achat des citoyens et une hausse moyenne de 5,2% par an du PIB par habitant⁹.

Les performances de l'économie nationale témoignent de sa capacité à faire face aux chocs internes et externes et à poursuivre son rythme de croissance soutenue. Ainsi, malgré les années de sécheresse qui ont pesé sur la production céréalière et la consommation des ménages ruraux, l'activité globale a pu résister et enregistrer une croissance positive, soutenue par le développement des activités non agricoles. Cette évolution a été accompagnée d'une nette réduction de la volatilité de la croissance du PIB réel, qui a été fortement réduite au cours de la période 1999-2006 pour se situer à 2,8 points après 6,7 points entre 1990 et 1997.

⁹ En dirhams courants



Cette réduction s'explique principalement par la baisse de la part céréalière dans la valeur totale de la production du secteur primaire. Evaluée aux prix constants base 1980, la production céréalière est passée d'un tiers de la production primaire totale au début des années 80 à environ 25% en moyenne sur la période 1998-2004. Parallèlement, les autres composantes telles que les cultures destinées à l'exportation notamment les agrumes, les cultures maraîchères et le bétail ont enregistré des tendances haussières au cours des dernières années.



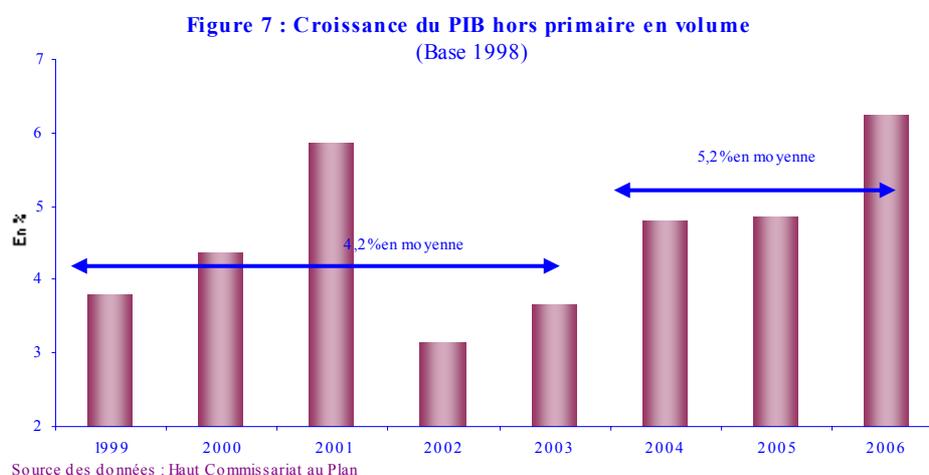
De même, le secteur du tourisme a bien résisté à l'ensemble des crises ayant marqué la période 2001-2006. Il s'agit notamment des attentats aux Etats-Unis en 2001, de la guerre en Irak en 2003 et de l'attentat du 16 mai 2003 à Casablanca. Le nombre de touristes est passé de 4,6 millions de touristes en 2001 à près de 6,6 millions en 2006, soit une augmentation annuelle moyenne de 7% contre 3,2% au niveau mondial. Avec des recettes de 52,5 milliards de dirhams en 2006, en hausse de 16,1%, le secteur du tourisme est devenu le premier pourvoyeur de devises, devançant ainsi les recettes générées par les Marocains Résidant à l'Etranger (MRE). Ces évolutions ont été favorisées notamment par la création de dessertes aériennes avec les principaux marchés émetteurs, l'introduction de nouvelles compagnies aériennes et l'instauration d'un cadre juridique favorable.

L'économie nationale a également pu surmonter la concurrence accrue des pays asiatiques après l'abolition de l'Accord Multifibres en 2005 et son impact sur l'industrie du textile suite notamment à la stratégie de promotion à travers trois axes : la promotion marketing et commercial, la promotion du partenariat et des investissements, et le développement du sourcing. Les exportations de ce secteur ont affiché une croissance de 13,2% en 2006 correspondant à une valeur de 30,3 milliards de dirhams.

L'atténuation des chocs exogènes a permis de conférer à l'économie nationale la souplesse nécessaire pour renforcer sa résistance et sa réactivité face aux circonstances naturelles adverses et aux aléas de la conjoncture nationale et internationale.

1.3. Nouveau palier de croissance pour les activités non agricoles

Les activités non agricoles ont enregistré une tendance ascendante en passant de 4,2% durant la période 1999-2003 à 5,2% en moyenne sur la période 2004-2006.



L'accès à ce nouveau palier s'est accompagné d'un changement de la structure sectorielle, notamment vers plus de services comme en témoigne l'amélioration de la valeur ajoutée du tertiaire qui représente 50,4% du PIB nominal en 2006 contre 46,2% en 1998. L'essor du tertiaire s'est accompagné d'un léger progrès du poids des activités secondaires dans l'économie nationale, 24,8% en 2006 contre 24,6% en 1998 tandis que la valeur ajoutée du secteur primaire a connu un recul ramené à 14% du PIB en 2006 au lieu de 17,9% en 1998.

1.4. Emergence de nouveaux secteurs porteurs

Les activités sectorielles ont connu un dynamisme significatif. Le rythme de croissance moyen du secteur secondaire et tertiaire s'est établi à 4,2% et à 4,6% en 2002-2006 respectivement contre 3,6% et 5,1% durant la période 1999-2001. La dernière période s'est caractérisée également par l'émergence de nouveaux secteurs tels les services rendus aux entreprises et services personnels, le BTP, les postes et télécommunications, les activités financières et assurances et le tourisme.

Ainsi, le secteur du Bâtiment et Travaux Publics a connu une croissance de 6,5% de sa valeur ajoutée au cours des cinq dernières années. Ce résultat s'explique notamment par la mise en œuvre de programmes d'investissement d'envergure et par l'accélération des travaux d'infrastructures et d'aménagement des zones touristiques. Le secteur a bénéficié aussi de l'accélération de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'habitat, en particulier du programme de l'habitat social.

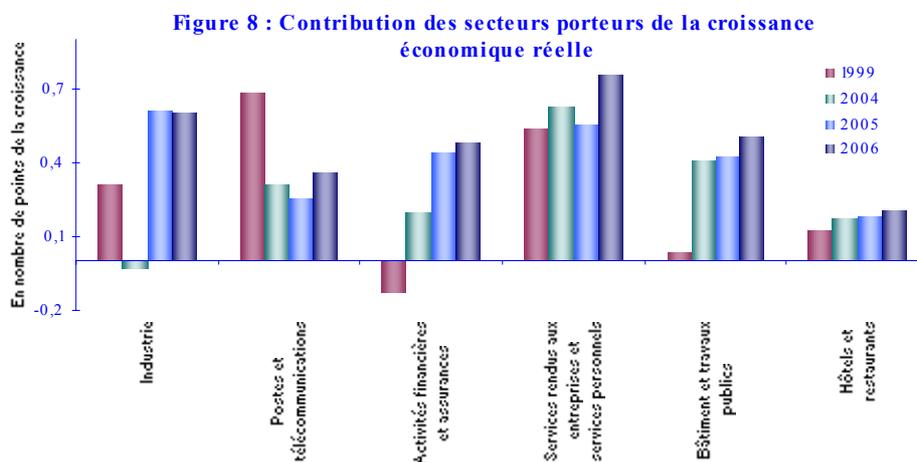
Le secteur des postes et télécommunications, après une forte progression de sa valeur ajoutée de 41,7% en 1999-2001, a maintenu son dynamisme en enregistrant une hausse de 9,2% durant la période 2002-2006. Cette dynamique est attribuable, en partie, à la bonne tenue des nouvelles technologies de l'information, confortée par la libéralisation du secteur.

L'activité touristique s'est inscrite à partir de 2004 sur un trend haussier, soutenue par les actions menées par les pouvoirs publics et les professionnels dans le cadre de la stratégie 2010. Ainsi, la valeur ajoutée de la branche hôtels et restaurants a marqué une expansion de 4,9% entre 2002 et 2006 après 3,3% en 1999-2001. En outre, le compte satellite fait état d'une nette amélioration de la valeur ajoutée du tourisme (PIBT) qui atteint 30 Milliards de DH en 2003, soit 6,3% du PIB global et une augmentation de 15% entre 2001 et 2003 après 5,2% entre 1998 et 2001.

Ces dernières années ont vu également l'émergence de services modernes, relativement nouveaux. Il s'agit des services rendus aux entreprises et services personnels et des activités financières et assurances qui ont connu un développement sensible. Leur valeur ajoutée a augmenté respectivement de 6% et 5,4% entre 2002 et 2006.

De même, la valeur ajoutée du commerce a enregistré une accélération significative, passant de 2,6% sur la période 1999-2001 à 4,2% en 2002-2006. Aussi, l'activité des transports a-t-elle augmenté de 4,9% après 5,4%. Ce secteur a tiré profit du dynamisme des autres secteurs d'activités, de la relance du transport aérien et des actions d'appui de l'Etat portant sur la libéralisation du transport routier des marchandises et la restructuration de certaines entreprises publiques dont notamment la RAM, la COMANAV, l'ONCF...

Le rythme de croissance des industries hors raffinage de pétrole et d'extraction s'est consolidé entre les deux périodes en affichant des taux de croissance de 3,3% et de 3% respectivement.



Source des données : Haut Commissariat au Plan

En somme, l'économie marocaine a su enclencher sa transformation structurelle et accroître le poids des secteurs à haute intensité en main d'œuvre qualifiée. Les réformes visant la libéralisation, la promotion de l'intégration régionale, l'amélioration du climat des affaires et le développement du secteur financier ont favorisé l'émergence des nouveaux secteurs porteurs.

La performance ainsi constatée a été portée par une demande intérieure dynamique confortée par la baisse des taux d'intérêt et une inflation maîtrisée mais aussi par la reprise de la demande extérieure à laquelle l'économie nationale s'est montrée réceptive en se positionnant sur les nouveaux métiers mondiaux.

1.5. Amélioration du profil des échanges extérieurs

Les exportations ont enregistré une accélération de 12,7% au cours des deux dernières années grâce notamment au dynamisme de l'activité mondiale, cristallisée dans la forte demande adressée au Maroc, à la vitalité du secteur manufacturier et à la progression soutenue des produits à plus grande intensité technologique, notamment les fils et câbles pour l'électricité, les composants électroniques et les produits phosphatés. Les secteurs traditionnels tels que le textile-habillement ont réussi leur réadaptation à la nouvelle donne internationale par un repositionnement sur des marchés et créneaux porteurs. Ainsi, on relève une nette amélioration des échanges commerciaux avec l'Espagne (textile), l'Inde et le Pakistan (mines).

Les exportations au titre des services se sont également accrues à un rythme soutenu tant au niveau des télécommunications qu'au niveau des services rendus aux entreprises, en lien avec le développement de l'offshoring. Le contrat-programme signé entre le Gouvernement et les opérateurs du secteur est de nature à impulser davantage ces activités.

Pour leur part, les importations globales ont connu une progression annuelle de 9,7% entre 1999 et 2006 traduisant l'effort d'investissement et de mise à niveau de l'appareil productif et le dynamisme de l'économie nationale, ainsi que la politique d'ouverture engagée. La hausse des prix de pétrole a également emprunté la hausse des importations. Ainsi, le démantèlement tarifaire et le redémarrage de l'investissement ont stimulé les importations des biens d'équipement qui ont connu une progression annuelle de 7,9%.

De leur côté, les achats des demi-produits (produits chimiques, matières plastiques, fer et acier..) qui couvrent les principaux intrants destinés à la production locale ont été dopés par le regain de dynamisme de l'économie nationale en s'appréciant de 9,9% entre 1999 et 2006. Par ailleurs, la vigueur de la consommation des ménages a soutenu la progression des importations de biens de consommation dont le taux d'accroissement moyen a été de 11,4% en volume et de 7,2% en valeur durant la période sous revue.

Liées dans une large mesure à la flambée des prix de pétrole qui sont passés d'une moyenne annuelle de 18 dollars le baril en 1999 à 64,3 dollars en 2006, les importations des produits énergétiques (le pétrole, le gaz, le gas-oil, le fuel et le charbon) ont crû de 22,5% au cours de cette période. Cette situation est le résultat d'un effet volume (4,9%) mais surtout d'un effet prix (32%).

Une position extérieure solide malgré un déficit commercial important

La nouvelle dynamique que connaît l'économie nationale, les progrès sociaux et la stabilité politique ont retenti positivement sur l'image de notre pays à l'extérieur qui s'est traduite par l'attribution de l'« Investissement Grade » par l'agence Fitch Rating en avril 2007. Cette situation a renforcé la confiance au produit Maroc tant auprès des touristes et auprès de nos concitoyens résidents à l'étranger, qu'auprès des investisseurs étrangers. Le nombre de touristes avoisine les 6,6 millions se renforçant de près de 60% depuis 2001, les transferts des MRE ont atteint 47,8 milliards de dirhams et le flux annuel des investissements étrangers hors opérations de privatisation atteignent 23 milliards de dirhams en 2006.

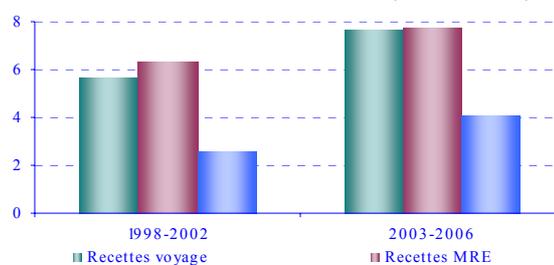
Notre économie a ainsi été confortée par un afflux de devises relativement important, consolidant la position extérieure globale de nos échanges extérieurs. Ainsi, le compte courant de la balance des paiements a dégagé un excédent de 2,9% du PIB en moyenne sur la période 2001-2006 malgré la dégradation du déficit commercial et du taux de couverture. Cette capacité de financement, cumulée au flux important des investissements extérieurs, conforte notre position extérieure. Les avoirs extérieurs nets de Bank Al Maghrib ont ainsi été renforcés portant le stock à 174 milliards de dirhams au terme de l'année 2006.

Ces performances interviennent malgré un contexte marqué notamment par la persistance des risques géopolitiques, la hausse des prix du pétrole et les fluctuations du cours du dollar.

1.6. Amélioration de la capacité de financement de l'économie marocaine

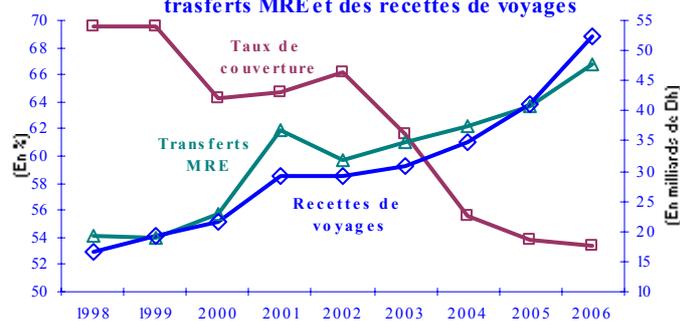
Au cours des dernières années, l'investissement a fait preuve d'un dynamisme continu, comme en témoigne la hausse de 9,3% de la formation brute du capital fixe durant les années 2002-2006 contre 5,6% entre 1999 et 2001. Ce faisant, le taux d'investissement brut a atteint 31,6% du PIB en 2006 contre 25,9% en 2002. Cette évolution a été impulsée par la mise à niveau de l'appareil productif, par l'extension des capacités de production, par la dynamique de création d'entreprises et par les mesures prises pour relancer l'activité dans un contexte de détente des taux d'intérêt et de réduction des droits de douane sur les biens d'équipement et des demi-produits.

Figure 9 : Evolution moyenne des recettes de voyages, des transferts des MRE et des IDE (en % du PIB)



Source des données : Office des Changes et HCP pour le PIB

Figure 10 : Evolution du taux de couverture, des transferts MRE et des recettes de voyages



Source des données : Office des Changes

Ce dynamisme a été conforté par les efforts conjugués des secteurs privé et public et appuyé par les politiques sectorielles déployées et par le soutien financier du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social aux projets d'investissement.

Parallèlement, l'épargne nationale s'est accrue à un rythme plus soutenu, attribuable à un environnement macro-économique amélioré, à la consolidation des transferts des MRE, à de meilleures opportunités d'épargne financière et à un assainissement des finances publiques. Le taux d'épargne nationale s'est ainsi amélioré de 4,1 points du PIB, passant de 30,4% en 2001 à 34,5% du PIB en 2006, permettant de couvrir, depuis 2001, la totalité des investissements et de dégager une capacité de financement de l'économie équivalente à 2,9% du PIB durant la période 2001-2006 contre un besoin de financement de 0,6% du PIB durant la période 1997-2000. Cet excédent représente un potentiel qu'il est nécessaire d'exploiter pour accroître davantage l'investissement et renforcer notre potentiel de croissance.

Les deux composantes de l'épargne nationale ont connu un net progrès. En effet, l'épargne intérieure a atteint 26,2% du PIB en 2006 après 20,1% en 2000 et l'épargne extérieure est passée de 4,1% à 8,2% du PIB, principalement en raison de la consolidation des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger.

S'agissant de l'épargne financière, sa part dans l'épargne nationale brute s'est située en moyenne à 47% durant la période 2001-2006, avec un pic de 65% en 2005. Elle a enregistré en 2006 un accroissement de près de 109 milliards de dirhams, soit un niveau comparable à celui de 2005.

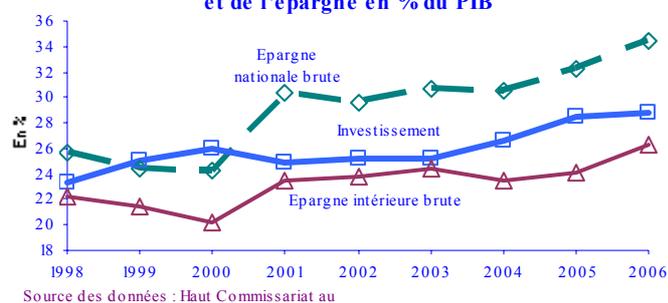
1.7. Amélioration du marché du travail

L'amélioration de la croissance au cours des dernières années et les mesures actives prises en faveur de la promotion de l'emploi se sont répercutées positivement sur les indicateurs du marché du travail. Ces mesures ont visé plus particulièrement l'amélioration de l'organisation et de la gestion du marché de travail, en particulier l'adoption du nouveau code du travail. Outre « Moukawalati » et le micro-crédit, destinés à la création d'entreprises, plusieurs programmes ont été mis en place, à savoir « Taahil » ciblant les diplômés chômeurs, et « Idmaj » en tant que mécanisme d'incitation au premier emploi en faveur de l'entreprise.

Ainsi, la population active occupée âgée de 15 ans et plus a enregistré une hausse de 2,2%, taux supérieur à celui de la population active (1,7%) ; le taux d'activité s'étant situé à 51,3% en 2006 contre 50,9% en 2002, et le taux d'emploi s'est situé à 46,3% en 2006 en amélioration de 1,2 point par rapport à 2002.

La création nette d'emplois a principalement bénéficié du dynamisme du secteur du BTP et des services, tandis que la croissance, relativement forte dans les secteurs industriel et primaire, a faiblement profité à l'emploi.

Figure 11 : Evolution de l'investissement et de l'épargne en % du PIB



Evolution sectorielle de la valeur ajoutée et de l'emploi entre 2002-2006

En moyenne annuelle	Taux de croissance de la valeur ajoutée	Taux de croissance de l'emploi en %	Création nette d'emplois en milliers	Pourcentage des créations d'emplois
<i>Primaire</i>	7,5	1,7	66,5	32,1
<i>Industrie</i>	3,3	1,5	8,3	4,0
<i>B.T.P</i>	6,5	6,1	39,2	18,9
<i>Services</i>	4,9	2,5	93,4	45,0
Total	5,0	2,2	207,4	100,0

Ainsi, le taux de chômage a significativement baissé pour s'établir en 2006 à 9,7% au niveau national, (15,5% en milieu urbain et à 3,7% en milieu rural). Ce recul du taux de chômage a profité essentiellement aux jeunes citoyens de 25 à 34 ans (21,2% soit 5 points de moins qu'en 2002), aux diplômés (20,8% en retrait de 4,8 points) et aux femmes (20,9% soit 3,3 points de moins). Toutefois, le chômage demeure préoccupant pour ces trois composantes de la population.

2. Performances de l'économie nationale en 2006

2006 a été l'année de toutes les performances. L'économie nationale a enregistré des évolutions très satisfaisantes en termes de croissance et de consolidation des équilibres macro-économiques, reflétant une plus grande diversification de l'appareil de production et la pertinence des réformes menées.

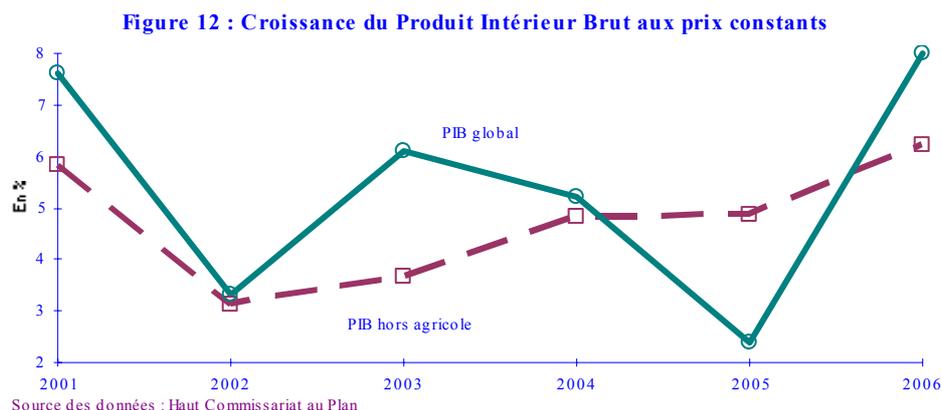
Outre la bonne performance du secteur agricole, qui a contribué positivement à la croissance réelle, l'activité économique a été soutenue par le bon comportement des secteurs non agricoles s'inscrivant dans la continuité de la dynamique observée ces dernières années et confirmant le passage à un nouveau palier de croissance, amorcé depuis 2004.

La demande intérieure, malgré un certain regain des tensions inflationnistes, continue de soutenir la croissance de l'économie nationale profitant de l'amélioration du pouvoir d'achat et des efforts en investissement privé et public.

La demande extérieure a, de son côté, contribué positivement à la croissance du PIB réel pour la deuxième année consécutive. Ce résultat est imputable à l'accélération du rythme des exportations des biens et services dépassant largement celui des importations. Cette évolution s'est traduite par la réalisation d'un excédent de la balance des paiements pour la sixième année consécutive et par le niveau confortable des avoirs extérieurs, profitant de l'appréciation des recettes touristiques et des transferts des MRE, ainsi que de la bonne tenue des investissements et prêts privés étrangers.

2.1. Croissance économique robuste en 2006

Evoluant dans un environnement international porteur, l'économie nationale a enregistré en 2006 des tendances satisfaisantes en termes de croissance et de consolidation des équilibres macro-économiques. Ainsi, le PIB réel a progressé de 8% contre 2,4% en 2005. Ce résultat s'explique par la contribution positive, bien qu'à des degrés variables, de l'ensemble des secteurs de l'activité économique.



La configuration sectorielle de la dynamique de la croissance fait apparaître une contribution significative de l'ensemble des activités. Outre la bonne performance du secteur agricole qui a contribué positivement à la croissance économique réelle, le taux de croissance en 2006 est attribuable au bon comportement des secteurs non agricoles, porté par la bonne tenue des secteurs industriel, du BTP, du tourisme, du transport et des télécommunications.

2.1.1 Croissance sectorielle

Contribution positive du secteur primaire à la croissance

L'année 2006 a été marquée par une bonne pluviométrie, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une production céréalière avoisinant 92 millions de quintaux, en hausse de 114,6% par rapport à la campagne précédente.

Le dynamisme de l'activité du secteur agricole est porté également par l'amélioration de la production des autres cultures, notamment les cultures maraîchères et arboricoles fruitières. Ainsi, la production des primeurs s'est inscrite, en hausse de 11,4% en lien essentiellement avec l'accroissement de 11% de la récolte de tomates et de 13,9% de celle des légumes divers, tandis que la production des pommes de terre a enregistré une légère augmentation de 2%. La production agrumicole a, de son côté, progressé de 6,2% et la récolte d'olives de 7% par rapport à la campagne précédente.

L'activité de l'élevage a évolué positivement en relation avec l'abondance du couvert végétal et l'approvisionnement régulier du marché en aliments de bétail. De même, les mesures prises par les pouvoirs publics et qui sont axées sur l'encadrement sanitaire du cheptel ont largement contribué à ces performances.

La valeur ajoutée du secteur agricole a ainsi enregistré, au terme de l'année 2006, un accroissement de 25% contre une baisse de 13,9% au cours de l'année 2005.

S'agissant du secteur de la pêche, le volume de la production halieutique, toutes espèces confondues, a baissé de 6,1% en 2006 contre une quasi-stagnation en 2005 (-0,8%). Cette évolution s'explique par le repli du tonnage débarqué à la fois par la pêche côtière et artisanale et par le segment hauturier de 18% et 16% respectivement.

De même, la valeur de la totalité des captures s'est dépréciée de 1,7%, en relation principalement avec le recul de la valeur de la production de la pêche hauturière de 10% après une hausse de 143,2% en 2005. Celle réalisée par la pêche côtière et artisanale a, par contre, progressé de 6% par rapport à l'année 2005 grâce aux bonnes performances des débarquements du poulpe (espèce à haute valeur marchande) et à une meilleure valorisation du poisson pélagique. Par conséquent, la valeur ajoutée de la pêche¹⁰ a baissé de 15,7% en 2006 contre une hausse de 16,6% en 2005.

Les exportations sont en hausse, notamment de poissons frais et conserve, les crustacés et mollusques et les conserves. Au total, la contribution du secteur primaire à la croissance économique s'est établie à 2,5 points contre une contribution négative en 2005 (-1,7 point).

Dynamisme des secteurs non agricoles

En 2006, le rythme de progression du PIB hors primaire¹¹ s'est établi à 6,2% après 4,9% en 2005, tiré principalement par le raffermissement des activités tertiaires (marchandes et non marchandes), dont le rythme de croissance est passé de 5% en 2005 à 5,5% en 2006. Le secteur secondaire a, quant à lui, progressé de 4,7% au terme de l'année 2006.

Bâtiment et travaux publics en pleine expansion

Les activités du BTP poursuivent leur élan de croissance, profitant du lancement de programmes d'envergure et de l'accélération des travaux d'infrastructures et d'aménagement de zones touristiques (aménagement des stations balnéaires du Plan Azur, port Tanger-Méditerranée, plan autoroutier...). Le secteur a bénéficié aussi de l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de l'habitat, en particulier du programme de l'habitat social.

Ainsi, les ventes de ciment ont affiché une accélération de leur rythme de progression, passant de 5% en 2005 à 10,4% en 2006. Dans le même sens, les industries de la métallurgie de base ont fait preuve de dynamisme, comme le révèle leur indice de production qui s'est accru de 6,6% en 2006.

Ce mouvement continue d'être soutenu par une demande importante des ménages, résidants et non résidents, en logement et par des conditions de crédits encourageantes, suite notamment à la création de deux fonds de garantie de financement du logement social. En effet, les crédits octroyés par les banques au secteur immobilier ont totalisé 73 milliards de dirhams en 2006, soit une progression de 28,3% après 24,9% une année auparavant. Leur part dans les crédits accordés par les banques n'a cessé de progresser pour s'établir à 22% en 2006 au lieu de 14,7% en 2001.

Au total, la valeur ajoutée du secteur du BTP s'est accrue de 8,6% en 2006 après 7,3% en 2005, soit une contribution à la croissance économique réelle de 0,5 point après 0,4 point en 2005.

¹⁰ Désormais avec les nouveaux comptes de 1998, le calcul de la valeur ajoutée du secteur de la pêche se fait indépendamment de celle de l'activité agricole.

¹¹ PIB hors primaire est l'équivalent du PIB hors agriculture et pêche.

Hausse de la production industrielle

Profitant d'une demande extérieure vigoureuse dans le sillage notamment de l'entrée en vigueur des accords de libre-échange et des mesures de sauvegarde de l'Union Européenne à l'encontre des exportations chinoises, l'activité industrielle hors raffinage de pétrole a pu être redressée. Au terme de l'année, sa valeur ajoutée a progressé en volume de 3,9% après 4,1% en 2005, soit une contribution à la croissance du PIB réel de 0,6 point, comparable à celle enregistrée en 2005.

Le renforcement de l'indice de la production industrielle en 2006 de 3,7% contre 2,5% en 2005 confirme cette tendance. Celle-ci est le résultat des dynamiques positives, mais différenciées, qui ont caractérisé toutes les branches d'activité.

En effet, les rythmes de croissance ont été particulièrement rapides pour les industries métalliques, métallurgiques, électriques et électroniques en hausse de 8% contre 3,4% en 2005, impulsées notamment par le montage des matériels de transports (+16%). Les industries du textile, de l'habillement et du cuir affichent une hausse de 1,2% contre une baisse de 2,4% en 2005, recouvrant une reprise du secteur du textile et du cuir en progression de 1,4% et 2,8% respectivement. Les industries agroalimentaires ont progressé de 2,3%, rythme relativement analogue à celui de 2005.

En revanche, l'activité des industries chimiques et parachimiques a ralenti en 2006 à 2,4% au lieu de 3% en 2005, en ligne notamment avec le comportement moins favorable des produits à base de chimie organique et minérale, en particulier l'acide phosphorique dont la production a stagné entre 2005 et 2006 et de certaines catégories d'engrais chimiques. Ainsi, l'indice de la production de cette branche n'a progressé que de 0,8% en 2006 après une hausse de 2,9% un an auparavant. Toutefois, des progressions sensibles ont été enregistrées au niveau de la fabrication du ciment (+10,4%) et du papier (+8%).

Vitalité de la demande d'énergie

Dans un contexte marqué par une forte demande de l'énergie électrique, qui est passée de 8,2% en 2005 à 9,2% en 2006 suite à l'augmentation des ventes destinées aux ménages et aux entreprises de 15% et 11,6% respectivement, la production électrique s'est accrue de 8,1% en 2006 après 8,8% en 2005. Cette performance est tirée par la hausse de 149,1% des importations de l'énergie électrique en provenance d'Algérie et d'Espagne et de l'amélioration de 7,6% de la production concessionnelle. De même, les importations des produits énergétiques et lubrifiants ont atteint 44,9 milliards de dirhams, en hausse de 13,7%.

Comportement favorable de l'activité à l'export de l'OCP

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le Groupe OCP a noué des partenariats durables avec des groupes étrangers en vue de consolider sa position de leader sur le marché mondial, ce qui s'est traduit par la bonne tenue de son activité à l'export.

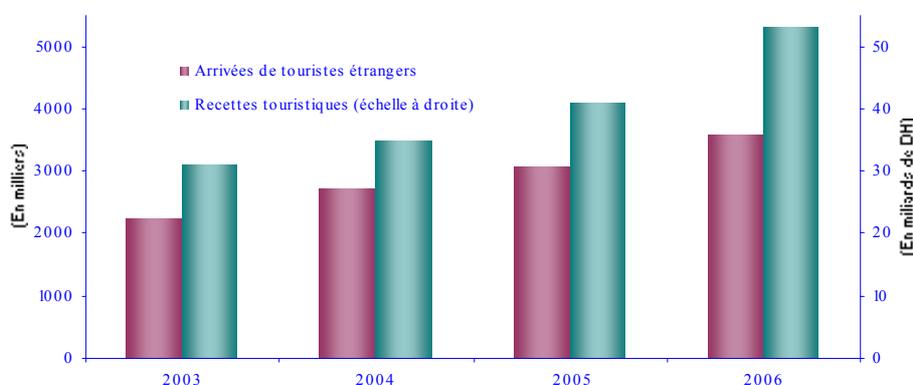
La valeur des exportations de phosphates, de l'acide phosphorique et des engrais a augmenté, en 2006, de 10,6%, 3,3% et 19,2% respectivement dans un contexte caractérisé par un niveau soutenu des prix sur les marchés internationaux. Par conséquent, l'OCP a réalisé un chiffre d'affaires à l'export de l'ordre de 17,5 milliards de dirhams, en hausse de 8,1% par rapport à 2005.

Evolution positive des principales activités du secteur tertiaire

Portée par les bonnes performances du commerce, du tourisme, du transport et des télécommunications, la valeur ajoutée du tertiaire a enregistré en 2006 un taux de croissance de 5,5% contre 5% une année auparavant, portant sa contribution à la croissance réelle du PIB à 2,8 points en 2006 au lieu de 2,5 points au cours de l'année précédente.

Le secteur touristique a tiré profit notamment de la reprise du tourisme mondial qui affiche des résultats supérieurs à la moyenne d'après l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). Ainsi, le Maroc a réalisé une bonne performance en termes d'arrivées de touristes dont le nombre a atteint 6,56 millions, avec 3,6 millions touristes étrangers, en hausse de 12,2% après 6,2% une année auparavant. Les marchés à l'origine de cette évolution sont les marchés français (+8,4%), espagnol (+16,1%), belge (+11,8%) et le marché anglais qui a réalisé la plus forte hausse (+40,9%). Quant au nombre des MRE ayant visité le Royaume en 2006, il a atteint 2,98 millions, en accroissement de 7% par rapport à 2005.

Figure 13 : Evolution des arrivées et des recettes touristiques



Source des données : Ministère du Tourisme et de l'Artisanat et Office des Changes

Les nuitées réalisées dans les hôtels classés ont cumulé 16,3 millions en 2006, soit une progression de 7% par rapport à 2005. Agadir et Marrakech constituent les deux destinations les plus prisées par les touristes avec des augmentations respectives de 11% et 7%. La bonne tenue de l'activité touristique s'est également traduite par une hausse du taux d'occupation de 2 points, passant de 47% en 2005 à 49% en 2006.

Cette situation est le fruit des efforts de promotion par le biais d'une stratégie initiée par les pouvoirs publics axée, entre autres, sur la signature d'accords de commercialisation avec les tours opérateurs des marchés stratégiques (9 accords ont ciblé le marché français, 8 le Royaume-Uni, 6 l'Allemagne et 5 l'Espagne). A cela s'ajoute la création de dessertes aériennes point à point avec les principaux marchés émetteurs. L'activité touristique a également tiré profit de la libéralisation du ciel marocain (ratification de l'accord Open Sky avec l'UE en décembre 2006) et de l'entrée en service des deux compagnies à bas coût (atlas blue et jet 4you), permettant ainsi la multiplication des dessertes à destination du Maroc. De ce fait, le nombre de passagers internationaux qui ont transité par les aéroports du Royaume a augmenté de 19% pour atteindre 8,5 millions. Cette évolution explique en partie la hausse de la valeur ajoutée des transports de 6,2% en 2006 contre 5% en 2005.

Le dynamisme du secteur touristique s'est traduit par une progression en terme réel de la valeur ajoutée de l'activité d'hôtellerie et de restauration de 8,7% en 2006 contre 8,1% en 2005. Leur contribution à la croissance économique s'est maintenue au même niveau entre 2005 et 2006 soit 0,2 point.

Du côté de l'activité des télécommunications, le nombre d'abonnées au mobile s'est élevé en 2006, à 16 millions, en progression de 29% par rapport à 2005. Le parc Internet a, quant à lui, atteint 399.720 abonnés, en augmentation de 52,4%, en liaison avec les bonnes performances réalisées par l'abonnement de type ADSL en hausse de 57,6%. Le maintien d'une croissance soutenue sur ces deux segments s'est accompagné d'un recul de 5,6% des abonnés à la téléphonie fixe par rapport à 2005 pour s'établir à 1.266.119 d'abonnés. En conséquence, la valeur ajoutée des postes et télécommunications a enregistré un accroissement de 10,3% en 2006 après de 8,3% une année auparavant, portant sa contribution à la croissance à 0,4 point en 2006 au lieu de 0,3 point en 2005.

Les activités bancaires et des assurances se sont développées de façon significative. Ce raffermissement est consécutif notamment aux retombées positives des réformes du système bancaire et au dynamisme du marché boursier. La valeur ajoutée du secteur s'est accrue de 9,5% en 2006 après 9,2% en 2005. Sa contribution à la croissance économique s'est située à 0,5 point du PIB en 2006 et en 2005. Quant aux services rendus aux entreprises et services personnels, ils ont connu un essor favorable attribuable aux retombées du Plan Emergence (offshoring, télémarketing, formation ...). Leur valeur ajoutée a augmenté de 6% en 2006 contre 4,5% en 2005 et leur contribution à la croissance économique s'est située à 0,8 point en 2006 contre 0,5 en 2005.

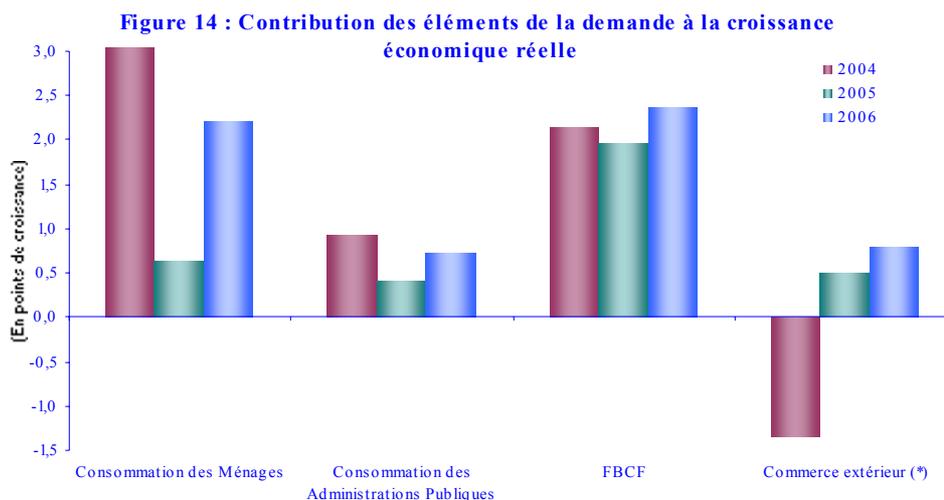
2.1.2. Evolution des composantes de la demande

Outre la contribution positive de la consommation finale, en particulier celle des ménages résidents, la croissance économique enregistrée en 2006 s'explique par l'accroissement notable des investissements et par le bon comportement des exportations.

Croissance réelle tirée par le raffermissement de la consommation intérieure finale

La consommation intérieure finale a contribué de 2,9 points à la croissance du PIB réel après un point en 2005 sous l'effet du dynamisme de la consommation des ménages d'une part et des administrations publiques d'autre part. Bénéficiant de la hausse des revenus en milieu rural, de l'amélioration du marché de travail (taux de chômage de 9,7% en 2006 contre 11,1% en 2005) et de l'expansion des transferts des marocains résidents à l'étranger (+17,5%), les dépenses de consommation des ménages se sont raffermies en 2006 de 3,9% en termes réels, contre 1,1% en 2005. Leur contribution à la croissance du PIB réel s'est établie à 2,2 points contre 0,6 point seulement en 2005.

Les dépenses de la consommation finale des administrations publiques se sont accrues, quant à elles, en volume de 3,8% contre 2,2% en 2005, contribuant ainsi à la formation de la richesse nationale de 0,7 point contre 0,4 point un an auparavant.



Source des données : Haut Commissariat au Plan (*) n.c le commerce de la zone franche

Amélioration de l'investissement

L'investissement a également fait preuve d'un grand dynamisme. La formation brute du capital fixe a augmenté, en termes réels, de 8,3% après 7,4% en 2005. Sa contribution à la croissance est de 2,4 points au lieu de 2 points en 2005 et le taux d'investissement brut a atteint 31,6% en 2006.

Stimulée par les grands projets d'infrastructure engagés dans différents secteurs, cette tendance a été confortée par les efforts conjugués des secteurs privé et public. En effet, la Commission interministérielle d'investissement a approuvé plusieurs projets dont le montant total a avoisiné 61 milliards de Dirhams, en hausse de 300% par rapport à 2005. Ces investissements ont concerné, en premier lieu, des projets touristiques et hôteliers, suivis par les télécoms et les industries du textile, de l'automobile et de l'aéronautique.

L'Etat a poursuivi ses efforts d'investissement. Celles imputées sur le Budget de l'Etat ont été portées à 23,4 milliards de dirhams en 2006, soit une hausse de 14,2% par rapport à 2005. L'investissement du secteur public consolidé est encore important si on y intègre celui des Entreprises Publiques et des Collectivités Locales.

Pour ce qui est des recettes des investissements et prêts privés étrangers, elles ont totalisé 29,3 milliards de dirhams, en hausse de 3,4% par rapport à 2005. Quant aux investissements directs étrangers (IDE), ils se sont établis à 25,5 milliards de dirhams, en baisse de 2,5% par rapport à 2005, année exceptionnelle en termes d'IDE drainés. Les secteurs industriel, touristique et immobilier ont été les plus attractifs d'IDE (80,8% du total).

Contribution positive de la demande extérieure à la croissance

Pour la deuxième année consécutive, le commerce extérieur des biens et services a contribué positivement à la croissance (+0,8 point contre +0,5 point en 2005). Ce résultat est imputable à l'accélération des exportations des biens et services de 10,5% en 2006, dépassant largement le rythme de progression des importations (6,7%).

Evolution favorable des échanges de biens

Accompagnant le dynamisme de l'activité économique, les importations ont atteint 209,8 milliards de dirhams, en hausse de 13,8%. Les importations des biens d'équipement, en accroissement de 21,4%, en lien avec le développement des investissements, ont contribué à hauteur de 32,4% à l'accroissement des importations totales des biens.

Les achats en demi-produits, en progression de 20,6% notamment le fer et l'acier, les produits métallurgiques de base et les matières plastiques, accompagnant l'essor de l'activité du bâtiment et des travaux publics, ont contribué à hauteur de 33,1% à l'augmentation des importations. Les achats en biens de consommation ont porté sur une valeur globale de 40,7 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 8,4%. Concernant la facture énergétique, elle s'est alourdie de 5,4 milliards de dirhams ou 13,7% soit 21,4% du total importé ; le cours moyen de la tonne importée ayant enregistré une hausse de 18,4%.

Parallèlement, le secteur exportateur affiche une orientation favorable de l'ensemble de ses composantes. Au terme de l'année, le total exporté a atteint 111,9 milliards de dirhams, en hausse de 12,7%. Les ventes du secteur alimentaire sont en hausse de 8,9%, dont les produits de la mer (+13,6%). Le secteur du textile semble avoir réussi son pari par la mise en place d'un nouveau plan de relance avec de nouveaux débouchés, soutenu également par l'instauration d'un quota par l'Union Européenne pour les entrées des produits chinois. Les ventes de vêtements confectionnés ont progressé de 15,6%.

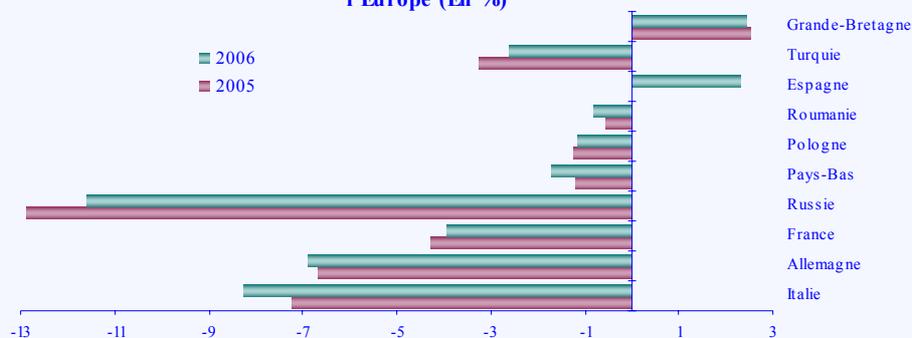
Les ventes du groupe OCP affichent également une évolution favorable. Les exportations de phosphates se sont accrues de 10,6% et celles d'acide phosphorique et d'engrais de 8,7%. Les exportations des composants électroniques se sont accrues de 13,7% et celles des biens d'équipement de 41,6%, atteignant respectivement 6,2 et 12 milliards de dirhams à fin décembre 2006.

Evolution du solde commercial par principaux partenaires commerciaux

Le déficit commercial s'est établi à 95,3 milliards de dirhams, soit 16,6% du PIB et le taux de couverture a gagné 0,2 point pour atteindre 54% en 2006.

Par zone géographique, le déficit commercial est demeuré plus important vis-à-vis de l'Union Européenne à 25, en dépit du repli du déficit avec l'Espagne qui revient à 977 millions de dirhams contre 1,6 milliard de dirhams en 2005 et de l'amélioration de 8% du solde commercial avec la Grande Bretagne, toujours excédentaire, porté à 2,3 milliards de dirhams en 2006. Atteignant 28 milliards de dirhams, le déficit à l'égard de l'UE s'est aggravé de 15,5% du fait principalement du creusement du déficit commercial avec la France (-3,7 milliards soit +2%), l'Italie (-7,9 milliards soit +28,1%) et l'Allemagne (-6,6 milliards soit +15,5%).

Figure 15 : Part dans le solde commercial des principaux pays de l'Europe (En %)



Au niveau des autres pays de l'Europe, on relève un allègement de 31,6% du déficit commercial avec la Russie, ramené à 7,8 milliards de dirhams, et une aggravation de +57,9% avec la Turquie porté à 4,4 milliards de dirhams recouvrant une nette amélioration de nos exportations de 41,2%, moins importante cependant que celle des importations de 54,3%.

Le solde commercial avec les Etats-Unis a été déficitaire de 7 milliards de dirhams, attribuable à l'effet conjoint du repli de nos exportations de 17,2% pour s'établir à 2,1 milliards de dirhams, constituées essentiellement de phosphates (40%) et de vêtements confectionnés (10,3%) et de l'accroissement de nos importations de ce pays de 49,7% pour s'élever à 9,1 milliards de dirhams, composées particulièrement d'avions (23,8%) et de maïs (16,9%).

Les échanges commerciaux avec les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont dégagé un déficit de 4,3 milliards de dirhams. Celui avec la Tunisie a diminué de 40,8% pour s'établir à 392,9 millions de dirhams. Quant au solde commercial avec la Mauritanie, il a été excédentaire de 265,1 millions de dirhams, en appréciation de 31,8%. Cependant, ce déficit s'est aggravé avec l'Algérie (3,5 milliards de dirhams, soit +29,1%) et la Libye (-629,3 millions, soit +37,2%).

Figure 16 : Part dans le solde commercial des principaux partenaires hors Europe (En %)



Concernant nos transactions avec les pays signataires de l'accord d'Agadir, le solde commercial avec la Jordanie a été excédentaire de 168,7 millions de dirhams, en progression de 71,2%. En revanche, il s'est creusé avec l'Egypte de 25% pour s'élever à 1,5 milliard de dirhams.

S'agissant de nos autres principaux partenaires commerciaux, le déficit commercial s'est creusé avec l'Arabie Saoudite (-13,5 milliards, soit +17,7%) et la Chine (-10,1 milliards, soit +16%). On relèvera toutefois un net allègement de notre déficit avec les autres pays d'Amérique, notamment le Canada et le Brésil en rapport avec le redressement de nos ventes vers ces pays. Nos échanges avec l'Inde se sont soldés par une amélioration de 16,5% de notre excédent commercial, porté à 3 milliards de dirhams, en rapport avec la bonne performance de l'activité à l'export du secteur minier.

Amélioration de l'excédent de la balance des services

La balance des services présente un excédent de 47,1 milliards de dirhams (8,2% du PIB), en hausse de 24,8% par rapport à 2005. Cette évolution est imputable au renforcement des recettes touristiques de 28,1% pour atteindre 52,5 milliards de dirhams (9,1% du PIB) devançant pour la deuxième fois depuis 1999 celles des MRE.

Cette tendance s'explique également par l'amélioration, d'une part, des recettes des services de communication de 16,6% qui ont atteint 3,4 milliards de dirhams et, d'autre part, des recettes des autres services aux entreprises de 10,1% (12,2 milliards de dirhams). Ces dernières proviennent essentiellement de la production de films étrangers au Maroc, des opérations des centres d'appels et de celles liées à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

Le compte courant reste excédentaire pour la sixième année consécutive

Le solde des opérations courantes a dégagé, pour la sixième année consécutive, un excédent de 16,3 milliards de dirhams (soit 2,8% du PIB), en appréciation de 62,9% par rapport à 2005. Le déficit commercial a pu être compensé par l'évolution favorable des services non facteurs et des transferts courants.

Les transferts courants ont dégagé en 2006 un solde excédentaire de 55,5 milliards de dirhams, en accroissement de 16,3%, sous l'effet essentiellement du raffermissement des transferts courants privés, particulièrement ceux des MRE. Ces derniers se sont chiffrés en 2006 à 47,9 milliards de dirhams (8,3% du PIB), en hausse de 17,5% par rapport à 2005.

Le solde des revenus a été déficitaire en 2006 de 3,7 milliards de dirhams contre 2,7 milliards en 2005, imputable à la hausse des dépenses au titre des revenus des investissements privés de 20,7% pour se situer à 6 milliards de dirhams, résultant de l'accroissement des investissements extérieurs.

Toutefois, cette situation a été atténuée par le solde excédentaire des revenus des investissements et des emprunts publics (+1,7 milliard de dirhams). Ce solde positif résulte de l'effet conjoint de l'augmentation de 14,9% des produits des placements publics à l'étranger pour atteindre 5,9 milliards de dirhams, en lien avec le renforcement des avoirs extérieurs et l'augmentation des taux d'intérêt sur les marchés internationaux, et de la hausse de 8,2% des charges en intérêts de la dette extérieure publique, engageant une dépense de 4,3 milliards de dirhams contre 4 milliards en 2005.

Une position extérieure renforcée

La position extérieure globale recouvre un renforcement de près de 25 milliards de dirhams des avoirs extérieurs nets, atteignant 190,8 milliards de dirhams et un solde excédentaire de 12,3 milliards de dirhams en 2006 des opérations financières. Les opérations financières privées dégagent un excédent de 10,5 milliards de dirhams grâce à la bonne tenue des recettes relatives aux investissements et prêts privés étrangers qui ont totalisé 29,3 milliards de dirhams (5,1% du PIB), en hausse de 3,4% par rapport à 2005.

Les opérations financières du secteur public ont réalisé un excédent de 1,8 milliard de dirhams après un déficit de 1,7 milliard l'année précédente. Cette situation est le résultat de l'effet conjoint de la progression de 8,7% des emprunts extérieurs mobilisés par le secteur public pour atteindre 16,1 milliards de dirhams, et de la diminution de 13,4% des remboursements en principal pour se situer à 14,3 milliards de dirhams.

2.2. Financement de l'économie

Le secteur financier a connu une refonte profonde, visant à améliorer sa physionomie, à le développer pour en faire un instrument efficient de mobilisation et de développement de l'épargne et de sa canalisation vers le financement de l'investissement, et par là d'assurer une croissance suffisamment forte et durable, compatible avec nos ambitions en matière de création de richesse, de réduction de chômage et de lutte contre la pauvreté.

Les réformes du secteur financier ont été approfondies que ce soit au niveau du mode de financement du Trésor, qu'au niveau du système bancaire en confortant sa solidité, sa sécurité, son efficacité ainsi que son caractère concurrentiel, qu'au niveau du marché des capitaux par la mise en place d'un cadre juridique moderne visant la transparence du marché, son intégrité, la diversité et la disponibilité des produits financiers.

Toutefois, force est de constater que l'épargne longue, à même de financer les investissements productifs reste en deçà du niveau souhaité et le financement direct ou les fonds levés directement sur les marchés des titres, en dehors des opérations de privatisation, n'ont pas encore atteint le dynamisme recherché.

2.2.1. Conditions de financement favorables dans un contexte d'excès de liquidité

L'activité économique a bénéficié en 2006 d'une évolution favorable des conditions de financement. L'important renforcement des avoirs extérieurs suffisamment supérieur à l'élargissement de la circulation fiduciaire et à l'amélioration de la position nette du Trésor, jouissant d'une situation financière confortable a amplifié les liquidités excédentaires qui ont atteint en moyenne quotidienne 6,8 milliards de dirhams au lieu de 3,1 milliards de dirhams en 2005.

Appréhendée par Bank Al Maghrib en moyenne des encours de fin de semaine, la position structurelle de liquidité des banques s'est située à 44,7 milliards de dirhams au lieu

de 35,6 milliards de dirhams en 2005. Le niveau moyen de la réserve monétaire maintenu à 16,5% des dépôts à vue, s'est établi à 39 milliards de dirhams, l'excédent des trésoreries bancaires a atteint 5,7 milliards de dirhams contre 1,2 milliard de dirhams en 2005.

Pour réguler le marché monétaire, et face aux risques inflationnistes qui pouvaient résulter de l'accumulation des encaisses liquides par les agents économiques conjugués au coût de l'énergie et au réaménagement de la taxe sur la valeur ajoutée, la Banque Centrale a décidé en avril 2006 de privilégier les reprises de liquidités à 7 jours sur appel d'offre au taux de 2,5%. Ce taux a été relevé de 25 points de base en décembre le portant à 2,75% face au risque d'accélération de l'inflation qui atteignait 3,3%, induite par la reprise de la demande globale et la forte progression des encaisses de transaction, reflétée par la vive augmentation de l'agrégat M3.

Au total, Bank Al Maghrib a épongé 3,8 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire par le biais des reprises de liquidité à 7 jours par appels d'offres aux taux de 2,5% et 2 milliards de dirhams en moyenne par le biais de la facilité des dépôts à 24 heures au taux de 2,25%. Cette situation s'est traduite par un léger redressement des taux courts. Les autres ont maintenu une tendance baissière. Les taux au jour le jour sur le marché interbancaire ont oscillé entre 2,19% et dépassant le taux plafond de 4,25% atteignant 4,37%. Toutefois, en moyenne annuelle, ces taux se sont situés à 2,58% en 2006 contre 2,78% en 2005.

Les taux rémunérant les dépôts bancaires sont en hausse allant de 17 points de base pour les comptes sur livret auprès de la caisse d'épargne et les dépôts à 6 et 12 mois se situant respectivement à 1,68% et 3,67% en moyenne, à 25 points de base pour les comptes sur carnets auprès des banques portés à 2,53%. La même tendance a caractérisé les bons du Trésor à maturité inférieure à 2 ans où les taux rémunérant les bons à 26 semaines se sont appréciés de 14 points de base. Par contre, les taux longs se sont maintenus à la baisse et notamment les bons du Trésor à 30 ans. Cette évolution a induit un aplatissement de la courbe des taux.

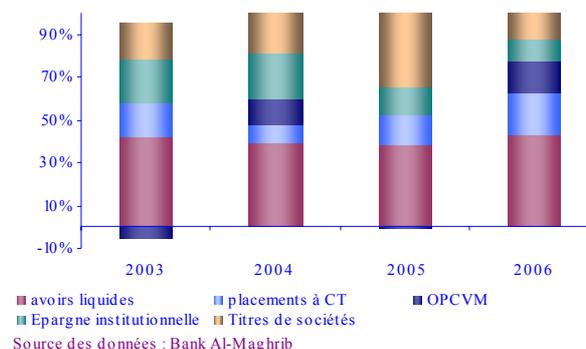
Cette hausse des taux courts ne s'est pas répercutée sur les conditions débitrices des banques qui sont restées orientées à la baisse. Les taux appliqués sont ainsi revenus à 7,08% en moyenne en 2006 contre 7,59% en 2005 et 7,86% en 2004. La même orientation a caractérisé les crédits distribués par les sociétés de financement dont le coût moyen est revenu à 11,53% au lieu de 11,63% en 2005.

2.2.2. Flux d'épargne longue en deçà des niveaux recherchés

L'épargne nationale brute a atteint 198,3 milliards de dirhams, en accroissement de 18% après 10,4% en 2005. Ainsi, le taux d'épargne s'est situé à 35,5% du PIB et a couvert les investissements à raison de 109% après 106,3% en 2005.

Parallèlement à la progression du taux d'épargne nationale, sa composante financière a enregistré en 2006, un flux de 108,7 milliards de dirhams relativement analogue à celui enregistré en 2005 (108,4 milliards de dirhams). Sa part

Figure 17 : Structure du flux annuel de l'épargne financière



dans l'épargne nationale a été ramenée à 55% en 2006 contre 65% en 2005. L'évolution de sa structure fait ressortir un renforcement de la part des avoirs liquides et des placements à vue et à court terme qui ont représenté 68,3% en 2006 contre 52,1% en 2005 enregistrant une progression de 74,3 milliards de dirhams au lieu de 56,5 milliards en 2005. Par ailleurs, on relève une progression de 18 Milliards de dirhams de l'encours des titres des OPCVM au moment où une baisse de 510 millions de dirhams des placements à moyen terme a été constatée.

S'agissant de l'épargne longue, l'épargne institutionnelle s'est accrue de 12,1 milliards de dirhams, soit un rythme moins rapide que celui de +14 milliards de dirhams enregistré en 2005 en liaison avec le fléchissement des provisions techniques des organismes de retraite et de prévoyance. Celles constituées par les compagnies d'assurance ont, en revanche, connu un accroissement sensible. Les premières se sont accrues de 5,4 milliards de dirhams après 10,4 milliards de dirhams en 2005 et les secondes de 6,7 milliards de dirhams contre 3,6 milliards de dirhams en 2005.

Les souscriptions aux titres des sociétés laissent apparaître un flux nettement inférieur à celui de l'an passé, soit 13,8 milliards de dirhams contre 36,4 milliards de dirhams en 2005. Ce fléchissement est imputable à celui des apports bruts du capital des sociétés, revenus de 41,5 milliards de dirhams à 23,9 milliards de dirhams en 2006. On relèvera toutefois que l'année 2005 comptait à hauteur de 18 milliards de dirhams le relèvement du capital d'une filiale du groupe Vivendi. Aussi, ces accroissements, ont-ils porté sur 13.863 sociétés contre 11.425 en 2005. Le nombre de sociétés nouvellement constituées s'est élevé à 11.101.

2.2.3. Progression remarquable des concours des établissements de crédits

Accompagnant la performance de l'activité économique, et dans un contexte de baisse significative des taux d'intérêt, les concours des établissements de crédit ont atteint 351,6 milliards de dirhams, soit 61,1% du PIB, marquant une progression de 16,4% à l'issue de l'exercice 2006, après celle de 12,8% en 2005.

Cette évolution a concerné aussi bien les prêts bancaires, qui constituent 85,1% du total des crédits, que les concours des sociétés de financement, enregistrant des rythmes de progression à près de 17% chacun, au lieu de respectivement 12,5% et 10,8% en 2005. Les prêts accordés par les associations de micro-crédit, stimulés par le relèvement, en août 2006, du montant maximum des prêts, de 30.000 à 50.000 dirhams, ont continué leur expansion, atteignant 3,5 milliards de dirhams, soit le double des réalisations 2005.

Ainsi, les banques ont accordé environ 327,3 milliards de dirhams de crédits en 2006 contre 278,1 milliards de dirhams en 2005, soit l'équivalent de 56,9% du PIB en 2006 contre 53,2% en 2005. Les crédits à l'économie accordés par les banques se sont ainsi élargis de plus de 49 milliards de dirhams en 2006 et de 57 milliards de dirhams hors créances en souffrance. Ces crédits ont été tirés aussi bien par les prêts immobiliers et les crédits à la consommation que par les crédits à l'équipement qui ont augmenté respectivement de 28,2%, 24,4% et 21,8% en 2006 après 24,7% et 12,5% et 15% en 2005.

Renforcement du crédit à l'équipement et à l'immobilier

Les crédits à l'équipement ont connu une hausse de 21,8% en 2006 après 15% en 2005. Leur part dans le total des crédits accordés par les banques est passée de 23,4% en 2005 à 24,2% en 2006. De même, les crédits de trésorerie se sont élevés à 97,8 milliards de dirhams, en accroissement de 24,9% après 16,4% en 2005, portant leur part dans le total des crédits distribués à 30% contre 28,2% un an auparavant. Cette dynamique enregistrée au

niveau des crédits de trésorerie est intimement liée à l'accélération de l'activité économique non agricole qui a engendré un fort développement des besoins des entreprises en fonds de roulement.

Parallèlement, les crédits immobiliers ont représenté 22,4% du total des crédits distribués au lieu de 20,6% en 2005. L'expansion des prêts au logement est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la baisse des taux d'intérêt (1,2% en termes réels). Alimentée initialement par une forte demande, cette expansion s'est renforcée sous l'effet d'un net assouplissement des conditions d'offre des banques qui s'est traduite par l'allongement de la durée des prêts (dépassant les 20 ans), par la réduction des exigences en termes d'apport personnel, et par la multiplication de formules proposées au niveau des taux.

Quant à la progression des crédits à la consommation, elle a été favorisée par une offre de plus en plus diversifiée et novatrice, ainsi que par une demande soutenue par la baisse du taux de chômage, par l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages et par la diffusion des produits à fort contenu technologique qui a fait progresser la consommation des biens durables.

Net assainissement des bilans des banques et renforcement des crédits à long terme

Des améliorations ont été enregistrées en matière de gestion des risques qui se sont traduites par une baisse significative des créances en souffrance qui représentent 10,9% en 2006 dans le portefeuille des crédits des banques et 7,4% hors banques publiques spécialisées contre respectivement 15,7% et 9,4% en 2005.

Par ailleurs, la structure de l'intermédiation bancaire a connu un renforcement sensible des crédits à moyen et long termes, passant de 43% en 2005 à 47% à fin 2006 du fait principalement du renforcement de la part des crédits à long terme dont le poids est passé en un an de 21,5% à 25,8% en 2006. Cette évolution s'explique principalement par le développement des prêts à l'habitat et à l'équipement favorisé par la baisse des taux d'intérêt. En effet, les taux appliqués aux crédits à l'habitat et à la promotion immobilière ont varié entre 6% et 8% pour 50% de ces crédits et au-delà de 8% pour 30% d'entre eux.

2.2.4. Financement direct de l'économie

Recours accru des entreprises au marché boursier

Parallèlement à l'extension relative des concours des établissements de crédits à l'économie, l'année 2006 a été marquée par un accroissement significatif de l'activité sur le marché primaire. Le volume des émissions par appel public à l'épargne sur la place de Casablanca a atteint 8,8 milliards de dirhams, en progression de 5,4 milliards de dirhams (+159%) par rapport à 2005. Cette augmentation a concerné aussi bien les émissions de titres de capital que les émissions sur le compartiment obligataire.

Les émissions des titres de capital ont totalisé 2,7 milliards de dirhams dont 2,4 milliards de dirhams et ont concerné les augmentations du capital en numéraire contre 1,2 milliard de dirhams en 2005 et 521 millions de dirhams en 2004. Cet apport de fonds a profité essentiellement au secteur bancaire avec une part de 79%, en lien notamment avec la restructuration du CIH qui a procédé à une augmentation du capital de l'ordre de 1,85 milliards de dirhams. Pour les autres secteurs, il a été enregistré 11% pour le tourisme, 6% pour le BTP et la distribution et 3% pour les nouvelles technologies de l'information.

Parallèlement, le volume des émissions sur le marché obligataire des sociétés cotées en bourse a augmenté de 1,2 milliard de dirhams en 2006. Le montant des emprunts a totalisé, 2,9 milliards de dirhams contre 1,8 milliard de dirhams en 2005. Ce montant a résulté du lancement de quatre emprunts au cours de l'année 2006. Les émissions y afférentes ont varié entre 25 millions de dirhams et 1,5 milliard de dirhams, pour des spreads moyens s'établissant à 66 points de base en 2006 contre 54 points de base en 2005.

Y compris les sociétés non cotées, les émissions d'obligations ont porté en 2006 sur un montant de 4,1 milliards, en progression de près de 30%. L'ONA a procédé à deux émissions pour un volume global de 2,5 milliards de dirhams dont 1,5 milliard au taux de 5,45% pour une maturité de 10 ans et 1 milliard au taux de 4,27% pour une maturité de 5 ans. L'ONCF a mobilisé 1,3 milliard de dirhams pour une durée de 15 ans, 800 millions de dirhams au taux de 4,25% et le reste garanti par l'état au taux de 3,70%. Les émissions des billets de trésorerie restent faibles.

Rôle insuffisant du marché financier

Evaluant le poids de ce type de financement sur le plan macro économique, la part des émissions de titres dans la FBCF s'est appréciée d'une année à l'autre pour représenter 7% au lieu de 2,9% en 2005. Sa part dans l'épargne nationale brute est passée de 2,6% en 2005 à 6,1% en 2006. Par ailleurs, en dépit des performances enregistrées, la dynamique du marché financier en matière de mobilisation de l'épargne et sa canalisation vers les supports de placements de long terme demeure insuffisante car plus de 78% des flux de financement mobilisés par les sociétés par émission des titres n'ont pas transité par le marché boursier. En revanche, les augmentations de capital, en numéraire, ont représenté 18,6% des flux de financement des entreprises par émission des titres contre 3,4% en moyenne sur la période 2001-2005.

Performances notables du capital investissement

Essentiel pour améliorer la productivité et soutenir la croissance, le développement du marché du capital risque est au centre des préoccupations des pouvoirs publics en matière d'approfondissement du secteur financier et de diversifications des sources de financement de l'économie.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 41-05 relative au capital risque, le secteur a connu un développement remarquable suite à la création de 6 nouveaux fonds en 2006 contre 11 fonds créés sur toute la période 1992-2005, portant ainsi le nombre total de fonds créés à 17. Bien que ce nombre soit inférieur à ceux de pays concurrents ou à développement similaire, la dynamique enclenchée a permis de mobiliser 2.458 millions de dirhams, portant ainsi le total des fonds levés à 4.469 millions de dirhams à fin 2006 et un montant d'investissement de l'ordre de 1.536 millions de dirhams, soit 34% des fonds levés.

Toutefois, le poids du capital risque dans l'investissement demeure marginal en 2006 : 0,2% (239 millions de dirhams d'investissement soit 10% des fonds levés). Ce chiffre s'explique grandement par la courte expérience du capital risque au Maroc.

3. Piliers structurants de la croissance

Une croissance durable et suffisamment élevée pour réduire la pauvreté passe nécessairement par le renforcement de l'investissement, l'amélioration de sa qualité, l'accroissement de l'emploi et le rehaussement de la productivité. L'élan enclenché de la croissance économique est appelé à être consolidé et relevé pour atteindre nos objectifs en matière de déficits sociaux.

La modernisation du marché financier et son développement, conjugué à la consolidation des transferts MRE et l'assainissement des finances publiques, se sont traduits par un redressement de l'épargne extérieure et intérieure. L'économie a pu bénéficier d'une épargne suffisante et supérieure à l'effort d'investissement engagé. Aussi, sommes nous interpellés sur la capacité de notre économie à accélérer davantage l'investissement qui trouvera appui dans la diversification productive.

L'effort entrepris en matière d'investissement et d'activité entrepreneuriale sont à la base de la diversification productive et à la transformation structurelle de notre économie. En outre et compte tenu de l'espace budgétaire retreint et des possibilités d'emploi limité du secteur public, le développement du secteur privé et de l'appareil productif, et notamment les PME et TPE devient nécessaire pour le rehaussement de l'investissement et la création de nouveaux emplois. Des efforts sont également apportés pour rehausser la productivité, notamment en matière d'éducation et de gouvernance. Ces facteurs sont à même d'accélérer la demande et, par là, le relèvement du taux de croissance capable de relever le défi de l'emploi.

3.1. Promotion de l'investissement et développement du secteur privé

L'ouverture croissante de notre économie et la concurrence de plus en plus acharnée rendent nécessaires des efforts supplémentaires et continus de modernisation et de mise à niveau aux plans tant structurel, sectoriel qu'institutionnel de l'environnement de l'investissement de notre pays, qui est la locomotive de la croissance et du développement.

3.1.1. Amélioration du climat des affaires

La nécessité d'instaurer un environnement favorable à la promotion des investissements privés tant nationaux qu'étrangers a encouragé l'accélération de la mise en œuvre d'un ensemble de réformes législatives et institutionnelles.

Réforme du cadre juridique des affaires

Des progrès considérables ont été réalisés ces dernières années pour améliorer le cadre juridique des affaires dans le sens de sa libéralisation et de sa modernisation. Plusieurs textes de lois ont ainsi été adoptés et ont porté principalement sur la révision de la loi sur les Sociétés, l'institution d'un nouveau Code de commerce visant la modernisation des pratiques commerciales, l'adoption de la loi sur les groupements d'intérêts économiques et de la loi sur la concurrence et la liberté des prix. Pour sa part, la protection de la propriété industrielle et intellectuelle se trouve renforcée à travers l'adoption de la loi sur la propriété industrielle et la révision des droits d'auteur et droits avoisinants. Il en est de même de la législation du travail qui a été au centre des préoccupations des pouvoirs publics grâce à l'adoption du nouveau Code du travail en 2003.

Par ailleurs, le rôle économique du système judiciaire se trouve renforcé avec la création des tribunaux de commerce. Ces efforts sont poursuivis à travers l'adoption d'un ensemble de mesures visant la réorganisation des tribunaux (notamment de commerce), la rénovation de leur gestion et le raffermissement de leur contrôle ainsi que la modernisation des structures logistiques, essentiellement au niveau du Registre de Commerce.

Dans le domaine de l'arbitrage, il a été procédé à la mise en place d'un cadre juridique relatif à l'arbitrage interne et international dont le champ d'application a été élargi aux litiges financiers et aux entreprises et établissements publics.

Refonte du cadre institutionnel de l'investissement

Sur le plan institutionnel, les efforts déployés par les pouvoirs publics se sont concrétisés par la création de la Commission Interministérielle des Investissements. Placée auprès du Premier Ministre, cette commission est chargée de statuer sur les problèmes qui bloquent la réalisation des projets d'investissements d'envergure, d'agréeer les conventions et les contrats d'investissement liant l'Etat à des investissements d'envergure et de mettre en œuvre toute mesure à même d'améliorer l'environnement des investissements. Le bilan de la commission, au cours de la période 2002-2007, fait état de 316 projets d'investissements correspondant à un montant d'investissement de 174 milliards de dirhams et à une création d'emplois directs de 109 784.

Par ailleurs, il a été procédé à la création des centres régionaux d'investissement regroupant deux guichets : le guichet d'aide à la création d'entreprise et le guichet d'aide aux investisseurs. Depuis leur création et jusqu'à fin 2005, l'intervention du premier guichet a permis l'octroi de 54 164 certificats négatifs et la création de 32 971 entreprises relevant essentiellement des secteurs des services et du commerce. Quant aux dossiers d'investissement examinés par le second guichet et ayant reçu un avis favorable, ils s'élèvent à 13 836 nécessitant des investissements de l'ordre de 175 milliards de dirhams.

Dans la même optique, et pour une plus grande simplification des procédures liées à l'investissement, un manuel unique des procédures liées à l'investissement pour tous les CRI et leurs partenaires administratifs a été élaboré en 2006. De même, un Comité National des Procédures pour l'Investissement (CNPI) a été créé pour faciliter la collaboration entre les différentes administrations concernées et renforcer la transparence des procédures d'investissement aux niveaux régional et national.

3.1.2. Renforcement de l'investissement en infrastructures : un levier pour le développement du secteur privé

Conscients des enjeux suscités par un environnement de plus en plus concurrentiel, les pouvoirs publics ont engagé au cours de ces dernières années une politique volontariste visant à doter le pays d'une infrastructure adéquate, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Importance de l'effort d'investissement public dans le domaine des infrastructures

Le montant cumulé des dépenses d'investissement brut engagées par les trois composantes du secteur public s'élève à 79,5 milliards de dirhams en 2006. En tenant compte des transferts intra ou inter composantes qui s'élèvent à 17,6 milliards de dirhams, le montant net des investissements du secteur public s'élève à 61,9 milliards de dirhams en 2006 contre 55,1 milliards de dirhams en 2005.

Rapportées à la FBCF totale, les dépenses d'investissement du secteur public interviennent pour 36,8% en 2005 et 37,5% en 2006. Ceci dénote du rôle du secteur public dans les efforts déployés en matière d'accumulation et d'amélioration du potentiel de croissance et de développement du Maroc.

L'effort d'investissement public dans le domaine des infrastructures a été appuyé par la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Financier. En effet, les engagements du Fonds ont été de 1,3 milliard de dirhams en 2006 et se concentrent pour l'essentiel dans ce domaine avec un montant de 1,2 milliard de dirhams.

Le volume des engagements cumulés depuis la création du Fonds s'élève à un montant global de près de 18 milliards de dirhams avec une contribution de 11,3 milliards de dirhams dans le domaine des infrastructures. Cette enveloppe, qui représente 63% des engagements du Fonds, a servi au financement de plusieurs grands projets dont des ports, des routes et autoroutes, des chemins de fer, l'aménagement de périmètres irrigués et forestiers, ainsi de grands aménagements urbains. Dans cette enveloppe, la part des projets de développement des infrastructures relatives au secteur du transport routier, ferroviaire et maritime a représenté 86%.

Partenariat public-privé : pour une plus grande implication du secteur privé dans la réalisation des grands projets d'infrastructures

Ces dernières années marquent une orientation positive de la stratégie du Maroc dans le domaine des infrastructures. Des chantiers de grande envergure ont été lancés mobilisant une enveloppe de plus de 60 milliards de dirhams. Ces performances ont été possibles grâce aux mécanismes novateurs de financement qui impliquent un apport public en fonds propres limité, mais qui présente un effet multiplicateur important.

Sur la période 2006-2010, un apport annuel du budget de l'Etat de 320 millions de dirhams générera un investissement moyen annuel de 4 milliards de dirhams à travers la mobilisation de financement auprès de différents bailleurs de fonds comme la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Africaine de Développement, les fonds arabes, ainsi que la participation active du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social à l'augmentation du capital de la société Autoroutes Du Maroc (ADM).

Dans ce même sillage, le grand complexe portuaire de Tanger Méditerranée verra la mise en service de la première tranche en 2007. Le grand succès qu'a connu le montage financier de ce grand projet, marqué par une implication importante des opérateurs privés nationaux (COMANAV, Akwa, BMCE Bank...) et internationaux (Bouygues, Maersk, Eurogate-Contship...) conjugué à l'efficacité du choix de la structure de pilotage et de coordination (TMSA) a servi de modèle pour la programmation de nouveaux grands projets d'infrastructures.

Le projet d'aménagement et de mise en valeur de la vallée du Bouregreg nécessitera un montant global estimé à 10 milliards de dirhams dont 3,3 milliards de dirhams sont financés par le Budget de l'Etat (1,25 milliard de dirhams), les Collectivités Locales (1 milliard de dirhams) et le fonds Hassan II (1 milliard de dirhams). Le reste sera assuré par des institutionnels, des bailleurs de fonds divers et des concessionnaires de projets. Le projet a également connu un afflux d'investisseurs de grande envergure tels que le groupe EMAAR et Dubai Holdin qui investiront 5,1 milliards de dirhams pour la réalisation de projets touristiques au niveau de la vallée du Bouregreg.

3.1.3. Mise à contribution du patrimoine foncier de l'Etat

Une politique volontariste de mise à contribution du patrimoine foncier de l'Etat est menée par les pouvoirs publics pour la promotion de l'investissement. Ainsi, le secteur du tourisme a bénéficié d'une assiette foncière de 4.823 hectares cédée aux différents opérateurs publics et privés pour la mise en œuvre du plan "Azur" et la réalisation de zones et d'unités touristiques.

Le secteur de l'industrie a bénéficié de la mobilisation de 1.239 hectares pour la réalisation des infrastructures d'accueil. De plus, 533 hectares ont été cédés pour la réalisation de plusieurs zones industrielles dans les différentes régions du Royaume au profit d'aménageurs publics.

Pour le secteur de l'agriculture, l'état a privilégié le partenariat avec le secteur privé sur les terres domaniales gérées par SODEA-SOGETA à travers la conclusion de 156 conventions portant sur la location d'environ 40.000 hectares et 40.000 autres sont prévus.

Le secteur de l'habitat a bénéficié de quelques 7.656 hectares destinés à la promotion de l'habitat social, et de 3.400 hectares des terres de la SODEA-SOGETA mis à la disposition des Organismes Publics de l'Habitat en vue notamment d'accompagner le programme de construction de villes nouvelles (Tamesna et Tamensourt...).

3.1.4. Efforts de modernisation de l'appareil productif : Cas des PME et des TPE

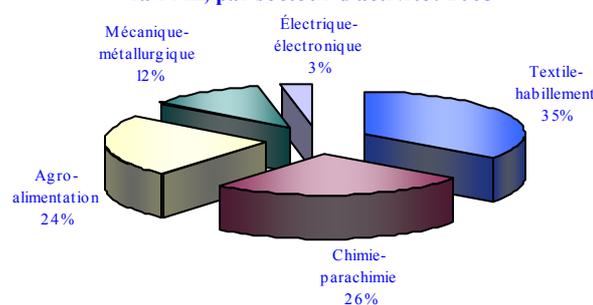
L'attention est portée particulièrement aux PME et TPE qui continuent de connaître plusieurs difficultés et où des efforts restent nécessaires pour financer et soutenir leur développement.

3.1.4.1. Petites et Moyennes Entreprises au centre des stratégies de développement économique et social

Eu égard à sa capacité à générer de la richesse et des emplois, la PME se trouve au centre des stratégies de développement. Le tissu entrepreneurial national est constitué à hauteur de 95% de PME. Numériquement de loin les plus nombreuses, elles contribuent à 46% de l'emploi et à 28% du PIB. Elles sont présentes dans tous les secteurs de l'activité économique (industrie, artisanat, BTP, commerces, tourisme, NTIC, transports, services financiers...).

Dans le domaine industriel, l'analyse des statistiques du Ministère de l'Industrie renseigne sur le poids de la PMI dans l'ensemble des industries manufacturières. En matière d'emploi, la PMI représente 45% des emplois du secteur industriel. La branche du textile-habillement vient en première position, suivie de la chimie-parachimie, de l'agro-alimentaire, de la mécanique-métallurgie et de l'électrique-électronique.

Figure 18 : Répartition de l'emploi généré par la PME, par secteur d'activité: 2005



Source : Enquête des industries de transformation, MCI2005

Dans le secteur artisanal, la PME prédomine encore plus dans la pêche, la sylviculture, l'élevage, et surtout dans les métiers traditionnels à forte valeur ajoutée culturelle et sociale. La PME marque également une présence importante dans le secteur du BTP, hormis la production des matériaux de construction (sidérurgie, cimenteries, fabrication de conduites).

Dans le secteur des services, tout d'abord dans le tourisme qui compte près de 600.000 emplois, la PME constitue un outil privilégié dans la promotion de l'hôtellerie, de la restauration et des agences de voyages. Par ailleurs, les grandes mutations liées aux technologies de l'information qu'a connues le secteur des télécommunications, combinées à sa privatisation, ont engendré une apparition de PME nouvelles dans les services de l'Internet, des publiphones, de la téléphonie sans fil, de l'audio-visuel et de la réception par satellites.

La PME a également marqué une présence de plus en plus significative dans le domaine des transports urbains, inter-urbains et de marchandises suite au mouvement de privatisation et de libéralisation amorcé dans le secteur. De même, la réforme du marché financier et la dynamisation de la bourse ont engendré la création de nouvelles PME telles que les intermédiaires boursiers, les sociétés de crédit à la consommation, les intermédiaires d'assurances,...

La contribution socio-économique des PME reste, cependant, largement en deçà des potentialités que peuvent faire valoir ce genre d'entreprises. Beaucoup de contraintes se dressent encore devant la promotion de ces entreprises en raison de la fragilité de leurs structures et leur mode de gouvernance et de la faiblesse de leurs moyens humains, techniques et financiers. Ceci se traduit par une insuffisance de leurs performances, une érosion de leur compétitivité et un taux de mortalité élevé.

A cet égard, et face aux enjeux en matière d'ouverture de l'économie nationale, le rôle de la PME est appelé à être renforcé en vue d'en faire le vecteur d'une croissance durable et génératrice d'emploi. D'où la nécessité de la conjugaison des efforts des pouvoirs publics en termes d'accompagnement des PME (réformes, cadre juridique...), mais également et surtout des efforts que de la part des PME pour se mettre à niveau et acquérir la capacité compétitive leur permettant d'affronter la concurrence, tant interne qu'externe.

➤ *Une politique de soutien aux PME*

Vecteur d'une croissance durable et génératrice d'emploi, les PME suscitent le soutien des pouvoirs publics à plusieurs niveaux. Ces efforts ont été articulés autour de la mise en place d'un arsenal de dispositifs juridiques, des structures d'accueil et des incitations financières visant à soutenir les efforts de restructuration, à accompagner les entreprises pour assurer leur adaptation aux nouvelles données du marché et à améliorer leurs performances commerciales et de gestion.

La Charte de la PME, instituée par la loi 53-00, publiée le 23 juillet 2002, constitue le cadre de référence de l'action que mène l'Etat en partenariat avec les acteurs privés pour apporter l'appui nécessaire aux PME tant sur le plan du financement et de la formation que des infrastructures d'implantation et des incitations fiscales à l'investissement.

Soutien par l'accompagnement et le conseil

Cette orientation a été concrétisée par la création, en 2002, de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprises (ANPME) qui a mis en place, avec le concours d'autres organismes nationaux ou internationaux, une batterie de mesures pour l'accompagnement et le soutien des PME.

En perspective, l'ANPME a proposé dans le cadre de la programmation Maroc-Union Européenne pour la période 2007-2009, un projet « Appui à la modernisation compétitive du secteur privé marocain », qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la « Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise ».

En 2006, l'ANPME a accompagné 582 entreprises, soit une augmentation de 50% par rapport à 2005, ce qui porte le nombre des entreprises bénéficiaires des programmes de modernisation compétitive promus par l'Agence à 1230 depuis sa création. 60% des actions d'appui menées par l'Agence ont bénéficié à des entreprises relevant des Métiers Mondiaux du Maroc : Textile-Habillement, Cuir, Agroalimentaire, Chimie/Parachimie, Automobile, Aéronautique, Electronique et Services liés à l'industrie.

Pour renforcer son intervention en matière de conseil et d'assistance technique sur le plan régional, les pouvoirs publics ont mis en place avec d'autres partenaires locaux un réseau d'intervenants régionaux pour la modernisation compétitive des entreprises (RIMANE). Ce dernier a pour mission de faire connaître les produits gérés par l'agence et les modalités de mise en œuvre, d'assurer le suivi et l'évaluation des actions programmées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme douanier de catégorisation, un protocole d'accord a été signé entre la Douane et l'ANPME en juin 2006, permettant aux entreprises opérant sous régime économique en douane de bénéficier d'une assistance technique et d'un financement le Fond National de Mise à niveau (FOMAN) de 80 % du coût de l'audit prévu par ledit programme.

Ce programme a pour objectif l'octroi, à des sociétés sélectionnées, sur la base de critères prédéfinis, des facilités et avantages à même de permettre l'accomplissement des formalités douanières et la gestion des comptes sous régimes économiques (RED) dans de meilleures conditions de délai et de coût. Ainsi, les acteurs du tissu productif seront plus motivés pour moderniser leurs structures et leurs méthodes de gestion pour pouvoir prétendre aux différentes facilités prévues par ce produit.

➤ Renforcement des PME exportatrices

Eu égard au rôle que les Petites et Moyennes Entreprises peuvent jouer dans le dynamisme des exportations non traditionnelles pour accélérer notre potentiel de croissance, les pouvoirs publics accordent une attention particulière au renforcement des PME exportatrices.

Aussi, ont-ils procédé à la mise en place de dispositifs en faveur du secteur exportateur. Il s'agit principalement de la réduction de l'IS à concurrence de 10 % du montant de l'augmentation du capital social réalisé par les petites et moyennes entreprises, de l'exonération totale des entreprises installées dans les zones franches de l'IS et de l'IR pendant les cinq premières années d'exploitation et l'application d'un taux d'IS réduit (8,75%) durant les dix années suivantes.

L'année 2007 a également connu une nouvelle étape dans la voie de la libéralisation et de soutien des exportations pour accompagner le processus de mutation structurelle de notre économie. Elle devrait encourager le positionnement des exportateurs marocains sur les circuits internationaux de distribution, facilitant ainsi l'écoulement de leurs exportations.

Il s'agit notamment du relèvement de 20% à 50% de la part des recettes d'exportation à conserver dans les comptes en devises ou en dirhams convertibles, parallèlement à l'assouplissement des conditions d'utilisation. Il a également été procédé à la libéralisation des crédits acheteurs pour les exportateurs. Le crédit accordé peut atteindre 85% de la valeur du bien ou des prestations de services fournies et le délai de remboursement peut s'étaler jusqu'à 8 ans dans le cas de biens d'équipement.

Les pouvoirs publics œuvrent également à favoriser le développement de la PME à l'international à travers l'autorisation, accordée en juillet 2007 dans le cadre de la libéralisation du compte Capital, aux investisseurs structurés à investir dans les secteurs liés à leur activité à hauteur de 30 millions de dirhams.

➤ *Appui au financement*

A côté des réformes menées pour la modernisation du secteur financier, les pouvoirs publics ont pris une série d'initiatives visant à renforcer les ressources financières dédiées aux PME. Il s'agit de l'assouplissement des conditions de crédits bancaires par Bank Al-Maghrib, de l'incitation à l'introduction en bourse de la PME et de la mobilisation des lignes de crédit à des taux concessionnels et de la mise en place, à travers la Caisse Centrale de Garantie (CCG), des fonds de garantie dont le dernier a pour objet la restructuration des dettes des entreprises.

Cependant, les résultats affichés restent en deçà de nos ambitions et que l'accès des PME/PMI au crédit bancaire notamment à travers l'utilisation des mécanismes de financement et de garantie reste insuffisant et les nouvelles introductions en bourse sont timides.

Financement par le crédit

Les conditions de crédits ont été sensiblement assouplies et par là, le financement des PME, favorisé d'une part, par un contexte de plus en plus concurrentiel et une offre de financements alternatifs et, d'autre part, par le renforcement des systèmes d'évaluation des risques et de la diminution du coût du risque.

Ainsi, les évolutions récentes ont été marquées par une baisse générale des taux d'intérêt qui s'explique principalement par la baisse du taux de rendement des crédits des banques qui est passé de 12% à 6,1% sur la période 1997-2006 et des marges bancaires. En effet, la marge globale d'intermédiation bancaire est passée de 4,2% à 3,7% sur la période 2000-2006.

Selon l'enquête sur les conditions d'octroi de crédit réalisée par Bank Al-Maghrib, l'encours des crédits accordés aux PME s'est inscrit en hausse de 43% en 2006 contre 16% un an auparavant. Sa part dans le total des crédits à la clientèle s'est consolidée, passant de 18% à près de 23% entre 2005 et 2006. Si on ne considère que les prêts aux entreprises non financières, cette part s'est élevée à près de 40%, contre 32% en 2005. Cette nouvelle dynamique peut être appréhendée à travers le développement remarquable du secteur du crédit-bail qui compte dans son portefeuille, essentiellement des PME. Ce secteur a multiplié par environ 2,5 fois son encours de crédits depuis 2000.

Développement des lignes étrangères

La mobilisation des produits bancaires a été encouragée par la mise en œuvre, dans le cadre d'un partenariat maroco-européen et maroco-arabe, de lignes étrangères. L'appui financier de l'Union Européenne s'est accompli par la mise à la disposition des entreprises de la ligne espagnole PME/PMI, de la ligne PME/PMI française et des lignes italienne, portugaise et belge. L'unification, en février 2003, de leurs taux d'intérêt applicables à 5% et l'approbation de leur distribution par l'ensemble des banques vise l'activation de leur utilisation pour la mise à niveau du secteur privé. A fin 2005, le montant engagé par ces lignes européennes a atteint 34 millions d'euros pour un budget opérationnel de 55 millions d'euros, soit un taux d'utilisation global de près de 62%.

Financement par le capital

Le financement par le capital s'est essentiellement concrétisé à travers la Bourse de Casablanca et le capital investissement. L'introduction des PMI/PME en Bourse est ainsi encouragée avec la reconfiguration des structures de la Bourse et la création de deux nouveaux compartiments pour mieux répondre aux besoins des différentes catégories d'entreprises. Il a ainsi été procédé à l'exonération partielle de l'IS en faveur des entreprises qui s'introduisent en bourse et l'octroi de la neutralité fiscale aux organismes de placement en capital risque en vue de participer à leur promotion et à leur développement.

Au niveau de la bourse, l'année 2006 a connu dix nouvelles introductions en bourse dont six PME contre 8 en cinq ans entre 2000 et 2005.

Le capital investissement recouvre le financement en capital à différents stades de la vie de l'entreprise. Cet instrument a vu son cadre légal renforcé à travers l'adoption d'un texte de loi sur les organismes de placement en capital risque, en 2006, visant d'une part l'incitation des organismes de placement en capital risque (OPCR) à investir au moins 50% de leur situation nette dans des PME non cotées en bourse, et d'autre part la professionnalisation du métier de capital risque au Maroc.

L'activité n'a réellement démarré qu'en 2000, 17 fonds nationaux ont été créés à fin 2006 dont 8 avant 2003, 3 en 2005 et 6 en 2006. En 2005, ces fonds ressortent à 511 millions de dirhams, et ont atteint, en 2006, 2,5 milliards de dirhams et 1,536 milliard a été investis. 62 entreprises ont bénéficié de cette nouvelle source de financement et 13 sorties ont été enregistrées à fin 2006 avec des stratégies diversifiées.

Offre diversifiée et adaptée au cycle de vie de la PME par la mise en place de fonds de garantie

L'Appui à la PME dans sa phase de développement s'est concrétisé par la mise en place de quatre mécanismes en l'occurrence la garantie des crédits d'investissement et du financement conjoint Caisse Centrale de Garantie -banques de 90% des programmes de mise à niveau des PMI à travers le «FOMAN». Ces mécanismes sont également représentés à travers le cofinancement avec les banques de 70% des programmes de modernisation des PME hôtelières via le «RENOVOTEL» (35% par le fond au taux de 2% et 35% par les banques à un taux librement négocié), de la subvention de 20 ou 40% des programmes de dépollution industrielle à travers le « FODEP » et le fond de garantie des industries culturelles.

Importants réaménagements en 2006 du fonds de financement FOMAN

Ces réaménagements ont concerné les mesures ci-après :

- le relèvement du total bilan des entreprises éligibles de 40 millions de dirhams à 70 millions de dirhams, ce qui bénéficiera à plus de 92% des entreprises du tissu industriel national ;
- le doublement de la quotité financée par le FOMAN pour passer de 2,5 à 5 millions de dirhams ;
- l'élargissement des programmes finançables aux travaux de construction et de réaménagement, aux investissements immatériels et aux investissements pour des besoins de redéploiement stratégique des entreprises désirant, par exemple, passer de la sous-traitance à la co-traitance.
- la réduction de l'apport minimal, de la PME éligible, en fonds propres et/ou en autofinancement de 20% à 10%, et le relèvement de 30 à 40% de la partie financée par le FOMAN au taux d'intérêt concessionnel de 2%.

L'appui au développement est également apporté par l'encouragement à l'accès à la commande publique et le développement du partenariat public-privé. Aussi, a-t-il été procédé à l'abaissement de 500 à 200 millions de dirhams du seuil exigé pour conclure des conventions avec l'Etat ouvrant droit à l'exonération des droits et taxes.

Durant sa phase de restructuration, la PME bénéficie d'une garantie, accordée par le Fonds de Garantie de la Restructuration Financière «ISTIMRAR», des prêts de consolidation des crédits d'investissement et / ou de fonctionnement des PME en difficulté financière.

D'autres conventions pour la mise en place de mécanismes de financement et de garantie ont été signées récemment par les pouvoirs publics dans le but de faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises pour certains secteurs prioritaires.

Pour le secteur des technologies de l'information et de communication (TIC), et conformément au contrat-progrès signé entre l'Etat et la Fédération des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring (APEBI), l'Etat vient de lancer en faveur des sociétés innovantes relevant de ce secteur un fonds de garantie et de cofinancement dénommé « Innovation TIC ».

Concernant le secteur de l'enseignement et de la formation privée, et conformément à l'accord-cadre portant sur la mise à niveau et la promotion dudit secteur signé en 2007 entre le Gouvernement et les représentants des établissements de l'enseignement et de formation privés, il a été décidé de mettre en place deux mécanismes de financement. Le premier « FOPEP » est destiné à cofinancer avec les banques les projets de création ou d'extension d'établissements d'enseignement et de formation privés. Le second « Enseignement Plus » vise à garantir les prêts bancaires pour le financement des frais de scolarité des étudiants inscrits dans des filières de l'enseignement supérieur jugées prioritaires.

En outre, il est à signaler que le montant global des crédits garantis par la CCG depuis sa création, directement ou à travers des fonds de garantie, qui ont bénéficié à 2.087 entreprises dont 85% PME, a atteint 5,8 milliards de dirhams en 2006 et ce, pour un investissement global de 10,5 milliards de dirhams. Les concours de la CCG dans le cadre du cofinancement de l'investissement, qui ont profité à 141 entreprises, ont atteint 385 millions de dirhams en 2006, pour un investissement global d'un milliard de dirhams.

Cet effort en faveur de la PME sera consolidé notamment à travers la recomposition et le redéploiement du système national de garantie. L'étude engagée à ce titre touche à sa fin et devrait permettre de rationaliser notre dispositif en termes d'intervenants et de mettre en place une « offre produit » structurée en fonction de la nature des besoins et de la taille des PME.

3.1.4.2. Très Petite Entreprise : un réel potentiel dans la création d'emploi

La très petite entreprise, de part ses structures flexibles et adaptables à l'évolution des conjonctures et des besoins, joue un rôle majeur dans le renouvellement du tissu économique, la lutte contre la pauvreté et la diminution du taux de chômage. Aussi et pour tirer profit de la dynamique économique nationale porteuse d'opportunités d'emplois, l'Etat renforce le dispositif existant par des programmes d'aide à la création de micro-entreprises et cherche à intégrer dans le formel, le secteur informel très dynamique qui constitue une pépinière d'entrepreneurs et d'activités.

L'appui à la création d'entreprises s'est concrétisé à travers notamment le programme « Moukawalati », le micro-crédit comme appui à la création de TPE et la mise en place d'un nouveau fonds de financement des organismes de microfinance « JAIDA ».

Le programme « Moukawalati » vise la création de 30.000 petites entreprises à l'horizon 2008 dans toutes les régions et localités de notre pays. Il permet aux diplômés de la formation professionnelle, des bacheliers et de l'enseignement supérieur de bénéficier d'une offre intégrée, comprenant le financement et l'accompagnement pré et post création d'entreprise. Le montant d'investissement du projet doit être supérieur à 50 000 dirhams et inférieur à 250 000 dirhams et 500 000 dirhams s'il s'agit de deux associés.

Dans ce cadre, les porteurs de projets bénéficient de trois facilités. L'Etat prend en charge les frais d'accompagnement des porteurs de projets dans la limite de 10 000 dirhams. L'accompagnement concerne aussi bien la formation que le business plan. L'Etat octroie une avance non productive d'intérêt à hauteur de 10% de l'investissement et dans la limite de 15.000 dirhams remboursable sur six ans dont trois de grâce. Et enfin, pour faciliter l'accès au crédit bancaire, l'Etat garantit à hauteur de 85% les crédits octroyés par les banques.

Pour accompagner ce programme, des comités régionaux et 76 guichets d'appui, constituant les interlocuteurs uniques des porteurs de projets, ont été mis en place. A fin décembre, 10.260 candidats ont été inscrits, 2.580 ont été sélectionnés et 1.240 ont été formés. Les données arrêtées à fin-mai 2007 font état de 200 projets concrétisés au cours des 11 derniers mois.

L'activité du micro-crédit s'est vue renforcer en 2006 par de nouveaux dispositifs visant à homogénéiser les pratiques comptables permettant d'assurer un meilleur suivi du secteur et de renforcer sa transparence. Ainsi, et en vertu de la nouvelle loi bancaire promulguée en 2006, les associations de micro-crédit sont tenues, de communiquer régulièrement à la Banque Centrale, leurs états financiers. En outre, l'activité du micro crédit déjà dynamique, a été stimulée par le relèvement, en août 2006, du montant maximum des prêts, de 30.000 à 50.000 dirhams.

En outre, un nouveau fonds de financement des organismes de microfinance d'un montant initial de 100 millions de dirhams, baptisé « JAIDA », vient d'être créé dans le cadre de la coopération entre le Maroc, la France et l'Allemagne et dont le capital sera détenu à 45% par la Caisse de dépôt et de gestion.

Ce fonds a pour objectif de faciliter aux associations de micro-crédit l'accès au financement tout en drainant davantage de sources de financement privées vers le secteur. Cette activité a touché plus d'un million de clients actifs, dont 66% de femmes et ont permis la création de 3882 emplois permanents contre 2.562 en 2005, avec une valeur totale des prêts de 3,5 milliards de dirhams.

Traduisant le cautionnement mutuel entre les bénéficiaires de ces crédits, le taux de remboursement de ces prêts a avoisiné 99%. Le montant cumulé des prêts accordés par les associations de microcrédit depuis leur création a atteint 15 milliards de dirhams et le nombre des bénéficiaires s'est élevé à 4,5 millions de personnes.

Ces mécanismes de soutien et d'appui aux initiatives privées et à la création des très petites, petites et moyennes entreprises vont dans le sens de l'encouragement des jeunes à l'auto-emploi générant la création d'autres nouveaux emplois.

A ce titre, il convient de rappeler que, outre l'auto-emploi, les pouvoirs publics ont mis en place une politique active et volontariste de promotion de l'emploi qui s'appuie sur la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes visant notamment l'insertion directe (Idmaj) et la formation-insertion (Taahil).

Le programme « Idmaj » cible l'insertion de près de 60.000 diplômés à fin 2008. Ce programme permet à l'entreprise de développer ses ressources humaines et d'améliorer son encadrement par le recrutement de jeunes diplômés sans avoir à supporter des charges salariales trop lourdes. Pour le jeune diplômé, le programme permet d'accroître son employabilité par l'acquisition de compétences professionnelles nouvelles, notamment à travers une première expérience en entreprise.

L'offre consiste en l'exonération de l'IR, de la CNSS et de la TFP dans la limite d'un montant de 6.000 dirhams de salaire mensuel versé au bénéficiaire. La durée du contrat est de 24 mois avec 12 mois d'exonération supplémentaire en cas de recrutement. A fin décembre 2006, ce programme a permis l'insertion de 32.000 jeunes diplômés, nombre supérieur à l'objectif de 30 000.

Le programme « Taahil » vise l'amélioration de l'adéquation entre la formation et l'emploi identifié et facilite l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur par l'acquisition des compétences professionnelles. Le programme consiste en deux types de formations contractualisées ou à la carte, répondant à des besoins précis en recrutement. Il assure une formation qualifiante modulaire, de courte durée (4 à 10 mois au maximum) au profit des diplômés. Le coût moyen de cette formation est de 10.000 DH pris en charge par l'Etat. Cette contribution peut dépasser ce montant dans la limite de 24.000 dirhams dans le cas d'entreprise nouvellement créée ou opérant dans les nouveaux métiers identifiés notamment à travers le plan Emergence. A fin décembre 2006, la formation a bénéficié à 4.800 demandeurs d'emploi contre un objectif de 6.000, soit un taux de réalisation de 80%.

3.2. Valorisation du capital humain

3.2.1. Développement de l'éducation et de la formation

Le secteur de l'éducation a connu depuis le lancement de la Charte des progrès notables contribuant à bâtir des fondations solides pour un système plus performant. Cependant, les avancées essentiellement quantitatives ne doivent pas masquer les efforts qui restent à consentir dans l'amélioration de la qualité et l'adéquation aux exigences économiques.

Au niveau de l'enseignement préscolaire, le nombre d'enfants scolarisés a atteint en 2006-2007 un taux de scolarisation de 59,7% sur le plan national et de 51% pour les filles. En milieu rural, seulement 45,6% des enfants accèdent à l'école préscolaire (28,5%).

Afin d'élargir l'accès au préscolaire, une stratégie a été élaborée en vue d'intégrer l'enseignement préscolaire à l'enseignement primaire.

Performances notables des indicateurs de l'enseignement fondamental

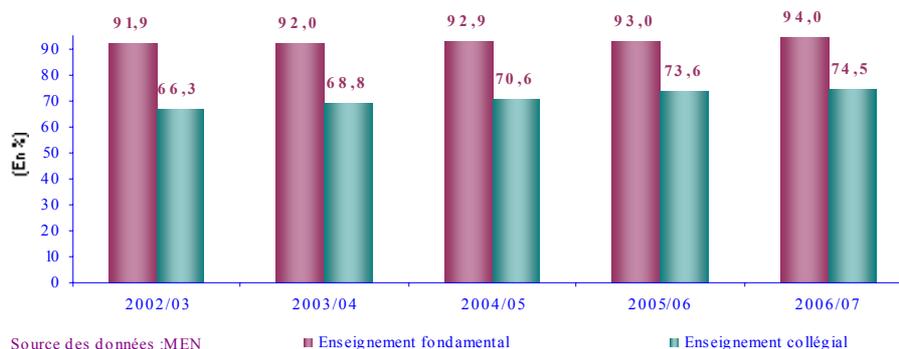
La poursuite de la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation continue de mobiliser une part relativement importante du budget de l'Etat. Ainsi, en 2007, le budget alloué au Ministère de l'Education Nationale a augmenté de 9% par rapport à 2006.

Selon les Comptes de la Nation de l'Education 2003-2004, le Maroc a alloué près de 41,6 milliards de dirhams au financement de l'éducation nationale, soit 9,3% du PIB et 1.392 dirhams/hab. L'Etat participe au financement de l'éducation à hauteur de 59,1%, suivi des ménages (30%) et des investisseurs privés (8,9%). La dépense moyenne par élève dans les secteurs public et privé a atteint en 2003-2004 près de 6.379 dirhams. Les dépenses du personnel représentent 54% du total des dépenses de l'éducation.

Ces efforts se sont concrétisés par une nette amélioration des indicateurs dans l'enseignement primaire, secondaire collégial et qualifiant, public et privé.

Ainsi, le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans a atteint en 2006, près de 88% pour les filles et 90% globalement. Le taux de scolarisation des élèves du primaire âgés de 6-11 ans a enregistré une augmentation moyenne de 9% entre 2000-2001 et 2006-2007, atteignant globalement 94% et 92,6% en milieu rural, et, 91,6% pour les filles et 88,7% pour les filles rurales. Ces évolutions ont nécessité l'accroissement de près de 4% du nombre d'établissements de l'enseignement primaire en 2006-2007

Figure 19 : Evolution des taux nets de scolarisation dans l'enseignement fondamental et collégial



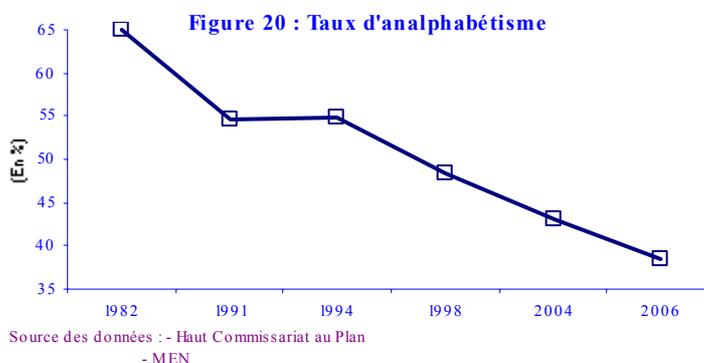
Le taux de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 74,5% et 67,8% pour les filles en 2006-2007 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001 et celui des 15-17 ans est passé globalement de 37,2% en 2000-2001 à 48,1% en 2006-2007 et de 32,2% à 43,4% pour les filles.

Nette amélioration des indicateurs de l'enseignement supérieur

Le taux de scolarisation des étudiants âgés de 19 à 23 ans s'est situé à 12,8% en 2005-2006 contre 10,5% en 2000-2001. L'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur s'est accru à un taux annuel moyen de 10%. Le nombre d'établissements de l'enseignement supérieur enregistre une augmentation de l'ordre de 4,3% et le nombre de places physiques est en hausse de 5% en 2005-2006, en comparaison avec 2004-2005.

Repli du taux d'analphabétisme

Le taux d'analphabétisme s'est établi à 38,45% en 2006 contre 42,7% en 2004¹², en baisse de 4,25 points (27,2% en milieu urbain contre 54,4% en milieu rural). Les femmes sont encore les plus touchées puisque 47% d'entre elles sont analphabètes contre 31% pour les hommes.



L'intensification des programmes de lutte contre ce fléau s'est traduite par l'accroissement continu du nombre des bénéficiaires qui est passé de 286.425 en 2002-2003 à 655.478 en 2005-2006 pour atteindre plus de 660.000 en 2006-2007. Le taux de participation des femmes à ces cours avoisine, en 2005-2006, les 80%.

Le programme d'alphabétisation des adultes a bénéficié à près de 2 millions de bénéficiaires entre 2002 et 2006. En 2006, environ 675.000 personnes ont été inscrites à ce programme dont 80% sont des femmes. Ces réalisations restent néanmoins en deçà des objectifs de la Charte qui vise un taux inférieur à 20% en 2010 et son éradication quasi totale en 2015.

Les programmes d'éducation non formelle ont profité à environ 167.569 enfants non scolarisés dont 133.275 élèves ont bénéficié du programme de soutien éducatif. Les femmes demeurent les bénéficiaires privilégiées de ces programmes.

Formation professionnelle : l'OFPPT un accompagnateur des secteurs à fort potentiel

Dans le cadre de la réforme du système de formation professionnelle, des contrats programmes ont été signés entre le Gouvernement et les Associations professionnelles ainsi qu'aux plans sectoriels tels la Vision 2010 ou le Plan Emergence qui se sont concrétisés par le renforcement de l'offre de formation et la mise en place de nouveaux cursus tels le tourisme, les TIC, l'offshoring, l'agroalimentaire, l'automobile, l'électronique et les centres d'appels.

L'effectif des stagiaires de l'OFPPT dans ces nouveaux cursus, a atteint en 2006-2007 près de 47.931 contre 13.642 en 2002-2003. Ceci a permis une formation nette de 11.480 stagiaires à fin 2006-2007. Le secteur des TIC a participé à hauteur de 91% à cette évolution, suivi de l'électronique (54%), du tourisme (39%) et de l'automobile (32%).

Concernant le secteur des TIC, 5 nouveaux établissements ont été rajoutés au dispositif existant riche d'une trentaine de Centres Sectoriels. En outre, les formations qualifiantes aux métiers de l'offshoring ont démarré en 2006 et couvrent l'ensemble des filières identifiées par le Plan Emergence.

¹² Celui de la population âgée de 15 ans est plus est passé de 47,7% à 43% entre 2004 et 2006.

Pour le secteur de l'automobile, l'offre de formation a été adaptée aux besoins du secteur de la réparation par la modernisation et la réingénierie de la formation, la création d'un Centre de Développement des Compétences à Casablanca et l'amélioration de l'organisation pédagogique des établissements sectoriels qui s'est traduite par la certification ISO 9001 de l'ISTA Génie Mécanique.

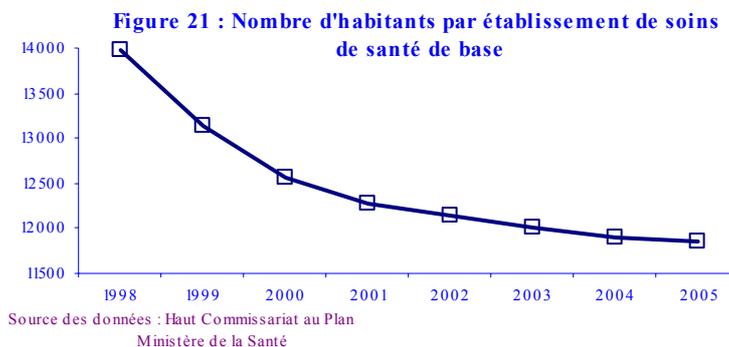
Ces progrès sont encourageants pour faire face aux déficits à combler pour atteindre les objectifs de la Charte. Parmi ces déficits, il convient de relever en premier lieu l'abandon scolaire et notamment dans l'enseignement fondamental légalement obligatoire, qui reste important malgré les améliorations réalisées en 2005-2006. Ce phénomène est particulièrement prononcé dans les premières années du primaire et en milieu rural, lié notamment aux insuffisances des infrastructures et à la situation précaire des familles démunies.

La qualité reste également un défi majeur et son atteinte reste tributaire des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre notamment le taux de redoublement en primaire, l'absentéisme et l'insuffisante mobilisation des enseignants, en particulier en milieu rural. Il serait également opportun d'accélérer la mise en place d'un système efficace de mesure et de suivi de la performance.

Le troisième défi majeur a trait à l'adéquation de l'éducation et la formation aux besoins d'une économie compétitive. Si actuellement certains secteurs d'activités économiques jouissent d'un plan de développement à moyen terme qui a permis une visibilité et la mise en place d'un plan de formation-éducation pour accompagner et soutenir leur croissance, d'autres secteurs souffrent encore de l'insuffisance de main d'oeuvre qualifiée. Parmi ceux-ci, figurent les secteurs du tourisme et de la construction, où cette insuffisance risque de freiner l'élan constaté de ces secteurs dynamiques et porteurs de notre économie.

3.2.2. Meilleures performances des indicateurs sanitaires

Les indicateurs d'offre de soins de santé de base ont connu des avancées notoires ces dernières années. Ainsi, l'encadrement médical a enregistré une nette amélioration avec un médecin pour 1.791 habitants en 2005 contre 2.251 en 2001. L'encadrement paramédical a, quant à lui, légèrement reculé, se situant à 1 infirmier pour 1.164 habitants en 2005 contre 1.115 habitants en 2004.



L'infrastructure sanitaire de base a également connu une évolution positive. Le nombre d'Établissements de Soins de Santé de Base (E.S.S.B.) s'est accru en moyenne de 3,2% par an durant la période 1997-2005 pour atteindre 2.545 en 2005. Par conséquent, le nombre d'habitants par E.S.S.B. a baissé durant cette période, passant de 13,79 mille

personnes en 1997 à 11,9 mille personnes en 2004 et 2005. Le nombre de lits hospitaliers a également augmenté durant la période 1997-2005, passant de 25.676 à 26.256 et le nombre d'habitants par lit s'est établi à 1150 en 2005. Cette évolution a impacté positivement les indicateurs de la mortalité et l'espérance de vie à la naissance. Cette dernière s'est accrue de façon constante pour atteindre 71 ans en 2005, 68,2 ans pour les hommes et 72,4 ans pour les femmes.

Le taux brut de mortalité, de l'ordre de 8,2‰ en 1987, se situe en 2005 à 5,5‰. La mortalité infantile et juvénile ont connu une baisse passant respectivement de 57‰ en 1988-1992 à 40,4‰ en 2005 et de 20‰ à 7,3‰ respectivement avec la persistance néanmoins d'un écart important entre milieu rural et milieu urbain: 28,2 et 4,5‰ entre les milieux urbain contre 52,2 et 10,2 rural. La mortalité néonatale¹³ reste cependant, élevée avec un taux de 27 pour mille (soit 33‰ pour les garçons contre 23‰ pour les filles en 2003).

Ainsi, les vastes campagnes publiques de vaccination semblent porter leur fruit. Le taux de couverture vaccinale contre les six maladies cibles de la vaccination a atteint 89% en 2003-2004 chez les enfants de 12 à 23 mois soit 86,8% chez les garçons et 91,2% chez les filles.

En matière de santé maternelle, les efforts déployés pour assurer une maternité sans risque se sont traduits par une amélioration des principaux indicateurs y afférents. La part des accouchements surveillés est passée de 37% en 1995 à 63% en 2003-2004 et la part des femmes enceintes recevant des soins prénatals, de 44,7% à 67,8% durant la même période. Ces évolutions ont permis de baisser le taux de mortalité maternelle à 227 (pour 100 000 naissances) en 2003-2004 contre 359 (pour 100 000 naissances) durant la période 1978-1984. Son niveau demeure néanmoins élevé particulièrement en milieu rural (267 décès pour 100.000 naissances contre 187 décès seulement en milieu urbain).

3.3. Bonne gouvernance : levier de la croissance économique

Eu égard à son rôle de vecteur du développement économique et social, la bonne gouvernance a constitué un axe fondamental du grand chantier de réformes au Maroc. Menées dans un cadre basé sur un consensus national autour des objectifs prioritaires du pays, les actions et réformes en matière de bonne gouvernance ont été axées autour de la nécessité de favoriser la mise en place d'un Etat proche des citoyens et d'institutions compétentes et responsables, pouvant formuler des politiques rationnelles, fournir des services publics et définir les règles des marchés.

Dans cette optique, les pouvoirs publics ont veillé à réunir les conditions nécessaires pour la régularité et la transparence des consultations électorales. Ainsi, les élections législatives (2002) et communales (2003) ainsi que celles plus récentes du 07 septembre 2007 ont été marquées par la transparence, conférant aux institutions élues la confiance et la crédibilité nécessaires à leur bon fonctionnement.

Il en est de même des efforts déployés pour l'ancrage de la culture du respect des Droits de l'Homme. La démarche adoptée à travers la rénovation du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme et l'institution de « DIWAN AL MADHALIM », organe de médiation entre l'administration et les citoyens, chargé notamment de traiter les doléances et les plaintes des personnes physiques ou morales de droit privé. Dans le même sens, la création de l'Instance Equité et Réconciliation a permis de clore définitivement les dossiers du passé

¹³ La mortalité néonatale représente le risque de décès avant un mois.

grâce à la libération des détenus politiques, à l'indemnisation des victimes et à l'incitation au retour des exilés politiques.

De même, la promotion de la langue amazigh en tant que composante fondamentale de l'identité nationale (IRCAM, enseignement de la langue amazighe dans les écoles, TV,...) et l'institution du CORCAS en vue de regrouper les provinces du Sud dans la gestion démocratique de leurs affaires s'inscrivent dans ce cadre.

Constituant les assises fondamentales de la promotion des principes de bonne gouvernance, ces initiatives ont été accompagnées par un processus de réformes centré essentiellement sur la modernisation de l'administration et de la justice, l'amélioration de la gouvernance au sein des établissements et entreprises publics, la régulation de certains secteurs clés de l'économie et la poursuite du processus de décentralisation et de déconcentration, précurseur d'une gouvernance territoriale de proximité.

3.3.1. Réforme de la justice

En tant que pilier de la gouvernance, la réforme de la justice a été au centre de la modernisation et de la démocratisation de la société et de l'édification de l'Etat de Droit au Maroc. A ce titre, les pouvoirs publics ont entrepris plusieurs mesures, notamment l'institution d'une Haute Cour de Justice chargée de statuer sur les différends impliquant les Ministres et les Hauts responsables de l'Etat, la suppression de la cour spéciale de justice et la mise en place des tribunaux spécialisés (administratifs, de commerce et tribunaux de la famille). Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la volonté de rapprocher davantage la justice et l'appareil judiciaire des citoyens et de leurs préoccupations.

Parallèlement à ces mesures, les actions de réforme de la justice ont porté sur la modernisation des structures logistiques (informatisation des services centraux et des tribunaux) et sur l'accélération de l'exécution des jugements avec l'assainissement des dossiers relatifs aux assurances et l'exécution des jugements prononcés à l'encontre de l'Etat et des jugements d'ordre général. Aussi, note-t-on une forte réduction du délai de traitement des affaires judiciaires, reflétée par la diminution de près de moitié des affaires en instance.

Cependant, malgré les efforts consentis, il convient de relever qu'en 2006 le délai de traitement reste important, traduisant un manque d'efficacité, de capacité et de moyens, ainsi que la persistance de procédures trop longues. Cette situation engendre un coût à la société et représente de fait un frein à la croissance.

Ainsi, le système judiciaire nécessite une accélération de sa mise à niveau dans le sens de l'indépendance, de l'efficacité, de l'équité et de l'éthique, afin d'accompagner le développement économique et social dans lequel notre pays est d'ores et déjà engagé.

3.3.2. Modernisation de l'Administration

La réforme de l'Administration Publique a été poursuivie pour répondre à la nécessité de doter notre pays d'une administration caractérisée par la célérité, l'efficacité et la transparence au niveau de la gestion des ressources aussi bien budgétaires qu'humaines.

A cet effet, le Gouvernement poursuivi son vaste programme d'appui à la réforme de l'Administration Publique, en consolidant les mesures ayant trait à la valorisation du capital humain (usage des contrats emplois, institution des concours, référentiels des emplois/compétences, formation continue, ...), à l'adoption de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats engagée en 2002. Cet appui se traduit également par la mise en place d'une programmation budgétaire pluriannuelle grâce à l'institution du Cadre de

Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et au renforcement de la déconcentration budgétaire. C'est également dans ce sens qu'un important chantier de réforme de la nomenclature budgétaire a été mis en œuvre en vue notamment d'introduire la dimension régionale dans la présentation du budget de l'Etat.

3.3.3. Transparence et lutte contre la corruption

Conscients de l'importance de la lutte contre la corruption pour la croissance et le développement, plusieurs actions et mesures ont été mises en œuvre visant notamment la sensibilisation et la responsabilisation des acteurs socio-économiques et le renforcement du contrôle selon une approche concertée entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé.

Les principales actions ont concerné l'ancrage des valeurs et des normes d'éthique, l'institutionnalisation de la stratégie préventive de la corruption, le renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics, l'amélioration du système de suivi, le contrôle et l'audit, la simplification des procédures administratives, ainsi que l'éducation, la sensibilisation et la communication.

L'ancrage des valeurs et des normes d'éthique et de moralisation de l'administration a été poursuivi à travers notamment la révision de la loi relative à la déclaration de patrimoine et la suppression des jetons de présence.

Le cadre institutionnel de prévention de la corruption a été renforcé par la création, en 2007, de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) chargée de coordonner, de superviser et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention de la corruption.

Pour sa part, la réforme de la réglementation régissant la passation des marchés publics a été concrétisée grâce à l'amendement du décret y afférent promulgué en février 2007 en vue de renforcer la transparence dans la préparation, l'attribution et le suivi d'exécution des marchés publics. La promulgation de ce décret a été accompagnée de la mise en place d'un site web spécifique à la passation des marchés.

En matière de contrôle et d'audit de l'action publique, l'amélioration des systèmes de contrôle et d'audit passe par le renforcement du rôle des organes de contrôle que sont l'Inspection Générale des Finances, les Inspections Générales des Ministères, de la Cour des Comptes et les Cours Régionales des Comptes.

La simplification des procédures et des circuits administratifs a également été recherchée à travers notamment l'élaboration des manuels de procédures et leur communication aux publics et la promotion de la dématérialisation des prestations fournies aux usagers. A fin 2006, les efforts entrepris ont permis la mise en place de 166 télé services, soit 42% du total à mettre en ligne d'ici 2008 et 145 e-services.

Les actions en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication seront renforcées à travers l'élaboration d'un recueil des dispositions préventives contre la corruption, l'élaboration d'un guide pédagogique sur la moralisation, l'intégration de modules sur l'intégrité dans les plans pluriannuels de formation continue, et l'organisation de campagnes de sensibilisation dans les établissements d'enseignement et de formation.

3.3.4. Amélioration notable de la Gouvernance au sein des Entreprises Publiques

Des progrès importants ont été réalisés en matière de gouvernance et de management des Entreprises Publiques. Les efforts déployés par les pouvoirs publics ont porté essentiellement sur la modernisation du contrôle financier, la rationalisation de la gestion et la restructuration d'un certain nombre d'entreprises publiques et le développement de la politique de contractualisation, le lancement des opérations d'audit et l'intervention des juridictions financières, la normalisation comptable, la poursuite des opérations de privatisation ainsi que la gestion déléguée de services publics¹⁴.

Le processus de libéralisation sectoriel s'est traduit par la mise en place d'organes de régulation, la séparation des fonctions de service public des fonctions commerciales ainsi que la transformation de certains Etablissements Publics à caractère industriel et commercial (EPIC) en sociétés anonymes. Les principaux organes de régulation mis en place ont concerné les secteurs des télécommunications « Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications », l'audiovisuel « Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle », le transport maritime « l'Agence d'Autorité Portuaire et de Régulation » et prochainement de l'électricité.

3.4. Gouvernance territoriale

Le processus de déconcentration et de décentralisation en marche permet une adaptation aux conditions spécifiques de chaque entité spatiale considérée et une prise en compte ciblée des aspirations locales. A cet égard, plusieurs efforts ont été déployés afin d'améliorer la gouvernance au niveau local. Ainsi, la Charte communale, adoptée en 2002, met en exergue l'unité de la ville et permet d'élargir le rôle des communes en matière de développement, de création de richesse et d'emploi et de gestion des questions sociales au niveau local.

En outre, dans le cadre de la déconcentration administrative, un décret fixant les règles d'organisation des Ministères a été adopté. Ce décret prévoit le transfert des responsabilités aux services déconcentrés à travers l'établissement de contrats pluriannuels glissants fixant les objectifs qui leur sont assignés et les moyens mis à leur disposition, ainsi que les résultats attendus. Cette démarche a permis de réhabiliter le rôle desdits services en tant qu'acteurs essentiels dans la gestion de proximité des politiques publiques et de décliner au niveau local les préoccupations de performance, de transparence et de reddition des comptes.

La contractualisation des engagements dans le cadre d'une vision à moyen terme entre les acteurs du développement économique et social est un instrument qui a montré son efficacité. Dans ce sens, plusieurs conventions ont été conclues entre des opérateurs publics et privés et des associations pour opérationnaliser de nombreux projets de développement.

La création des agences de développement des zones du Nord, du Sud et de l'Oriental est de nature à encourager l'émergence de pôles de développement régionaux durables à travers notamment la mise en place des infrastructures nécessaires à la valorisation des potentialités offertes dans les zones concernées.

¹⁴ Cf. Rapport DEPP.

4. Enjeux économiques à moyen terme

Les réalisations récentes de l'économie nationale font état d'une économie dynamique offrant de belles perspectives de croissance. Néanmoins, plusieurs enjeux socio-économiques se présentent et dont la prise en considération pourrait contribuer à la réussite des transitions en cours et au renforcement des bases d'une économie émergente et compétitive.

4.1. Consolider les acquis et optimiser le potentiel de croissance

Le principal enjeu de l'économie marocaine est de consolider ses acquis et d'explorer de nouveaux créneaux afin de préserver la croissance économique, d'en accélérer le rythme, d'en améliorer la qualité et d'assurer les conditions permettant de garantir l'avenir.

Pour y parvenir, l'économie nationale devrait renforcer son autonomisation par rapport au secteur agricole. Ce dernier représente environ 15% du PIB et emploie près de 40% de la population active du pays et 80% de la population active en milieu rural qui reste, toutefois, vulnérable suite à la combinaison d'un certain nombre de facteurs : le sous-emploi, la faible qualification, la forte dépendance aux aléas climatiques et le stress hydrique.

De même, il y a lieu de signaler que les principales filières de l'agriculture marocaine restent fortement dépendantes de l'étranger pour leur approvisionnement en équipements, en intrants et en matières premières et que la production agricole, n'est le plus souvent, pas intégrée aux autres secteurs de l'économie nationale, notamment à ceux des industries de transformation : l'industrie agro-alimentaire ne représente encore que 5% du PIB, alors qu'elle atteint plus de 15 % dans la plupart des pays développés. Ce défaut d'intégration représente autant de manque à gagner en termes de valeur ajoutée, de création d'emplois, de diversification des marchés et finalement d'opportunités de développement.

Toujours en matière d'autonomisation, et à l'instar des pays non producteurs de pétrole, le Maroc est soumis au gré de la conjoncture pétrolière. Cette dépendance se répercute considérablement sur l'activité à travers le renchérissement de la facture énergétique, l'aggravation du déficit commercial et l'alourdissement des charges de compensation. La hausse des cours des produits pétroliers engendre également une ponction sur le pouvoir d'achat des consommateurs, une augmentation des coûts des entreprises et la régression de la demande étrangère adressée à notre pays.

Par ailleurs, le Maroc est appelé à pérenniser les succès obtenus dans les secteurs phares actuels (tourisme, construction, Offshoring, télécoms et institutions financières), à diversifier et moderniser sa structure productive et à accélérer sa mutation vers une production à haute valeur ajoutée aux dépens de ses produits à faible valeur ajoutée.

En outre, le Maroc devrait faire face à la dualité de son modèle de production qui reste caractérisé par la coexistence d'un secteur moderne adapté aux exigences de l'économie de marché et d'un secteur informel de grande taille. Les activités informelles non agricoles représentent 17% du PIB, 39% de l'emploi non agricole et 20,3% de l'emploi total. Les unités de production informelles, caractérisées par l'accueil d'une main d'œuvre peu qualifiée, sont localisées essentiellement en milieu urbain (71,6% contre 28,4% pour le rural)¹⁵.

¹⁵ Selon l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole réalisée par le HCP en 1999-2000.

Pour optimiser le potentiel de croissance de l'économie nationale, il est opportun de porter le taux d'investissement à un palier supérieur pour hisser le taux de croissance à un niveau permettant de créer suffisamment d'emplois et de répondre à la demande sociale. Ce palier ne peut être franchi qu'avec une intensification de l'investissement et une meilleure mobilisation de l'épargne nationale.

Les évolutions récentes de l'économie nationale ont permis de canaliser une épargne nationale qui ne répond pas favorablement à l'investissement puisqu'elle est constituée essentiellement d'avoirs liquides et de placements à court terme. Elle profite plus aux banques et ne favorise pas le financement des investissements productifs à long terme. De ce fait, l'enjeu de l'économie nationale est de transformer l'épargne actuelle, trop liquide, en une épargne longue au service de l'investissement. Cette adaptation de l'épargne nationale, conjuguée à la poursuite des réformes qui visent à améliorer l'environnement de l'investissement et le coût des facteurs, devrait favoriser la reprise de l'investissement et, par-là, ouvrir de nouvelles perspectives de croissance.

Dans le même sillage, il est opportun d'améliorer l'attractivité de l'économie nationale pour intensifier les flux des investissements directs étrangers. Ces capitaux s'avèrent essentiels à la stimulation des transferts de technologie, au dépassement des limites des ressources internes, au développement d'infrastructures nationales et à la valorisation du potentiel intellectuel et humain.

L'amélioration de l'attractivité de l'économie marocaine génèrera également des externalités positives sur la production, les revenus et les emplois, entraînant ainsi un nouveau cycle d'investissements plus importants qui ont pour conséquence un effet multiplicateur dans les secteurs liés aux investissements réalisés et une amélioration du niveau de vie de la population.

4.2. Améliorer la compétitivité économique

Pour pérenniser la croissance économique et profiter des possibilités qui se présentent à l'échelle mondiale, le Maroc doit centrer ses efforts sur l'amélioration de la compétitivité de son économie. Ce défi se pose avec une grande acuité d'autant plus que la composition de nos échanges extérieurs est caractérisée par des importations constituées principalement de biens d'équipement et de biens de consommation de haute et moyenne valeur ajoutée, des produits intermédiaires, des aliments et des produits énergétiques, et par des exportations largement orientées vers les produits manufacturés de faible valeur ajoutée et de faible niveau technologique (textile-habillement, produits agro-alimentaires).

Ceci fait appel à un certain nombre de mesures à savoir notamment la diversification des débouchés sur les marchés internationaux, le renforcement de la diplomatie économique, l'encouragement des sociétés de négoce international, le développement de l'offre exportable par l'exploitation de gisements de productivité et des niches de croissance existantes tout en favorisant l'intégration économique des unités de production.

Par ailleurs, le positionnement stratégique du Maroc comme plate-forme d'exportation et pôle principal d'attraction et d'implantation des investissements étrangers pose des défis particuliers en matière de transport et de télécommunications. La modernisation de ces secteurs constitue un enjeu de taille tant sur le plan de la compétitivité et de la croissance que sur celui de désenclavement régional.

D'où l'intérêt d'inscrire le territoire national dans les flux mondiaux à travers la modernisation et l'extension des portes d'entrées (ports et aéroports), de mettre en place un système logistique conforme aux standards internationaux et d'améliorer la qualité d'accessibilité des régions marocaines à vocation internationale. De même, la compétitivité de l'économie nationale suppose une meilleure productivité du travail et une parfaite adéquation du système d'éducation et de formation aux exigences économiques nouvelles, notamment en matière de maîtrise des technologies modernes et leur mise au service du développement du pays.

Pour ce faire, l'investissement dans la formation des hommes et dans les liens entre la recherche et les entreprises, la hausse du taux d'encadrement dans les entreprises en vue d'améliorer les méthodes de gestion et de commercialisation et la capacité des entreprises à assimiler les nouvelles technologies deviennent nécessaire.

4.3. Réduire les déséquilibres sociaux et spatiaux

Le paysage de la dynamique socio-économique au niveau régional révèle une tendance à la concentration spatiale qui engendre une aggravation des déséquilibres entre les régions et un accroissement des phénomènes d'exclusion sociale, avec des répercussions négatives sur la compétitivité territoriale de la plupart des régions.

Le rééquilibrage des tendances actuelles nécessite la mise en place d'une politique régionale intégrée basée sur une approche spatiale du développement économique et social, et sur l'impulsion des initiatives régionales. Ainsi, une démarche de proximité territoriale, impliquant l'ensemble des partenaires économiques et sociaux dans le processus de développement régional et promouvant les complémentarités inter et intra-régionales devrait être privilégiée.

En outre, la question de l'amélioration de la compétitivité territoriale est devenue d'autant plus pressante que les tendances en cours au niveau international mettent en défi l'économie nationale et les régions tournées vers l'export, notamment la région du Grand Casablanca et celle de Tanger-Tetouan. La politique de développement régional devrait mettre l'accent sur la mobilisation des avantages comparatifs des différentes composantes du territoire et s'inscrire dans une logique d'appui notamment en matière d'infrastructures de base et de services publics. Il est également recherché l'émergence de pôles de compétitivité régionaux, avec un ancrage territorial basé sur les potentiels naturels et humains de la région et sur l'efficacité des systèmes productifs dans chaque espace.

L'accroissement de la compétitivité des régions doit s'appuyer également sur la reconstruction des vocations régionales insérée dans une optique de compétitivité territoriale. La compétitivité territoriale est une donnée capitale non seulement à cause du rôle que la région joue, en fournissant aux entreprises individuelles des instruments compétitifs relevant du milieu où elles produisent, mais surtout en raison du rôle qu'elle joue dans les processus d'accumulation des connaissances, des modèles de coopération et de décision sur lesquels se fondent les parcours innovateurs des entreprises et par suite de la région.

4.4. Tirer profit de la transition démographique

Le profil démographique du Maroc connaît des changements profonds dans la mesure où il a entamé une phase de transition suite à une progression de la population active plus rapide que celle de la population totale. Cette tendance est de nature à amplifier l'impact du changement démographique et de l'arrivée massive sur le marché du travail de primo demandeurs d'emploi et, par ricochet, sur les besoins de la population.

En effet, le rythme de progression de la population du Maroc a marqué un ralentissement, passant de 2,1% entre 1982 et 1993 à 1,4% au cours de la période 1994-2004. Au cours des deux dernières décennies, la population marocaine a été multipliée par 1,5 évoluant entre 1982 et 2004 de 20,4 à 29,9 millions, en lien avec l'amélioration des conditions de vie, l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance et la baisse de la fécondité.

L'évolution de la pyramide des âges s'est traduite par l'expansion de la population active : les classes d'âges 15-59 ans, regroupant la population susceptible d'entrer en activité, sont passés de 51,5 % de la population totale en 1982 à 61 % en 2004. L'expansion de la population active devrait se poursuivre dans les années à venir. D'après les projections du CERED, la population marocaine passera de 29,8 millions d'habitants en 2004 à près de 35,1 millions en 2020, soit 330 milles individus supplémentaires, en moyenne, chaque année.

L'évolution démographique devrait se caractériser également par une baisse de 9 points du taux de dépendance¹⁶ (inactifs/actifs) entre 2004 et 2020 pour se situer à 54,9% et par une hausse du ratio de vieillesse¹⁷ de 8% en 2004 à 11,5% en 2020. La croissance démographique aura des répercussions importantes sur les besoins de la population notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé, du logement et d'infrastructure (eau, énergie, assainissement, routes, ...) suite à la diversification des services demandés et à l'amélioration des conditions de vie.

Ainsi, cette tendance, de nature à amplifier l'impact du changement démographique suite à l'arrivée massive sur le marché du travail de demandeurs d'emploi et aux besoins futurs de la population, présente des opportunités d'augmentation de notre potentiel de croissance économique par l'accroissement de l'offre de travail à condition de la rendre adéquate à l'offre d'emplois existants et à un environnement propice, conjugué à une capacité à la création de nouveaux emplois.

Le renforcement du potentiel d'offre de l'économie est recherché notamment à travers l'encouragement à la création et au développement des petites et moyennes entreprises et à la qualité de la force de travail. Le potentiel de croissance sera encore plus important si le taux de participation des femmes à la population active s'améliore par rapport à son niveau actuel (27,2%).

¹⁶ Effectif des individus d'âge inactif (classes d'âge 0-14 ans et 60 ans et plus) rapporté à l'effectif des individus d'âge actif (15 à 59 ans).

¹⁷ Le rapport de la population âgée de 60 ans et plus et la population totale.

Troisième partie
POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Troisième partie : POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

La politique économique et sociale du Maroc s'est distinguée, ces dernières années, par des démarches partenariales entre les secteurs publics et privés en vue de fonder des visions sectorielles à moyen et long termes et de décliner les voies et moyens pour atteindre les objectifs retenus. Ainsi, à côté de la consolidation du cadre macro-économique, des approches sectorielles ciblées ont permis de stimuler des secteurs porteurs, profiter des opportunités à l'international et lever les obstacles à l'investissement et à la croissance.

Le plan Emergence, le Plan Azur, les contrat-programmes avec des secteurs précis tels le textile, le cuir, les nouvelles technologies, l'artisanat et l'automobile témoignent de cette nouvelle orientation. Par ailleurs, le soutien du MCC au Maroc s'est inscrit dans la même démarche pour appuyer les secteurs de l'agriculture, de la pêche artisanale et de l'artisanat en relation avec le tourisme, et mieux lutter contre la pauvreté. Cela rejoint d'ailleurs l'esprit et la démarche participative de l'INDH dont les réalisations gagnent en visibilité et ouvrent de nouvelles perspectives au développement humain durable.

En outre, la politique de développement et de libéralisation des réseaux et de la logistique se poursuit tant au niveau de l'ensemble du secteur des transports que de l'infrastructure de communication. Le commerce intérieur a également figuré parmi les priorités des pouvoirs publics, la stratégie « Rawaj 2020 » est de nature à relancer et à moderniser ce secteur. La réforme du secteur financier et la dynamisation de l'activité boursière se sont poursuivies tant du point de vue de la législation que de l'assainissement de ses institutions.

Par ailleurs, la politique sociale et de solidarité s'est enrichie par l'adoption de l'Assurance Maladie Obligatoire et la préparation de l'application du Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis, le traitement de la question des retraites à côté de formules novatrices dédiées à l'habitat social.....

1. Renforcement des politiques sectorielles en faveur de la croissance

1.1. Vers une accélération de la mise en œuvre des politiques sectorielles rénovées

Dans la perspective de relancer la croissance des secteurs traditionnels pourvoyeurs d'emplois notamment en faveur de la main d'oeuvre et à fort potentiel, les pouvoirs publics projettent pour les cinq prochaines années d'accélérer le processus de mise en œuvre des politiques sectorielles afférentes aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat. L'entrée en vigueur, dans ce cadre, du programme MCA Maroc conclu avec les Etats-Unis d'Amérique appuiera la mise à niveau, la restructuration et l'amélioration de la compétitivité de ces secteurs et dynamisera leur marché de travail respectif. Conclu le 31 août 2007, ce programme a bénéficié d'un don d'une enveloppe globale de près de 697,5 millions de dollars.

1.1.1. Renforcement de la modernisation de l'agriculture

La mise à niveau du secteur agricole constitue une priorité pour le Gouvernement de part son poids dans l'économie nationale et ses énormes potentialités. Ce secteur participe, en effet, à hauteur de 15 à 17% au PIB national, emploie près de 40% de la population active et génère 10,5% du revenu des exportations. Il produit essentiellement des céréales et des fruits

et légumes à hauteur respectivement de 45,5% et 47% de la valeur brute de la production végétale. Aussi, la forte vulnérabilité du PIB agricole, en lien avec la récurrence de la sécheresse et le développement de la céréaliculture essentiellement dans les zones pluviales, entraîne t-elle une baisse des revenus des agriculteurs notamment dans les zones à faible rendement.

Pour améliorer la compétitivité du secteur et lever les contraintes persistantes, la stratégie agricole 2002-2007 vise le renforcement des capacités techniques et managériales des agriculteurs, l'aménagement de l'espace agricole notamment à travers le développement de l'irrigation et la promotion des filières de production faiblement consommatrice en eau et à forts avantages comparatifs. Ce dernier objectif consiste d'une part, à reconverter la céréaliculture en arboriculture et plus spécialement l'oléiculture dans les zones bour et irriguées et d'autres part, à promouvoir l'élevage ovin et caprin.

En termes de réalisations, la hausse de 30% du montant des investissements¹⁸ occasionnés sur la période 2002 à 2007 a permis la revalorisation des subventions accordées au titre de l'équipement en matériel d'irrigation économe en eau, la mécanisation des exploitations, l'utilisation des semences certifiées et l'extension des plantations fruitières. L'aménagement de l'espace agricole, quant à lui, s'est traduit durant cette période par l'aménagement pour irrigation de 18.880 ha et la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles dans les périmètres de grande hydraulique (42.200 Ha), les PMH (23.850 ha) et les périmètres traditionnels (30.000 Ha). Ces efforts ont également favorisé le développement des zones bourg sur une superficie totale de 1,4 million d'hectares au profit de 709.000 bénéficiaires.

En matière de lutte contre les effets de la sécheresse, les pouvoirs publics préconisent la mise en place du programme d'urgence 2007, la poursuite des efforts d'appui aux agriculteurs et la sécurisation de leurs revenus. Ce programme porte sur la baisse des coûts d'approvisionnement en orge destiné au cheptel, la compensation de 25 millions de journées de travail perdues à travers le lancement de chantiers de développement générateurs d'emplois en milieu rural, ainsi que l'approvisionnement en eau. De son côté, le système d'assurance anti-sécheresse permettra d'alléger les dégâts causés sur près de 107.000 hectares, soit 7.800 agriculteurs.

Dans la perspective d'améliorer la productivité du secteur agricole, différentes mesures sont prévues notamment l'appui accordé par le MCC pour le renforcement de la politique de reconversion de la céréaliculture et la mise en œuvre du contrat-programme conclu entre l'Etat et le Crédit Agricole du Maroc. Ce contrat-programme devrait permettre la création de sociétés de financement régionales, qui constitueront un cadre de financement spécifique pour l'accompagnement de la mise à niveau de 800.000 exploitations non-éligibles aux financements bancaires.

¹⁸ Par rapport à la période précédant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie agricole, les investissements du secteur ont atteint près de 2,2 milliards de dirhams.

Programme MCA Maroc : Appui à l'amélioration de la productivité agricole

Optant pour une vision intégrée, le projet « Amélioration de la productivité agricole » vise à améliorer la compétitivité du secteur agricole national à travers l'amélioration du contexte de production, l'appui à la commercialisation, le renforcement de l'organisation professionnelle et de la formation, ainsi que le développement des travaux de recherche et de transfert de technologies.

Dans ce contexte, ce projet prévoit la promotion des productions agricoles faiblement consommatrices en eau à travers le développement de l'arboriculture fruitière (olivier, amandier, palmier dattier et figuier). Le développement, à ce titre, de la Petite et Moyenne Hydraulique, la promotion de la valorisation post-récolte et la modernisation des circuits de commercialisation et de distribution devraient contribuer ensemble à l'amélioration de la qualité et du prix de la production arboricole nationale à même de satisfaire davantage les besoins du consommateur.

Les différentes activités prévues profiteront à plus de 110.000 agriculteurs répartis sur plus de 217.000 ha, soit 136.000 exploitations dans les zones Bour, irriguées et oasiennes. En termes d'impacts, ces activités permettront une amélioration significative des revenus des agriculteurs estimée à 64% en zones pluviales, 62% en zones de PMH et 52% en zones oasiennes.

Ces efforts seront accompagnés par le développement des techniques économes en eau sur près de 30% de la superficie globale irriguée en 2015, l'équipement des périmètres (108.000 ha) dominés par les barrages et l'adoption d'un second plan de rattrapage tarifaire¹⁹. Les pouvoirs publics comptent également poursuivre la promotion de l'approche de partenariat public-privé en zones irriguées, la promotion de la gestion déléguée des terres au privé²⁰ et l'assainissement des statuts fonciers. Aussi, le transfert en cours, de la deuxième tranche, des sociétés publiques SODEA et SOGETA, portant sur une superficie de 38 731 hectares, permettra, à travers des locations de long terme de générer des investissements de l'ordre de 6 milliards de dirhams et créer près de 20.000 emplois.

1.1.2. Modernisation du secteur de la pêche

Le secteur des pêches joue un rôle essentiel dans le développement économique et social du pays. Il a réalisé, au titre de l'année 2006, une valeur ajoutée de l'ordre de 2,4% du PIB national et une production halieutique totale d'environ un million de tonnes pour une valeur de 600 millions de dirhams. Il a également contribué à hauteur de 55% des exportations agroalimentaires générant un apport annuel en devises de près d'un milliard de dollars²¹. Ce secteur offre quelques 500.000 emplois directs et indirects opérant notamment sur une flotte composée de 355 unités de pêche hauturière, 1.850 unités de pêche côtière et 18.000 barques.

¹⁹ Le but de ce plan est de poursuivre les actions de redressement de l'équilibre financier du service de l'eau d'irrigation.

²⁰ Elle se concrétisera par la mise en place des moyens de financement permettant aux agriculteurs d'acquérir à moindre coût des terres.

²¹ Selon l'Office National des Pêches, 2006.

En dépit de ces réalisations, ce secteur demeure contraint par le manque d'encadrement et d'organisation du segment de la pêche artisanale, la vétusté de la flotte, la prédominance des sites de débarquement non aménagés ainsi que le manque d'infrastructure de commercialisation nuisant à la sauvegarde de la ressource et au suivi de la traçabilité des produits.

Par ailleurs, les possibilités de développement de ce secteur sont énormes eu égard à son potentiel de production estimé à 1,5 million de tonnes renouvelable tous les ans, l'expansion remarquable de la demande mondiale des produits de la mer et la stagnation voire la régression des captures dans les différentes régions du monde.

Pour pallier à ces contraintes et profiter au mieux des opportunités précitées, la stratégie poursuivie par les pouvoirs publics ambitionne de préserver la ressource, mettre à niveau la pêche côtière et artisanale, organiser les circuits de commercialisation et développer les industries de transformation des produits de la mer. Cette stratégie vise également la promotion de la recherche halieutique et de la formation professionnelle ainsi que la réforme du cadre légal régissant le secteur. Cette stratégie devrait se traduire par une croissance de la production de 1 à 2 millions de tonnes, la création de 65.000 emplois, une hausse de la valeur des exportations de 1 à 2 milliards de dollars et le raffermissement de la consommation des produits de la mer de 12 à 16 kg/hab/an.

La préservation de la ressource halieutique repose sur la gestion des pêcheries à travers l'introduction de la pêche sélective. La réalisation de cet objectif s'appuie également sur l'amélioration des connaissances du potentiel des captures autorisées et sur le renforcement de la capacité de contrôle et de prévention contre les infractions et la pêche illicite.

La mise à niveau de la pêche côtière et artisanale consiste à moderniser l'outil de production²², renforcer les infrastructures d'accueil et de distribution et améliorer les conditions de sécurité de navigation, de travail à bord et de la qualité des produits débarqués. Cette restructuration de l'amont du secteur de la pêche constitue une condition primordiale pour l'attraction des investissements en particulier d'origine étrangère et la réussite de la stratégie de valorisation des produits de la mer proposée dans le cadre du Plan Emergence.

L'accord de pêche et de partenariat, signé par le Maroc et l'Union Européenne et mis en œuvre depuis avril 2007 renforce les opportunités de développement de ce secteur. Il se caractérise par une extraction rationnelle, l'exclusion des eaux méditerranéennes et des pêcheries sensibles, l'obligation du débarquement des prises dans les ports marocains et l'allocation d'une part importante de la compensation financière au développement du secteur.

Pour concrétiser ces objectifs, un projet de contrat-programme portant sur la période 2007-2012, a été finalisé entre l'Etat et l'Office National des Pêches (ONP). Il porte notamment sur la réalisation d'un investissement global de 2.885 millions de dirhams, montant qui sera financé à hauteur de 45% par la coopération internationale²³ dont 1.120 millions de dirhams serait pris en charge par le programme MCA.

²² L'outil de production consiste en 2.500 unités de pêche côtière et 17.000 barques artisanales.

²³ Cette part de financement est répartie entre le MCA, l'UE et le Gouvernement espagnol.

MCA : Accélération du processus de mise à niveau de la pêche artisanale

Le programme MCA Maroc permettra l'accélération de la mise à niveau de la pêche artisanale. En recourant à une logique de filière intégrée et dans un souci de préservation des ressources halieutiques, ce projet soutiendra la recherche scientifique, l'aménagement de 13 ports, la modernisation de 10.000 barques en faveur de 22.000 artisans pêcheurs et l'aménagement de 20 points de débarquements.

Par ailleurs, l'organisation du marché intérieur se concrétisera par la mise à niveau des circuits de vente notamment à travers la construction et la rénovation de 8 marchés de gros ainsi que la professionnalisation de leur gestion et la réorganisation de 1300 marchands ambulants. Le projet contribuera, ainsi, à la pérennisation de l'emploi de tous les intervenants dans la filière pêche artisanale et à l'accroissement de leur revenu.

1.1.3. Promotion de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat joue un rôle économique et social indéniable. Il a réalisé, en 2005, un chiffre d'affaires estimé à 10,7 milliards de dirhams, employé près de 300 000 personnes et dégagé un PIB de l'ordre de 9 milliards de dirhams. Les exportations de ce secteur se sont établies à près de 700 millions de dirhams. Les produits d'artisanat s'adressent aux consommateurs nationaux pour un chiffre d'affaires de 8,3 milliards de dirhams, aux touristes visitant le Maroc pour 1,7 milliard de dirhams et aux étrangers habitants dans les grandes agglomérations des pays importateurs de produits marocains²⁴ pour 0,7 milliard de dirhams.

Ce secteur a été marqué, ces cinq dernières années, par le lancement d'une stratégie volontariste et globale, articulée autour de quatre axes. Le premier consiste à dynamiser et à développer un tissu de PME structurées et compétitives notamment à travers la création d'environ 200 unités à l'horizon 2015, l'amélioration de leurs performances et de leur accès au financement. Le second axe prévoit l'amélioration des conditions de production des mono-artisans à travers la résolution des problèmes liés à l'approvisionnement en matières premières et au financement et la création de zones d'activité artisanales. Le troisième axe vise l'amélioration des conditions de ventes des mono-artisans et des micro-entreprises en augmentant le nombre d'espaces de commercialisation, en améliorant leur attractivité et le volume du trafic en vente. Dans ce cadre, la Vision 2015 prévoit la création d'un ensemble d'espaces de commercialisation dans les villes à forte affluence touristique notamment Saïdia et Guelmim. Quant à la promotion de la formation, elle sera réalisée à travers le développement de la formation par apprentissage, la réforme de la formation initiale et le développement de la formation continue des mono-artisans et des artisans employés dans les entreprises.

En termes d'impacts, cette vision, dont la mise en place sera appuyée dans le cadre de la coopération maroco-américaine par le financement MCA, ambitionne d'améliorer la production du secteur de 10 milliards de dirhams actuellement à 24 milliards de dirhams en 2015, d'augmenter le volume des exportations à 7 milliards de dirhams, de créer 117.500 postes d'emplois et de former près de 50.000 jeunes à travers la formation professionnelle aux métiers de l'artisanat.

²⁴ Ces pays sont principalement européens.

Appui du Programme MCA Maroc

Dans la perspective d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'artisanat et de promouvoir davantage le tourisme national, le projet "Promotion de l'Artisanat et de la Médina de Fès" sera financé par le MCA. Ce projet permettra la restructuration de cinq sites historiques (Bab Al Makina, Fondouks et Place Lalla Ydouna). Il interviendra également dans la modernisation de la poterie à Fès et à Marrakech à travers l'acquisition de fours à faible impact environnemental, la consolidation de la promotion nationale et internationale du secteur, ainsi que la formation de 120.000 personnes. Cette dernière sera concrétisée grâce à la consolidation du partenariat avec l'OFPPT et le développement des programmes de formation mobiles en faveur de 15.000 personnes.

En termes d'impacts, l'activité « Fès Médina » ambitionne de réduire la pauvreté en stimulant les principales industries de la Médina, le tourisme et la production d'artisanat. Elle bénéficiera directement à 18.000 ouvriers à faible revenu au niveau de Fès Médina. Par ailleurs, l'activité relative à l'amélioration de la production artisanale prévoit de soutenir près de 3.250 artisans ouvriers et 550 maîtres artisans.

1.2. Développement des secteurs orientés export

Dans la perspective de booster l'élan des exportations et de consolider son positionnement extérieur, le Maroc a recouru ces dernières années à la multiplication des accords internationaux des partenariats, à la promotion de la sous-traitance et au développement de nouvelles niches de production à fort potentiel de croissance. Les efforts déployés par l'Office Chérifien des Phosphates visent à raffermir son positionnement en tant que leader international du marché des phosphates et de ses dérivés.

Le Maroc a mis en œuvre une stratégie basée sur le ciblage volontariste des secteurs où il dispose d'avantages comparatifs. Cette stratégie ambitionne de promouvoir les secteurs orientés export à travers le développement de nouveaux métiers en l'occurrence l'offshoring, l'aéronautique, l'automobile et l'électronique mais également le repositionnement du textile habillement et la promotion de l'industrie de transformation des fruits et légumes.

Les retombées économiques de cette nouvelle stratégie se traduiront par une croissance de 1,6% du PIB, générant 91 milliards de dirhams de PIB additionnel et la création d'environ 440.000 emplois directs et indirects, à l'horizon 2015. Cette politique volontariste devrait permettre de réduire de plus de 50% le déficit de la balance commerciale (soit une réduction équivalent à 34 milliards de dirhams à l'horizon 2015).

1.2.1. Consolider le leadership du Maroc sur le marché mondial des phosphates et dérivés

Le secteur minier constitue un vecteur de développement économique et social indéniable à travers le nombre d'emplois qu'il génère et sa forte contribution aux exportations du pays. En 2006, ce secteur a employé près de 34.000 personnes, a réalisé un volume d'investissement de 5,1 milliards de dirhams et a généré 20,7 milliards de dirhams d'exportation dont près de 86% en phosphates et dérivés.

Dans le domaine des phosphates en particulier, le Maroc est leader sur le marché mondial avec une part de marché de 43,5% dans la roche, de 47,2% dans l'acide phosphorique et de 9,5% dans les engrais solides. En 2006, l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) qui gère ce sous-secteur a employé à lui seul 20.000 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires à l'export de 17,8 milliards de dirhams en hausse de 10,2% par rapport à 2005. A fin août 2007, ces exportations ont progressé de 13,3% par rapport à la même période de l'année dernière.

Ces performances ont été atteintes grâce à la vigueur de la demande mondiale et notamment celle en provenance de la Chine, de l'Inde et du Brésil conjuguée à la révision à la hausse des prix de ventes des produits phosphatés dans le cadre d'accords commerciaux de long terme conclus avec les principaux clients de l'OCP. Elles s'expliquent également par la conclusion d'un ensemble de partenariats stratégiques et de nouveaux accords commerciaux avec de grands groupes internationaux tels que la compagnie américaine Mosaic, le groupe indien GSFC et la Société Chinoise SINOCEM.

Afin de sécuriser ses ventes et faire face à la concurrence étrangère notamment celle de l'Arabie Saoudite avec son grand projet « Jalameed²⁵ », le Groupe OCP a entamé une stratégie commerciale agressive visant à consolider son leadership au niveau mondial. Cette stratégie s'appuie notamment sur la constitution de joint-ventures avec des opérateurs de renommée internationale (le groupe pakistanais Fauji²⁶, l'indien Tata Chemicals Limited²⁷, le Brésilien BUNGE²⁸) et sur un important programme d'investissement. Au titre des années 2007 et 2008, les investissements prévus par l'Office devraient s'élever respectivement à 5.705 et 3.759 millions de dirhams. Ils devront porter sur la modernisation et l'extension des sites existants (Khouribga, Youssoufia...) et la création de nouvelles unités de valorisation de phosphates notamment au niveau de Jorf Lasfar dans le cadre de partenariats stratégiques.

En vue d'accompagner cette nouvelle dynamique, un protocole d'accord entre l'Etat, l'OCP et la CDG a été signé en juillet 2007 visant la restructuration de l'Office. Cet accord prévoit la transformation de cet Office en société anonyme et l'externalisation de sa caisse interne de retraite pour un coût estimé à 33 milliards de dirhams. Cette restructuration s'effectuera dans le cadre d'un contrat programme Etat-OCP.

1.2.2. Ciblage volontariste des moteurs de croissance

1.2.2.1. Offshoring

L'offre offshoring, lancée en juillet 2006²⁹, vise le développement de 12 filières clés³⁰ à travers la mise en place de zones dédiées aux activités liées à l'offshoring, dotées d'une

²⁵ Ce site prévoit la production de 3 millions de tonnes de Phosphate Diammonique (DAP) à partir de 2009.

²⁶ Création d'une société (Pakistan Maroc Phosphore S.A) en joint venture avec un capital de 800 millions DH (50% GOCP, 50% Fauji). La capacité prévisionnelle de production de cette société est de 1.125.000 tonnes d'acide sulfurique et 375.000 tonnes P2O5 d'acide phosphorique..

²⁷ Introduction du partenaire indien, Tata Chemicals Limited dans le capital d'Imacid à hauteur d'un tiers. La totalité de la production d'acide phosphorique d'Imacid (370.000 T/an) est destinée aux deux actionnaires indiens.

²⁸ Réalisation d'un complexe intégré pour un investissement estimé à 2.650 MDH visant la production de 495.000 T/an d'acide phosphorique. Sa mise en service est programmée pour fin 2007.

²⁹ Cette offre a été institutionnalisée par la diffusion d'une circulaire n°9/2007 du 7 mai du Premier Ministre, fixant les avantages accordés aux entreprises installées dans les zones offshore.

³⁰ Ces filières clés sont composées de 3 filières banques et assurances, 6 filières administratives et 3 filières informatiques.

infrastructure d'accueil et de télécommunications modernes, ainsi que la mise en œuvre d'un dispositif incitatif attractif, notamment en matière de formation et de fiscalité.

Le lancement, dans ce cadre, de Casashore et Rabat Technopolis a nécessité un investissement de 3,2 milliards de dirhams. Casashore, permettra la création de 60.000 emplois directs et indirects et la génération de 5 milliards de dirhams à l'horizon 2014.

Parallèlement, le Maroc a mis en œuvre en 2007, une politique de formation pluridisciplinaire sur les métiers de l'offshoring qui profitera à 22.000 personnes à l'horizon 2009. De même, ce secteur bénéficiera des actions programmées dans l'« Initiative 10.000 ingénieurs » qui ambitionne de former 10.000 lauréats par an, à l'horizon 2010.

L'ensemble de ces mesures en faveur du développement de l'offre offshoring au Maroc a favorisé l'attrait des opérateurs internationaux et groupes de renommées mondiales. Ces opérateurs, œuvrant dans la banque, l'informatique et les télécommunications, ont opté pour la délocalisation d'une partie de leurs activités et ont fait du Maroc leur destination privilégiée à l'instar de BNP Paribas, le leader européen dans les services informatiques GFI, Logica CMG, France Télécom, Capgemini, Tata, Bull, Axa, Sitel, Atos Origin, Ubisoft,...

Le développement de ce secteur permettra, à l'horizon 2018, de créer 143.000 emplois et d'accroître sa contribution au PIB. Sa valeur ajoutée pourrait atteindre 26 milliards de dirhams contre 1,7 milliard de dirhams en 2003.

1.2.2.2. Renforcement de la sous-traitance industrielle

Parallèlement à l'Offshoring, trois filières où le Maroc dispose d'avantages comparatifs et de potentiels importants ont été ciblées à savoir, l'automobile, l'électronique et l'aéronautique. Dans ce cadre, la stratégie vise la création de « MED ZONES », zones conçues pour accélérer de façon volontariste le développement de la sous-traitance industrielle au Maroc à destination de l'Europe. Ces zones consistent à offrir aux investisseurs/industriels des conditions économiques et techniques optimales (avantages spécifiques, infrastructures, administration simplifiée, fiscalité avantageuse, etc.). Les régions du Nord et du Grand Casablanca se positionnent progressivement comme des plates-formes importantes de sous-traitance et d'investissement dans le bassin méditerranéen.

Durant l'année 2006, les principales mesures engagées pour le développement des moteurs de croissance orientés export ont participé à la réalisation d'un investissement direct de plus de 888 millions de dirhams (655,4 millions de dirhams pour l'électrique-électronique, 137 millions de dirhams pour l'aéronautique, 96,3 millions de dirhams pour l'automobile) générant 1.280 emplois³¹.

Industrie automobile

L'industrie automobile s'ouvre sur une nouvelle ère, où le Maroc pourrait devenir le premier pays exportateur de voitures dans la région Sud Méditerranéenne et ce, après avoir réussi son positionnement en tant que pays à bas coûts accueillant d'importants investissements d'équipementiers exclusivement orientés à l'export, à l'instar de Valéo, Volkswagen, Yazaki, Delphi et Matra automobile Engineering. Aussi le protocole d'intention prévoyant la construction d'un complexe industriel Renault-Nissan à Tanger³² permettra t-il de produire jusqu'à 400.000 véhicules par an. Ce complexe pourra devenir l'un des plus importants et des plus compétitifs centres de production automobile de la Méditerranée.

³¹ Cf. bilan de la Commission des Investissements au titre de l'année 2006.

³² Ce protocole a été signé en septembre 2007.

En 2006, l'industrie automobile a généré 3,4 milliards de dirhams de valeur ajoutée, 8,4 milliards de dirhams d'exportations et a employé 27.000 personnes. Le développement de ce secteur permettra d'atteindre, à l'horizon 2018, un PIB de 15 milliards de dirhams, 93.000 emplois et un chiffre d'affaires de 10 milliards de dirhams si l'on tient compte de la présence de nombreux sites d'assemblage majeurs en Europe³³. En effet, ces sites permettent de capter la fabrication locale de 250 à 300 équipements pour lesquels les facteurs de production et de logistique du Maroc sont adaptés.

Afin d'accompagner cette démarche, un projet de contrat-programme entre l'Etat et l'Amica a été lancé, dans le cadre du plan émergence, permettant de construire une vision pragmatique du développement de la sous-traitance automobile à l'horizon 2015. La création de zones de sous-traitance automobile dans la Région du Nord permettra aux industriels de bénéficier des conditions économiques et techniques optimales qu'offre le port Tanger-Méditerranée.

Pour renforcer cette vision et l'attrait des investisseurs étrangers qui en découle, des mesures devraient être prises dans le sens du renforcement de la qualification des ressources humaines, en particulier dans des domaines pointus tels que le design et l'ingénierie.

Industrie aéronautique

Le secteur de l'aéronautique compte, au Maroc, une trentaine d'entreprises, réalisant, au titre de l'exercice 2006, un chiffre d'affaires de près de 2,5 milliards de dirhams, des investissements cumulés depuis 2002 dépassant un milliard de dirhams et un effectif de plus de 4.300 emplois qualifiés.

Cette activité, en plein développement, profite de l'externalisation que connaît ce secteur à l'échelle mondiale en raison de la forte demande des compagnies aériennes³⁴. Cette dynamique mondiale conjuguée au positionnement progressif de la Chine, de l'Inde et du Brésil, comme futurs constructeurs, offre des opportunités réelles au Maroc.

Aussi, les investissements dans le secteur se sont-ils fortement accrus au cours de ces dernières années comme en témoigne l'installation d'une vingtaine d'entreprises dont notamment SMES, MATIS, LABINAL, TEUCHOS et AIRCELLE. Ces implantations ont été accompagnées par l'extension en cours du pôle aéronautique de Nouaceur focalisée sur les activités de sous-traitance supérieure (électricité, technologie de matériaux composites, outillage aéronautique...) et le développement des métiers cibles.

Industrie électronique

Le secteur électrique-électronique a connu au cours de cette dernière décennie un développement remarquable suite à la création d'entreprises modernes particulièrement dans les domaines des câbles électriques et des composants électroniques. Ces deux filières réalisent actuellement 4,8 milliards de dirhams du PIB, 11.000 emplois et 30 % des exportations totales de ce secteur. Le développement de la filière électronique permettra de réaliser, à l'horizon 2018, 10 milliards de dirhams de PIB, 23.000 emplois ainsi qu'un chiffre d'affaires additionnel de 6 milliards de dirhams.

³³ Ces sites se trouvent plus précisément en France, en Espagne, au Portugal, en Allemagne et en Italie.

³⁴ Sur la période 2007-2011, les avionneurs Boeing, Airbus prévoient la mise sur le marché mondial de 1.000 appareils par an.

Le plan émergence a identifié les filières « électronique spécialisée et électronique grand public », comme des filières à forts avantages compétitifs. Dans ce cadre, les pouvoirs publics prévoient la mise en place d'un premier cluster à Mohammedia pour renforcer la valeur ajoutée du produit électronique marocain. Dans le même sens, un projet de contrat-programme, en cours de préparation, viserait la relance durable et accélérée de l'industrie de fabrication de produits électriques et électroniques au Maroc.

1.2.3. Modernisation compétitive du tissu existant

Le textile- habillement-cuir et l'agroalimentaire constituent les filières phares et les moteurs historiques de croissance du tissu industriel marocain. Ces filières représentent plus de 50% du PIB industriel, près de 60% des emplois formels et plus de 50% des exportations du secteur industriel³⁵.

1.2.3.1. Repositionnement de l'industrie nationale du textile, habillement et cuir

Après une importante baisse des principaux indicateurs de l'industrie de textile-habillement au cours de l'année 2005, coïncidant avec l'abolition du système des quotas de l'Accord sur les Textiles et Vêtements (ATV), la filière nationale s'est redressée en 2006 en réalisant un chiffre d'affaires record à l'export dépassant les 30 milliards de dirhams. Cette performance est due au repositionnement progressif de l'industrie sur la mode rapide³⁶ et le produit fini et dans une moindre mesure à la remise en place par l'Union Européenne des quotas d'importation à l'encontre de la Chine suite à l'accord de Shanghai du 10 juin 2005³⁷.

Cette nouvelle dynamique est confirmée par l'importance des investissements étrangers³⁸ dans le secteur atteignant, sur la période 2005-2006, 4,2 milliards de dirhams. Afin d'appuyer l'essor de ce secteur et faire face à la concurrence étrangère, un plan de relance a été élaboré en 2005 visant à accompagner le passage de l'entreprise à la co-traitance et au produit fini et à permettre au secteur de s'adapter aux mutations structurelles internationales.

Les principales mesures incitatives accordées concernent la garantie d'une assistance technique aux entreprises et la contribution de l'Etat à hauteur de 20% du montant de l'investissement pour les projets dépassant 200 millions de dirhams. Ces mesures concernent également la mise en place du processus de catégorisation des entreprises au même titre que l'octroi de facilités douanières permettant la création de plate-formes d'approvisionnement régulier du secteur et la réalisation des opérations douanières dans des conditions optimales de coût et de délai.

De même, la réforme tarifaire a été mise en œuvre dans le sens de la baisse des droits de douane sur les tissus à 25%, les fils à 17,5% et les matières premières et accessoires à 2,5%.

L'industrie du cuir et de la chaussure, quant à elle, est devenue une composante importante du secteur manufacturier marocain. En 2005, elle a employé plus de 16.654 personnes et a réalisé une production de plus de 2 milliards de dirhams et une valeur ajoutée d'environ 856 millions de dirhams. En 2006, les exportations de la filière se sont élevées à 2,1 milliards de dirhams contre 1,4 milliard un an auparavant.

³⁵Selon le département de l'industrie.

³⁶ «Fast fashion» ou mode rapide est une stratégie qui consiste à injecter régulièrement sur le marché de nouveaux articles et nécessitant davantage de créativité, de qualité et surtout de réactivité.

³⁷ Cet accord a limité au maximum l'augmentation de 12% par an des importations en provenance de la Chine.

³⁸ Tavex, Legler, Fruit Of The Loom, Atlantic de Nimes.

Conscients de l'importance que revêt ce secteur, les pouvoirs publics ont signé, en juin 2006, avec la Fédération des Industries du Cuir, un plan de relance conforme aux nouvelles orientations du Plan Emergence.

Les principales avancées enregistrées depuis la signature de ce plan portent sur la réforme tarifaire des produits cuir-chaussures³⁹, la poursuite des négociations pour l'application de l'accélération du démantèlement douanier avec l'Union Européenne et la facilitation de l'implantation des plate-formes d'approvisionnement et d'exportation.

1.2.3.2. Industrie de transformation des fruits et légumes

L'industrie de la conserve végétale, par son potentiel de production, le nombre d'emplois qu'elle peut offrir et l'importante valorisation qu'elle apporte aux produits agricoles, revêt une grande importance dans le développement économique et social du pays. Cette industrie, qui ne représente que 10% de la production, assure près de la moitié des devises générées au niveau de la branche. En outre, elle participe à la politique de décentralisation industrielle et au développement rural notamment à travers la création des unités intégrées⁴⁰.

Toutefois, le développement de l'activité de la filière est ralenti, notamment, par l'irrégularité d'approvisionnement en matières premières, engendrant une sous-utilisation de la capacité des unités de transformation et affectant leur compétitivité.

En vue de dynamiser ce secteur, les projets intégrés des cultures d'oliviers, d'agrumes, de vigne ou de produits maraîchers ont été privilégiés dans le cadre de la concession des terres de la SODEA et la SOGETA. Aussi, importe-t-il de signaler le lancement, au courant de cette année, dans la région de Béni Mellal d'une oliveraie de 1.600 hectares totalement intégrée, financée dans le cadre du fonds d'investissement Oléa Capital⁴¹.

1.3. Développement des supports logistiques

Conscients du rôle des réseaux dans le développement économique et social du pays, les Pouvoirs Publics œuvrent dans le sens de leur renforcement pour appuyer les dynamiques engagées dans les différents secteurs à même de permettre au Maroc de profiter de son avantage comparatif géographique et de se positionner, à l'international, comme une plateforme de production et d'échange.

1.3.1 Poursuite du processus de libéralisation des modes de transport

Entrée en vigueur en mars 2003, la libéralisation du transport routier de marchandises a insufflé une nouvelle dynamique au secteur. Ce processus a permis de réduire les prix et d'améliorer la qualité du service et des délais de livraisons. Il a également engendré, à fin 2006, la création de près de 4.500 nouvelles entreprises et de 7.000 emplois directs dans le secteur.

La libéralisation du transport aérien lancée en 2004, confortée par la signature en 2006 d'un accord d'Open Sky avec l'Union Européenne, ambitionne d'ouvrir les marchés aériens, de rapprocher les réglementations et de simplifier les procédures entre les deux partenaires. Cette nouvelle dynamique a permis l'entrée d'une trentaine de compagnies étrangères

³⁹ Cette réforme est applicable depuis août 2006.

⁴⁰ Ces unités regroupent la production, la transformation et la commercialisation.

⁴¹ Il s'agit d'un fonds d'investissement de 500 millions de dirhams, lancé en 2006, au profit des grands projets de production industrielle d'huile d'olive. Ce fonds est initié par le Crédit Agricole en partenariat avec "Asset management" (Société Générale-France).

favorisant de sensibles baisses des prix notamment sur les vols vers les destinations touristiques. Le trafic global réalisé à fin 2006 s'élève à 8,5 millions de passagers contre 5,2 millions en 2003.

En matière de transport maritime, l'année 2006 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle politique. Celle-ci ambitionne de libéraliser les lignes régulières et de préparer un nouveau cadre réglementaire du transport de passager doté de critères prédéfinis⁴². La cession de la Compagnie Marocaine de Navigation (COMANAV) conforte le processus de libéralisation lancé dans ce secteur.

Concernant le secteur portuaire, l'entrée en vigueur en décembre 2006 de la nouvelle loi 15-02 régissant le secteur a permis de recentrer le rôle de l'Etat sur ses missions de régulation garantissant une concurrence loyale au sein des ports. Cette réforme ambitionne d'améliorer l'efficacité de l'outil portuaire national, de réduire les coûts et de sécuriser davantage les ports grâce à une meilleure coordination des services concédés. Cette réforme s'est traduite, en 2007, par la baisse du coût de passage⁴³ et par une plus grande transparence.

1.3.2. Extension des infrastructures

En matière de mise à niveau et d'extension des ports du Royaume, différents projets de grandes envergures ont été lancés ces dernières années à l'instar du grand complexe portuaire Tanger-Méditerranée. La mise en service du premier terminal à conteneurs a été lancée en juillet 2007. Ce complexe, ouvrant sur le détroit de Gibraltar et connecté aux réseaux autoroutiers et ferroviaires du Royaume, traduit l'insertion effective du pays dans son espace régional en captant une part importante du commerce international qui transite par le détroit à destination de l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen.

Parallèlement, la cadence de réalisation du schéma d'armature autoroutière visant la construction de 1500 Km à l'horizon 2010 a été accélérée au cours de ces dernières années atteignant 160 Km de linéaire par an. Ce rythme a permis la réalisation, à fin juillet 2007, d'un linéaire de 816 kilomètres et le lancement des travaux de construction des tronçons de Marrakech-Agadir⁴⁴ et de Fès-Oujda⁴⁵, opérationnels respectivement en 2009 et 2010.

De même, la réalisation de la rocade méditerranéenne Tanger-Saïdia (550 Km) d'un coût global de 6 milliards de dirhams est entrée dans sa phase finale avec la mise en service, prévue à fin 2007, d'un linéaire de 359 km. Les travaux de construction du dernier tronçon reliant El Jebha à Tétouan sur une longueur de 120 km représentant un coût de 2,55 milliards de dirhams ont été lancés en septembre 2007. Les effets socio-économiques escomptés de cette rocade concernent le renforcement de l'accessibilité de cette région enclavée, l'amélioration de l'accès de la population aux équipements sociaux de base, aux services et aux marchandises et l'amélioration des conditions de vie d'environ 3 millions d'habitants.

Pour atteindre un taux d'accessibilité des populations rurales aux infrastructures socio-économiques de base de 80% en 2015⁴⁶, les pouvoirs publics ont augmenté le rythme de constructions des routes rurales de 1000 km/an à près de 2000 km/an.

⁴² Il s'agit de la sécurité des navires, de la compétence de l'armateur, des capacités portuaires et de l'engagement de niveau de service.

⁴³ Le port de Casablanca a enregistré une baisse des coûts maximum de manutention, depuis le 12 mars 2007, de 30%.

⁴⁴ La longueur de ce tronçon est de 233 Km.

⁴⁵ La longueur de ce tronçon est de 320 Km

⁴⁶ Contre 61% actuellement.

Sur le plan de la technologie de grande vitesse dans le domaine ferroviaire, les études menées en 2005-2006 ont permis d'élaborer un Schéma Directeur pour le développement d'un réseau ferré de Ligne à Grandes Vitesses (SDLGV) d'une longueur de 1500 Km à l'horizon 2030.

Pour favoriser l'émergence de la zone euro-méditerranéenne, d'importants défis doivent être relevés sur les plans politique, législatif, réglementaire et financier pour assurer un développement harmonieux et efficace du système euro-méditerranéen de transport régional.

1.3.3. Généralisation des Technologies de l'Information et de la Communication

Devant le caractère déterminant des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans la promotion de la croissance de l'économie marocaine, les Pouvoirs Publics se sont assignés comme objectifs de renforcer la compétitivité de ce secteur et de favoriser son développement en vue de l'arrimer rapidement aux standards internationaux. A cet effet, les pouvoirs publics ont élaboré une stratégie nationale des TIC, e-Maroc, visant le développement de l'économie du savoir à travers la réduction de la fracture numérique et son repositionnement à l'international.

Le processus de libéralisation du secteur des télécommunications, au Maroc, s'est traduit par la séparation des services postaux des télécommunications, la création d'une instance de régulation du secteur en l'occurrence l'ANRT, l'ouverture du capital de Maroc Télécom⁴⁷ et l'octroi de licences aux opérateurs privés. Cette réforme a permis l'accès aux services de télécommunication et l'augmentation du nombre d'abonnés au téléphone mobile, passé de 2,52 millions en 2000 à plus de 17,6 millions d'abonnés en juin 2007. Le nombre d'internautes s'est accru d'un million en 2003 à plus de 4,7 millions en juin 2007.

Par ailleurs, le processus de réforme du secteur a permis au Maroc de drainer des investissements extérieurs particulièrement importants vers les secteurs de l'industrie, des finances, du tourisme et de l'énergie.

En perspective, un plan de développement du marché des télécommunications pour la période 2008-2011 est en cours d'élaboration. Il viserait l'accès aux services de télécommunications à l'ensemble du territoire national.

Dans le domaine des technologies de l'information (TI), le Contrat Progrès 2006-2012, relatif à la mise en œuvre d'une vision stratégique pour le développement du secteur des TI⁴⁸ ambitionne de porter le chiffre d'affaires du secteur à près de 60 milliards de dirhams en 2012 et créer plus de 33.000 emplois. Cette même vision tente d'intégrer les TIC à près de 50.000 entreprises d'ici 2012 pour améliorer leur compétitivité et profiter à 1,8 million d'abonnés à l'Internet d'ici 2012.

Aussi l'adoption de la loi relative au e-commerce vise à replacer les transactions électroniques dans un cadre légal et sécurisant. Ainsi, le développement de l'administration électronique et la mise en ligne de services et de procédures administratives, réalisé à travers le projet e-GOV⁴⁹ a permis de mettre en ligne 42,5% de l'ensemble de ses services⁵⁰.

⁴⁷ L'ouverture du capital de Maroc Télécom, arrivée à sa troisième phase en juillet 2007, a porté sur la cession de 4% du capital de Maroc Telecom sur la Bourse de Casablanca.

⁴⁸ Contrat signé en septembre 2006 entre le Gouvernement et l'APEBI.

⁴⁹ Ce projet a été lancé en 2003.

⁵⁰ Aussi, 109 services sont en cours de réalisation.

De même, la mise en place d'un guichet électronique virtuel pour les opérations du commerce extérieur a été retenue comme projet pilote de la plateforme nationale d'interopérabilité et d'échange de données et de services sécurisés dénommée « OneGov ». Une convention a d'ailleurs été signée à cet effet entre les départements ministériels concernés et le Conseil National du Commerce Extérieur.

Dans le domaine de l'audiovisuel, la réforme du paysage audiovisuel a été entamée depuis 2002 à travers la mise en place de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et la promulgation de la loi 77-03 sur la communication audiovisuelle en janvier 2005. Cette réforme a permis la diversification de l'offre télévisuelle et radiophonique à travers la création de quatre nouvelles chaînes de télévisions⁵¹ et de dix radios privées⁵² répondant au besoin divers de la population. Cette diversification de l'offre s'est accompagnée par la mise en place d'un instrument de mesure d'audience visant à rationaliser la gestion du paysage dans un esprit de diversité, de complémentarité et de transparence.

Le développement du secteur de l'audiovisuel pour la période 2008-2009 se traduira par la mise en place des structures de gestion de la Société Nationale de la Radio et de la Télévision, la création d'une chaîne parlementaire, le renforcement des unités de production et du réseau de transmission et de diffusion et le renforcement des médias de supports.

1.4. Vers une amélioration de la sécurité énergétique

Disposant de gisements naturels très limités, le Maroc reste tributaire à hauteur de 96% de l'extérieur pour son approvisionnement en produits pétroliers et ce, malgré le recul de la part de cette source d'énergie dans le mix-énergétique à 61% en 2006 contre 83% en 1980. La part du Charbon s'est appréciée représentant en 2005, 30% de la consommation énergétique marocaine. La contribution des autres sources d'énergie à savoir le gaz naturel, l'hydraulique, l'éolien, le solaire reste relativement faible.

Globalement, la consommation d'énergie s'est élevée à près de 13 millions de tep en 2006 en augmentation de 5% par rapport à 2005. L'énergie électrique nette a atteint 21.105 Gwh en hausse de 8,3%. Le taux d'intégration de l'énergie au pays demeure faible ne dépassant pas 0,4 tep/habitant contre une moyenne mondiale de 1,65 et de 4,67 dans les pays de l'OCDE.

La dépendance du Maroc le rend très exposé aux fluctuations des cours mondiaux de pétrole et de charbon. La hausse de leurs cours mondiaux, conjuguée à la croissance de la demande interne engendrée par une croissance de l'activité a alourdi la facture énergétique à 44,9 milliards de dirhams en 2006 contre 17,75 milliards de dirhams en 2000 représentant 7,7% du PIB et 20% des importations globales.

La vulnérabilité du Maroc vis-à-vis des risques énergétiques est appelée à s'accroître dans les années à venir en raison de la dynamisation de la croissance économique. Selon les prévisions du département de l'énergie, la consommation des produits pétroliers devrait passer de 13 millions de tep en 2006 à plus de 17 millions de tep à l'horizon 2014. La demande en électricité devrait également suivre le même trend haussier avec un taux de croissance annuelle de 9% soit 35.000 Gwh à l'horizon 2012.

⁵¹ Ces chaînes sont les suivantes : la Quatrième, la chaîne Mohammed VI du Saint Coran, Arriyadiya et Al Maghribiya.

⁵² Il s'agit des chaînes « Atlas FM », « Radio Plus », « Bizz FM », « Eco Médias », «MFM Souss », « MFM Atlas », « MFM Saiss », « Kolli Nass », « Cap Radio » et Hit Radio Maroc ».

Pour satisfaire ces besoins, les pouvoirs publics devraient, d'une part, renforcer la modernisation de l'outil de raffinage et développer les capacités de stockage en déconcentrant des unités de raffinage et, d'autre part, concrétiser le projet de réalisation d'une deuxième raffinerie à l'horizon 2012. Par ailleurs, la réduction de la dépendance énergétique nécessitera l'accélération de la réalisation des projets en cours dont notamment les parcs éoliens d'Essaouira (60 MW), de Tanger (140 MW) et de Tarfaya (200 MW) ainsi que la Centrale Thermo-solaire de Ain Beni Mathar (450 MW). A ce niveau, le Maroc gagnerait à bénéficier des opportunités offertes par le Mécanisme de Développement Propre (MDP)⁵³. Dans le même sens, l'accélération de l'adoption du projet de loi relatif à la libéralisation et la modernisation du secteur de l'électricité, en cours de finalisation, devient nécessaire.

En matière de renforcement de l'intégration régionale en particulier, le doublement en juin 2006 de la capacité de l'interconnexion électrique Maroc-Espagne (1400 MW) a permis de faire face à la forte demande en électricité. De même, le projet de renforcement de la liaison électrique Maroc-Algérie permettra non seulement d'améliorer les échanges électriques entre les deux pays voisins mais constituerait également une phase indéniable dans l'émergence d'un marché maghrébin d'électricité.

Afin de réduire les coûts de plus en plus importants supportés par l'Etat dans le secteur et préparer son passage à un marché concurrentiel, la répercussion de la variation des prix de l'énergie s'impose avec acuité. Les actions entreprises jusque là par les pouvoirs publics⁵⁴ ont concerné l'application partielle de l'indexation du prix du pétrole. De même, une réflexion est engagée pour la question de la compensation du gaz butane dont la libéralisation nécessite la mise en place d'une nouvelle approche de protection sociale en faveur des pauvres.

1.5. Rationalisation du secteur de l'eau

Pour accélérer le processus de modernisation du secteur, le programme de réforme du Gouvernement, vise l'amélioration de la gouvernance du secteur. Dans le souci de préserver les ressources hydriques, ce programme ambitionne de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de moderniser le cadre institutionnel à travers la promotion de la gestion déléguée aux professionnels de l'eau notamment les opérateurs étrangers, la rationalisation et l'amélioration de la valorisation de l'eau dans le secteur agricole. Le programme précité vise également la généralisation de l'accès à l'eau potable et le lancement d'un ambitieux programme d'assainissement liquide.

Pour renforcer la gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau, des contrat-programmes entre les agences des bassins et l'Etat ont été conclus favorisant l'actualisation des Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau (PDAIRE) et la création en 2006 des comités de bassin. Ces efforts seront consolidés, sur le plan managérial, par la mobilisation des eaux non conventionnelles ainsi que la sauvegarde du patrimoine hydraulique.

Dans le cadre de la généralisation et de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, le programme stratégique 2003-2007 a permis de généraliser à fin 2006 l'alimentation en eau potable en milieu urbain. En milieu rural, grâce à la mise en place du

⁵³ Mécanisme dédié à la promotion de la production de l'énergie verte.

⁵⁴ Il s'agit de la suppression des subventions accordées à l'essence et au lampant et la réduction à moitié du soutien au prix de gasoil.

Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER)⁵⁵, ce taux a atteint 90%.

L'expérience du PAGER : Impact positif sur les populations rurales

Ayant pour objectif l'alimentation, au terme de l'année 2007, de 31.000 localités rurales abritant près de 11 millions d'habitants, le PAGER a rehaussé le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural et a permis la création de plus de 500.000 journées de travail annuellement et d'activités génératrices de revenus⁵⁶.

La mise en œuvre du PAGER a permis d'instaurer une dynamique de gestion communautaire assurée par les associations d'usagers et d'atténuer l'impact des récentes sécheresses.

L'incidence de ce programme sur les maladies hydriques tels que le choléra et les maladies diarrhéiques des enfants de moins de 5 ans est incontestable.

Aussi la réduction voire la suppression des corvées d'eau a-t-elle réduit de 50 à 90%⁵⁷ le temps consacré par les femmes et les filles à la recherche de l'eau leur permettant de libérer une partie de leur journée pour la consacrer éventuellement aux AGR ou à leur scolarité.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé, à partir de 2006, à réaliser le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNALEE) destiné à 260 villes et centres urbains et pour lequel un compte d'affectation spécial intitulé « Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées » a été créé en 2007.

A moyen et long termes, ce programme vise à rehausser le taux de raccordement au réseau d'assainissement à plus de 80% en milieu urbain d'ici 2015 et à réduire la pollution d'au moins 60% à l'horizon 2010.

1.6. Vers la modernisation du commerce intérieur

Le commerce intérieur joue un rôle important dans le développement économique et social du pays. Générant une valeur ajoutée de 63 milliards de dirhams au titre de l'année 2006, ce secteur contribue à hauteur de 11% au PIB. Ce commerce emploie 12% de la population active marocaine répartie sur plus de 850.000 points de vente, dont 40% exercent sous forme ambulante, occasionnelle ou saisonnière principalement en milieu rural. Cette branche d'activité a connu un essor remarquable, durant cette dernière décennie, caractérisée par l'émergence de nouveaux modes de commerce à savoir, les réseaux de franchise et de la grande distribution.

Malgré l'évolution favorable que connaît le commerce intérieur, son développement reste néanmoins freiné par la prédominance de l'informel et de l'intermédiation, la faiblesse de la logistique, la prépondérance des formes traditionnelles de commerce et l'absence d'un cadre organisant les métiers.

Pour surmonter ces contraintes, les pouvoirs publics ont lancé en 2007 la stratégie « Rawaj 2020 » qui consiste à relancer et moderniser le commerce intérieur. Cette dernière vise à porter la contribution du secteur au PIB à 15% au lieu de 11% actuellement, à créer 100.000 emplois directs et 1,5 million de magasins réalisant un chiffre d'affaires de 350 milliards de dirhams à l'horizon 2020.

⁵⁵ Cf. encadré ci-dessous relatif aux impacts socio-économiques de ce programme.

⁵⁶ Ces activités consistent en la construction de puits, des activités de génie civil, d'équipements en moyens de pompage...

⁵⁷ Rapport du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau sur l'évaluation du PAGER.

Cette stratégie vise le développement du commerce de proximité, la promotion de la distribution (ou grandes et moyennes surfaces) ainsi que le développement du commerce de gros.

Au niveau du commerce de proximité, la stratégie ambitionne de porter à 980.000 le nombre de points de ventes, d'employer 2 millions de personnes et de générer une valeur ajoutée de 100 milliards de dirhams à l'horizon 2020. Le programme envisage notamment la mise en place d'un fonds de développement du commerce pour appuyer les projets initiés par les collectivités locales. Ces projets se réfèrent à l'organisation des espaces commerciaux, la modernisation des espaces publics et l'aménagement des sites pour la sédentarisation des commerçants ambulants.

En matière de distribution moderne, la nouvelle stratégie ambitionne d'accroître le nombre de points de vente à 900 contre les 50 grandes et moyennes surfaces (GMS) recensées actuellement, permettant de créer 100.000 emplois directs et de rehausser le chiffre d'affaires de 175 milliards de dirhams à l'horizon 2020, contre 9 milliards de dirhams à fin 2006. Le programme RAWAJ 2020 propose notamment la mise en place des branches de formation adaptées à la distribution moderne et ce, dans le cadre d'un partenariat entre les distributeurs et les PME PMI locales.

Par ailleurs, le développement du commerce de gros nécessitera la mobilisation d'une surface d'exploitation supplémentaire de 850 hectares et d'un investissement de 9 milliards de dirhams (soit 75% de l'enveloppe globale). Dans ce cadre, la stratégie propose la mise en place d'un schéma directeur visant le redéploiement des marchés de gros, des abattoirs et des marchés de vente en gros de poissons frais, l'implication du secteur privé dans la gestion de ces marchés et la spécialisation des marchés en fonction de la nature des territoires⁵⁸. Ce secteur pourrait alors, dégager, en 2020, un chiffre d'affaires de l'ordre de 33 milliards de dirhams et contribuer à la création de 45.000 emplois.

2. Poursuite de la modernisation du secteur financier

Le secteur financier a été marqué par la poursuite des efforts de modernisation du cadre légal régissant le secteur bancaire, l'assainissement des institutions financières publiques et le redressement des établissements de crédit. Au niveau du marché des capitaux, les efforts accomplis ont permis l'élaboration de certains textes réglementaires favorables à la dynamisation de l'activité boursière.

2.1. Réforme et modernisation du secteur bancaire

2.1.1. Concrétisation de la refonte du cadre légal régissant le secteur

L'année 2006 a été marquée par la mise en vigueur des nouveaux statuts de Bank Al Maghreb et de la nouvelle loi bancaire. Le principal apport de la loi portant réforme de ces statuts réside dans le renforcement de l'autonomie de cette institution en matière de conduite de la politique monétaire, dont l'objectif principal à l'instar des banques centrales moderne consiste à assurer la stabilité des prix. La nouvelle loi bancaire a, pour sa part, élargi le champ de surveillance de Bank-Al Maghrib à certaines institutions financières, redéfini les rôles des organes consultatifs, notamment, le Comité des établissements de crédit et le Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et institué la coordination entre les différents organes de supervision et de contrôle du système financier.

⁵⁸ Il s'agit du marché de gros « de consommation », du marché de gros « de production » ou « d'expédition » ainsi que l'adoption d'une politique de labellisation des marchés de vente en gros des produits frais.

En juillet 2007, les décrets d'application afférents à l'application de ces deux nouveaux textes régissant le secteur bancaire ont été promulgués. Concernant les statuts de Bank Al Maghreb, le décret de mise en œuvre précise les modalités d'application des dispositions statutaires relatives à l'émission monétaire, au change et aux règles comptables. Quant aux décrets d'application de la loi bancaire, ils fixent la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil National du Crédit et de l'Épargne, du Comité des établissements de crédit et de la commission de coordination des organes de supervision du secteur financier. Aussi, les organismes ayant une activité bancaire notamment la Caisse de Dépôt et de Gestion, la Caisse Centrale de Garantie, la Poste et les associations de micro-crédit sont-ils désormais soumis aux dispositions de la loi bancaire et plus précisément aux règles prudentielles, comptables et d'information.

Ces avancées ont été accompagnées par la diversification des instruments de financement, en l'occurrence la titrisation de créances dont le cadre légal a été soumis au Parlement en juillet 2007. Ce projet vise essentiellement l'élargissement du champ de la titrisation et la dynamisation de cette technique, le renforcement des règles prudentielles et de supervision. Au niveau bancaire, le dispositif prudentiel Bâle II⁵⁹ a été mis en place en 2006.

Par ailleurs, conformément à la convention de l'ONU relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la loi anti-blanchiment a été adoptée en avril 2007. Les textes d'application de cette loi viseront, entre autres, la mise en place de l'unité de traitement du renseignement financier.

2.1.2. Assainissement des institutions financières publiques

Dans le cadre de la consolidation du secteur bancaire marocain, les pouvoirs publics ont poursuivi les efforts de restructuration et de repositionnement des Institutions Financières Publiques. Il a été ainsi procédé au redéploiement de la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE) en banque d'affaires adossée à la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et au retrait de son agrément en tant qu'établissement de crédit. Son activité commerciale a été reprise par le Crédit Agricole du Maroc (CAM), elle ne conserve plus qu'une structure très légère chargée du recouvrement.

De même, le plan de redressement financier du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) s'est achevé de façon satisfaisante et a permis de recomposer le tour de table de la Banque autour d'actionnaires de référence telle la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne française prenant part en 2006 au capital du CIH aux côtés de la CDG.

Concernant le CAM, sa réforme institutionnelle s'est consolidée par l'ouverture du capital à des investisseurs institutionnels publics et privés ainsi que la recapitalisation par l'Etat. Le CAM a adopté un plan de développement stratégique baptisé « CAP 2008 » qui centre l'intervention commerciale de la Banque autour de quatre filières principales dont en particulier la Petite et Moyenne Entreprise Agricole et la filière de l'Agroalimentaire. En parallèle, un contrat programme a été signé en 2006 entre l'Etat et le CAM qui fixe des objectifs de performances chiffrés associés à un business plan approprié.

⁵⁹ Les projets d'arrêtés y afférents ont été transmis au cours de la même année au Secrétariat Général du Gouvernement. Ces arrêtés prévoient l'homologation des dispositions de BAM pour l'évaluation du risque de crédit et l'exigence de fonds propres pour le risque opérationnel et les risques de marché.

La restructuration des institutions financières publiques a concerné également la Caisse Marocaine des Marchés (CMM) dont le plan de redressement a été finalisé. Ce plan de redressement vise la refonte du cadre légal régissant le nantissement des marchés publics et du régime de cession des créances professionnelles. Il prévoit également la restauration des équilibres fondamentaux de cette institution et sa pérennité notamment à travers la recapitalisation et l'institution d'un fonds de garantie géré par la CMM et dédié aux PME adjudicataires de marchés publics.

2.1.3. Efforts de promotion et d'intégration de la micro-finance dans le secteur bancaire

Conformément aux dispositions de la nouvelle loi bancaire et des statuts de Bank Al Maghreb, les associations de microcrédit (AMC) sont désormais soumises à la supervision appliquée au secteur bancaire. Ainsi, des ratios prudentiels spécifiques à l'activité de microcrédit ont été élaborés suite à l'adoption du plan comptable des AMC et à la soumission des associations de micro-crédit au contrôle de Bank Al-Maghrib. De même, une réflexion a été engagée sur la faisabilité et les modalités de transformation institutionnelle des AMC.

Par ailleurs, outre la création du fonds « Jaida »⁶⁰ qui ambitionne de couvrir près du tiers des besoins de financement du secteur du micro-crédit, l'amendement de la loi 18-97 vise l'élargissement de l'assurance maladie aux bénéficiaires du microcrédit. Les AMC seront désormais autorisées à accorder à leurs clients des crédits pour financer les primes d'assurance maladie et à effectuer des opérations d'assurance au profit de leurs clients.

2.2. Modernisation des textes régissant le marché des capitaux

La modernisation des modalités de fonctionnement du marché des capitaux s'est concrétisée par la promulgation en mai 2007 des amendements du dahir portant loi relative à la Bourse des Valeurs de Casablanca et de la loi relative aux offres publiques sur le marché boursier. Le premier amendement devrait faciliter l'accès des entreprises cotées aux places financières étrangères pour lever des capitaux externes et renforcer leur notoriété à l'international. Le deuxième, visant le renforcement de la protection des actionnaires minoritaires, étend l'obligation de dépôt d'une offre publique de retrait en cas de radiation d'une société de la côte. Par ailleurs, la promulgation en mars 2006 de la révision du dahir portant loi relative au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, vise à renforcer la transparence et la qualité de l'information diffusée et à consolider les pouvoirs du CDVM en matière de contrôle.

Au niveau de la diversification des instruments de financement, un projet de loi portant sur la titrisation des créances a été soumis au parlement en juillet 2007. Ce dernier vise essentiellement l'élargissement du champ de la titrisation, le renforcement de la protection des investisseurs et une plus grande sécurisation des opérations ainsi que la dynamisation de cette technique à travers l'assouplissement des conditions d'accès et l'amélioration des techniques financières.

Le projet précité a été accompagné par un amendement sur les opérations de pension et sur la loi relative à certains titres de créances négociables. Ce dernier permettra aux sociétés de financement habilitées à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an et émettre des bons des sociétés de financement. Cette réforme met également, en cohérence les dispositions de la loi n° 35-94 avec le projet de loi relatif à la titrisation des créances et donne

⁶⁰ Cf. Deuxième partie : financement de la TPE.

la possibilité aux fonds de placements collectifs en titrisation l'émission de billets de trésorerie.

Ces avancées ont été accompagnées par la soumission au Secrétaire Général du Gouvernement du projet de loi relatif à la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Ce projet devrait encadrer l'industrie de la gestion de portefeuille pour compte de tiers et rationaliser son organisation notamment en précisant le statut et les obligations des sociétés de gestion de portefeuille ainsi que les conditions dans lesquelles cette activité pourrait être exercée.

3. Politique sociale

Les pouvoirs publics s'attendent, depuis quelques années, à résorber les déficits sociaux persistants. Ils tentent d'opérer une redistribution des richesses afin de lutter contre la pauvreté et la précarité et de faire face aux attentes des citoyens à l'égard de services de qualité mieux adaptés à leurs besoins et ce, en matière de santé, d'éducation, de protection sociale et d'habitat.

3.1. Lutte contre la pauvreté

3.1.1. Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)

L'INDH vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de soutien aux activités génératrices de revenus, de développement des capacités, d'amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base et de soutien aux personnes en grande vulnérabilité. Pour soutenir et améliorer la gouvernance de cette initiative, diverses mesures ont été prises au courant des années 2006 et 2007 à l'instar de la mise en œuvre de la Cellule INDH, de l'Observatoire de l'INDH et de l'opérationnalisation du système d'information et de suivi des projets.

Pour assurer la réussite des projets nationaux et locaux, des efforts notables ont été déployés dans le sens du renforcement de la déconcentration, de la mise en réseau des experts mais aussi de la convergence des actions menées par l'ensemble des structures et l'élaboration et la diffusion de manuels didactiques.

Au terme de l'année 2006, sur les 6.127 projets programmés, 1.600 projets ont été réalisés et 4.527 sont en cours. Le nombre de projets de soutien aux activités génératrices de revenus (AGR) est passé de 144 à 1.444 entre 2005 et 2006. La part des AGR qui représentait 14% en 2005 de l'ensemble des projets de cette initiative s'est accrue en 2006 : elle représente alors 29% des projets urbains et ruraux et 34% des projets transversaux. Leur montant moyen s'élève à 200.000 Dirhams⁶¹.

La poursuite de la mise en œuvre de l'INDH s'est traduite par la réalisation de 667 initiatives locales de développement humain et la validation de 16 schémas régionaux de lutte contre la précarité. Sur le plan financier, l'enveloppe mobilisée sur le budget général et les Collectivités Locales s'élève à 2.750 millions de dirhams pour la période 2006-2007. Les crédits ouverts au titre de l'année 2007⁶² se sont établis à 1.737 millions de dirhams, tandis que les dépenses engagées ont atteint 690 millions de dirhams et les dépenses mandatées 174 millions de dirhams.

⁶¹ 70 projets dépassent un million de dirhams.

⁶² Situation budgétaire au 30-04-2007.

Toutefois, une enquête de perception⁶³ a relevé la faible implication tant des équipes d'animation communales et de quartiers que des partenaires et des services extérieurs de l'Etat. Elle a également souligné la nécessité de multiplier les actions de formation, de renforcer les capacités et de généraliser l'approche.

3.1.2. Contribution du programme MCA Maroc

Conçu sur la base d'un large processus consultatif et grâce à l'adoption d'une véritable politique de lutte contre la pauvreté et la précarité, le programme MCA Maroc tend à accompagner le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable axée sur la consolidation de la gouvernance, la dynamisation des secteurs productifs et la promotion du développement humain. Il est dédié à la promotion de projets socio-économiques de proximité, bénéficiant en priorité aux populations les plus vulnérables.

Ce programme qui prévoit de développer des activités à fort impact socio-économique devrait bénéficier directement à environ 600.000 personnes et indirectement à 3,2 millions de personnes. Il devrait également contribuer à la consolidation de la croissance économique nationale de 1,1% du PIB, à la dynamisation du marché de l'emploi et à l'amélioration des revenus. Cette évolution se traduira par une réduction de plus de 20% du taux de pauvreté dans les zones ciblées et une amélioration des conditions de vie des populations vulnérables.

3.1.3. Dispositifs de soutien et d'assistance sociale

Au Maroc, différentes structures et actions ont été mises en place pour servir de filets sociaux de sécurité et de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. La Fondation Mohamed V pour la Solidarité apporte assistance et aide aux démunis. L'Entraide Nationale, la Promotion Nationale et l'Agence de Développement Social tentent de jouer le rôle de filets sociaux de sécurité, renforcées par les différentes mesures de la caisse de compensation.

La fondation Mohammed V contribue à la lutte contre la pauvreté à travers ses actions humanitaires, sociales et de développement. Elle fournit une assistance durable au profit des analphabètes, des chômeurs, des démunies, des handicapés, des mères célibataires, des orphelins, des personnes à faibles revenus et des sans emploi. La fondation a mis en œuvre depuis 2004 un plan d'action de promotion des actes de solidarité. Les axes prioritaires de ce plan d'action consistent en la formation des femmes et des jeunes filles, la protection des jeunes contre la délinquance et leur préparation à une meilleure intégration dans la société, la formation et l'insertion des handicapés, le développement des activités génératrices de revenu et la mise en œuvre de banques alimentaires locales. Le dernier axe qui concerne le renforcement des rapports de la fondation avec les associations s'est traduit par la mise en œuvre du Forum Associatif pour la Solidarité⁶⁴.

En 2005, outre ses actions en matière de développement durable, 43% des actions de la fondation consistent en des prestations sociales et 25% représentent des actions humanitaires⁶⁵. En terme de projets, la fondation a construit ou aménagé 500 centres sociaux au profit des démunis, a renforcé leur accès aux soins de santé par la construction et l'équipement d'hôpitaux, a mené 22 actions humanitaires et 60 programmes de développement durable.

⁶³ Enquête réalisée de décembre 2006 et janvier 2007.

⁶⁴ Ce forum consiste en un groupement d'association partageant les mêmes objectifs que la fondation.

⁶⁵ Parmi ces actions humanitaires figurent l'opération Marhaba, l'opération Ramadan et l'opération Sanabil.

L'Entraide Nationale dispose aujourd'hui de 2.094 centres déployés à travers le Royaume, dédiés essentiellement à l'éducation et à la formation. Ses services et prestations couvrent 208.628 personnes, à majorité rurales, essentiellement des femmes, des enfants déscolarisés et en situation difficile et des personnes handicapées. Le Programme de la Promotion Nationale vise, quant à lui, l'emploi de la main d'œuvre faiblement qualifiée et défavorisée et le financement des projets d'infrastructure dans les communautés rurales pauvres essentiellement des routes, des puits d'eau, des latrines, des murs de clôture dans les écoles et les dispensaires.

L'Agence de Développement Social, à travers l'appui à des projets de développement durable selon une démarche participative, partenariale et de proximité, a approuvé, depuis sa création, le financement de 1.465 projets à majorité ruraux pour un montant total de 271 millions de dirhams élaborés dans le sens de la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité.

La caisse de compensation, quant à elle, constitue l'instrument privilégié de la politique de soutien des prix des denrées de base, du gaz butane et des produits pétroliers. Aussi convient-il de souligner que ces subventions profitent plus aux populations riches qu'aux populations démunies⁶⁶. Pour dépasser ces limites, les différentes actions menées gagneraient à être mieux coordonnées et mieux ciblées et les fonds de soutiens mieux orientés vers les populations les plus défavorisées.

Au niveau international, de nombreux pays utilisent les filets de sécurité et plus particulièrement les transferts comme un moyen de redistribution et de réduction des inégalités et leur allouent jusqu'à 6% de leur PIB. La Turquie a pratiqué les transferts conditionnels⁶⁷. L'Indonésie et la Jordanie ont opté pour des transferts monétaires inconditionnels.

L'expérience de l'Indonésie

Pendant longtemps, l'Indonésie a opté pour le contrôle des prix des carburants. En raison de la hausse des prix du pétrole et de l'importation croissante des produits pétroliers, l'Etat a rehaussé le montant des subventions accordées à 7,7 milliards de dirhams en 2004 contre 3,5 milliards de dirhams en 2003. Ces subventions, pesant de plus en plus sur le budget, ont été supprimées par le gouvernement indonésien.

Pour atténuer les effets inflationnistes de cette décompensation sur la population pauvre, des programmes de redistribution ont été mis en place dans les secteurs jugés prioritaires en l'occurrence l'éducation, la santé et l'infrastructure. De même, le gouvernement indonésien a mis en place un système de transferts monétaires inconditionnels ciblés à l'intention de 15,5 millions de familles pauvres et vulnérables, pour un montant de 10 dollars par mois et par famille pour un coût total de 2 milliards de dollars.

La mise en œuvre de ce programme a permis d'atténuer l'impact de la hausse des prix des carburants (consécutive à la compensation) sur les ménages pauvres et de dégager près de 10 milliards de dollars d'économies budgétaires par an. Aussi les ressources dégagées ont-elles été orientées vers des programmes de lutte contre la pauvreté.

66 Une étude au Maroc a révélé que les subventions créaient des distorsions favorisant le développement d'inégalités. A titre d'illustration, le quintile le plus riche qui a bénéficié de la mise en œuvre de la subvention du gaz butane, est 3 fois supérieur celui du quintile le plus pauvre.

67 Les transferts conditionnels sont les transferts liés à un ou plusieurs objectifs à atteindre en matière de scolarisation et de santé.

3.2. Poursuite de la mise en œuvre de la Charte Nationale d'Education et de Formation

3.2.1. Evaluation du processus de réforme du système éducatif

Le bilan du système éducatif pour la période 2001-2007 met en exergue l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration ainsi qu'une modernisation du système de gestion des ressources humaines. Il détermine également les contraintes entravant la réalisation des objectifs escomptés de la réforme.

Dans le cadre de la mise en place de la politique de décentralisation et de déconcentration, les efforts du département en charge de l'éducation ont porté sur l'élaboration de textes législatifs et organisationnels afférents aux établissements scolaires et l'encouragement du partenariat avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux.

Dans ce sens, les principales réalisations ont trait à la révision des statuts du personnel du département de l'éducation nationale et des enseignants chercheurs, l'organisation des premiers concours professionnels pour la promotion interne (132.453 candidats) et l'application d'une nouvelle procédure de gestion des demandes de mutation et de traitement des dossiers en instance.

Pour améliorer l'enseignement dispensé par les établissements privés, le département précité a élaboré un programme de qualification des enseignants et a procédé à la formation des superviseurs de l'enseignement privé au niveau des délégations provinciales.

L'analyse du système éducatif durant la période écoulée a permis de relever certains dysfonctionnements liés notamment à la gestion opérationnelle des différentes composantes du système⁶⁸ et à la gestion des ressources humaines. Ces dysfonctionnements touchent également l'enseignement en milieu rural, marqué par l'absence de structures d'enseignement à proximité de certains douars.

3.2.3. Stratégie d'éducation et de formation

Le département de l'éducation nationale a mis en place une stratégie nationale visant à opérationnaliser les objectifs de la Charte Nationale d'Education et de Formation au cours des trois prochaines années (2007-2010).

Pour généraliser l'enseignement préscolaire, la stratégie précitée préconise la mise en place de mesures incitatives à l'investissement privé, la poursuite du programme qui vise la création de 1.500 classes du préscolaire par an à partir de 2004, le lancement des premières expériences des classes intégrées au cycle primaire et la mise en place de 14 centres de formation des ressources humaines destinés à apporter un appui pédagogique et didactique à l'enseignement préscolaire. L'Etat envisage également de relier l'enseignement préscolaire à l'enseignement primaire et de focaliser ses efforts dans les zones rurales et périurbaines.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, l'action est portée sur le contenu des programmes et la pédagogie ainsi que sur l'élargissement des filières de l'enseignement à même d'assurer leur adéquation avec les exigences du monde de l'entreprise. Dans le même sens, la stratégie précitée vise d'une part la mise à niveau des établissements scolaires sur le plan de leur réhabilitation, de leur équipement et des espaces scolaires et leur environnement et d'autre part la mise en place de mécanismes d'évaluation de l'acte pédagogique et l'évaluation des connaissances et des acquis des élèves.

⁶⁸ Les programmes sont inadaptés, des déséquilibres persistent entre les filières de formation et le rendement externe et interne est faible.

En matière de lutte contre l'analphabétisme, le Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle prévoit d'impliquer davantage le secteur privé, de promouvoir le parrainage, de consolider la démarche d'intégralité dans les projets INDH et de développer une approche préventive. Il importe de noter que pour lutter efficacement contre l'analphabétisme, ce secrétariat d'Etat a adapté les programmes d'alphabétisation diversifiés aux spécificités des groupes cibles.

En outre, le programme d'action de lutte contre l'analphabétisme (2005/2010) cible un million de personnes et quelques 27.000 enfants non scolarisés. Ce programme permettra de réduire l'analphabétisme à 9% pour la population âgée de 15 à 45 ans et à 17% chez la population âgée de 15 ans et plus. En 2007, le nombre de bénéficiaires a atteint 700.000 personnes.

En matière d'éducation non formelle, l'Etat a mis au point trois formules pour combattre la déperdition scolaire. Le programme de la deuxième chance, destiné à assurer annuellement et jusqu'à 2013, l'école à près de 80.000 enfants. Le programme du cycle « Istidrak », lancé en 2002, vise à réinsérer les enfants déscolarisés dans le système éducatif. Le troisième programme, élaboré dans le même sens, vise à apporter un soutien éducatif à 250.000 élèves par an.

Pour les adultes, la mise en œuvre du projet « Amélioration de la Formation de Base des Adultes : Alpha Maroc » ambitionne d'améliorer la qualité des programmes d'alphabétisation à travers la rénovation des manuels existants et l'élaboration de nouveaux manuels adaptés aux différents groupes cibles, la formation des formateurs d'animateurs et d'alphabétiseurs et le renforcement de la gestion du système en mettant l'accent sur l'approche participative et de proximité.

En matière de formation professionnelle, les diverses mesures prévues consistent à développer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle par la prise en charge de primes en faveur des salariés alphabétisés et à renforcer l'implication des professionnels dans la gouvernance. Ces mesures visent également le développement et la mise à niveau de la formation professionnelle privée et de la réingénierie du système de formation professionnelle selon l'approche par compétences. Dans le même sens, l'ouverture de 16 établissements notamment dans les secteurs de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et des IMMEE est prévue pour l'année 2008.

3.3. Nouvelle stratégie du secteur de la santé

La nouvelle stratégie du secteur de la santé ambitionne, à l'horizon 2015, de satisfaire les besoins croissants en soin des citoyens à travers une démarche globale et intégrée et d'améliorer davantage les performances du système de santé. Elle est structurée essentiellement autour de quatre axes. Le premier axe se rapporte à l'organisation du système de santé à travers la promotion de la complémentarité entre les secteurs public et privé, le renforcement de la déconcentration/régionalisation, la mise en place de la carte sanitaire et la restructuration du réseau hospitalier.

Deux autres axes de la stratégie se réfèrent, d'une part, au développement d'un système d'approvisionnement en médicaments performant, particulièrement dans les zones rurales ainsi qu'aux mesures incitatives facilitant l'accès du secteur privé aux médicaments génériques et, d'autre part, à la problématique des ressources humaines qu'il s'agit de renforcer et de mieux gérer à l'échelle centrale, régionale et locale. Le 4^{ème} axe a trait à la nécessité d'augmenter les moyens financiers aux prestations de santé prioritaires et

socialement rentables, de rationaliser la gestion du budget consolidé des formations sanitaires et services de santé et de réduire les coûts des biens médicaux et des soins.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé a mené différentes actions en faveur de l'organisation d'un système opérationnel d'assurance qualité pour les analyses médicales et les produits pharmaceutiques, le développement de la recherche particulièrement dans le domaine des plantes médicinales et, enfin, le développement du potentiel des connaissances et des ressources thérapeutiques locales.

3.4. Mise en place de la protection sociale

Des mesures relatives à l'amélioration de la couverture sanitaire, doublées d'actions afférentes au système des retraites tentent de contribuer à la mise en place progressive d'une couverture sociale généralisée, cohérente et équilibrée. Toutefois, la poursuite de la réforme des retraites devrait être activée.

3.4.1. Elargissement de la couverture médicale de base

Depuis l'entrée en vigueur de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) en août 2005, le taux de couverture médicale est passé de 17% à 34%. Son champ d'intervention a été élargi aux indépendants et aux artistes.

Outre les programmes destinés aux salariés (du privé et du public), le programme INAYA, destiné aux artisans, aux commerçants et aux professions libérales, vise, à terme, à assurer la couverture médicale à environ 30% de la population nationale. Ce programme comporte trois formules à savoir, « Chifaa Moutakamil » qui assure une couverture médicale de l'intéressé et de sa famille à hauteur de 70 à 90 %, « Chifaa Assassi » qui garantit une couverture médicale des antécédents médicaux de même qu'elle assure une couverture médicale tant que l'adhérent exerce son activité en indépendant ou aide artisan. La dernière formule « Chiffa Chamil » garantit le remboursement des frais ambulatoires, d'accouchement normal ainsi que les soins dentaires.

La couverture médicale des artistes concerne en priorité ceux qui ne disposent ni d'assurance ni de revenu autre que celui que leur procure leur profession. Ce régime concerne dans un premier temps quelques 700 artistes, dans la perspective d'être élargi à l'ensemble des professionnels du secteur.

La couverture médicale a été élargie, à partir du 04 septembre 2007, aux Imams de mosquées dont le nombre s'élève à près de 42.000 personnes (hors ayants droit). Le contrat d'assurance y afférent prévoit une couverture médicale de base similaire à celle assurée par la CNOPS ainsi qu'une couverture médicale complémentaire.

La couverture médicale a été étendue également aux anciens résistants et membres de l'armée de libération et ce, depuis le 12 septembre 2007. Elle bénéficiera à 30.500 personnes moyennant un prélèvement de 175 dirhams par mois. Les prestations couvrent l'ensemble des soins médicaux y compris les opérations chirurgicales, la radiologie et les analyses médicales.

Le Régime d'Assistance Médicale destiné aux Economiquement Démunis (RAMED) devrait entrer en vigueur à compter de l'année 2008 pour porter à terme le taux de couverture de la population à 80%. Le RAMED bénéficiera aux personnes non assujetties au régime de l'AMO. L'effectif des personnes éligibles à ce régime est estimé à 8,5 millions de personnes.

Les pensionnaires des établissements de bienfaisance, des orphelinats, des hospices, ou de rééducation et de tout établissement public ou privé à but non lucratif hébergeant des enfants abandonnés ou adultes sans famille, les pensionnaires des établissements pénitentiaires et les personnes sans domicile fixe bénéficient de droit d'une assistance médicale totale et ne sont tenus de payer aucune contribution.

Le RAMED est financé par des contributions de l'Etat à hauteur de 60% à 70%, par les Collectivités Locales à hauteur de 30 à 40% et accessoirement par une faible contribution des bénéficiaires. Le financement de ces dernières provient de l'affectation d'une partie de leur part dans le produit de la TVA. Aussi, le RAMED⁶⁹ est un régime basé essentiellement sur la solidarité nationale contrairement à l'AMO qui est un régime purement contributif.

3.4.2. Avancées vers la mise en place d'un système des retraites

A l'instar de nombreux pays, la réforme du système de retraite au Maroc se pose avec acuité tant que l'équilibre financier des régimes et leur pérennité sont remis en question. Plusieurs axes de réforme ont été étudiés, notamment le relèvement de l'âge légal de retraite de 60 à 65 ans et l'introduction d'une dose de capitalisation dans les régimes de retraite.

Dans l'attente d'une réforme complète du système des retraites, les pouvoirs publics ont mis en place différentes mesures d'accompagnement de ce système. Ainsi, une convention a-elle été signée⁷⁰ entre la CMR, la SGMB et Poste du Maroc visant à mettre à la disposition des pensionnaires non bancarisés, avant la fin de l'année en cours, une carte de retrait automatique. Cette mesure renforce la volonté affichée des pouvoirs publics de disposer d'une administration efficace et proche des citoyens. Le coût de cette carte sera supporté par la CMR pour les pensions ne dépassant pas le montant de 1.000 DH.

Par ailleurs, dans le cadre du processus d'externalisation des caisses de retraites, un protocole a été signé entre le gouvernement, la CDG et l'OCP le 19 juillet 2007 visant à intégrer les retraités de l'OCP au RCAR pour un montant de 33 milliards de dirhams.

3.5. Mise à niveau urbaine et dynamique de l'habitat social

Durant les vingt dernières années, les villes marocaines ont connu une croissance démographique importante conjuguée aux flux croissants de l'exode rurale. Cette situation a engendré un déséquilibre important se manifestant par une insuffisance de l'offre estimée à 85.000 logements/an pour survenir aux seuls nouveaux besoins additionnels liés à la croissance démographique (125.000 logements/an).

La présence dans les villes marocaines de l'habitat insalubre, et des bidonvilles en particulier, constitue un véritable défi quant à l'intégration sociale des populations à faible revenus dans l'espace urbain, et à la capacité des pouvoirs publics de satisfaire les besoins essentiels de l'ensemble des citoyens. A partir de 2003, les pouvoirs publics ont entamé un programme intégré de réforme dans le but de résoudre à la fois les problèmes liés à l'offre et à la demande du secteur de l'habitat.

Du côté de l'offre, l'effort des pouvoirs publics a porté sur l'encouragement des opérateurs privés à s'orienter vers le créneau du logement social à travers notamment des exonérations fiscales, la mobilisation du foncier public, le recentrage du rôle des Opérateurs Publics de l'Habitat vers l'aménagement, la mise en place du guichet unique, l'accélération de l'approbation des documents d'urbanisme et la préparation du projet de code de l'urbanisme.

⁶⁹ Confié à l'Agence Nationale d'Assurance Maladie.

⁷⁰ Convention signée le 25 mai 2007.

En outre, l'augmentation des ressources financières allouées au secteur à travers le doublement de la taxe sur le ciment⁷¹ a permis l'accélération des programmes de résorption de l'habitat insalubre et la viabilisation des terrains publics destinés à la production de l'habitat social.

Du côté de la demande, conscients de l'insolvabilité de la population cible, les pouvoirs publics se sont attelés à réformer le système d'aide au logement par la mise en place de fonds de garantie, dont principalement le Fogarim qui a démarré fin 2004. Dans le même sillage, les conditions de prêts ont été assouplies suite à la détente des taux d'intérêt, la prolongation des durées de remboursement et de réduction de l'apport personnel exigé. A fin août 2007, le fonds a bénéficié à près de 24 000 ménages pour des prêts d'un montant global de 3,5 milliards de dirham. Actuellement, la production mensuelle moyenne du Fogarim dépasse 200 millions de dirham. En outre, l'extension du champ d'application du micro-crédit à l'habitat social a permis d'apporter une offre complémentaire à l'offre de financement bancaire.

Parallèlement à la promotion du logement social, la nouvelle stratégie adoptée par les pouvoirs publics pour la résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre a été axée sur le programme « Villes Sans Bidonvilles » qui vise l'éradication totale des bidonvilles recensés à l'horizon 2012. Ce programme, lancé en 2004, a constitué une évolution importante dans la stratégie mise en œuvre en matière de lutte contre les bidonvilles. Il a introduit notamment le « contrat de ville » qui contractualise les relations entre tous les intervenants au niveau central et local par rapport à l'objectif de résorption. Au début de l'année 2007, 61 contrats de ville ont été signés et le nombre de baraques démolies ou restructurées a atteint 68.000 unités soient 54.000 démolies et 14.000 restructurées. Onze villes ont été déclarées « villes sans bidonvilles » et 24 villes sont prévues à fin 2007.

Pour absorber le développement démographique et désengorger les grandes villes, la politique des villes nouvelles s'est traduite par le lancement des constructions de Tamansourt, près de Marrakech et le lancement de la commercialisation d'une partie de Tamesna, près de Rabat, deux villes nouvelles programmées sur un total de cinq.

Cette dynamique a été également perçue au niveau du financement bancaire du secteur et au niveau des investissements directs étrangers (IDE) dans l'immobilier. La part des crédits accordés à l'immobilier dans l'encours total de crédit à l'économie est passée de près de 16% en 2002 à plus de 23% à fin août 2007. De même, les IDE dans l'immobilier ont atteint 3,6 milliards de dirhams en 2006 contre 1,85 milliards dirhams en 2002, soit une augmentation de 94%. L'année 2006 a enregistré un accroissement exceptionnel de 48,3%. Outre les retombées bénéfiques sur les secteurs de matériaux de construction (ciment et acier), l'essor du secteur du BTP a employé en 2006 près de 815.400 personnes, en augmentation de 28,5% par rapport à 2002.

⁷¹ 0,10 DH/kg.

Quatrième partie
FINANCES PUBLIQUES

Quatrième partie : FINANCES PUBLIQUES

A la faveur des réformes engagées et d'une conjoncture mondiale porteuse, le dynamisme de l'économie marocaine ne s'est pas démenti malgré la force des chocs internes et externes qui ont caractérisé l'année 2007. C'est dans ce contexte de croissance confirmée par les activités non agricoles qu'il faudra lire les performances des finances publiques dopées par les performances des recettes publiques et par les efforts consentis en matière de politique budgétaire.

Le projet de la Loi de Finances pour l'année 2008 bénéficiera d'un environnement également favorable même si les pressions exercées sur la dépense publique en relation avec l'évolution des cours des matières premières commencent déjà à se faire sentir. Par ailleurs, il sera marqué par la volonté des pouvoirs publics de continuer les réformes structurelles.

C'est dans ce sens que sur le plan fiscal, le processus de réforme se poursuivra afin de rendre le système fiscal marocain plus équitable et plus adapté aux exigences du développement économique et social. Sur le plan budgétaire, les efforts de maîtrise des dépenses publiques devraient se poursuivre à travers la généralisation de la gestion budgétaire axée sur les résultats et la gestion active de la dette publique et une meilleure maîtrise de la masse salariale. La pertinence de la politique budgétaire sera désormais fondée sur le respect de la trajectoire pluriannuelle tracée par le cadre de dépenses à moyen terme qui définit de manière chiffrée le contour de la politique budgétaire de l'Etat.

1. Tendances récentes des finances publiques : consolidation des performances

La performance économique réalisée au cours de ces dernières années a conforté la poursuite de la consolidation budgétaire à travers la maîtrise des dépenses et la dynamique des recettes.

Le déficit budgétaire a été ramené à 1,7% de PIB en 2006 contre 4% en 2005. Hors recettes de privatisation, le déficit ressort à 2,1% en 2006 contre 5,3% en 2005 relatant l'autonomie du solde budgétaire par rapport aux recettes de privatisation. En 2007, le déficit pourrait s'établir à moins de 1,9% du PIB ou 2,4% hors privatisation. Le poids de la dette de l'Etat a pu reprendre sa tendance baissière, ramené à 57,4% en 2006, interrompu en 2005 suite aux indemnités versées à la suite de l'opération de Départ Volontaire à la Retraite portant le ratio de la dette à 62,7%. L'orientation à la baisse devrait se maintenir en 2007. A fin juin, l'encours de la dette du trésor, en s'établissant à 331 milliards de dirhams, n'augmente que de 0,2% sensiblement inférieur au taux de croissance économique estimé à 2,5% du PIB en 2007.

Les dépenses totales ont représenté 25,2% du PIB en 2006 contre 27,5% en 2005. La masse salariale a été ramenée à 11% du PIB compensant l'effort d'investissement portée à 4,1% du PIB et la compensation à 2,1%, contre respectivement 11,8%, 3,9% et 2,2% en PIB en 2005. Cet effort sera poursuivi en 2007, les dépenses connaîtront une légère hausse par rapport à 2006 et représenteront 25,6% du PIB dont 10,7% pour la masse salariale.

Cette maîtrise des dépenses intervient malgré un contexte marqué au niveau international, par l'envolée des cours pétroliers et dans une moindre mesure celle du sucre. Sur le plan national, l'alternance de bonne et de mauvaises campagnes agricoles, la prise en charge de dépenses exceptionnelles dont notamment la prise en charge du surcoût de la CMR provenant de l'opération « Départ Volontaire » et la poursuite du dialogue sociale ont également pesé sur les dépenses de l'Etat. On relèvera également les efforts entrepris pour l'assainissement du secteur financier et les retombées positives des améliorations des revenus au cours des dernières années dont le rendement fiscal positif a dépassé la dépense budgétaire induite.

Les recettes de l'Etat, principalement fiscales, ont confirmé leur élan, portées en 2006 à plus de 23% du PIB hors recettes de privatisation contre 22,1% en 2005. Stimulé par la dynamique de l'activité économique dans son ensemble, cet élan résulte aussi du changement du comportement des contribuables vis-à-vis de l'Administration fiscale, et de la bonne tenue de la consommation des ménages, impulsée par la revalorisation des salaires, et par l'amélioration des revenus.

Le renforcement constaté des recettes fiscales supérieur à la dynamique économique, s'est traduit par des réalisations largement au dessus des prévisions retenues par les dernières Lois de Finances. Ainsi, les recettes ordinaires de l'Etat ont excédé de 11% celles arrêtées par la Loi de Finances 2006, bien au delà de l'écart enregistré par les dépenses évaluées à 6,7 milliards de dirhams ou 5,7% en 2006.

Sur un excédent de 15,1 milliards de dirhams de recettes fiscales, 62,2% proviennent des impôts directs, 20% des impôts indirects, 9,7% des droits de douanes et 8,1% des recettes d'enregistrement et de timbre. Cette évolution se poursuit en 2007. Les réalisations dépassent les prévisions de plus de 13 milliards de dirhams comme conséquence d'une conjoncture économique favorable et des efforts des administrations fiscales.

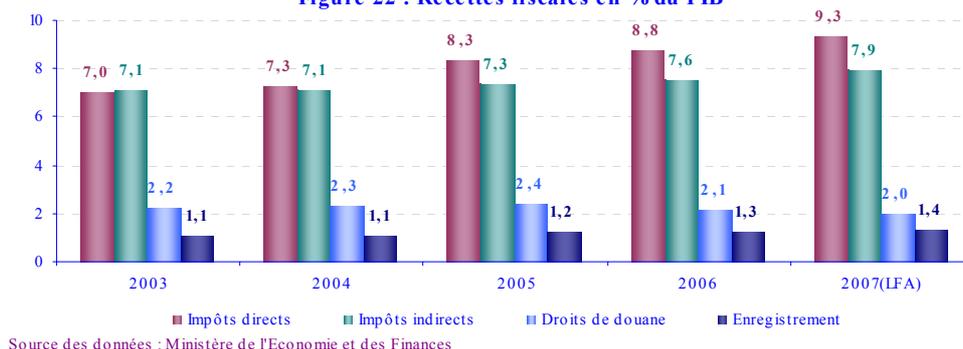
1.1. Amélioration notable des recettes fiscales

Globalement, les recettes fiscales réalisées en 2006 ont atteint 113,5 milliards de dirhams contre 98,4 milliards de dirhams prévus par la Loi de Finances. Comparées à 2005, ces recettes ont progressé de 12,8% supérieur au taux de croissance du PIB évaluée à 8% et à celui de 6,2% pour les activités non agricoles.

Cette évolution trouve son origine dans la performance de l'administration fiscale et de l'administration douanière, l'amélioration des déclarations des contribuables liée aux efforts de sensibilisation et de recouvrement et le renforcement du contrôle douanier. Cette variation est également attribuable à la progression des bases taxables et aux retombées des mesures de réforme relatives à l'activité économique.

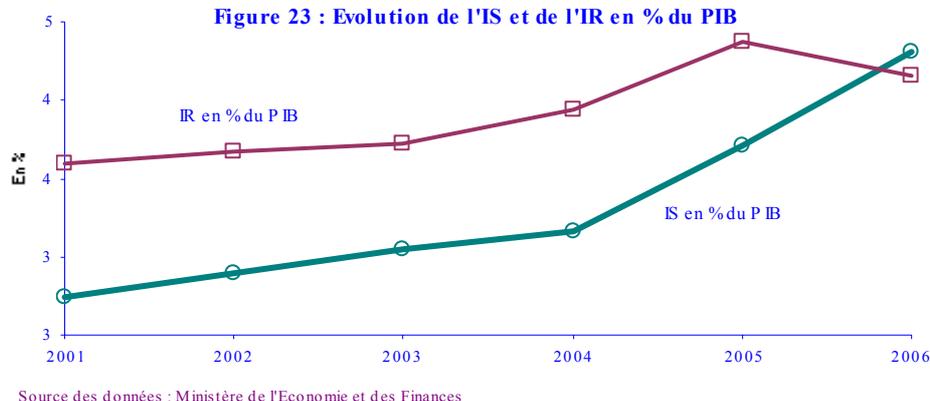
Ainsi, la forte progression a concerné autant le rendement des impôts directs que celui des impôts indirects avec toutefois un rythme d'évolution de la fiscalité direct évalué à 16%, plus rapide que celui de 13,2% des impôts indirects. Cette évolution s'est traduite par un renforcement continu de la part de la fiscalité directe par rapport à celle de la fiscalité indirecte.

Figure 22 : Recettes fiscales en % du PIB



Atteignant 8,7% du PIB en 2006 contre 6,8% du PIB en 2002, la fiscalité directe s'est élargie de 2 points du PIB en 5 ans. Cette évolution a été suffisante pour compenser et dépasser le recul observé des recettes douanières qui sont passées de 2,7% à 2,1% du PIB sur la même période. Par ailleurs, l'année 2006 a été marquée, pour la première fois, par le fait que les recettes de l'IS ont dépassé celles de l'IR.

Figure 23 : Evolution de l'IS et de l'IR en % du PIB



Au niveau des recettes de la TVA, l'année 2006 affiche une vive progression de plus de 20% et reflète l'impact positif des mesures de réformes engagées depuis 2005. La réforme de cette taxe se poursuit pour compenser le manque à gagner du démantèlement tarifaire. A l'instar des pays en développement, les politiques de transition fiscale ont cherché plutôt à s'appuyer sur la TVA en raison de sa neutralité économique tout en évitant de s'appuyer sur l'IR ou l'IS en raison de l'étroitesse de leurs assiettes.

Cette tendance à l'amélioration caractérise aussi l'année 2007 qui, sur la base des dernières données disponibles, enregistre une croissance des recettes fiscales de 9,5% comparativement à l'exercice précédent. De ce fait, le montant collecté se situerait autour de 124,2 milliards de dirhams dont l'essentiel proviendrait des impôts directs (45,3%) et des impôts indirects (38,3%). Compte tenu de ces évolutions, la pression fiscale qui était de 21,8% en 2006, devrait passer à 22,8% au terme de l'année 2007 du fait de la performance de l'activité économique et des efforts des administrations fiscales.

1.1.1. Evolution soutenue des impôts directs

Les impôts directs ont atteint 50,4 milliards de dirhams, réalisant ainsi une recette additionnelle de 7 milliards de dirhams comparativement à 2005. Ces impôts ont représenté de ce fait 44,4% des recettes fiscales et 8,8% du PIB. En 2007, les recettes d'impôts directs devraient atteindre 56,2 milliards de dirhams, soit une recette additionnelle de 7,4 milliards de dirhams par rapport aux prévisions et représenter ainsi 45,3% des recettes fiscales ou 9,3% du PIB.

Ce résultat est imputable à la progression rapide des recettes de l'impôt sur les sociétés. Celui-ci a progressé de 28% en 2006 comparativement à 2005. Cette accélération s'explique en partie par les performances soutenues de secteurs tels que les cimenteries et le secteur financier. Elle est également attribuable aux efforts de l'Administration fiscale à travers notamment le contrôle. Au total, les recettes de l'IS ont atteint 24,8 milliards de dirhams en 2006, soit un taux de réalisation des prévisions de 133,6% correspondant à des recettes additionnelles de 6,2 milliards de dirhams comparativement aux prévisions.

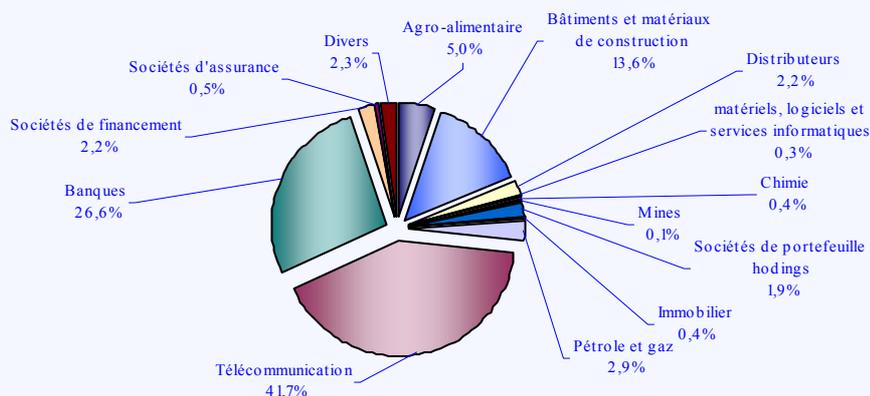
Cette tendance à l'accélération des recettes de l'IS demeure soutenue en 2007. Le montant total des recettes prévisionnelles de l'IS s'établirait à 28,1 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance de 13,1% par rapport à l'exercice antérieur. Cette performance est due aux réalisations fiscales observées au premier trimestre 2007 où l'acompte correspondant a atteint 4,8 milliards de dirhams, soit 1 milliard de dirhams de plus que le montant versé en 2006. Cette évolution est également attribuée à l'effort de régularisation consenti par les entreprises qui a rapporté à l'Etat près de 5 milliards de dirhams contre 4,3 milliards de dirhams l'exercice précédent.

Analyse des données relatives à l'impôt sur les sociétés (IS) auquel sont soumises les sociétés cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca

Les recettes de l'IS versées par les 63 sociétés cotées à la bourse des valeurs de Casablanca pour l'année 2006 se sont élevés à 7,5 milliards de dirhams, en hausse de 12,9% comparativement à l'année 2005. Cette hausse est inférieure à celle de 28% réalisé par les recettes totales de l'IS. Cette évolution marque une rupture avec la période 2001-2005. En effet, sur cette période, les recettes de l'IS versées par les sociétés cotées se sont accrues de 27% en moyenne par an sensiblement supérieur à celui de 14% enregistré par la totalité des recettes de l'IS. Cette évolution augure d'une contribution soutenue en 2006 des sociétés non cotées attribuable notamment à l'amélioration des déclarations des contribuables. Ainsi, la part des sociétés cotées dans les recettes totales de l'IS a été ramenée à 30% en 2006 malgré les nouvelles introductions, contre 34% en 2005.

En effet, l'année 2006 a été caractérisée par l'introduction de 10 sociétés à la Bourse des Valeurs de Casablanca et la sortie de la société Carnaud Maroc. Les recettes de l'IS versées par ces nouvelles sociétés ressort à 81 millions de dirhams, soit 1,1% des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées en 2006. L'analyse de la répartition sectorielle des recettes des sociétés cotées en 2006 montre que 81,9% de ces recettes sont versées par le secteur des Télécommunications (représenté par Maroc Telecom), le secteur Bancaire, celui du Bâtiment et matériaux de construction et de l'agroalimentaire.

Figure 24 : Répartition sectorielle des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées pour l'exercice 2006



Les banques ont versé un montant de l'ordre de 2 milliards de dirhams pour l'exercice 2006 représentant 26,6% des recettes totales versées par les sociétés cotées à fin 2006. Les recettes de l'IS versées par les sociétés non financières cotées à la Bourse de Casablanca, au cours de l'année 2006, ont été de l'ordre de 5,3 milliards de dirhams contre 4,7 milliards de dirhams en 2005, soit un accroissement annuel moyen de 30,7% entre 2001 et 2006.

En 2006, les recettes de l'IR ont atteint 23,9 milliards de dirhams, soit un montant additionnel de 3 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Par rapport à 2005, ces recettes se sont accrues de 4,6%. Cette évolution résulte essentiellement de l'amélioration du revenu national brut disponible en hausse de 10,3%, en l'occurrence l'amélioration des revenus salariaux induite par le processus de promotion et de mise à jour des situations administratives des fonctionnaires.

En 2007, les recettes tirées de l'IR s'établiraient à 26,1 milliards de dirhams, soit 4,5 milliards de dirhams de plus par rapport aux prévisions de la Loi de Finances et ce en dépit de la réforme du barème de l'IR. Cette performance est en rapport notamment avec la bonne tenue du produit des cessions des valeurs mobilières cotées en bourse et le doublement des recettes de la taxe sur les profits immobiliers (1,7 milliard de dirhams à fin juin 2007 contre 860 millions de dirhams un an auparavant).

Les autres impôts directs se sont inscrits en hausse de 40,7% en 2006 par rapport à 2005 pour s'établir à 1,7 milliard de dirhams. A fin 2007, les réalisations devraient dépasser de 8% les prévisions de la Loi de Finances.

1.1.2. Maintien d'une tendance haussière des impôts indirects

Les recettes tirées des impôts indirects se sont élevées à 43,4 milliards de dirhams en 2006, en hausse de 13,2% par rapport à 2005, réalisant des recettes additionnelles de 3 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. A fin 2007, les recettes prévisionnelles des impôts indirects seraient de 47,6 milliards de dirhams, en progression de 9,6% par rapport à 2006. Le surplus de ces recettes par rapport aux prévisions de la Loi de Finances pourrait atteindre 3,4 milliards de dirhams. Cette amélioration est le fruit principalement du bon comportement de la TVA et, dans une moindre mesure, de la consolidation des recettes des TIC.

En 2006, les recettes de la TVA ont enregistré une hausse de 10,3% par rapport aux prévisions et une croissance de 20,2% comparée aux réalisations de 2005. A l'origine de cette performance, on relève essentiellement l'augmentation de 30,7% des recettes de la TVA intérieure confortée par la hausse de 13,4% de la TVA à l'importation. Le développement des importations, le renforcement du contrôle et la lutte contre la sous-évaluation douanière, ainsi que le renchérissement des importations de pétrole sont autant de facteurs qui expliquent le bon comportement de la TVA à l'importation. Quant à la TVA intérieure, sa performance est due essentiellement au bon comportement de la consommation des ménages en hausse de 7,8% en 2006.

En 2007, l'évolution favorable de la consommation des ménages, le bon développement des importations taxables et l'impact positif des mesures prises par les Lois de Finances 2006 et 2007 ont permis de dépasser les prévisions de recettes de la TVA (hors TVA des collectivités locales) de près de 3 milliards de dirhams⁷².

Pour leur part, les taxes intérieures de consommation ont évolué positivement pour atteindre 16 milliards de dirhams en 2006, en accroissement de 3% par rapport à l'année précédente et de 2,9% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Cette évolution est imputable essentiellement aux produits pétroliers dont les TIC ont progressé de 3,8% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Les recettes des TIC sur les tabacs ont atteint 5,6 milliards de dirhams, en hausse de 1,1% par rapport aux prévisions initiales.

En 2007, les recettes afférentes aux taxes intérieures de consommation atteindraient 16,7 milliards de dirhams, dépassant de 400 millions de dirhams les prévisions de la Loi de Finances 2006. Les TIC sur les tabacs s'établiraient à 5,9 milliards de dirhams, montant conforme aux prévisions initiales.

Quant aux TIC sur les produits pétroliers, elles sont estimées à 9,5 milliards de dirhams contre 9,1 milliards de dirhams prévues par la Loi de Finances 2007 soit un dépassement de 464 millions de dirhams qui s'explique par la bonne tenue de la consommation des produits pétroliers, en particulier le gasoil. Les autres recettes des TIC dépasseraient légèrement les prévisions de la Loi de Finances 2007 de 26 millions de dirhams avoisinant 1,2 milliard de dirhams.

1.1.3. Droits de douane : Evolution liée au rythme de progression des importations

L'ouverture progressive de l'économie marocaine a été menée en parallèle avec la mise en place de réformes afférentes au tarif douanier, l'objectif étant de préparer l'économie nationale à relever le défi de ce choix stratégique et surtout compenser les pertes douanières qui en découlent. La réforme fiscale, le renforcement du contrôle, les efforts fournis en matière de lutte contre la minoration de la valeur en douane et les fausses déclarations, visent en effet à remédier à cette situation. En outre, l'ouverture de l'économie nationale a été accompagnée par la reprise de la croissance économique impulsant l'ensemble des importations.

En effet, les importations des biens, hors énergie et lubrifiants, se sont accrues, en 2006, de 11,9% par rapport à 2005 engendrant une évolution favorable des droits de douanes dont les réalisations dépassent de 13,4% le montant prévu dans la Loi de Finances. Cette évolution est également imputable à l'efficacité de l'administration des douanes.

⁷² Ces recettes sont réparties à hauteur de 1,6 milliard pour la TVA intérieure et 1,4 milliard au titre de la TVA à l'importation

Cette tendance s'est maintenue en 2007 sous l'effet conjugué de la progression des importations taxables et de l'efficacité des actions de contrôle qui continuent d'impacter positivement les recettes douanières en dépit de la poursuite du processus du démantèlement tarifaire et des réductions des droits d'importation initiées par le gouvernement d'une part, pour alléger les coûts de facteurs et améliorer ainsi la compétitivité des entreprises et d'autre part, pour lutter contre la contrebande des produits, notamment ceux fabriqués localement. Cette performance des recettes des droits d'importation est enregistrée nonobstant la réduction du droit d'importation maximum applicable aux produits industriels de 50% à 45%.

Ainsi, les recettes du droit d'importation sont estimées à 12,2 milliards de dirhams, dépassant les prévisions de la Loi de Finances 2007 de 1,2 milliards de dirhams. Toutefois, comparée à l'exercice précédent, la baisse est contenue à 144 millions de dirhams.

1.1.4. Progression soutenue des droits d'enregistrement et de timbre en raison de la dynamique de l'activité économique

Les recettes des droits d'enregistrement et de timbre sont sensibles à l'évolution de l'activité économique dans son ensemble. L'essentiel de cet impôt est constitué des droits d'enregistrement, des droits de timbre et de la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules Automobiles (TSAVA). En 2006, le taux de réalisation des prévisions des recettes des droits d'enregistrement et de timbre s'est établi à 120,3% et leur évolution par rapport à 2005 a été de 14,4%. Cette performance trouve son origine notamment dans le renforcement de la dynamique de l'activité immobilière et dans l'élan manifesté par le marché automobile.

Cette dynamique enregistrée des recettes se poursuit en 2007. L'actualisation des prévisions de la Loi de Finances a été revue à la hausse de 932 millions de dirhams. Leur montant se situerait à 8,2 milliards de dirhams, en hausse de 12,8% aussi bien par rapport à l'année précédente que par rapport aux prévisions de la Loi de finances.

1.2. Des recettes non fiscales toujours importantes malgré leur évolution fluctuante

En s'établissant à 16,7 milliards de dirhams, les recettes non fiscales hors privatisation se sont améliorées de 5,8 milliards de dirhams (ou 53%) par rapport à l'année précédente et de 2,1 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la loi de finances. Le produit des privatisations a rapporté, au budget de l'Etat, 2,4 milliards de dirhams provenant essentiellement de la cession des 20% restants du capital de la Régie des Tabacs et de la SOMATHES. Par rapport aux prévisions de la loi de finances, le manque à gagner ressort à près de 2,6 milliards de dirhams et s'explique principalement par les dotations allouées au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social.

Les recettes de monopoles, ont, quant à elles, atteint en 2006 un montant de 7,7 milliards de dirhams, en baisse comparativement aux prévisions initiales (8,4 milliards de dirhams), avec un taux de réalisation de 92%. Les principales contributions ont concerné Bank Al-Maghrib chiffrées à 1,5 milliard de dirhams réalisant à hauteur de 87% le montant initialement prévu, et, IAM à 3,2 milliards de dirhams avec un taux de réalisation de 99% et représentant 41% dans le total de ces recettes⁷³.

⁷³ Cf. Rapport sur les Etablissements et Entreprises Publics.

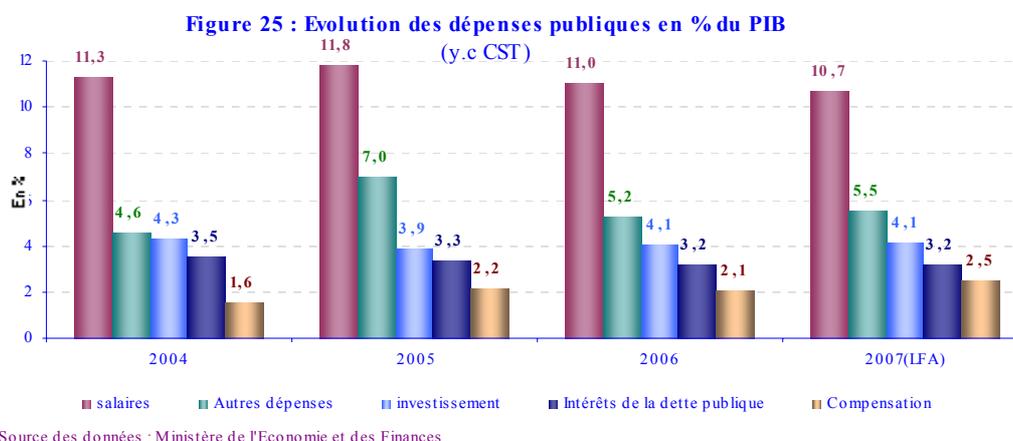
1.3. Dépenses de l'Etat

Après la hausse des dépenses caractérisant l'année 2005 marquée à la fois par l'envolée des cours mondiaux du pétrole, les effets du dialogue social et l'opération des départs volontaires à la retraite, les dépenses ordinaires ont baissé de 3 milliards de dirhams soit 2,4% en 2006 et ce, malgré une hausse de près d'1 milliard de dirhams des intérêts de la dette. Globalement et compte tenu de la hausse de près de 3 milliards de dirhams des dépenses d'investissement, les dépenses totales de l'Etat ont progressé de 1,3% par rapport à 2005 et représenté 25,2% du PIB, se situant à 145 milliards de dirhams.

1.3.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires ont atteint 124,2 milliards de dirhams au terme de l'exercice 2006, enregistrant ainsi un écart de prévision de 6,7 milliards de dirhams, en hausse de 5,7%. Cette différence non négligeable trouve son origine essentiellement dans le dépassement des montants prévus au titre de la masse salariale et des dépenses de compensation compte tenu du dialogue social et de la prise en charge partielle de la variation des prix des produits pétroliers.

En 2007, l'ensemble des dépenses ordinaires connaissent, comparativement à 2006, une hausse de près de 8 milliards de dirhams⁷⁴ recouvrant une hausse de près d'1 milliard de dirhams de la masse salariale, de 0,9 milliards de dirhams des intérêts de la dette, de 3,2 milliards de dirhams des dépenses des autres biens et services et de près de 2,8 milliards de dirhams des dépenses de compensation. La masse salariale devrait être ramenée à 10,7% du PIB soit 0,3 point de moins qu'en 2006.



1.3.1.1. Dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services se sont élevées à 93,5 milliards de dirhams en 2006 contre 98,5 milliards en 2005, représentant une baisse de 5,1%. En 2007, ces dépenses s'élèvent à 97,8 milliards de dirhams, en hausse de 4,6% par rapport à 2006.

Les charges du personnel ont atteint 63,4 milliards de dirhams représentant 11% du PIB en diminution de 0,8 point par rapport à l'exercice 2005. Cette évolution devrait se poursuivre en 2007 pour ramener le poids de la masse salariale à 10,7%.

⁷⁴ La comparaison de 2007 par rapport à 2006 a été faite en tenant compte du Fonds de Soutien des Prix et du Fonds Spécial Routier.

Toutefois, ces dépenses ont dépassé de 3,8 milliards de dirhams ou 6,4% les prévisions de la Loi de Finances 2006 du fait principalement du dialogue social conclu en 2006. En 2007, la masse salariale est estimée à 64,4 milliards de dirhams contre 62,8 milliards de dirhams prévu dans la Loi des Finances sachant que les rappels servis au profit du personnel des départements de l'éducation nationale et de la santé, découlant du dernier dialogue social, ont été imputés sur l'exercice 2006 à hauteur de 871 millions de dirhams. Ces charges, qui occupent près des deux tiers des dépenses des biens et services, auraient été plus conséquentes sans l'opération du départ volontaire à la retraite (DVR) qui a permis de réaliser une économie de 4,3 milliards de dirhams sur une année pleine.

Les autres biens et services se sont établis à 30,1 milliards de dirhams en 2006 contre 36,6 milliards en 2005, en dépassement de 732 millions de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. On relèvera qu'au terme de l'année 2005, les indemnités servies au titre de l'opération des départs volontaires à la retraite se sont établies à 11,4 milliards de dirhams.

En 2007, les dépenses des autres biens et services augmentent de 10,8% pour atteindre 33,4 milliards de dirhams, comme prévu par la Loi de Finances. Cette progression se justifie en partie par les transferts à la Caisse Marocaine des Retraites correspondant à la prise en charge du surcoût provenant de l'opération de DVR.

1.3.1.2. Intérêts de la dette

Les principaux indicateurs de la dette publique restent favorables. L'effort de consolidation des finances publiques conjugué aux conditions de financement favorables sur le marché intérieur et à la gestion active de la dette extérieure explique l'allégement progressif d'année en année des charges en intérêt de la dette publique. En pourcentage du PIB, le taux de ces charges revient à 3,2% en 2006 contre 3,5% en 2005 et devrait se maintenir à ce niveau en 2007.

Évalués à 18,6 milliards de dirhams en 2006, les intérêts de la dette affichent une hausse par rapport à l'année précédente de 1,1 milliard de dirhams, attribuable exclusivement aux intérêts de la dette intérieure, tandis que les intérêts de la dette extérieure sont restés stables malgré le renchérissement du Libor qui est compensé par la baisse de l'encours. Au total, les charges en intérêts ont absorbé en 2006, 16,4% des recettes fiscales, en diminution de 1 point par rapport à leur niveau de 2005 et enregistrent une légère hausse de 0,6 point en 2007 pour se situer autour de 15,7%.

Les contraintes de financement imposées par l'opération « Intilaka », la régularisation des arriérés de l'Etat vis-à-vis de la Caisse Marocaine des Retraites ont été à l'origine d'un endettement massif de l'Etat en 2005, générant ainsi des charges plus importantes.

Au vu de l'exécution de la Loi de Finances 2007, les dépenses liées aux intérêts de la dette augmentent de 4,9%. Cette situation est le résultat d'une progression à la fois des charges d'intérêts de la dette intérieure et extérieure. Globalement, ces charges atteignent 19,5 milliards de dirhams au terme de l'exercice 2007, soit 53 millions de dirhams de moins par rapport au niveau prévu par la Loi de Finances 2007.

1.3.1.3. Dépenses de compensation

Les dépenses de compensation continuent de peser sur le budget de l'Etat et demeurent très sensibles aux chocs exogènes. Après avoir fluctué autour de 3 milliards de dirhams à la fin de la décennie 90, ces dépenses se sont progressivement alourdies en raison des augmentations successives des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. Ces dépenses sont alors passées de 7,3 milliards de dirhams en 2001 à 11,3 milliards en 2005.

En 2006, les dépenses de compensation se sont situées à 12,2 milliards de dirhams, soit plus de la moitié du budget alloué à l'investissement. Cette charge supplémentaire de 2,3 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances trouve son origine dans l'envolée du prix de pétrole, du gaz butane et du sucre sur le marché international.

En 2007, en l'absence de la politique d'indexation des prix, à la pompe, des produits pétroliers sur les cours internationaux, la charge de compensation s'est alourdie. L'exercice 2007 est marqué aussi par la montée des prix du gaz butane et du blé. Pour compenser la hausse du prix du blé, il a été procédé d'une part à la baisse des droits de douanes de 60% à 30%, puis à leur suspension, se traduisant par une moins value de 500 millions de dirhams impactant à la baisse les recettes du compte spécial et d'autre part à la prise en charge du différentiel des prix par rapport au prix cible pour un coût global estimé à 1 milliard de dirhams.

Globalement, la charge de la compensation s'est établie à 13,9 milliards de dirhams en hausse de 22% par rapport à 2006, soit 5,6 milliards de dirhams de plus que les prévisions de la Loi de Finances.

1.3.2. Dépenses d'investissement

L'évolution quantitative des dépenses publiques s'est accompagnée d'une modification de leur structure sous l'effet conjugué de la nécessité de préserver les équilibres fondamentaux et des nouvelles exigences de la libéralisation de l'économie nationale.

L'effort d'investissement consenti sur le budget général de l'Etat a représenté 14,2% de la FBCF au terme de l'année 2006 contre 12,4% en 2005. Ainsi, les dépenses d'investissement de l'Etat ont atteint 23,4 milliards de dirhams en 2006, dépassant le montant des émissions prévues par la Loi de Finances de près de 2 milliards de dirhams. Hors dépenses d'investissement du fonds spécial routier, ces dépenses ont avoisiné les 22 milliards de dirhams.

Par rapport à 2005, les dépenses d'investissement ont augmenté de 14,2%. Cette évolution s'explique notamment par la hausse de 30% des subventions et transferts qui sont passés de 11,5 milliards de dirhams à fin 2005 à 15 milliards de dirhams à fin 2006. En termes de structure, les subventions et transferts représentent 69% contre 62% en 2005. La part des dépenses d'investissement initiées directement par les départements ministériels a été réduite de 38,1% en 2005 à 31,4% en 2006. En 2007, l'effort d'investissement global de l'Etat a été poursuivi. Le montant réservé à cette fin est de 22,9 milliards de dirhams⁷⁵, soit 3,8% du PIB.

⁷⁵ Ce chiffre tient compte du Fonds Spécial Routier.

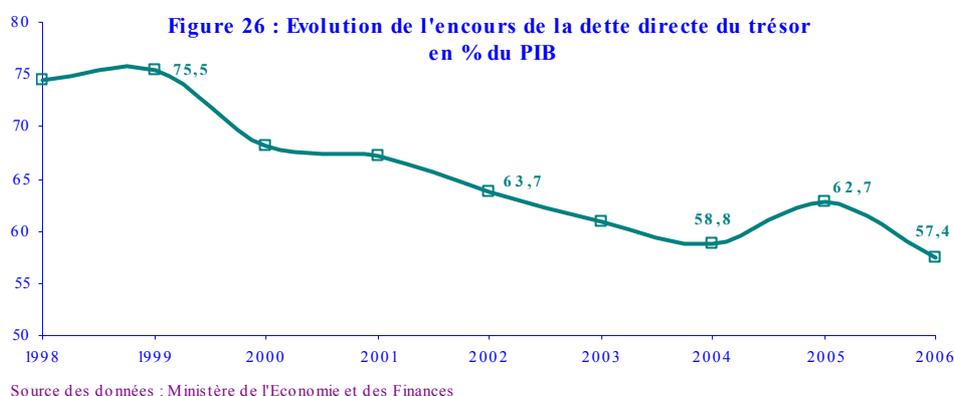
1.4. Déficit budgétaire et son financement

Compte tenu des évolutions des dépenses et des recettes de l'Etat en 2006, le déficit budgétaire de l'Etat s'est élevé à 9,8 milliards de dirhams, représentant 1,7% du PIB contre 2,8% prévu initialement. Conjugué à une réduction des arriérés de paiement du Trésor de 1,3 milliard de dirhams, le déficit budgétaire enregistré en 2006 a induit un besoin de financement de 11 milliards de dirhams. Compte tenu d'un flux net négatif de 578 millions de dirhams au titre des financements extérieurs, la couverture de ce déficit a nécessité la mobilisation par le Trésor d'un montant de 11,6 milliards de dirhams sur le marché intérieur. Il ressort ainsi de la situation des charges et ressources du Trésor que le solde primaire réalisé en 2006 dépasse de 4,5 points celui qui stabilise le taux d'endettement, ce qui témoigne d'une situation confortable des finances publiques.

L'exercice budgétaire 2007 se solde par un déficit de 11,3 milliards de dirhams, soit 1,9 point du PIB. Compte tenu d'une réduction du stock des arriérés de 440 millions de dirhams, le besoin de financement s'élève à près de 10,9 milliards de dirhams. Ce besoin, auquel s'ajoute un flux net positif des financements extérieurs de 4,9 milliards de dirhams, nécessite des financements intérieurs à hauteur de 6 milliards de dirhams.

1.5. Tendance baissière de la dette totale du Trésor

En matière d'endettement, la consolidation des équilibres fondamentaux a permis de maîtriser les besoins de financement du Trésor dans des proportions compatibles avec les objectifs du Gouvernement, de réduire de manière significative le ratio de la dette et d'améliorer son profil. C'est ainsi que le taux d'endettement global du Trésor a été ramené à 57,4% en 2006, et son encours stabilisé à 330,4 milliards de dirhams dont 265,8 milliards de dirhams de dette intérieure et 64,6 milliards de dirhams de dette extérieure.



La diminution de l'endettement extérieur du Trésor, trouve son origine principalement dans la poursuite de la gestion active de la dette extérieure à travers le remboursement par anticipation et la conversion de dettes en investissements. De ce fait, la dette extérieure a maintenu une tendance baissière pour atteindre 11,2% du PIB en 2006 contre 21% en 2002.

Parallèlement, et compte tenu d'un choix délibéré basé sur une stratégie d'arbitrage en faveur des ressources internes visant à assurer le financement du Trésor à des conditions optimales en terme de coûts et de risques, dicté par la volonté de moderniser et dynamiser le marché financier domestique, la dette interne s'était continuellement accrue atteignant 49,5% du PIB en 2005 contre 43% en 2002.

Toutefois, cette tendance à la hausse de la dette intérieure s'est inversée en 2006 pour revenir au taux de 46,2% du PIB, de 3,6 points plus faible que l'accélération conjoncturelle constatée en 2005 induite par l'opération du DVR.

1.5.1. Stabilisation du ratio de la dette intérieure du Trésor

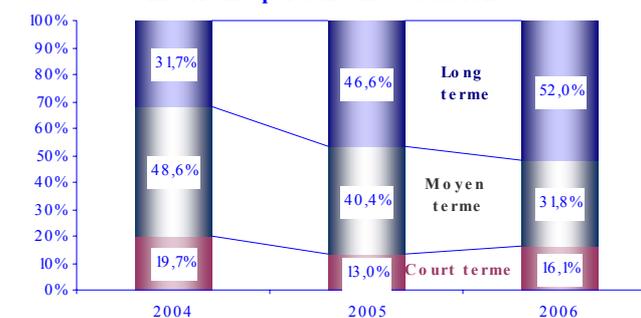
L'encours de la dette intérieure à fin 2006 s'est établi à 265,8 milliards de dirhams en hausse de 7,3 milliards de dirhams ou 2,8% contre 34,5 milliards de dirhams ou 15% en 2005.

Le financement du Trésor au cours de l'année 2006 s'est effectué dans des conditions favorables marquées par l'abondance de l'offre conjuguée à une baisse du coût moyen de la dette intérieure réduit de 35 points de base passant de 6,22% à fin 2005 à 5,87% à fin 2006. Le volume soumissionné sur le marché des adjudications des valeurs de Trésor a représenté 11,3 fois les souscriptions du Trésor sur ce marché contre 2,7 fois en 2005.

Le profil de la dette intérieure continue de s'améliorer. En ligne avec les objectifs fixés, le Trésor continue de renforcer la part de son endettement intérieur à long terme, portée à 52% de l'encours total contre 47% en 2005. La dette à court terme a représenté 16% du total. La durée de vie moyenne s'est allongée d'environ 4 mois pour s'établir à 6 ans et 9 mois.

En outre, et dans le but de diversifier les instruments de financement et répondre à la demande des investisseurs, le Trésor a émis pour la première fois, des bons du Trésor à 30 ans. Cette émission qui a connu un franc succès, a mobilisé un volume de 15,5 milliards de dirhams au taux de rendement de 3,98%, inférieur de 52 points de base au taux facial de 4,50% proposé.

Figure 27 : Répartition de l'encours de la dette intérieure par échéance résiduelle



Source des données : de l'Economie et des

Les charges en amortissement et intérêts sont en baisse de 12 milliards de dirhams recouvrant une baisse de 13,5 milliards de dirhams des charges en principal et une hausse de 1,3 milliard de dirhams des charges en intérêts. Ces derniers demeurent toutefois maîtrisés, absorbant 12,2% des recettes ordinaires, contre 12,5% en 2005.

La gestion active de la dette intérieure

Dans le cadre du projet de modernisation et de développement du marché des valeurs du Trésor et d'optimisation de la gestion de la trésorerie publique, de nouvelles dispositions légales ont été introduites dans la loi des finances 2007 autorisant le Trésor à recourir à des opérations de rachats et d'échanges des bons du Trésor et des opérations d'emprunt et de placement des excédents du compte courant. Les objectifs recherchés consistent d'une part à lisser l'échéancier de la dette dans le but de limiter les risques de refinancement et d'autre part à réduire, sur le moyen terme, le coût financier du service de la dette publique à travers un renforcement de la liquidité du marché secondaire.

En outre, la gestion active de la trésorerie publique permet au Trésor d'emprunter à très court terme sur le marché interbancaire pour faire face à des besoins imprévus et de placer les excédents du compte courant soit sur le marché interbancaire soit sur le marché secondaire en prenant en pension des bons du Trésor et ce, afin de réduire les charges de la dette.

1.5.2. Amélioration du profil de la dette publique extérieure : dette du Trésor et dette garantie

Au terme de l'année 2006, l'encours de la dette extérieure publique s'est chiffré à 115,2 milliards de dirhams contre 115,9 milliards de dirhams à fin 2005. Ainsi, après les fortes baisses enregistrées entre 1998 et 2004, le processus de diminution du stock de la dette publique extérieure s'est relativement stabilisé au cours de ces deux dernières années. La dette du Trésor, évaluée à 64,6 milliards de dirhams est en baisse de 4,5 milliards de dirhams. Par contre, la dette garantie en totalisant 50,6 milliards de dirhams s'est renforcée de 3,8 milliards de dirhams compte tenu du recours accru des établissements publics aux ressources externes pour financer les programmes d'investissement de grande envergure.

Cette diminution de l'encours de la dette publique extérieure est imputable à une évolution favorable des taux de change principalement du dollar américain (8,46 DH/\$US à fin 2006 contre 9,25 DH/\$US à fin 2005). Le flux net des financements extérieurs ayant enregistré un solde positif de 1,5 milliard de dirhams. Exprimé en dollar US, l'encours ressort à 13,6 milliards de dollar US contre 12,5 milliards de dollar US en 2005, bien que sa part en dollar US est en diminution continue.

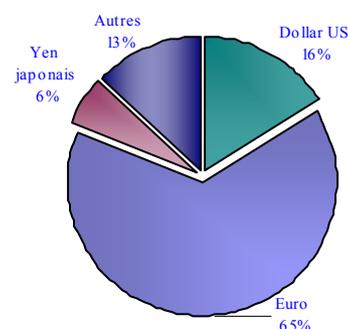
Cette tendance à la baisse de la dette extérieure engagée depuis plus d'une décennie, s'est reflétée au niveau des indicateurs d'endettement. C'est ainsi que le taux d'endettement extérieur du Trésor s'est amélioré de près de 50% au cours des cinq dernières années pour s'établir en 2006 à 11,1% du PIB tandis que le taux de la dette garantie n'a diminué que du tiers, s'établissant à 8,8% du PIB.

Cette évolution s'explique par l'effet conjugué de plusieurs facteurs. Au niveau de la dette du Trésor, il s'agit notamment du recours maîtrisé du Trésor aux financements extérieurs, de la mobilisation, durant les dernières années, de ressources importantes sous forme de dons et des opérations de gestion active de la dette du Trésor. Au niveau des établissements publics, le recours accru aux ressources externes pour financer les programmes d'investissement de grande envergure a été atténué par des opérations de gestion active auxquelles ils ont recours tout récemment.

De même, les charges du service de la dette extérieure rapportées aux recettes courantes de la balance des paiements ont enregistré une amélioration de 2,6 points s'établissant à 6,7% des recettes courantes. Les tirages sur emprunts extérieurs ont atteint un montant de 15,4 milliards dirhams en hausse de 0,7 milliard de dirhams par rapport à ceux de 2005. Le montant des dons mobilisés s'est élevé à 2,5 milliards de dirhams.

En outre, le processus engagé, d'amélioration de la structure en devises de la dette s'est poursuivi en 2006. Ce processus qui a pour objectif de tendre vers la structure du portefeuille-cible de la dette extérieure (benchmark) à même d'atténuer l'exposition au risque de change et de limiter l'impact des fluctuations des différentes devises. On relèvera que le panier de devises sur la base duquel se fait la cotation du dirham est composé de l'Euro avec une pondération de 80% et du dollar us de 20%. Cet aménagement du panier de devises intervenu en 2001, vise à réduire les fluctuations du dirham vis-à-vis de la monnaie de notre principale

Figure 28 : Structure de l'encours de la dette extérieure par devise



Source des données : de l'Economie et des Finances

partenaire commercial Ainsi la part de l'Euro a été rehaussée, en 2006, de 6 points par rapport à 2005, pour atteindre 66% du total de la dette extérieure publique tandis que la part du dollar américain a été diminuée de 5 points pour ne représenter que 16%.

En outre, il importe de souligner que l'excellente performance des principaux indicateurs économiques et financiers notamment en matière d'endettement et de consolidation budgétaire ont permis au Maroc de gagner la confiance de la communauté financière internationale qui s'est concrétisée par l'attribution de la notation d'«investment grade» par l'Agence Fitch. Cette position conforte notre retour sur le marché financier international et permet au Trésor de procéder à un arbitrage entre les ressources internes et externes visant à assurer le financement du Trésor à des conditions optimales en termes de coûts et de risques.

Dans ce cadre, le Maroc a émis un emprunt obligataire sur le marché financier international d'un montant de 500 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans assortie d'une prime de risque de 55 points de base. Cette émission qui a rencontré un grand succès auprès de la communauté internationale a reçu une double notation d'«investment grade» de deux agences, Standard and Poor's et Fitch rating. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la gestion active de la dette extérieure. Le produit de cette émission sera dédié au remboursement d'une dette onéreuse à l'égard du club de Londres, ce qui permettra au Maroc de tourner, définitivement, en 2007, la page du rééchelonnement.

Par ailleurs, la prime de risque appliquée à cette émission, de 0,55% contre 2,15% pour l'émission de 2003, témoigne des progrès accomplis par le Maroc en matière de réformes, d'infrastructure de grande envergure et de consolidation du cadre macroéconomique. Cette baisse significative de la prime de risque, traduit la confiance de la communauté financière internationale dans les perspectives d'évolution de notre pays.

2. Actions et réformes entreprises en matière budgétaire et fiscale

Plusieurs actions et réformes de politique budgétaire et fiscale ont été poursuivies ou lancées ces dernières années en vue de consolider les recettes fiscales et de rationaliser les dépenses publiques.

2.1. Consolidation des recettes fiscales

Les principales mesures fiscales adoptées dans le cadre des Lois de Finances mises en œuvre durant les dernières années reflètent la volonté de moderniser le système fiscal et de l'harmoniser avec les meilleures pratiques internationales. Après l'élaboration du Livre des Procédures Fiscales (2005) et du Livre d'Assiette et de Recouvrement (2006), le Code Général des Impôts (2007) constitue le couronnement des travaux d'harmonisation, de simplification et de réaménagement des textes fiscaux par l'édition dans un seul texte de l'ensemble des dispositions relatives à l'assiette, au recouvrement et aux procédures concernant l'IS, l'IR, la TVA et les droits d'enregistrement.

En vue d'assurer une meilleure répartition de la charge fiscale et de faire face aux moins-values fiscales résultant du démantèlement tarifaire, la mobilisation des ressources dépendrait de l'élargissement de l'assiette fiscale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les mesures introduites en matière de TVA dans le cadre de la réforme fiscale en cours.

Possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires tout en réduisant les inégalités

L'importance des inégalités dans la structure des dépenses des ménages au Maroc et l'existence d'un éventail de taux de TVA (5 taux) sont les principales raisons qui ont été à l'origine de l'étude de l'équité de la TVA et son efficacité dans la politique de redistribution des revenus. L'utilisation de la TVA comme outil redistributif repose généralement sur l'idée que la différenciation des taux permet de favoriser les ménages les plus modestes, en taxant à des taux faibles les produits consommés essentiellement par ces derniers et à des taux élevés les produits consommés par les ménages aisés. Si cette fonction de redistribution est aujourd'hui remplie au Maroc par l'impôt sur le revenu, plusieurs objections théoriques et pratiques restreignent considérablement le rôle redistributif de la TVA.

Proportionnalité de la TVA

L'examen de la répartition du poids de la TVA payée par rapport à la consommation des ménages par classe de dépense montre que cette charge n'est que légèrement progressive : la TVA est un impôt quasi proportionnel à la consommation des ménages malgré la différenciation des taux. Il paraît ainsi que la TVA ne peut pas être employée comme instrument efficace de réduction des inégalités. D'où l'importance de cette réforme dans le sens de l'unification.

La différenciation des taux de TVA n'est bénéfique ni pour l'Etat ni pour les redevables

Les structures de consommation des ménages par taux ne sont pas très différenciées. Le recours à des taux réduits de TVA sur certains produits est par conséquent considéré comme un mode de redistribution inefficace : pour un coût budgétaire donné, la part la plus importante profite aux ménages aisés non concernés par l'objectif recherché.

Partant d'une situation de référence à un seul taux de TVA (20%), la mise en œuvre des taux de 7% et 10% se traduit par une économie de dépenses pour le quintile le plus pauvre de 272 millions de dirhams contre 1.354 millions de dirhams pour le quintile le plus riche, soit 5 fois le gain du quintile le plus pauvre. La politique de différenciation des taux de TVA n'est donc pas bénéfique aux couches défavorisées car le quintile le plus pauvre bénéficie de 8,5%, seulement, des dépenses fiscales de ces deux taux. Pour l'Etat, la perte engendrée de recettes s'établirait à près de 3,23 milliards de dirhams sachant que le coût de l'objectif social recherché ne dépasse pas 272 millions de dirhams pour le quintile le plus pauvre et 457 pour les 2 quintiles les plus pauvres. D'où la nécessité d'une refonte du système de TVA conjuguée à une politique de ciblage des populations défavorisées.

2.2. Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale

La préparation de la Loi de Finances 2007 s'est accompagnée par l'élaboration de la deuxième édition du rapport consacré aux dépenses fiscales. Ce dernier recense les soutiens fiscaux consentis aux différents secteurs d'activité et évalue le manque à gagner budgétaire résultant des mesures dérogatoires. Sur cette base, et étant donné l'ampleur des dépenses fiscales au titre de la TVA, la réforme de la TVA qui vise l'élargissement de l'assiette par la réduction des exonérations et le réaménagement de la taxation de certains produits et services a été lancée. Ainsi, lors des exercices budgétaires 2005 et 2006, un certain nombre de produits et de services exonérés ont été imposés à la TVA.

Aussi, les intérêts sur les prêts accordés et reçus par le Fonds d'Équipement Communal sont désormais soumis à la TVA. L'exonération de la TVA établie au profit des agences pour le développement économique et social a été substituée par une dotation budgétaire. En outre, l'exonération permanente de la TVA sur les immobilisations accordées aux entreprises a été remplacée par une exonération temporaire de 24 mois.

A partir de l'année 2006, les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés perçus par l'État et les Collectivités Locales, et les opérations de la Caisse d'Épargne Nationale ont été soumis à l'IS.

2.3. Mesures d'ordre social et de soutien à l'emploi

Au cours des dernières Lois de Finances, différentes mesures fiscales visant à appuyer les secteurs sociaux ont été adoptées. Elles ont porté sur l'exonération de l'indemnité de départ volontaire à la retraite et la baisse de la durée d'habitation de 10 à 8 ans exigée pour bénéficier de l'exonération de la taxe sur les profits immobiliers. Ces mesures concernent également l'extension de la déductibilité des intérêts afférents aux prêts accordés par les établissements de crédit pour l'acquisition ou la construction du logement principal, à ceux octroyés par les entreprises et les œuvres sociales du secteur public, semi-public et privé. De même, il a été procédé à la révision de la part de la provision pour reconstitution des gisements affectée au fonds social, prévue par l'impôt sur les sociétés et à l'introduction de la même mesure au niveau de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, en vue de se conformer aux engagements du Gouvernement, visant la réduction de la charge fiscale sur les revenus des particuliers notamment les salaires, la Loi de Finances 2007 a introduit une importante mesure réaménageant le barème d'imposition de l'IR en relevant le seuil exonéré de 20.000 dirhams à 24.000 dirhams, créant une tranche supplémentaire pour les salaires compris entre 60.000 et 120.000 dirhams taxée au taux de 40% et réduisant le taux marginal de 44% à 42%.

Des mesures en faveur de la promotion de l'emploi ont également été introduites. Il s'agit notamment de la prorogation de l'exonération de la TVA jusqu'au 31 décembre 2010 au profit des opérations de micro-crédit et du relèvement du plafond de l'indemnité mensuelle de stage bénéficiant de l'exonération au titre de l'IR. Celui-ci passe de 4.500 dirhams à 6.000 dirhams. Cette exonération est accordée aux stagiaires des entreprises privées pour une période de 24 mois renouvelable pour une durée de 12 mois en cas de recrutement définitif.

2.4. Mesures de simplification, d'harmonisation et de rationalisation

Des mesures ont été prises pour harmoniser les sanctions dans les différents textes fiscaux et rétablir les majorations en fonction de la durée du retard. Elles ont également porté sur la refonte totale du texte des droits d'enregistrement visant la simplification et l'harmonisation de son contenu et de son architecture avec les autres textes fiscaux, la simplification de la structure des taux en réduisant leur nombre de 11 à 5 et par l'allègement de la charge fiscale sur les contribuables en procédant à la réduction de certains taux. D'autres efforts ont consisté à harmoniser le droit fiscal interne avec le droit fiscal international en matière d'imposition (IS et IR). La durée relative à la vérification a été étendue de 6 à 12 mois pour les grandes entreprises et le mode de calcul du bénéfice minimum en matière d'impôt sur le revenu a été réaménagé.

De même, les modalités de déclaration et de paiement des impôts ont été simplifiées à travers l'instauration du recouvrement par la Direction Générale des Impôts de la TVA (2004), de l'IS (2005) et de l'IR (2006) et de la télédéclaration et du télépaiement, en ce qui concerne les grandes entreprises dans une première étape. Pour se conformer aux pratiques internationales, il a été procédé à la détaxe de la TVA relative aux achats effectués par les personnes physiques non-résidentes portant sur des montants supérieurs ou égaux à 2.000 dirhams.

Par ailleurs, la réforme de la fiscalité locale, mise en œuvre, ambitionne de doter les collectivités locales d'un système fiscal performant. Ce système permettra de renforcer leurs ressources financières a été recherché à travers la réduction du nombre de taxes, la révision des fourchettes et des taux appliqués, le renforcement des moyens de recouvrement et de contrôle et la révision des proportions de répartition du produit des taxes entre les entités locales et l'Etat. La réforme a également concerné l'harmonisation des textes fiscaux avec les textes juridiques relatifs aux entreprises, notamment la Loi sur les obligations comptables des commerçants, le code de commerce et les différentes Lois sur les sociétés, la Loi bancaire et les textes relatifs à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

2.5. Réforme de la fiscalité douanière

Dans un souci d'arrimage de l'économie nationale à l'économie mondiale, le Maroc a procédé à la conclusion de plusieurs accords de libre échange avec certains pays ou groupes de pays. L'importance des avantages fiscaux tarifaires prévus par les accords de libre échange pourrait provoquer un détournement des échanges de marchandises d'origine tierce vers l'origine préférentielle en raison du différentiel de taxation entre les produits importés à des droits préférentiels et ceux soumis au régime de droit commun. Ce différentiel de taxation ne cesse de s'amplifier avec l'état d'avancement du rythme de démantèlement tarifaire.

Une telle situation présente l'inconvénient d'inciter les opérateurs à s'approvisionner auprès des fournisseurs de pays signataires des accords de libre échange au détriment de l'efficacité économique. De même, le maintien d'un différentiel important de taxation serait un handicap à la diversification des partenaires commerciaux et par conséquent une source de perte des recettes douanières pour le Trésor. D'où la nécessité de réduire le différentiel de taxation entre la fiscalité douanière préférentielle et celle du droit commun.

Afin d'éviter un différentiel de taxation excessif à l'horizon 2012 qui coïncide avec la libéralisation tarifaire totale prévue notamment par l'accord d'association Maroc-Union Européenne et s'épargner un détournement de trafic, il est opportun de prévoir un processus de réduction progressive des niveaux des quotités du droit d'importation.

Ce processus, entrepris dès septembre 2003 par la réduction du droit d'importation à 10% sur les produits bénéficiant de l'exonération totale en vertu de l'accord d'association conclu avec les pays de l'Union Européenne, a été poursuivi en octobre 2006 par la réduction du droit d'importation maximum applicable aux produits industriels de 50% à 45%.

Des réductions des droits d'importation ont été également opérées en faveur du secteur textiles-habillement suite à l'abolition des quotas et conformément au plan de relance pour appuyer le repositionnement stratégique du secteur.

Quant au secteur du cuir et chaussures, il a également bénéficié de réductions substantielles des droits d'importation pour lui permettre une orientation vers des segments à forte valeur ajoutée et un meilleur positionnement au sein des marchés cibles. Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la contrebande, il a été procédé à une réduction substantielle du droit d'importation applicable à certains produits sensibles à la contrebande ainsi qu'aux intrants utilisés dans leur fabrication.

Dans un souci d'harmonisation de la fiscalité douanière au titre des différents combustibles notamment ceux utilisés pour la production de l'électricité, une baisse à 2,5% du droit d'importation applicable au gaz naturel a été appliquée pour l'aligner sur le taux applicable aux houilles.

Dans le cadre de la poursuite des efforts entrepris pour réduire le coût de l'énergie électrique en vue d'améliorer la compétitivité des secteurs industriels et renforcer l'attrait du pays pour les investissements, il a été procédé à une réforme de la fiscalité sur l'énergie électrique qui s'articule autour des axes ci-après :

- L'exonération des taxes intérieures de consommation sur les combustibles (houilles, coke de pétrole et fioul lourd) utilisés par l'ONE ou par les concessionnaires agréés pour la production d'une énergie électrique supérieure à 10 MW ;
- La réduction du droit d'importation à 2,5% sur les houilles et le gaz naturel ;
- Le relèvement de taux de la TVA de 7% à 14 % sur l'énergie électrique.

2.6. Rationalisation des dépenses

Dans le cadre de la modernisation du processus budgétaire et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, plusieurs réformes ont été entreprises. Il s'agit essentiellement de la gestion budgétaire axée sur les résultats, du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT), de la déconcentration budgétaire et de la réforme du contrôle de la dépense.

2.6.1. Gestion budgétaire axée sur les résultats

Lancée en 2002, la réforme budgétaire axée sur les résultats vise, à travers une approche intégrée, progressive et volontariste, le développement de la logique de résultats et la culture de reddition des comptes, la responsabilisation et l'autonomie des gestionnaires notamment au niveau déconcentré. Elle ambitionne également le développement des instruments budgétaires permettant d'orienter le contrôle vers la performance. Ses axes s'articulent autour de la globalisation des crédits, la programmation budgétaire pluriannuelle, la déconcentration budgétaire, la réforme du contrôle et le développement des systèmes d'information de gestion budgétaire intégrés. Ces dispositifs sont également l'occasion d'intégrer, au budget de l'Etat, les préoccupations d'équité et de lutte contre la pauvreté inhérentes à l'approche genre.

Etat d'avancement de l'intégration de la dimension genre au budget

L'intégration de la dimension genre vise à rendre les politiques publiques et les pratiques budgétaires, redevables et réceptives au regard de la réduction des multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités selon le sexe.

Le processus de mise en œuvre des budgets sensibles au genre au Maroc a été lancé, en 2002, par le Ministère des Finances et de la Privatisation en partenariat avec le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM). Outre la sensibilisation et le renforcement des capacités nationales, dans l'élaboration et l'analyse des budgets, des responsables chargés de la planification, de la préparation et de l'exécution du budget, ce processus a été marqué par l'élaboration de deux outils de sensibilisation et de formation à la gestion budgétaire axée sur les résultats intégrant la dimension genre au regard du système budgétaire marocain et du processus d'élaboration et d'exécution de la loi de finances⁷⁶.

Cette dynamique a également été marquée par la réalisation d'un Rapport Genre, document qui sera joint au Projet de Loi de Finances 2008⁷⁷. Ce rapport, concernant initialement quatre départements, couvrira dans sa troisième version 17 départements⁷⁸. Ce document favorise le déploiement d'une culture d'évaluation et de transparence des politiques publiques et éclaire le débat sur les priorités publiques, les moyens pour y parvenir et leurs impacts sur les bénéficiaires.

L'intégration de la dimension genre au budget a été confortée sur recommandation de Monsieur le Premier Ministre, dans ses lettres de cadrage afférentes à la préparation des Loi de Finances 2007 et 2008 consistant en la prise en compte de la dimension genre lors de la programmation budgétaire.

Cette expérience, plaçant le Maroc au rang de pionnier en la matière, s'enrichit par le soutien apporté par le Ministère des Finances et de la Privatisation aux Secrétariats d'Etat chargés de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle pour l'introduction effective de la dimension genre dans l'élaboration et l'analyse de leur budget. Cette expérience servira de modèle non seulement aux départements marocains mais également étrangers.

2.6.2. Programmation pluriannuelle des dépenses publiques

La mise en place d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal et glissant, objet d'une circulaire du Premier Ministre, contribuera à renforcer les instruments de programmation et d'arbitrage intersectoriel destinés à assurer la pérennité des équilibres macroéconomiques au regard des possibilités financières de l'Etat ainsi que leur déclinaison dans le cadre de la Loi de Finances. Cet instrument permettra de renforcer la discipline budgétaire globale et l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources et d'améliorer la performance des réalisations budgétaires en donnant une meilleure visibilité aux départements ministériels en matière de programmation budgétaire pluriannuelle.

⁷⁶Ces outils sont : « le guide de la réforme budgétaire : la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats et intégrant la dimension genre » et le manuel « intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».

⁷⁷ Ce document était précédemment mis en annexe des Rapports Economiques et Financiers de 2006 et 2007.

⁷⁸ Les départements concernés sont : l'agriculture et le développement rural, l'éducation nationale, la santé et les finances, la justice, l'emploi, l'équipement, l'énergie, l'habitat, le secrétariat d'Etat chargé de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées, le secrétariat d'Etat chargé de l'eau, la modernisation des secteurs publics, la formation professionnelle, la jeunesse, les affaires étrangères et l'artisanat. Le rapport genre 2008 couvre également le Haut Commissariat au Plan et l'INDH.

Ce dispositif favorisera également la mise en œuvre du dispositif de contractualisation des objectifs et des moyens dans un cadre budgétaire triennal, et par là renforcera le processus de déconcentration des crédits.

L'élaboration du CDMT global nécessite, au préalable, la préparation et la finalisation des CDMT sectoriels. Ainsi, après fixation des enveloppes budgétaires, les départements ministériels procèdent à la mise à jour de leur CDMT sectoriels qui seront consolidés au niveau du CDMT agrégé dont la première année doit être compatible avec le Tableau des Opérations Financières du Trésor (TOFT). Les CDMT sectoriels doivent retracer, pour chaque ministère, l'ensemble des recettes propres soit dans le cadre des comptes d'affectation spéciales (CAS) et des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) ou à travers les opérations de partenariat pouvant donner lieu à la mobilisation de concours financiers sous forme de dons.

De même, les CDMT sectoriels devraient également présenter les différentes natures de dépenses, prévues par chaque ministère, imputées aussi bien sur le budget général que sur les CAS et les SEGMA relevant de ce département. Le choix de cette présentation permet de faciliter le lien entre l'analyse de l'impact budgétaire futur des politiques sectorielles et la structure budgétaire en vigueur.

Dans cette optique, certains départements ministériels ont déjà procédé à des simulations de leurs CDMT. Il s'agit notamment des ministères de l'Habitat et de l'Urbanisme, de la Santé, des départements de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de l'équipement et du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau.

2.6.3. Renforcement de la déconcentration budgétaire

Ce renforcement repose d'abord sur la contractualisation des relations entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés permettant ainsi la coordination des actions et la responsabilisation des gestionnaires locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration de la qualité des prestations rendues.

Par ailleurs, un important chantier de réforme de la nomenclature budgétaire a été mis en œuvre en vue notamment d'introduire la dimension régionale dans la présentation du budget de l'Etat, d'assurer ainsi une plus grande transparence et une plus large diffusion de l'information financière et faire apparaître l'effort budgétaire du Gouvernement et sa répartition sur les différentes régions du Royaume.

2.6.4. Modernisation des systèmes de contrôle et de pilotage des finances publiques

La réforme du contrôle s'insère dans la logique de la nouvelle approche budgétaire. Elle consiste à responsabiliser les gestionnaires quant aux résultats de leur gestion en contrepartie des flexibilités dont ils bénéficient dans l'utilisation des moyens mis à leur disposition. L'objectif étant de remplacer progressivement le contrôle a priori en vigueur par un contrôle d'accompagnement et a posteriori basé sur l'appréciation des performances.

Dans le cadre de la normalisation des procédures et de l'harmonisation des méthodes et des documents liés au contrôle de la dépense, plusieurs actions ont été réalisées. Il s'agit de l'élaboration du guide de contrôle des marchés publics, du guide du contrôle des actes du personnel de l'Etat, du guide de la comptabilité des crédits et des engagements et du guide de la nomenclature des observations en matière de contrôle des engagements de dépenses.

Par ailleurs, la fusion effective du Contrôle Général des Engagements de Dépenses de l'Etat et de la Trésorerie Générale du Royaume a pour objectif de créer un pôle de compétences du contrôle d'exécution comme interlocuteur unique des ordonnateurs, d'optimiser et de hiérarchiser le contrôle d'exécution en fonction de la maturité des services ordonnateurs et des enjeux de la dépense.

2.6.5. Mise en place d'un système de Contrôle Modulé de la Dépense

Le système de contrôle modulé de la dépense a été engagé. Ce dispositif consiste en une démarche novatrice visant la mise en place d'un système de contrôle modulaire. Celui-ci prévoit une intervention graduelle en fonction de la capacité de gestion d'un service donné à l'issue d'un audit de sa capacité de gestion et sur la base d'un système d'information unifié. Les travaux d'unification des systèmes d'information et de mise en cohérence des systèmes comptables ont été lancés, et l'Inspection Générale des Finances a procédé, avec l'appui de la Trésorerie Générale du Royaume, à l'évaluation de la capacité de gestion budgétaire et comptable de sept Ministères. En outre, des travaux sont en cours de finalisation pour alléger le contrôle a priori par l'institution du contrôle modulé de la dépense visant à le recentrer sur les zones à risque et à partager ladite fonction avec les gestionnaires qui remplissent des critères d'éligibilité.

2.6.6. Autres actions de rationalisation des dépenses

Pour améliorer la gestion des dépenses publiques, une étude sur la Gestion Intégrée de la Dépense a été finalisée et une entité chargée de sa mise en œuvre a été mise en place. Ce processus vise une meilleure communication entre les systèmes informatiques des différents intervenants impliqués dans l'exécution de la dépense publique et une automatisation du suivi des crédits budgétaires en vue d'une exploitation optimale des données.

Vers la transparence budgétaire

La volonté affichée du gouvernement de promouvoir la diffusion de l'information autour de ses activités financières et budgétaires en favorisant l'accès public à l'information se traduit au niveau de la présentation des documents mais également au niveau de la gestion budgétaire.

Sur le plan de la présentation du budget, le renforcement de la transparence apparaît tout d'abord au niveau de l'enrichissement de l'information budgétaire à l'occasion de la présentation du projet de Loi de Finances. Ce projet est accompagné de la Note de Présentation, du Rapport Economique et Financier, du Rapport Genre, du Rapport sur les Dépenses Fiscales et du Rapport sur le Secteur des Etablissements et Entreprises Publics. Au projet de Loi de Finances, sont joints également, le Rapport sur les Comptes Spéciaux du Trésor et le Rapport sur les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome. L'introduction de la dimension régionale à la nomenclature et son harmonisation ainsi que le regroupement des documents budgétaires en un seul document facilite la lisibilité budgétaire et son exploitation.

Le budget fait également l'objet d'une communication de la part du département des finances et ce, à travers une communication permanente autour du budget, des points de presse annuels autour des grandes lignes de la loi de finances et de son exécution ainsi que la diffusion des informations budgétaires à travers le site Web et la vulgarisation des questions budgétaires par l'élaboration et la diffusion d'ouvrage, guides et manuels.

Outre la reconnaissance et l'apurement des arriérés de l'Etat, le souci de transparence apparaît également à travers la mise en place de la réforme budgétaire axée sur les résultats et la reddition des comptes. Ce processus renforce la visibilité, la lisibilité, l'évaluation et l'audit de performance. En 2006, le système budgétaire marocain a été évalué par la Banque Mondiale, comme un système fiable assurant la transparence des finances publiques.

Il reste néanmoins que la promotion de la transparence nécessite l'institution d'un CDMT global en tant que cadre de référence pour la préparation du PLF, l'élaboration par les départements ministériels de leur rapport de performance respectifs devant servir à la préparation du rapport général sur la performance de l'action publique et la refonte de la loi organique des finances pour instituer le cadre légal de l'approche budgétaire axée sur les résultats.

3. Programmation pluriannuelle 2008-2010

Le projet de Loi de Finances 2008 s'inscrit dans une vision à moyen terme sur la période 2008-2010 en vue de mettre en place progressivement la programmation pluriannuelle glissante des dépenses. Ce dispositif ambitionne de renforcer la cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs de soutenabilité du cadre macroéconomique et d'optimiser l'allocation des ressources budgétaires.

3.1. Espace Economique et budgétaire à moyen terme

L'économie nationale offre des perspectives favorables. La phase actuelle de reprise économique présente un contexte particulièrement propice pour la poursuite et l'accélération des réformes ambitieuses engagées au cours de ces dernières années visant à développer une logique vertueuse de l'activité, de la productivité et de l'emploi. Pour consolider, au delà du cycle actuel, la dynamique de croissance, il apparaît nécessaire de maintenir un rythme soutenu d'accumulation du capital et une augmentation de la quantité de travail, profitant de l'évolution démographique future ascendante qui devrait se traduire par la hausse des taux d'activité et d'emploi.

Sur le plan des finances publiques, les réformes entreprises ont trait à la modernisation de la fiscalité et à la rationalisation des dépenses offrant ainsi une possibilité d'élargissement de l'espace budgétaire. Dans ce contexte, la consolidation des finances publiques devrait se poursuivre sans impacter négativement l'économie et la promotion sociale.

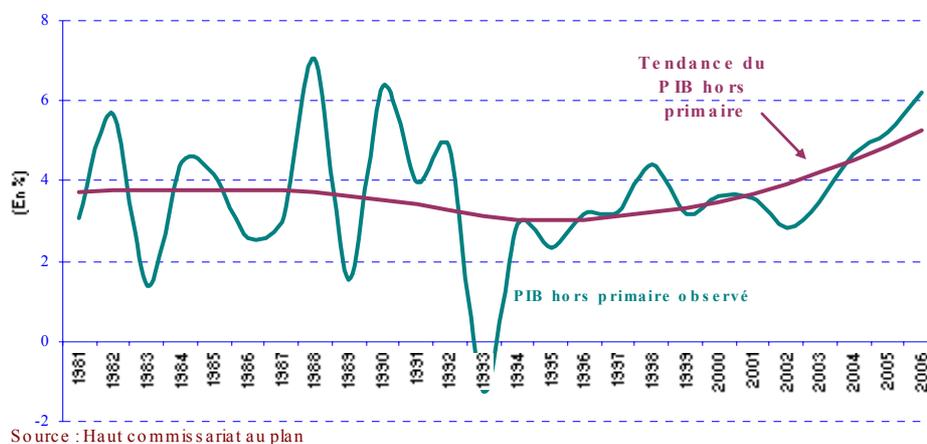
3.1.1. Tendence de la croissance économique

La croissance potentielle peut être définie comme la croissance optimale du PIB dans un contexte de stabilité de l'inflation. La mesure du potentiel de production à partir de l'évolution du stock de capital, de la productivité globale des facteurs et de l'emploi potentiel⁷⁹ permet de déterminer le niveau de production qui assure la meilleure profitabilité à l'économie sans accélération des salaires et des prix.

Généralement, deux approches sont mises en œuvre pour estimer le potentiel d'offre d'une économie : un modèle avec fonction de production, qui présente l'avantage de fonder l'évaluation de la croissance potentielle sur une analyse précise des évolutions de ses déterminants économiques : l'emploi, le progrès technique et le capital et une approche statistique qui visent à extraire la tendance de la série de PIB observée notamment par le filtre de Hodrick-Prescott.

L'analyse de la croissance tendancielle de l'économie marocaine sera focalisée sur les activités non agricoles du fait de la volatilité des performances du secteur primaire qui reste dépendant des aléas climatiques. Dans ce contexte, la tendance du PIB non agricole, estimée sur la période 1980-2006 par le filtre de Hodrick-Prescott, révèle une amélioration continue de son rythme de progression depuis le milieu des années 90, passant ainsi de 3,1% en 1995 à 5% en 2006.

Figure 29 : Évolution de la croissance du PIB hors primaire



L'output gap, mesuré par l'écart entre la croissance observée et tendancielle, est devenu de moins en moins volatil depuis le milieu des années 90 traduisant ainsi notamment l'impact de plus en plus limité des aléas climatiques sur les activités économiques autre que l'agriculture.

79 Il est défini à partir d'un taux d'activité tendanciel et d'un taux de chômage structurel

De même, le signe positif de l'output gap au cours des dernières années, sans signe apparent de forte pression sur les capacités de production tel que révélé par les différentes enquêtes de conjoncture, dénote d'un renforcement du potentiel de croissance de l'économie nationale.

Cette amélioration est attribuable particulièrement à la capitalisation croissante de l'économie nationale sous l'impact positif de la modernisation du tissu productif national, aux retombées de la stabilité macro-économique, des réformes structurelles qui ont caractérisé cette période. L'émergence de secteurs porteurs de la croissance à savoir le BTP, les postes et télécommunications, les activités financières et assurances, le tourisme et les services rendus aux entreprises et services personnels a favorisé également la consolidation de la croissance potentielle.

3.1.2. Renforcement de la croissance potentielle

L'amélioration de la croissance potentielle au cours des dernières années est appelée à se renforcer davantage dans le moyen et long terme suite à l'amélioration continue de la productivité globale des facteurs qui serait favorisée notamment par le développement des nouvelles technologies de l'information, la stabilité macroéconomique et par l'accélération des réformes structurelles. Elle serait stimulée également par le rythme soutenu d'accumulation du capital et par la dynamisation du marché du travail.

Pour ce qui est du capital physique, il serait amélioré davantage dans les années à venir en lien avec les projets d'envergure en cours de réalisation notamment avec l'amélioration des infrastructures de base et l'aménagement urbain et touristique où le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social jouerait un rôle primordial.

En outre, les réformes et les mesures de politiques économiques mises en œuvre en vue d'améliorer le climat des affaires conjuguées à une stabilité macro-économique permettraient de consolider le volume des investissements particulièrement dans l'habitat, les projets touristiques et les infrastructures.

Parallèlement à l'effort d'investissement, l'épargne nationale est appelée à se renforcer davantage avec le maintien d'un cadre macro-économique sain, la consolidation des transferts des MRE, une position budgétaire plus solide et de meilleures opportunités d'épargne financière. Cette évolution devrait se traduire par le maintien d'un excédent de financement autour de 1% du PIB représentant autant de potentiel d'investissement sans pression sur la balance de paiement.

L'augmentation du niveau de l'épargne doit être accompagnée d'une modification de sa structure, favorisant le développement de l'épargne longue et l'accroissement du financement désintermédié, financements adaptés en maturité à l'important programme d'investissement. Ainsi, sans une réorientation de la structure de l'épargne, l'importance des investissements à moyen et long termes sera confrontée à des besoins de financements extérieurs. Toutefois, la réforme du secteur financier se poursuit visant principalement la dynamisation et le renforcement de l'épargne longue.

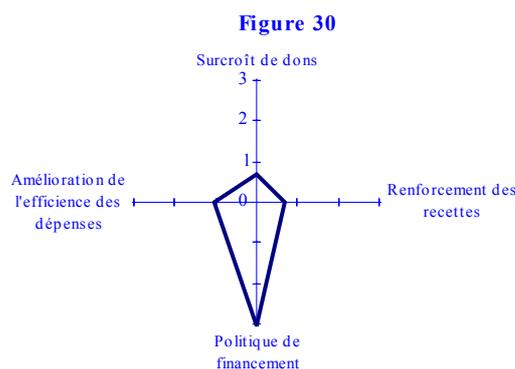
S'agissant du développement du capital humain, il serait favorisé d'une part par les évolutions démographiques futures où la population en âge d'activité (15-59 ans) continuerait à augmenter au taux de 1,5% en moyenne par an sur la période 2007-2015, selon les projections du CERED.

D'autre part, l'amélioration du système éducatif national et de la formation et le renforcement de sa qualité, conjuguée aux mesures actives prises en faveur de la promotion de l'emploi ainsi que l'amélioration de l'organisation et de la gestion du marché de travail dont notamment l'adoption du nouveau code de travail, devraient se répercuter positivement sur la productivité globale des facteurs.

3.1.3. Possibilité d'élargissement de l'espace budgétaire

Les efforts entrepris par les pouvoirs publics au cours des dernières années en matière de fiscalité et de rationalité des dépenses laissent augurer une amélioration notable de l'espace fiscal et budgétaire au Maroc. Cet élan d'amélioration du profil des finances publiques sera poursuivi à l'avenir dans le but de consolider la croissance et le développement social. En d'autres termes, il s'agit de rechercher l'ensemble des gisements des ressources mobilisables, qui composent l'espace budgétaire pour financer les dépenses publiques nécessaires.

Les dépenses des biens publics sont couvertes à travers plusieurs modes de financement : l'impôt, l'emprunt interne et extérieur, les dons et enfin les recettes de seigneurage⁸⁰. Le graphique ci-après offre une représentation correspondant aux quatre choix susceptibles d'élargir l'espace budgétaire⁸¹. Cette représentation, non exhaustive de l'ensemble des mesures, montre que l'ensemble des instruments offre des possibilités de dégager des marges non négligeables pour créer un espace budgétaire de moins en moins contraignant.



3.1.3.1. Renforcement des recettes

La condition de solvabilité des finances publiques exige comme contrepartie de l'emprunt, la réalisation des recettes publiques excédentaires. De même, pour assurer la viabilité de la dépense publique, l'État peut élargir l'espace budgétaire en accroissant les recettes au moyen d'instruments fiscaux ou non fiscaux tout en veillant à ce que les avantages sociaux procurés par les dépenses publiques l'emportent sur les frais de recouvrement des impôts et le coût social des distorsions induites par l'alourdissement de la fiscalité ou l'augmentation des redevances versées par les usagers.

⁸⁰ On peut ajouter le recours aux arriérés de paiement. Ceux-ci constituent cependant un mode de financement des dépenses particulièrement néfaste pour le fonctionnement des économies.

⁸¹ Chaque axe est gradué en pourcentage du PIB pour indiquer l'espace budgétaire que pourrait créer un Etat par rapport à sa situation initiale.

Le concept d'effort fiscal permet d'apprécier dans quelle mesure le potentiel des recettes publiques est exploité. Un effort fiscal positif tend à signaler un potentiel de ressources pleinement mobilisé tandis qu'un effort fiscal négatif indique un potentiel de ressources sous-exploité. La qualité de la mobilisation fiscale est évaluée par rapport à la politique moyenne d'un échantillon de pays. Il s'agit donc d'une mesure relative.

Les évaluations mettent en évidence, depuis les années quatre-vingt-dix, un effort fiscal très proche de zéro. Le Maroc a donc adopté une politique de mobilisation fiscale dont le niveau d'efficacité est proche du niveau moyen de l'ensemble des PED. En dernière période, l'effort fiscal est négatif de 0,6% du PIB. En plus d'une croissance économique génératrice de plus en plus de recettes, la réforme fiscale en cours consiste à élargir l'assiette, à limiter les exonérations et à moderniser les Administrations fiscales.

3.1.3.2. Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques

L'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques offre un gisement important d'économie de dépenses. En effet, cette option de créer un espace budgétaire se traduit par la réduction des dépenses publiques. Il faut s'attacher en priorité à rationaliser et à cibler la dépense des deniers publics. Il s'agit notamment de la poursuite des efforts de décompensation et de restructuration des EEP en vue de limiter davantage les transferts de l'Etat aux entreprises et établissements publics. Ce faisant, la libération des ressources budgétaires pourrait être affectée à des dépenses publiques productives, et renforcerait indirectement la crédibilité de l'État et, partant, sa capacité d'emprunt.

3.1.3.3. Surcroît de dons

L'espace budgétaire que les dons permettront de dégager dispose pour le cas de notre pays d'une certaine visibilité. En effet, plusieurs instruments sont aujourd'hui disponibles et les enveloppes sont arrêtées à moyen terme. Il s'agit notamment des instruments européens de voisinage, du Millénium Challenge Account et des recettes qui résulteraient de l'accord de pêche. Il apparaît raisonnable de tabler sur des recettes supplémentaires au titre des dons.

3.2. Cadrage macroéconomique à l'horizon 2010

Les perspectives de l'économie nationale à l'horizon 2010 augurent d'une amélioration plus importante des équilibres macroéconomiques grâce à un environnement international plus favorable que par le passé et à la poursuite des actions et réformes et des mesures prises en faveur de l'initiative privée, du dynamisme de la demande intérieure et de l'expansion soutenue des activités productives.

L'élaboration du cadre macro-économique 2008-2010 est basée sur les perspectives de clôture de l'année 2007 et sur un certain nombre d'hypothèses liées à l'environnement national et international.

3.2.1. Perspectives du contexte international et national

L'activité économique mondiale se renforcerait et continuerait d'être tirée par la vigueur de la croissance économique aux Etats-Unis et en Chine, par la vigueur de la croissance économique dans la zone euro et par le redressement de l'activité au Japon. De même, le commerce mondial connaîtrait un développement soutenu suite à l'évolution notable des échanges commerciaux dans les économies avancées et dans les pays émergents et en développement.

Les perspectives du commerce extérieur national des biens et services devraient être confortées à l'avenir sous l'effet notamment de la poursuite de la mise en œuvre de la déclaration d'Agadir, du démantèlement progressif des droits de douanes conformément aux engagements internationaux du Maroc, et des retombées positives attendues des accords d'association et de libre échange avec l'Union Européenne, les Etats-Unis et la Turquie qui contribuent déjà au renforcement des exportations marocaines en élargissant ses opportunités d'affaires et en réduisant ses coûts d'approvisionnement.

Les échanges commerciaux profiteraient aussi d'une demande étrangère active en produits nationaux, de l'amélioration de la compétitivité des secteurs exportateurs en lien avec l'orientation vers les « métiers mondiaux du Maroc » comme déclinée dans le plan Emergence et du renforcement de la dynamique de l'aménagement touristique et urbain, qui devrait conforter la place du tourisme en tant que premier pourvoyeur des recettes en devises.

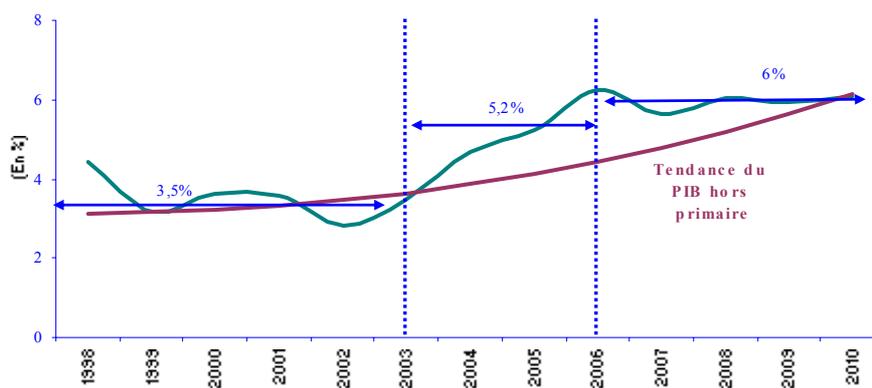
Le cadre macro-économique, tient compte également de l'hypothèse relative au prix moyen du pétrole brut, qui devrait se situer à 75 dollars le baril en 2008 et revenir à 70 dollars le baril en 2009 et 2010. S'agissant du cours des phosphates, il se maintiendrait à son niveau de 2007, soit 46 dollars la tonne, avec une conjoncture relativement favorable pour les exportations de ses produits dérivés en lien avec les chantiers de partenariat en cours. Au niveau du taux de change, la parité euro-dollar devrait se situer à 1,3 dollar pour 1 euro au cours de la période 2008-2010.

Concernant l'environnement national, l'hypothèse retenue pour la production céréalière est une campagne annuelle moyenne de 60 millions de quintaux à partir de 2008. L'activité économique nationale devrait bénéficier également de la poursuite des réformes sectorielles et structurelles, en vue de renforcer les structures productives de l'économie nationale et de réunir les conditions d'une plus grande intégration à l'économie mondiale.

3.2.2. Projections économiques à moyen terme

Dans ce contexte, le PIB s'accroîtrait de 6,1% en volume (au prix de l'année précédente) entre 2008 et 2010. Cette consolidation de l'activité économique trouverait son origine essentiellement dans la progression de 6% des activités non agricoles. Concernant le secteur agricole, sa valeur ajoutée croîtrait de 6,4%, suite au dynamisme des activités de l'élevage et des cultures industrielles et maraîchères, et aux retombées positives des équipements hydroagricoles et des techniques modernes d'irrigation. Quant au secteur de la pêche, il poursuivrait son développement avec notamment le programme d'aménagement du littoral, de modernisation de la pêche côtière et de sauvegarde des ressources halieutiques, ainsi qu'avec l'amélioration et la modernisation des industries de transformation des produits de la mer et l'extension et la modernisation du réseau de distribution et de commercialisation.

Figure 31 : Évolution de la croissance du PIB hors primaire



Source : Haut commissariat au plan

Le secteur secondaire afficherait, entre 2008 et 2010, une croissance à près de 6% suite au développement des activités du BTP, de l'énergie, des mines et des activités industrielles. Le dynamisme du secteur du bâtiment et travaux publics se consoliderait en lien avec la poursuite des chantiers de construction notamment l'habitat social, les programmes de « villes sans bidonvilles » et des villes satellites et d'infrastructures de base.

Le secteur énergétique bénéficierait, quant à lui, d'une conjoncture favorable en dépit du maintien attendu des prix du pétrole à un niveau élevé sur les marchés internationaux. Cette tendance devrait se renforcer sous l'effet de l'extension et de la modernisation du raffinage, de la progression de la demande domestique, de la libéralisation du marché de l'énergie et de la poursuite de la mise en œuvre du programme d'électrification rurale.

Le développement du secteur minier se poursuivrait en relation avec les efforts déployés pour rehausser sa productivité et optimiser l'exploration et l'exploitation des ressources minières. Les nouvelles conventions de partenariat notamment avec des groupes asiatiques favoriseraient le développement des exportations des phosphates et dérivés et engendreraient des externalités positives sur les industries de la chimie et parachimie.

La valeur ajoutée du secteur tertiaire progresserait de plus de 6% en moyenne, en raison de la bonne tenue prévue des activités du commerce, du tourisme, des transports et des communications. Le raffermissement du secteur du tourisme devrait se poursuivre suite à la consolidation de la croissance mondiale et du tourisme international, et à l'accélération du rythme d'exécution des chantiers programmés dans le cadre de la vision 2010. Ce secteur devrait profiter davantage de la libéralisation du transport aérien et de la mise en place de l'Open sky, des accords de partenariat et de l'amélioration des modes et des capacités de commercialisation du produit touristique marocain.

La valeur ajoutée des activités du transport serait soutenue par la mise en place du programme visant la libéralisation et le parachèvement des réseaux routier, autoroutier, ferroviaire. L'activité du port Tanger-Med devrait contribuer également à la dynamisation du transport maritime. Les activités des postes et des télécommunications resteraient dynamiques en lien avec le développement de l'Internet, des nouvelles technologies de l'information et de communication et des services de la poste.

Croissance économique soutenue par le dynamisme de la demande

Au niveau de la demande, la consommation des ménages, à prix courants, continuerait à tirer la croissance économique avec une progression de 7,8% entre 2008 et 2010. Ce dynamisme serait impulsé notamment par la consolidation du marché du travail, par l'amélioration des revenus des ménages, par le renforcement des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger et par la préservation du pouvoir d'achat des ménages, favorisée par la maîtrise de l'inflation.

Concernant l'investissement, son rythme de croissance (à prix courants) devrait poursuivre sa tendance haussière pour atteindre un taux d'investissement de 34,2% du PIB en 2010 après 30,6% en 2007. Cette augmentation proviendrait essentiellement de la poursuite d'une tendance forte des investissements aussi bien publics que privés. La hausse des investissements serait impulsée également par les flux d'investissements étrangers suite aux importants efforts déployés pour attirer davantage de capitaux étrangers. Ces perspectives seraient, par ailleurs, favorisées par le maintien de l'épargne nationale brute à un niveau suffisamment élevé, soit 36,5% du PIB en 2010 contre 35,3% en 2007.

Poursuite de la consolidation de la position extérieure

En matière d'échanges extérieurs, malgré la persistance du déficit commercial qui pourrait s'aggraver davantage, le solde du compte courant de la balance des paiements devrait rester excédentaire à près de 1% du PIB en moyenne. Cette situation serait consécutive à la consolidation des exportations de services, des transferts et surtout des recettes voyages compte tenu du comportement favorable du secteur touristique qui devrait se poursuivre.

Par ailleurs, en liaison avec le dynamisme de la demande mondiale adressée au Maroc et compte tenu des accords de libre échange avec les Etats-Unis, la Turquie et certains pays arabes Sud-méditerranéens, le rythme annuel de l'évolution des exportations devrait s'établir à 11,5% au cours de la période 2008-2010. Cette progression des exportations globales serait tirée essentiellement par les exportations des produits finis en particulier les produits manufacturés grâce principalement à la poursuite de la bonne performance des ventes des produits électroniques et à la dynamisation des exportations du textile et habillement.

Les exportations des produits alimentaires devraient être soutenues, reflétant le développement du secteur halieutique et l'augmentation attendue des possibilités d'exportation des produits agricoles suite aux négociations agricoles entre le Maroc et l'Union Européenne et à l'amélioration de l'offre exportable attendue des concessions des terres agricoles.

Pour leur part, les exportations des services devraient se renforcer sous l'effet d'une politique volontariste des pouvoirs publics en matière de promotion de l'offshoring dans le cadre du Plan Emergence. A cet effet, la tendance haussière observée au cours de ces dernières années devrait se renforcer, avec notamment le développement des centres d'appels, des services d'ingénieries et des technologies de l'information et des redevances liées aux tournages de films. Les recettes touristiques resteraient soutenues, avec le parachèvement du plan AZUR et l'entrée en vigueur de l'Open sky. Pour ce qui est des transferts des Marocains résidents à l'étranger, ils devraient maintenir une évolution favorable sur la période.

Au niveau des importations globales de biens, elles augmenteraient au rythme annuel de 11,7% entre 2008 et 2010. Hors énergie et lubrifiants, cet accroissement concernera principalement les achats des biens d'équipement et des demi-produits, impulsés notamment par l'amélioration projetée de l'activité non agricole.

Pour leur part, les importations des biens de consommation progresseraient sensiblement, compte tenu du démantèlement progressif des droits de douane sur les produits fabriqués localement et du maintien des importations effectuées dans le cadre de la sous-traitance. La facture énergétique continuera de peser sur nos échanges en raison du maintien des cours du pétrole brut sur les marchés internationaux à un niveau élevé et d'une demande croissante liée à l'activité économique et au parachèvement de l'électrification rurale.

Inflation maîtrisée

Le maintien, sur la période de projection, des prix du pétrole et des matières premières importées à des niveaux stables ne devrait pas se traduire par une inflation importée notable. En outre, la poursuite d'une politique monétaire accommodante et la mise en place d'un système de change moderne, la maîtrise du déficit budgétaire et des coûts des facteurs pourraient maintenir l'inflation au niveau modéré autour de 2%. Ceci devrait favoriser la préservation du pouvoir d'achat des ménages et renforcer la compétitivité de l'économie nationale.

3.2.3. Perspectives des finances publiques à moyen terme

Le profil des finances publiques à moyen terme reflète le prolongement des tendances récentes. Toutefois, ces projections sont effectuées à législation constante c'est-à-dire sans tenir compte de l'impact des mesures programmées à moyen terme. Elles font ressortir une amélioration continue de l'épargne publique et le maintien du déficit global inférieur à 3% malgré le développement notable des dépenses d'investissement en termes de PIB et la baisse régulière de la pression fiscale qui se situerait autour de 20%.

3.2.3.1. Evolution des recettes

Le développement des recettes serait attribuable au bon comportement des recettes fiscales, principalement de la fiscalité directe dont la part dans le PIB sera stabilisée autour de 9%. Concernant les recettes de la fiscalité indirecte au sens large (TVA, TIC, DD, DET), elles évolueraient à un rythme moindre que celui des impôts directs en raison de l'évolution modérée des taxes intérieures de consommation et des effets de l'ouverture sur les recettes douanières. Ces dernières enregistraient un manque à gagner de près de 0,2 point du PIB/an pour représenter environ 1,5 point du PIB à moyen terme.

Sur le plan des recettes non fiscales, elles continueraient de croître régulièrement, en particulier les recettes des monopoles, en rapport avec l'assainissement des situations économiques et financières de certains Etablissements et Entreprises Publics et les performances enregistrées par d'autres. Toutefois, leur part dans les recettes totales et dans le PIB accuserait une légère baisse, alors que la part des recettes des privatisations deviendrait de plus en plus marginale dans les recettes totales.

3.2.3.2. Evolution des dépenses

Les dépenses publiques évolueraient à un rythme nettement inférieur à celui du PIB. Conformément à la tendance engagée, l'effort de l'Etat en matière de réduction des dépenses ordinaires sera particulièrement important sur la durée considérée et se traduirait par une économie de près de 3 points du PIB comparativement à 2007. Cette évolution prévisionnelle tient compte de la croissance moyenne des dépenses du personnel de 4% par an. Ainsi, leur poids par rapport au PIB se situerait à moins de 9,5% à moyen terme.

Concernant les dépenses des autres biens et services, elles seraient en hausse de plus de 3% en moyenne par an. En revanche, la charge nette de compensation continuera à peser lourdement sur le budget, essentiellement à cause de la subvention du gaz butane et de la non application totale de l'indexation des produits pétroliers.

Le rapprochement des recettes et des dépenses ordinaires permet de dégager une épargne publique de plus en plus importante, de sorte qu'elle représenterait 56% des dépenses d'investissement à l'horizon 2010.

En perspective d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles, l'effort de l'Etat en matière d'investissement serait de plus en plus conséquent. Ce dernier connaîtrait ainsi une hausse régulière et passerait de l'équivalent de 3,7% du PIB en 2007 à 5% en 2010. Compte tenu de ces efforts d'investissement, l'ensemble de ces évolutions donnerait lieu à une situation où le déficit global demeurerait maîtrisé, car il serait d'environ 2,5% du PIB en moyenne sur la période 2008-2010.

En outre, le calcul du solde primaire permet de montrer que la situation des finances publiques connaîtrait une amélioration significative au cours des prochaines années. En effet, ce solde est en moyenne de 0,5 point du PIB sur la période de projection. Ceci montre qu'en dehors des intérêts de la dette qui découlent des engagements financiers passés, les politiques fiscale et budgétaire qui seront poursuivies continueraient à assainir la situation des finances publiques. Cet indicateur constitue un facteur essentiel de la soutenabilité des finances de l'Etat au cours des prochaines années dans la mesure où le taux d'intérêt réel est inférieur au taux de croissance économique.

Cette amélioration de la situation des finances publiques à moyen terme pourrait être plus marquée à travers le dégagement de marges supplémentaires. Dans ce sens, l'Etat poursuivra la mise en œuvre des réformes, particulièrement en matière de politique financière.

3.2.3.3. Dynamique du taux d'endettement

La réduction du taux d'endettement constitue une étape nécessaire pour contribuer à absorber l'impact des différents chocs exogènes sur les finances publiques. Au-delà de la maîtrise du déficit budgétaire, assurée par le relèvement de la croissance et la maîtrise des dépenses, la réduction du taux d'endettement passe également par la contribution d'autres facteurs. Il s'agit notamment de la capacité de gestion de la dette, des caractéristiques de l'encours de la dette et du marché des titres d'emprunt.

Pour mettre en relief les marges de manœuvre en matière de soutenabilité de la dette, des simulations ont été effectuées, sur une période à moyen terme, en vue d'apprécier la robustesse des résultats moyennant une analyse de sensibilité qui s'appuie sur les fluctuations des différents déterminants du taux d'endettement. Ces simulations ne prennent pas en compte l'impact des opérations de rachat de titres avant échéance dans le cadre de la gestion active de la dette.

Même avec un taux annuel moyen de croissance du PIB nominal de 5,2% qui est inférieur au coût de la dette intérieure de 0,8 point, il est possible de réduire le taux d'endettement direct du Trésor d'environ 0,6 point/an grâce à un solde primaire supérieur à celui qui permet la stabilisation de la dette. Ainsi, à moyen terme, le taux d'endettement se situerait à 52% du PIB et la dette publique serait placée, par conséquent, sur une trajectoire soutenable.

4. Projet de Loi de Finances 2008

4.1. Contexte macro-économique du projet de Loi de Finances 2008

Les prévisions macro-économiques et financières à court terme qui sous-tendent le projet de Loi de Finances 2008 se basent sur les perspectives de clôture de l'année 2007 et sur des hypothèses caractérisant l'environnement national et international en 2008.

4.1.1. Une croissance économique autour 2,5% en 2007 malgré des conditions climatiques défavorables

En 2007, l'économie nationale devrait continuer à croître soutenue essentiellement par le dynamisme des activités hors agricoles. En effet sur la base des données disponibles à fin août 2007, la croissance économique s'établirait autour de 2,5% après 8% en 2006 recouvrant une contraction du secteur agricole de près de 18%, basée sur une campagne agricole de 20 millions de quintaux, sur un comportement favorable des autres cultures et sur une légère reprise de la production de l'élevage et des pêches maritimes. Les activités non agricoles maintiendraient un rythme d'évolution soutenu.

En effet, la vigueur des activités non agricoles affichée depuis 2004 se consolide et leur croissance pourrait se situer autour de 5,6% en 2007 après 5,9% en 2006 et 5% en 2005. Cette performance serait impulsée aussi bien par le secteur secondaire dont notamment les secteurs du bâtiment et des travaux publics qui joueraient un rôle moteur que par le secteur tertiaire et particulièrement le tourisme et le secteur des télécommunications ainsi que les services rendus aux entreprises. Ainsi, la poursuite de la réalisation des grands projets d'infrastructure et d'habitat social continue de soutenir le secteur du BTP et les activités qui lui sont liées, reflété par la hausse de 16,4% des ventes de ciment à fin août 2007 et de près de 35% des concours bancaires octroyés au secteur au terme des huit premiers mois de l'année.

La branche industrielle améliorerait son trend haussier impulsée par la mise en œuvre du plan Emergence, de l'amélioration des exportations compte tenu de la consolidation de l'activité économique de nos partenaires et par l'impact de la performance des secteurs de la construction et du transport sur les industries associées. La valeur ajoutée du secteur secondaire afficherait une croissance de 5,5% en 2007, tirée par une progression soutenue de la valeur ajoutée du BTP, des industries manufacturières, du secteur minier et de l'énergie.

Les activités de services profiteraient des retombées positives du secteur secondaire et du dynamisme toujours affiché des secteurs du tourisme, des télécommunications, des services financiers et des services rendus aux entreprises. Les données à fin août corroborent ces performances. En effet, les activités liées au secteur touristique se maintiennent malgré les événements intervenus en mars et en avril 2007. Le secteur de transport se consolide malgré l'impact de la mauvaise campagne agricole, soutenue par ailleurs par le dynamisme du trafic aérien. Le secteur des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information poursuit son dynamisme. Ainsi, au terme de l'année 2007, la valeur ajoutée du secteur tertiaire enregistrerait un accroissement de 5,7% par rapport à 2006. Cette évolution recouvre l'augmentation soutenue de la valeur ajoutée de l'hôtellerie et restauration, des transports et de celle des postes et télécommunications.

La croissance de l'économie nationale demeurerait soutenue par la demande intérieure, mais avec une contribution moindre qu'en 2006. En effet, la consommation des ménages résidents pourrait s'accroître de 5,5% en 2007 contre 7,8% en 2006.

La modération des revenus des ménages ruraux compte tenu d'une campagne agricole médiocre, sera compensée par l'amélioration des revenus salariaux du fait, d'une part, de la révision à la baisse du taux de l'IR et de l'autre de l'activité toujours soutenu des secteurs non agricoles. La demande des non-résidents, sous l'impulsion du dynamisme du secteur touristique, maintiendrait sa tendance ascendante.

Les données conjoncturelles disponibles à fin août 2007 augurent de ces évolutions, comme en témoigne la performance des recettes fiscales dans toutes ses composantes dont notamment les recettes de la TVA intérieure en hausse de près de 18,8% à fin août 2007, ainsi que les concours bancaires destinés à la consommation en progression de 30,1% à fin août 2007.

L'investissement global devrait se renforcer en 2007 portant le taux d'investissement autour de 30,6% du PIB. Ce dynamisme est reflété par la hausse, à fin septembre de 12,7% des importations de biens d'équipement industriels, de 20,7% des crédits bancaires accordés à l'équipement et de 20% des certificats négatifs délivrés pour la création d'entreprise. Quant aux investissements et prêts privés étrangers, ils ont maintenu la cadence pour s'élever à 23,4 milliards de DH à fin septembre 2007 dont 89,2% d'investissements directs

Au niveau de nos échanges, les exportations de biens et services devraient afficher un ralentissement après les performances enregistrées en 2005 et 2006. Nos ventes devraient enregistrer une hausse de 7,4% après 14,8% en 2006. Cette évolution recouvre une hausse de 7,7% des exportations de biens, soutenues par la bonne tenue des ventes de phosphates et des engrais, du secteur du textile et des fils et câbles électriques. Les services devraient également croître à un rythme soutenu tant au niveau des télécommunications qu'au niveau des services rendus aux entreprises. Les importations de biens et services augmenteraient de 13,4% en 2007 suite aux achats de blé, des biens d'équipement, des demi-produits et des biens de consommation. Les importations de biens progresseraient ainsi de 12,8% après 13,8% en 2006. Le déficit commercial en dégradation devrait être totalement couvert par le comportement favorable des recettes de voyage et des transferts des MRE.

4.1.2. Prévisions économiques et financières de 2008

Les perspectives économiques pour l'année 2008 seraient favorables en raison notamment d'un environnement international relativement porteur pour l'économie nationale, de l'expansion soutenue des activités non agricoles et de la relance des demandes intérieure et extérieure.

4.1.2.1. Contexte international et hypothèses retenues

L'activité économique mondiale, selon les estimations du Fonds Monétaire International, devrait croître de 4,9% en 2007 et 2008 après 5,4% en 2006 en lien avec le ralentissement de la croissance économique des Etats-Unis qui devrait passer de 3,3% en 2006 à 2,2% en 2007 avant d'enregistrer une légère reprise de 0,6 point en 2008. L'économie de la zone euro, notre principal partenaire, devrait connaître une croissance économique de 2,2% en 2008 relativement analogue à celle 2,3% enregistrée en 2007 attribuable au retrait progressif de l'accompagnement monétaire et de la poursuite de resserrements budgétaires importants en Allemagne et en Italie.

Au Japon, la croissance devrait légèrement ralentir de 2,3% en 2007 à 1,9% en 2008 en lien avec la faiblesse de la demande privée. Quant à la croissance en Chine, elle devrait continuer sa progression rapide malgré un léger recul passant de 10,7% en 2006 à 10% en 2007 et à 9,5% en 2008. Il en est de même pour l'Inde dont le taux de croissance économique atteindrait 7,8% en 2008 après 8,4% en 2007 et 9,2% en 2006.

Au niveau du commerce international, le rythme d'expansion des biens et services affiche une légère hausse de 0,4 point en 2008, se situant à 7,4% après 7% en 2007. Cette évolution se traduirait par une relative stabilité de la demande étrangère adressée au Maroc dont le rythme s'établirait à près de 5% en 2008. La demande en provenance de l'Union Européenne pourrait accuser une relative baisse en régime en 2008 en se situant à 4,5%.

Pour ce qui est du prix moyen du pétrole brut, il devrait se maintenir à un niveau élevé sur le marché mondial, soit 75 dollars le baril en 2008 en lien avec la hausse de la demande mondiale de l'énergie. S'agissant du cours des phosphates, il se situerait à 46 dollars la tonne en 2008, avec une conjoncture favorable pour les exportations de ces produits. Quant aux cours du blé, ils devraient atteindre 250 dollars la tonne en 2008 et ce, sous l'effet d'une production satisfaisante attendue dans la plupart des pays.

Au niveau du taux de change, la parité euro-dollar se situerait à 1,3 dollar pour 1 euro en 2008.

Au niveau de l'environnement national

La production céréalière retenue pour l'année 2008 porte sur la réalisation d'une campagne moyenne de 60 millions de quintaux contre 20 millions en 2007. L'année 2008, serait marquée également par le développement de la production des cultures industrielles, de l'élevage et de la filière de la pêche maritime.

En outre, l'activité économique nationale devrait bénéficier de la poursuite des réformes sectorielles et structurelles, en vue de renforcer les structures de l'économie nationale et de réunir les conditions d'une meilleure intégration de cette dernière à l'économie mondiale.

Les perspectives des exportations marocaines des biens et services devraient être confortées à l'avenir sous l'effet notamment de la maturation des programmes inscrits dans le cadre du plan « Emergence », de l'application des dispositions des accords de libre échange et de la mise en service du port Tanger-Med. Ceux-ci permettraient de conquérir de nouveaux marchés à l'export et occasionneraient de nouveaux débouchés.

4.1.2.2. Les prévisions économiques

Reprise de la croissance économique

Dans ce contexte globalement favorable, le PIB en volume devrait s'accroître en 2008 de 6,8% après 2,5% en 2007. Cette tendance à la hausse trouverait son origine essentiellement dans la progression simultanée du PIB non agricole (hors agriculture) de 6,1% et de la valeur ajoutée agricole de 12,8%.

L'amélioration de la valeur ajoutée en volume du secteur agricole serait imputable à la réalisation d'une production céréalière moyenne (60 millions de quintaux), au dynamisme de l'activité de l'élevage et à une bonne production des cultures industrielles et maraîchères.

Du côté du secteur de la pêche, sa valeur ajoutée devrait connaître un certain dynamisme de croissance suite notamment aux actions engagées dans le cadre du programme national d'aménagement du littoral et de modernisation de la pêche côtière, à l'élaboration

d'un programme visant la sauvegarde des ressources halieutiques, l'amélioration et la modernisation des industries de transformation des produits de la mer ainsi qu'à l'extension du réseau de distribution et de commercialisation.

Développement des activités non agricoles

Le PIB non agricole afficherait une progression de 6,1% en 2008 contre 5,6% en 2007. Le dynamisme des activités non agricoles devrait être impulsé en 2008 par les secteurs tertiaire et secondaire. En effet, le secteur industriel devrait se redresser grâce notamment au Plan Emergence et à une demande soutenue des entreprises. Le secteur des bâtiments et travaux publics poursuivrait son dynamisme grâce en particulier à la poursuite du programme de logement social et au renforcement des infrastructures de base (autoroutes, ports...). Le secteur touristique se développerait selon la vision 2010, qui vise le renforcement de l'infrastructure touristique et la promotion du produit national à l'étranger. Le secteur des télécommunications devrait emprunter la même tendance haussière qu'en 2007 tirant profit du cadre légal et réglementaire mis en place par les pouvoirs publics pour assurer le développement du secteur.

Renforcement des activités secondaires

Le secteur secondaire afficherait en 2008 des performances relativement meilleures que celles de 2007, soit 5,7% contre 5,5% en 2007 suite au développement du BTP, de l'énergie, des mines et de certaines branches industrielles (industries mécaniques, métallurgiques, électriques et chimiques et para-chimiques).

En effet, les activités industrielles poursuivraient leur développement grâce la mise en œuvre de la nouvelle politique industrielle basée notamment sur le ciblage des nouveaux métiers du Maroc et le renforcement des secteurs industriels porteurs à savoir, l'automobile, l'aéronautique, l'électrique-électronique, l'agroalimentaire, la chimie-parachimie, les produits de la mer et l'offshoring.

La branche électrique-électronique devrait connaître un essor favorable en lien notamment avec les retombées du Programme d'Electrification Rurale Globale ainsi que le développement des exportations des fils et câbles électriques et les composants électroniques, notamment les semi-conducteurs (diodes, transistors, triacs, circuits intégrés et filtres). L'industrie aéronautique connaîtrait une croissance certaine en lien notamment avec les perspectives d'investissement des principaux opérateurs internationaux. Ces investissements contribueraient largement au développement du secteur émergent de la sous-traitance aéronautique. Classé au premier rang industriel en terme de production, le secteur de la chimie et parachimie enregistrerait une expansion en 2008 suite à la consolidation de la production des engrais naturels et chimiques notamment les engrais pesticides et les fertilisants.

Le secteur du bâtiment et travaux publics continuerait son rythme de croissance en 2008 tirant ainsi profit des grands projets (habitat social, aménagement du Bouregreg et de nouvelles zones touristiques...) et de l'accélération du programme autoroutier et du développement de la capacité portuaire et aéroportuaire.

Le secteur énergétique bénéficierait d'une conjoncture favorable en 2008 en dépit de la flambée anticipée des prix du pétrole sur les marchés internationaux. Cette tendance devrait se renforcer, entre autres, sous l'effet de la libéralisation du marché de l'énergie, du dynamisme de la demande domestique et de la poursuite de la mise en œuvre du programme d'électrification rurale. La réforme du secteur de l'énergie devrait booster davantage la production énergétique. Ce secteur serait stimulé également par le développement de l'énergie renouvelable et de l'activité du raffinage du pétrole en relation avec l'extension et la modernisation des unités de raffinage.

Quant au secteur minier, il devrait se consolider en 2008 en relation avec les efforts déployés pour rehausser la productivité et optimiser l'exploration et l'exploitation des ressources minières. Les nouvelles conventions de partenariat avec des groupes asiatiques au cours des dernières années, et les niveaux élevés des prix des métaux sur le marché mondial devraient favoriser le développement des exportations du secteur et engendrer des externalités positives sur les industries de la chimie et parachimie.

Progression soutenue des activités tertiaires

Le secteur tertiaire semble bien orienté en 2008. Sa valeur ajoutée devrait progresser de 6,2% en lien avec la bonne tenue du commerce, du tourisme, des transports, des postes et télécommunications et des services financiers.

Les activités de l'hôtellerie et de la restauration devraient poursuivre leur tendance positive suite à la consolidation de la croissance mondiale et du tourisme international et à l'accélération du rythme d'exécution des chantiers programmés dans le cadre de la vision 2010. En effet, le secteur touristique devrait tirer profit également de la libéralisation du transport aérien et de la mise en place de l'Open sky et de l'amélioration des modes et des capacités de commercialisation du produit touristique marocain.

Les activités du transport devraient afficher une amélioration en 2008 suite à la mise en place du programme visant l'accélération et le parachèvement des réseaux routier et ferroviaire et ce, en vue de se rapprocher des standards européens et de remédier au désenclavement du monde rural. Le transport maritime devrait connaître un essor favorable grâce notamment à la mise en service du Port Tanger-Med. De même, la libéralisation du transport dans toutes ses composantes devrait bénéficier significativement au secteur du transport.

Les activités de télécommunication se renforceraient grâce au développement du marché de l'Internet et de la téléphonie mobile suite à l'introduction d'un nouvel opérateur et de nouveaux produits. En ce qui concerne le secteur des technologies de l'information, il devrait connaître un essor considérable, à travers un équipement plus important et une appropriation de ces technologies, aussi bien par les ménages que par les entreprises. Par ailleurs, la signature du contrat-programme des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) entre le gouvernement et les professionnels devrait contribuer au développement du secteur au niveau de la production, de l'export et de la création d'emploi, avec comme priorité l'offshoring.

Le secteur du commerce intérieur devrait se développer en 2008 en lien avec la reprise de l'activité économique et le dynamisme de la demande intérieure. Cette dynamique sera relayée par le programme Rawaj qui vise à assurer une restructuration et une mise à niveau du commerce intérieur et ce, à travers le développement de la grande et moyenne distribution, du commerce indépendant, du commerce en réseau et la franchise ainsi que des espaces publics

marchands sous la responsabilité des communes (marchés de gros, abattoirs et halles aux poissons).

Croissance économique soutenue par le dynamisme de la demande

Au niveau de la demande intérieure, la consommation des ménages à prix courants resterait le moteur principal de la croissance économique avec une progression de 8,6% en 2008 contre 5,5% en 2007 et une contribution à la croissance économique nominale de 4,8 points en 2008 contre 3 points en 2007. Ce dynamisme serait impulsé, notamment par l'amélioration du revenu des ménages ruraux, par le renforcement des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger et par la préservation du pouvoir d'achat des ménages. Cette dernière serait favorisée par le réaménagement du taux de l'Impôt sur le Revenu et par la maîtrise de l'inflation qui ne devrait pas dépasser 2% en 2008.

Pour sa part, l'investissement resterait consolidé en lien essentiellement avec l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et à sa mise à niveau dans la perspective de l'établissement d'une zone de libre échange avec l'Union Européenne à l'horizon 2012. Le rythme de croissance de la FBCF, à prix courants, devrait continuer sur sa tendance haussière, pour atteindre 12,2% après 11,7% en 2007, portant ainsi le taux d'investissement brut à 31,6% du PIB.

Cette augmentation proviendrait essentiellement de la poursuite d'une tendance forte des investissements en moyens de production et infrastructures aussi bien par l'État que par les entreprises. Elle résulterait également de l'accroissement de l'investissement des ménages en logement et en biens durables en lien avec l'amélioration des revenus et la détente des taux d'intérêt.

De même, la hausse des investissements publics, estimée à 4,5% du PIB dans le budget de l'État de 2008 et la contribution des fonds spéciaux en particulier le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, devraient renforcer le dynamisme de l'investissement global. Ce dernier serait également dopé par les flux des investissements étrangers suite aux importants efforts déployés pour attirer davantage les capitaux étrangers à travers notamment le renforcement des accords de libre échange et des centres régionaux d'investissement.

S'agissant de l'épargne nationale brute, elle se situerait à 35,2% du PIB en 2008, permettant de couvrir la totalité de l'investissement et de dégager une capacité de financement de 1,2% du PIB en 2008. Cette situation serait attribuable au développement des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger en 2008.

Poursuite de la consolidation de la position extérieure du Maroc

Pour la huitième année consécutive, le compte courant devrait être excédentaire et se situerait autour de 1,2% du PIB en 2008 après 2,1% en 2007 sous l'effet notamment de la consolidation attendue des transferts des résidents marocains à l'étranger, des recettes touristiques et d'un allègement des transferts au titre de la dette extérieure et ce, en dépit de l'aggravation du déficit commercial.

Dans un contexte marqué par une ouverture plus importante de l'économie et la relance de l'activité économique, le déficit de la balance commerciale globale en pourcentage du PIB devrait s'aggraver légèrement passant de 19,5% à 20,2% du PIB entre 2007 et 2008.

D'autre part, le taux de couverture des importations de biens par les exportations se situerait autour de 50% en 2008 alors que le taux d'ouverture de l'économie nationale passerait de 75,4% en 2007 à 77,3% en 2008.

Consolidation des exportations globales

En liaison avec la consolidation de la demande mondiale adressée au Maroc en 2008 et compte tenu des accords de libre échange avec les Etats-Unis d'Amérique, la Turquie et certains pays arabes Sud-méditerranéens, la progression des exportations globales de biens à prix courants serait d'environ 11% en 2008.

En effet, les exportations de produits finis croîtraient de 11% en 2008 en relation notamment avec les perspectives d'évolution des exportations d'articles de bonneterie, vêtements confectionnés et des câbles électriques.

Pour ce qui est des exportations des demi-produits, des produits miniers, elles progresseraient de plus de 13% et 12% respectivement. Cette situation s'expliquerait par les perspectives d'évolution relativement favorables sur le marché international des phosphates et dérivés et par la poursuite de la politique de diversification des marchés et des débouchés.

En somme, les exportations de l'OCP se développeraient de 12,5% en 2008, boostées essentiellement par des cours des produits phosphatés à des niveaux profitables et par une demande en croissance continue des pays asiatiques. Hors phosphates et dérivés, les exportations globales (y compris les admissions temporaires) se développeraient au rythme de près de 11% en 2008.

Maintien d'un rythme ascendant des importations globales

Le rythme de progression soutenu des importations globales devrait se poursuivre en 2008 pour atteindre 11,8%, avec des évolutions différenciées d'un groupe de produits à l'autre. Cette situation est attribuable à la hausse des achats des demi-produits (12,6%) et des biens d'équipements de 12,2%, compte tenu de la consolidation de l'investissement et de la mise à niveau de l'appareil productif national, relayés par le démantèlement tarifaire.

En liaison avec l'amélioration de l'activité économique en 2008 et le maintien du prix moyen du pétrole sur les marchés internationaux à un niveau élevé, les importations en produits énergétiques augmenteraient de 10,1% en 2008. Quant aux importations de biens de consommation, elles progresseraient de 12,4% et celles des produits alimentaires seraient en hausse de 6,4%

Inflation resterait modérée

La persistance de la hausse des prix du pétrole et des matières premières importées, en 2008, pourrait exercer une pression à la hausse sur le niveau des prix à la consommation. Toutefois, la poursuite d'une politique monétaire prudente et l'intervention de l'Etat à travers les dépenses de compensation pourraient maintenir l'inflation, mesurée par la variation de l'indice du coût de la vie, à un niveau modéré, soit 2% après 2,5% en 2007.

4.2. Mesures de politiques fiscale et budgétaire

La volonté d'aligner le système fiscal national sur les meilleurs standards internationaux, l'amélioration de l'attractivité du pays, la réduction du taux de protection effective et le financement des dépenses nécessaires à la bonne marche des services de l'Etat ont conduit à la prise d'un certain nombre de mesures fiscales et budgétaires.

4.2.1. Mesures fiscales et douanières : recherche d'efficacité et réduction des charges

Les mesures prises en 2007 se sont traduites par un allègement de la charge fiscale supportée par les personnes physiques et les entreprises individuelles. Ceci s'est traduit par une baisse du coin fiscal et social en faveur du soutien à l'emploi. Le Projet de Loi de Finances pour l'année 2008 constitue une étape supplémentaire dans le processus de réduction des prélèvements fiscaux et de renforcement de la neutralité de notre système fiscal. En effet, les principales mesures fiscales proposées dans le Projet de Loi de Finances 2008 concernent la baisse de la charge fiscale sur les entreprises, à travers la réforme de l'IS, et la poursuite de la réforme de la TVA, initiée depuis l'année 2005, notamment par l'élargissement de l'assiette et l'uniformisation de ses taux en vue de supprimer les situations de crédits d'impôts structurels découlant du différentiel de taux (butoir). Cette tendance corrobore le choix d'une politique fiscale orientée vers plus d'équité et davantage d'emplois et de croissance.

En matière d'IS, le réaménagement envisagé consiste à revoir les taux à la baisse, avec la suppression notamment des provisions constituées en dotations non courantes et de l'imputation triennale de la cotisation minimale en vue de s'aligner sur les standards internationaux et d'améliorer l'attractivité du pays. En effet, le taux de 35% pratiqué au Maroc s'écarte de la moyenne européenne et de nos concurrents est-européens et des pays du Maghreb qui s'orientent vers des taux modérés pour attirer les investissements étrangers.

Dans ce sens, pour ce qui est du taux de 39,6 % appliqué aux institutions financières, il est proposé de le ramener à 37% en 2008 et à 35% à partir de 2009.

Parallèlement, le taux de droit commun passera de 35% à 30%. En outre, dans le cadre de la simplification du système fiscal, il est proposé de remplacer la réduction de 50% de l'IS (au taux de 35%) dont bénéficient actuellement certains secteurs d'activités par son équivalent sous forme de taux réduit de 17,5% qui s'appliquera aux sociétés exportatrices, aux sociétés hôtelières, aux sociétés minières, aux sociétés artisanales, aux sociétés ayant leur domicile fiscal ou leur siège dans la province de Tanger, à celles qui exercent leur activité à l'intérieur des préfectures ou provinces qui sont fixées par décret. Ce taux concernera également les établissements privés d'enseignement et de formation professionnelle ainsi que les promoteurs immobiliers qui réalisent des programmes de construction de cités, résidences et campus universitaires.

Toujours, dans le cadre de l'allègement de la charge fiscale supportée par les entreprises, il est proposé d'appliquer aux dividendes de source étrangère perçus par les entreprises soumises à l'I.S. un abattement de 100% à l'instar des dividendes de source marocaine.

De même, et pour encourager la concentration des entreprises marocaines, il est proposé d'accorder l'option d'évaluer les éléments du stock chez la société absorbée, dans le cadre d'une fusion, soit à leur valeur d'origine soit à leur prix du marché.

Concernant les promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des logements sociaux dans un cadre conventionnel, ils bénéficieront d'un abattement de 50% du taux en vigueur en 2008, et seront soumis au taux de droit commun à partir de 2009 en matière d'I.S. et d'I.R. Quant à l'exonération dont ils bénéficient en matière de TVA, elle sera maintenue.

Une évaluation synthétique des aspects économiques et budgétaires permet de mettre en perspective les incidences de la baisse des taux de l'IS et notamment la suppression des provisions constituées en dotations non courantes (voir encadré).

Les effets budgétaires et économiques de la réforme de l'IS

Estimation de l'impact financier du scénario

L'ensemble des mesures envisagées pour l'IS occasionne pour le budget de l'Etat, toutes choses égales par ailleurs, un manque à gagner estimé à près de 1,370 milliard de dirhams.

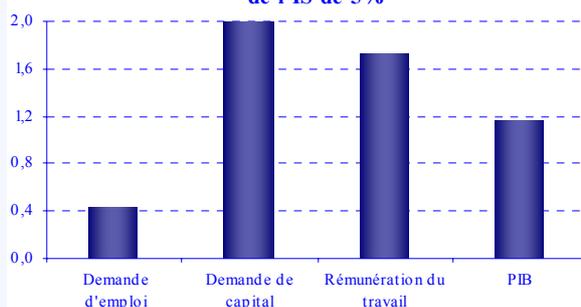
Les taux envisagés devraient impliquer un élargissement de l'assiette et l'amélioration de la transparence des déclarations. Cette mesure aurait alors un impact positif sur le résultat après impôt des entreprises et sur le développement de l'investissement. Par ailleurs, il convient de souligner que la sensibilité des recettes de l'impôt sur les sociétés au PIB est supérieure à 2 au cours des dernières années. Il en résulte que l'ensemble de ces mesures induit un autofinancement par le biais de la relance de l'activité économique qu'il génère.

Impacts économiques

La baisse de l'impôt sur les sociétés de cinq points a un impact plus important en termes de relance économique. Celle-ci augmente la demande d'investissement productif. Compte tenu de la mobilité du facteur capital, une modification des coûts relatifs se produit en faveur du facteur capital dont la rémunération nette devient plus importante. Cette baisse se traduit par une augmentation du stock de capital de 2% et, in fine, une hausse de la rémunération du travail de 1,7%, dont la productivité augmente. Ceci engendre à long terme une amélioration de l'activité économique équivalente à 1,1% du PIB et une création de plus de 42.000 emplois compte tenu des ajustements du marché du travail.

Par ailleurs, cette stratégie pourrait engendrer des entrées additionnelles de capitaux étrangers.

Figure 32 : Effet d'une baisse du taux de droit commun de l'IS de 5%



En matière de TVA, des mesures d'élargissement d'assiette et de renforcement de la neutralité seront prises. Il sera ainsi procédé à la taxation au taux normal de 20% des opérations de crédit bail (leasing). Cette disposition, qui rentre dans le cadre de l'uniformisation des taux applicables en amont et en aval en vue de supprimer le butoir, permettra de répondre favorablement aux doléances des opérateurs concernés. D'autre part, le taux de 20% sera appliqué aux opérations de travaux immobiliers soumises actuellement aux taux de 14%, ce qui va dans le sens de la suppression du butoir pour ce secteur.

D'autres mesures non moins importantes sont également envisagées. Elles se rapportent notamment à la révision du taux de l'I.R. appliqué aux cessions de valeurs mobilières. En effet, en vue d'harmoniser le traitement applicable aux profits des cessions de valeurs mobilières avec celui réservé aux biens immobiliers, les profits sur cessions de valeurs mobilières seront taxés au taux de 20% au lieu de 10% actuellement.

En outre, et pour tenir compte des pratiques internationales et favoriser l'investissement étranger, il est proposé de soumettre, en matière d'I.R., les revenus et profits de capitaux mobiliers de source étrangère respectivement aux taux spécifiques de 20 ou 30% au lieu du barème progressif.

Concernant la fiscalité douanière, compte tenu de l'envolée des prix de certains produits alimentaires sur le marché international, la suspension du droit d'importation applicable à certains produits agricoles sera prorogée.

Par ailleurs, afin d'éviter un différentiel de taxation excessif à l'horizon 2012 qui coïncide avec la libéralisation tarifaire totale prévue dans l'accord d'association Maroc-Union Européenne et éviter un détournement de trafic, un processus de réduction progressive des niveaux des quotités du droit d'importation est prévu. Ce processus a été déjà entrepris en septembre 2003 par la réduction du droit d'importation à 10% sur les produits bénéficiant de l'exonération totale en vertu de l'accord d'association conclu avec l'Union Européenne. Il a été poursuivi en octobre 2006 par la réduction du droit d'importation maximum applicable aux produits industriels de 50% à 45%. Dans la poursuite de ce processus, il est proposé de ramener le droit d'importation de 45% à 40% applicable aux produits relevant des chapitres 25 à 96 du tarif douanier.

De même, en rapport avec le contexte d'externalisation de la caisse interne de retraite et la restructuration et la modernisation des activités de l'OCP, le Projet de Loi de Finances sera marqué par la suppression de la redevance sur l'exploitation des phosphates qui devait rapporter 798 millions de dirhams en 2008.

4.2.2. Mesures budgétaires

Les mesures à caractère budgétaire envisagées en 2008 sont centrées essentiellement sur le développement de la dimension sociale. Elles concernent, en particulier, les populations rurales, la lutte contre la pauvreté et la précarité, et la promotion de l'emploi. Dans cette perspective, les budgets alloués à la santé, l'enseignement, l'habitat salubre, à l'eau potable et à l'électricité seront renforcés. Par ailleurs, le RAMED, qui vient compléter le dispositif de couverture sociale initié par la mise en œuvre de l'AMO, sera mis en œuvre.

Des charges additionnelles seront également supportées par la Loi de Finances 2008. Ces dernières ont trait à la création de 16.000 nouveaux postes budgétaires pour répondre aux besoins des secteurs prioritaires notamment de l'enseignement, de la santé, de la sécurité et de la justice.

D'autres mesures sont liées à la maîtrise des dépenses des autres biens et services (location de sièges, consommations d'eau et d'électricité, redevances de télécommunication, frais de carburants et d'achat de mobilier, de matériel et des fournitures de bureau) et à la prise en charge de la troisième tranche du différentiel de cotisation à la retraite au profit de la CMR au titre du départ anticipé à la retraite.

Quant aux dépenses d'investissement, en perspective d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles, l'effort de l'Etat en matière d'investissement serait de plus en plus conséquent. La priorité est donnée aux projets à forte rentabilité économique et sociale.

4.3. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2008

Les données du Projet de Loi de Finances sont fondées sur l'évolution prévisible de l'activité économique nationale et internationale en 2008. Les principaux agrégats macro-économiques déterminant le profil des finances publiques connaîtraient une orientation à la hausse. Cette tendance aurait un impact positif sur les grandes masses financières. Parallèlement, l'incidence de la politique budgétaire envisagée en matière de réduction des charges de l'Etat favorise l'amélioration du déficit budgétaire et son corollaire le taux d'endettement. Le processus d'assainissement des finances publiques sera maintenu. Le déficit budgétaire qui s'élevait à 1,7% du PIB en 2006, serait de 1,9% du PIB en 2007 et resterait à moins de 3% en 2008. Abstraction faite de l'effort d'investissement de l'Etat, le déficit budgétaire se maintiendrait autour de 3 points du PIB en 2008, soit un niveau sensiblement inférieur au niveau prévu dans les dernières Lois de Finances.

Les choix effectués en matière de politique financière tels que présentés auparavant permettent de replacer les finances publiques dans une perspective de moyen terme sur une trajectoire plus favorable. En effet, comparativement à la Loi de Finances 2007 actualisée, une réduction des dépenses ordinaires de l'ordre de 0,9 point du PIB est attendue en 2008 et résulterait à hauteur de 50% de la réduction du poids de la masse salariale qui serait ramené à 10,2% du PIB. Quant aux dépenses d'investissement, en perspective d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles, l'effort de l'Etat serait conséquent, soit 0,9 point de PIB de plus comparativement à la Loi de Finances 2007 actualisée. Ainsi, les dépenses d'investissements représenteraient 4,9% du PIB en 2008 après 4,1% en 2007.

4.3.1. Ressources financières

Les recettes ordinaires, compte non tenu de la part de la taxe sur la valeur ajoutée versée aux collectivités locales, des recettes de privatisations et des recettes des comptes spéciaux du Trésor, sont évaluées à près de 143,1 milliards de dirhams en 2008. Celles-ci s'inscrivent en hausse de 3,9% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2007. Cette progression s'explique par la performance des recettes fiscales directes et indirectes.

Les recettes fiscales ont connu depuis plusieurs années des évolutions particulièrement importantes au regard de la croissance des principaux indicateurs macroéconomiques. L'élasticité des recettes fiscales au PIB a atteint en 2006 et 2007 des niveaux élevés (1,3 et 2 respectivement en 2006 et 2007). En 2008, elle devrait diminuer, pour se situer aux alentours de 0,6. Cette décline de la sensibilité des recettes fiscales à l'activité économique est naturelle dans la mesure où cette sensibilité ne peut pas s'éloigner durablement de l'unité. Cette baisse résulterait de deux mouvements opposés liés d'un côté aux effets des mesures nouvelles contribuant à la réduction de la pression fiscale et au dynamisme spontané des assiettes fiscales permettant d'améliorer le rendement fiscal des différents impôts et taxes.

Ainsi, les recettes fiscales croîtraient de 5,4% après les fortes progressions constatées ces dernières années. Ce résultat s'expliquerait par l'amélioration prévue de la conjoncture en 2007 et serait lié en grande partie au développement attendu de la demande intérieure. Celui-ci serait favorable au renforcement des ressources fiscales de l'Etat. Le dynamisme des recettes fiscales résulterait principalement de la croissance soutenue de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur les sociétés et des droits d'enregistrement et de timbre. Au total, les recettes fiscales sont estimées pour l'année 2008 à 131,2 milliards de dirhams. Il en résulterait que la pression fiscale représenterait 22,3% du PIB contre 22,8% prévue pour 2007, soit une baisse de 0,5 point du PIB comparativement à 2007.

Impôts directs

Les impôts directs sont évalués à 59 milliards de dirhams, soit une croissance de 4,9% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2007. Ce montant représente 9% du PIB et 45% du total des recettes fiscales. Leur augmentation de 2,8 milliard de dirhams serait principalement le résultat d'une hausse des recettes de l'IS de 1,3 milliards de dirhams et de celles afférentes à l'impôt sur le revenu de près de 1,5 milliard de dirhams. Aussi, convient-il de relever que les recettes au titre de l'IS restent supérieures à celles de l'IR. Ce profil a tendance à se poursuivre au cours des prochaines années comme en témoigne l'actualisation des données de la Loi de Finances 2007 et les prévisions du Projet de Loi de Finances 2008.

Évaluées à 29,4 milliards de dirhams, les recettes de l'IS s'inscrivent en hausse de 4,6% par rapport à leur niveau de 2007 pour se situer à 4,5% du PIB. Cette progression serait en net ralentissement par rapport aux trois exercices précédents où les rythmes de croissance avaient atteint respectivement 22,4%, 28% et 13,1%. Plusieurs facteurs expliquent ce dynamisme notamment la croissance économique et le dynamisme particulièrement marqué des bénéficiaires des grandes sociétés dont la contribution à l'impôt sur les sociétés est conséquente. Enfin, la croissance du nombre d'entreprises qui paient l'impôt, fruit des efforts de l'Administration fiscale dans la collecte de l'impôt et du renforcement du contrôle. Cette tendance à l'amélioration enregistrée au cours des dernières années explique le doublement attendu, en l'espace de cinq ans, des recouvrements au titre de l'IS entre 2003 et 2008.

En 2008, les recettes de l'IR sont estimées à 27,6 milliards de dirhams. Elles sont en hausse de 5,6% par rapport à l'exercice précédent et représentent 4,2% du PIB. Cette performance est intervenue en dépit du coût de la réforme de cet impôt dans le cadre de la Loi de Finances 2007. Il a bénéficié de l'amélioration des revenus salariaux dans le secteur privé ainsi que de la composante non salariale imputable notamment à l'importance des profits dégagés au niveau du secteur immobilier et à la dynamique du marché boursier. En plus de l'impact positif de la réforme sur le comportement des entreprises en matière d'emploi via l'allègement du coin social et fiscal, ces éléments continuent à stimuler le rendement de cet impôt en 2008.

Impôts indirects

Les recettes d'impôts indirects pour l'année 2008 sont estimées à 52,1 milliards de dirhams. Elles sont en augmentation de 9,4% par rapport à l'exercice 2007. Les recettes de la TVA sont arrêtées à 35 milliards de dirhams, en hausse de 12,9%. Ce supplément de recettes provient à hauteur de 2,3 milliards de dirhams de la TVA à l'importation et de 1,7 milliard de la TVA à l'intérieur.

Compte tenu du dynamisme de la consommation des ménages qui pourrait progresser de plus de 8,5%, la croissance économique de la TVA progresserait également à un rythme soutenu de près de 12% en raison de l'évolution de la structure de la consommation.

Fixée à 2,3% du PIB, la TVA intérieure s'accroîtrait de 12,4% pour atteindre 15,3 milliards de dirhams. Ce développement est dû d'une part au bon comportement prévu de la consommation des ménages et d'autre part aux effets des réformes entreprises en matière de TVA depuis 2004. Cette évaluation ne tient pas compte des changements pouvant intervenir dans le rythme de remboursement de la TVA. De leur côté, les recettes de la TVA à l'importation sont établies à 19,6 milliards de dirhams. Elles sont en progression d'un exercice à l'autre de 13,2% en raison notamment de la forte progression des importations qui caractériseraient l'exercice 2008 suite à la persistance de la hausse des prix du pétrole et aux exigences du développement du secteur productif national.

En 2008, les recettes des taxes intérieures de consommation sont estimées à 17,1 milliards de dirhams, marquant ainsi une progression de 2,9% par rapport à l'exercice précédent. En termes de PIB, elles représentent 2,6%, soit un niveau inférieur de 0,2% du PIB à celui attendu pour 2007. La taxe intérieure de consommation sur les tabacs augmenterait de 4,5% pour se situer à 6,2 milliards de dirhams. L'évolution de cette rubrique reste toutefois tributaire des mouvements de la contrebande et des variations des prix dont l'impact sur la structure des consommations est important.

Pour leur part, les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers seraient de l'ordre de 9,8 milliards de dirhams. Elles seraient en augmentation de 2% par rapport à 2007. La réalisation de ce montant serait fortement liée à l'évolution des quantités mises à la consommation de ces produits et à la politique de reconstitution des stocks de sécurité des produits pétroliers. Les autres recettes de TIC, quant à elles, sont fixées à 1,2 milliard de dirhams, soit une hausse de 2% par rapport à 2007.

Autres recettes

Les droits de douane sont estimés à 11,2 milliards de dirhams en 2008. Par rapport à 2007, ils marqueraient une baisse de 8,1%. Leur part dans les recettes fiscales serait de près de 8,5% en 2008 contre 9,8% en 2007. Cette baisse s'explique par la poursuite du démantèlement tarifaire dont l'effet dépressif serait atténué en partie par le développement des importations qui connaîtraient une hausse de 11,8% en 2008. Ces recettes auraient pu être plus importantes si certaines réformes n'avaient pas agi négativement sur elles. C'est le cas notamment de la réforme tarifaire et la baisse des droits d'importation sur certains produits.

Les droits d'enregistrement et de timbre seraient de 8,9 milliards de dirhams, en progression de 8,8% par rapport à 2007. Ce rythme est proche de celui de l'activité économique auquel les recettes de cette rubrique sont généralement liées sachant que cette sensibilité est relativement importante par le passé. Elle est estimée à 1,4 sur la période 2001-2007. Le marché de l'immobilier, qui se caractérise par une dynamique particulière au cours des dernières années, aurait joué un rôle fondamental dans la croissance du rendement de ces impôts.

Les recettes non fiscales, constituées des recettes de privatisation, des recettes de monopoles et des autres recettes, sont arrêtées pour l'exercice budgétaire 2008 à 14,9 milliards de dirhams. Elles seraient en baisse de 9,7% et représenteraient 10,2% du total des ressources prévisibles de l'Etat. Le produit des recettes de privatisation est estimé à 3 milliards de dirhams.

Les recettes des monopoles sont évaluées à 6,9 milliards de dirhams. Elles seraient en baisse de 8% par rapport à leur niveau de l'année précédente qui a enregistré des recettes exceptionnelles en provenance de Bank AL-Maghrib. Les variations de ces recettes traduisent les incertitudes liées au climat des affaires et en particulier aux activités des établissements et entreprises publics. Le produit des autres recettes dont la contribution dans la formation du rendement global des recettes non fiscales est loin d'être négligeable, est évalué à 4,9 milliards de dirhams, en baisse par rapport à 2007 de près de 1 milliard de dirhams.

4.3.2. Charges de l'Etat

En dépit de tous les efforts pouvant être réalisés, il est probable que les pressions sur les dépenses publiques seraient intensifiées, notamment sous l'effet de facteurs internes liés aux efforts de l'Etat pour l'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles, mais aussi des facteurs externes relatifs aux inquiétudes qui pèsent sur l'évolution des cours internationaux du pétrole et du gaz butane. La capacité d'accroître les recettes fiscales ou de relever le niveau de l'endettement étant limitée, il est devenu impératif de freiner la croissance des dépenses publiques tout en améliorant leur efficacité économique.

Dans cette perspective, des choix difficiles en matière d'affectation des ressources s'imposent. Ces difficultés sont d'autant plus importantes que les programmes de dépenses publiques ont aussi un rôle important à jouer sur le chapitre de la croissance économique et de l'équité. L'actuelle Loi de Finances inscrit son programme budgétaire dans ce contexte. Les réformes en cours dont notamment la gestion budgétaire axée sur les résultats et la mise en place du cadre de dépenses à moyen terme sont autant d'instruments qui permettent de faire les meilleurs choix possibles compte tenu de la rareté des ressources.

La répartition fonctionnelle des dépenses publiques montre la place importante qu'occupent dans les dépenses publiques les secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, l'emploi et l'habitat.

Les dépenses ordinaires en volume évolueraient sensiblement moins vite que la croissance (2,3% pour une croissance économique réelle de 6,8%), ce qui explique l'amélioration structurelle des finances publiques au cours des dernières années.

Dépenses ordinaires

En 2008, les dépenses ordinaires sont estimées à près de 137,9 milliards de dirhams, soit une hausse de 5,2% par rapport à la Loi de Finances 2007 actualisée. Cette évolution s'explique, entre autres, par l'augmentation de 11,9% des autres biens et services que celles du personnel qui s'accroissent eux de 4%. Exprimée en termes de PIB, ces charges budgétaires seraient ramenées à 21% du PIB, niveau inférieur à celui de l'exercice précédent de 0,8 point. Les dépenses de biens et services représenteraient 75,6% du total des dépenses hors investissement en 2008 contre 74,6% en 2007.

Les intérêts de la dette représenteraient 13,9% en 2008 des dépenses ordinaires, après 15% entre 2006 et 2007. La part des dépenses liées à la compensation revient à 10,5% en 2008 après 10,6% en 2007.

Dépenses de biens et services

Au titre du projet de Loi de Finances pour l'exercice budgétaire 2008, les dépenses en biens et services atteindraient 104,3 milliards de dirhams, en hausse de 6,7% par rapport à 2007. Le niveau des dépenses du personnel en pourcentage des dépenses de biens et services constitue 64,2%, soit l'équivalent de 10,2% du PIB contre 10,7% un an auparavant.

La masse salariale atteindrait 67 milliards de dirhams. Ce montant tient compte du coût de la création prévisible de 16 000 postes budgétaires.

Même si la hausse attendue de 4% de la masse salariale reste inférieure à la moyenne annuelle de 8,5% observée entre 1998 et 2006, son évolution demeure conditionnée par plusieurs facteurs. La multiplicité des décisions de promotion exceptionnelle, l'hétérogénéité des statuts de la fonction publique et les incertitudes sur la consommation des postes vacants sont autant d'éléments qui continuent à peser sur les prévisions de la masse salariale.

Évaluées à 37,3 milliards de dirhams, les dépenses afférentes aux autres biens et services augmentent de 11,9% par rapport à la Loi de Finances 2007 actualisée.

Hausse des charges en intérêts

Le montant de la charge des intérêts de la dette publique est estimé pour l'exercice 2008 à 19,2 milliards de dirhams. Il est en baisse de 1,4% par rapport à l'exercice antérieur. En proportion du PIB, les intérêts de la dette représentent 2,9%. Cette situation est le résultat de la baisse de la charge des intérêts de la dette intérieure de 2,9% en raison de la baisse continue du coût de la dette intérieure attribuable à l'amenuisement de la part de la dette onéreuse.

Aggravation des charges de compensation

La charge de la compensation s'élève à 14,4 milliards de dirhams pour l'exercice 2008 dont 8,7 milliards de dirhams pour les produits pétroliers. En termes de PIB, elle atteindrait 2,3%, en baisse de 0,2 point du PIB par rapport au niveau de 2007. Ce poste subit, depuis quelques temps, une forte pression à la hausse. Cette estimation, établie sur la base de 75 dollars le baril de pétrole, risque d'être dépassée eu égard aux sauts très souvent brutaux qui caractérisent le mouvement des prix pétroliers sur le marché mondial. En effet, pour les seuls produits pétroliers, l'augmentation d'un dollar supplémentaire occasionnerait une aggravation de cette charge de 300 millions de dirhams.

Quant au gaz butane, l'analyse de sensibilité de la charge par rapport à son prix d'importation a montré que toute variation de ce dernier de 10 dollars/tonne occasionne une aggravation de la subvention de l'ordre de 153 millions de dirhams annuellement.

Dépenses d'investissement

En matière d'investissement public, le projet de Loi de Finances 2008 traduit la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique en dépit des contraintes qui pèsent sur le Budget. Pour soutenir l'investissement, l'Etat projette de mobiliser en 2008 un budget équivalent à 4,9% du PIB. Évalué à 30,2 milliards de dirhams, le budget d'investissement est en hausse de 31,5% par rapport à 2007.

4.3.3. Déficit et besoin de financement

Le déficit budgétaire résultant des évolutions prévisibles des recettes et des dépenses pour l'exercice 2008 s'inscrit dans la trajectoire d'une réduction de la dette et d'un engagement équilibré du soutien de l'Etat à la croissance et au développement social. Compte tenu de l'évolution attendue de la conjoncture nationale et internationale et de ses conséquences à la fois sur les ressources et les charges de l'Etat, le déficit budgétaire serait de près de 20 milliards de dirhams ou 3% du PIB. Ce solde prend en considération les recettes de privatisation évaluées à 3 milliards de dirhams.

Ce déficit, conjugué à une réduction des arriérés de paiement de 5,6 milliards de dirhams, induirait un besoin de financement de 25,6 milliards de dirhams. La couverture de ce dernier nécessiterait, compte tenu d'un flux extérieur net positif de 3,1 milliards de dirhams, la mobilisation par le Trésor sur le marché intérieur de 22,4 milliards de dirhams.

En 2008, le taux d'endettement direct du Trésor devrait continuer sa tendance baissière en passant de 57,4% à 56% du PIB. Cette baisse a été favorisée par la réduction sensible du déficit budgétaire au cours des dernières années. Elle doit aussi beaucoup à une optimisation de la trésorerie de l'Etat engagée en 2007.

Compte tenu de la sensibilité du taux d'endettement à l'assainissement budgétaire, il y a lieu de calculer le solde primaire. Celui-ci présente deux intérêts. D'abord, les intérêts de la dette découlent d'engagements financiers passés et ne traduisent pas des décisions politiques au titre des exercices budgétaires en cours. Ensuite, le niveau du solde primaire constitue un facteur essentiel de la soutenabilité de la dette puisque au cas où le taux d'intérêt est supérieur au taux de croissance de l'économie, la contrainte de soutenabilité implique que la dette existante doit avoir comme contrepartie un excédent primaire futur. En 2008, le déficit primaire se situerait à 0,1% du PIB, alors même qu'un déficit de 1,8% du PIB pourrait stabiliser le taux d'endettement.

L'analyse de la soutenabilité fait ressortir une amélioration des marges de manœuvre de plus en plus importantes au niveau de nos finances publiques. En effet, le déficit budgétaire soutenable serait de l'ordre de 2,2 points du PIB en 2007, dépassant de 0,7 point celui effectivement enregistré, alors que l'exercice budgétaire 2008 serait marqué par un déficit budgétaire soutenable de 4,7 points du PIB, supérieur de près de 1,7 point du PIB au déficit prévu par la Loi de Finances.

Liste des acronymes

ADM	Autoroutes Du Maroc
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMICA	Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile
AMC	Association de Micro-Crédit
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAM	Agence Nationale d'Assurance Maladie
ANAPEC	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANPME	Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
APEBI	Fédération des Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Offshoring
ATV	Accord sur les Textiles et Vêtements
BCE	Banque Centrale Européenne
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CCG	Conseil de Coopération du Golf
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEDEFOP	Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CERED	Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques
CHELEM	Comptes Harmonisés sur les Echanges et L'Economie Mondiale
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIOR	Ciments de l'Oriental
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COMANAV	Compagnie Marocaine de Navigation
CRI	Centre Régional d'Investissement
DVR	Départ Volontaire à la Retraite
EASA	Agence Européenne de la Sécurité Aérienne
EEA	Agence Européenne pour l'Environnement
EEP	Entreprises et Etablissements Publics
EMSA	Agence Européenne pour la Sécurité Maritime
ENISA	Agence Européenne chargée de la Sécurité des Réseaux et de l'Information
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ERAC	Etablissement Régional d'Aménagement et de Construction
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FEM	Forum Economique Mondial
FODEP	Fonds de Dépollution industrielle
FOGARIM	Fonds de Garantie en faveur des populations à Revenus Modestes et/ou Irréguliers
FOMAN	Fonds National de Mise à Niveau
FOMAP	Fonds de la Modernisation de l'Administration Publique
GAFTA	Grande Zone Arabe de Libre Echange
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
GATS	Accord Général sur les Echanges de Services
GID	Gestion Intégrée de la Dépense
IAM	Ittissalat Al Maghrib
ICPC	Instance Centrale de Prévention de la Corruption
IDE	Investissements Directs Etrangers
IMMEE	Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain

IR	Impôt sur les Revenus
IS	Impôt sur les Sociétés
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISTA	Institut Spécialisé de Technologie Appliquée
ISTIMRAR	Fonds de Garantie de la Restructuration Financière
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
MDP	Mécanisme de Développement Propre
MRE	Marocains Résidant à l'Étranger
NPF	Nation la Plus Favorisée
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OCP	Office Chérifien des Phosphates
OPCR	Organismes de Placement en Capital Risque
CPVO	Office Communautaire des Variétés Végétales
ODM	Objectifs de Développement pour le Millénaire
OFPPT	Office de Formation Professionnelle et de Promotion du Travail
OHIM	Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONE	Office National d'Electricité
ONP	Office National des Pêches
ONU	Organisation des Nations Unies
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PAAA	Programme d'Appui à l'Accord d'Association
PAC	Politique Agricole Commune
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau des Populations Rurales
PDAIRE	Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PED	Pays En Développement
PERG	Programme d'Electrification Rurale Généralisée
PEV	Politique Européenne de Voisinage
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMH	Périmètres de Grande Hydraulique
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNALEE	Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées
PNRR	Programme National de Routes Rurales
PPM	Pays Partenaires Méditerranéens
PSEM	Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée
RAM	Royal Air Maroc
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RED	Régimes Economiques en Douane
RENOVOTEL	Fonds de Rénovation des Unités Hôtelières
RIMANE	Réseau d'Intervenants pour la Modernisation Compétitive des Entreprises
SEGMA	Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome
SFI	Société Financière Internationale
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SODEA	Société de Développement Agricole
SOGETA	Société de Gestion des Terres Agricoles
SOMACA	Société Marocaine de Construction Automobile
SONASID	Société Nationale de Sidérurgie
TFP	Taxe de Formation Professionnelle
TIC	Taxe Intérieure sur la Consommation
TOFT	Tableau des Opérations Financières du Trésor
TPE	Très Petite Entreprise

TSAVA	Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules Automobiles
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UCTE	Union pour la Coordination du Transport de l'Electricité
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme

Liste des figures

- Figure 1.** Investissements directs américains au Maroc, 2006
Figure 2. Flux des IDE
Figure 3. Répartition des IDE par pays durant la période 2000-2006
Figure 4. Evolution de la part des principaux secteurs dans le total des IDE
Figure 5. Taux de croissance du PIB, du PIB hors primaire et de la Valeur Ajoutée primaire
Figure 6. Evolution de la production agricole aux prix constants (base 1980)
Figure 7. Croissance du PIB hors primaire en volume (base 1998)
Figure 8. Contribution des secteurs porteurs de la croissance économique réelle
Figure 9. Evolution moyenne des recettes de voyages, des transferts des MRE et des IDE (en % du PIB)
Figure 10. Evolution du taux de couverture, des transferts des MRE et des recettes de voyages
Figure 11. Taux d'investissement et taux d'épargne en % du PIB
Figure 12. Croissance du PIB aux prix constants
Figure 13. Evolution des arrivées et des recettes touristiques
Figure 14. Contribution des éléments de la demande à la croissance économique réelle
Figure 15. Part dans le solde commercial des principaux pays de l'Europe (en %)
Figure 16. Part dans le solde commercial des principaux partenaires hors Europe (en %)
Figure 17. Structure du flux annuel de l'épargne financière
Figure 18. Répartition de l'emploi généré par la PME, par secteur d'activité
Figure 19. Evolution des taux nets de scolarisation dans l'enseignement fondamental et collégial
Figure 20. Taux d'analphabétisme
Figure 21. Nombre d'habitants par établissement de soins de santé de base
Figure 22. Recettes fiscales en pourcentage du PIB
Figure 23. Evolution de l'IS et de l'IR en % PIB
Figure 24. Répartition sectorielle de l'IS versée par les sociétés cotées pour l'exercice 2006
Figure 25. Evolution des dépenses publiques en % du PIB (y compris CST)
Figure 26. Evolution de l'encours de la dette directe du Trésor en % du PIB
Figure 27. Répartition de l'encours de la dette intérieure par échéance résiduelle
Figure 28. Structure de l'encours de la dette extérieure par devise
Figure 29. Evolution de la croissance du PIB hors primaire
Figure 30. Choix susceptibles d'élargir l'espace budgétaire
Figure 31. Effet d'une baisse du taux de droit commun de l'IS de 5%

Liste des encadrés

- Encadré 1** La formation au service de l'attractivité des investissements : cas de l'Irlande
Encadré 2 Evolution du solde commercial par principaux partenaires commerciaux
Encadré 3 Importants réaménagements en 2006 du fonds de financement FOMAN
Encadré 4 Programme MCA Maroc : Appui à l'amélioration de la productivité agricole
Encadré 5 MCA : Accélération du processus de mise à niveau de la pêche artisanale
Encadré 6 Appui du Programme MCA Maroc
Encadré 7 L'expérience du PAGER : Impact positif sur les populations rurales
Encadré 8 L'expérience de l'Indonésie
Encadré 9 Analyse des données relatives à l'impôt sur les sociétés (IS) auquel sont soumises les sociétés cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca
Encadré 10 La gestion active de la dette intérieure
Encadré 11 Possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires tout en réduisant les inégalités
Encadré 12 Etat d'avancement de l'intégration de la dimension genre au budget
Encadré 13 Vers la transparence budgétaire
Encadré 14 Les effets budgétaires et économiques de la réforme de l'IS

ANNEXE STATISTIQUE

Indicateurs économiques, financiers et sociaux

- 1. Environnement international*
- 2. Indicateurs macro-économiques*
- 3. Indicateurs sectoriels*
- 4. Echanges extérieurs*
- 5. Monnaie, crédits et prix*
- 6. Finances publiques*
- 7. Indicateurs sociaux*

Synthèse des principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux

		2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
Croissance	Taux de croissance économique (en %)	6,1	5,2	2,4	8,0	2,5	6,8
	Taux d'investissement (en %)	25,2	26,7	28,5	28,7	30,6	31,6
	Taux d'épargne nationale brute (en % du PIB)	30,7	30,5	32,2	34,5	35,3	35,2
	Taux d'ouverture de l'économie (en %)	59,6	63,6	69,4	71,4	75,4	77,3
Echanges	Solde du compte courant/PIB	3,2	1,7	1,9	2,8	2,1	1,2
	Taux de couverture des importations par les exportations de biens (en %)	61,7	55,7	53,8	53,3	50,3	50,0
	Facture énergétique/PIB (en %)	4,4	5,2	7,6	7,8	7,8	7,9
	Recettes voyages en % du PIB	6,5	7,0	7,8	9,1	9,3	9,2
Monnaie, bourse et prix	Taux de croissance de M3 (1)	8,7	7,8	14,0	17,0	18,0	
	Taux de liquidité (1)	88,6	91,5	98,7	106,6	110,8	
	Avoirs extérieurs nets en mois d'importations de biens (1)	11,2	11,0	10,8	10,9	10,8	
	Taux de croissance de l'indice de la bourse (MASI) (1)	24,0	14,7	22,5	71,1	58,9	
	Taux d'inflation (variation de l'indice du coût de la vie)	1,2	1,5	1,0	3,3	2,5	2,0
	Taux de change Euro/DH (1)	10,780	10,989	10,987	11,010	11,135	
	Taux de change dollar US/DH (1)	9,551	8,839	8,843	8,765	8,340	
Finances publiques (2)	Déficit global/PIB (en %)	-3,1	-3,0	-4,0	-1,7	-1,9	-3,0
	Recettes ordinaires en % du PIB (y.c. recettes du Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	21,3	21,7	23,4	23,5	23,8	22,7
	Pression fiscale (y.c. TVA des C.L.) (en %)	19,1	19,5	21,1	21,8	22,8	22,3
	Masse salariale en % du PIB	11,2	11,3	11,8	11,0	10,7	10,2
	Intérêts de la dette extérieure en % du PIB	0,7	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
	Taux d'endettement du trésor (a) + (b)	60,9	58,8	62,7	57,4		
	Encours de la dette extérieure du Trésor/PIB (a) Encours de la dette intérieure du Trésor/PIB (b)	16,5 44,3	14,1 44,8	13,3 49,5	11,2 46,2		
Indicateurs sectoriels	Production des quatre principales céréales (en milliers de Qx)	79594	85891	42699	91641		
	Rendement moyen des quatre principales céréales(Qx/ha)	14,3	15,1	7,9	16,5		
	Production marchande des phosphates (en milliers de tonnes) (3)	22877	25369	27254	27386	18799	
	Taux de croissance de l'indice de la production minière(%) (4)	-4,3	8,1	6,6	8,5	9,1	
	Taux de dépendance énergétique de l'étranger (en %)	95,6	95,3	96,2	96,0		
	Facture énergétique en % des exportations globales	25,2	29,8	39,8	40,1	39,6	39,2
	Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%) (4)	8,8	6,9	16,4	3,5	5,0	
	Taux de valeur ajoutée industrielle (en %)	31,6	30,4	32,0			
	Taux d'exportations industrielles (en %)	27,1	27,7	26,1			
	Taux d'investissement industriel (en %)	19,8	20,4	19,5			
	Variation de l'indice de la production industrielle (%) (4)	4,1	3,0	2,6	5,2	4,7	
	Taux de croissance des autorisations de construire (en %)	11,7	8,8	0,8			
	Taux de croissance des ventes locales du ciment (en %)	9,3	5,6	5,0	10,4		
	Nombre de nuitées touristiques dans les hôtels classés (en milliers) (1)	11173	13165	15216	16327	11999	
	Recettes touristiques en % du PIB	6,5	7,0	7,8	9,1	9,3	9,2
Densité téléphonique (fixe et mobile) pour 1000 habitants (3) Dont mobile (1)	29,1 24,9	35,6 31,2	45,4 41,0	56,6 52,5	69,6 62,2		
		2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population et chômage	Effectif de la population (en milliers) (5)	28833	29185	29520	29892	30172	30506
	Part des jeunes (15 à 24 ans) dans la population totale (en %) (5)	21,3	21,2	21,1	20,6	20,6	20,5
	Taux brut de natalité (en ‰)	21,5	21,0	20,4	20,1		
	Taux brut de mortalité (en ‰)	5,8	5,6	5,5	5,5	5,5	
	Taux de chômage urbain (%) (3)	19,5	18,3	19,3	18,4	18,4	15,5
	Taux de chômage urbain des jeunes (15-24)	35,5	34,2	34,5	33,2	32,9	31,7
	Taux de chômage urbain des diplômés (%)	26,8	25,6	26,5	25,6	25,7	20,8
Education	Taux d'analphabétisme (en %)				43,0		38,5
	Taux net de scolarisation des filles au milieu rural (1er cycle fondamental public) (en %)	78,6	82,2	83,1	84,3	87,2	88,7
	Nombre moyen d'élèves par enseignant (public)	24,1	24,6	24,7	24,6	24,5	25,1
Santé	Densité médicale (nombre de médecins du secteur public et privé pour 100 000 habitants)	44,9	47,8	50,0	51,0	52,0	
	Espérance de vie à la naissance (en ans)	70,0	70,3	70,5	70,8	70,9	
	Féminin	72,1	72,4	72,7	73,0	73,4	
	Masculin	68,0	68,2	68,5	68,7	68,6	
	Nombre d'habitants par ESSB (public)	12285	12135	12010	11904	11855	
Niveau de vie	Taux de pauvreté de la population (en %)				14,2		
	Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER) (en %)	47,8	50,0	62,0	60,0	70,0	80,0
	Taux d'électrification rurale (PERG) (%)	50,0	55,0	62,0	72,0	81,0	88,0

(1) Pour 2007, il s'agit de la situation à fin septembre (2) - Pour 2007 il s'agit de la Loi de finances actualisée et projet de loi de finances pour 2008

(3) Situation à fin août 2007 (4) Situation du 1er semestre (5) Projection CERED pour 2005 et 2006

I- Environnement international

	2003	2004	2005	2006	2007 (p)	2008 (p)
1.1 Croissance économique (En %)						
Monde	4,0	5,3	4,8	5,4	5,2	4,8
Principaux pays industrialisés (1)	1,8	2,9	2,3	2,6	2,1	1,9
Dont: États-Unis	2,5	3,6	3,1	2,9	1,9	1,9
Japon	1,4	2,7	1,9	2,2	2,0	1,7
Zone euro	0,8	2,0	1,5	2,8	2,5	2,1
Dont: France	1,1	2,5	1,7	2,0	1,9	2,0
Espagne	3,1	3,3	3,6	3,9	3,7	2,7
Europe Centrale et Orientale	4,8	6,7	5,6	6,3	5,8	5,2
Dont: Turquie	5,8	8,9	7,4	6,1	5,0	5,3
Asie en développement (2)	8,3	8,8	9,2	9,8	9,8	8,8
Dont: Inde	6,9	7,9	9,0	9,7	8,9	8,4
Philippines	4,9	6,4	4,9	5,4	6,3	5,8
Corée du sud	3,1	4,7	4,2	5,0	4,8	4,6
Chine	10,0	10,1	10,4	11,1	11,5	10,0
Amérique Latine	2,4	6,0	4,6	5,5	5,0	4,3
Dont: Argentine	8,8	9,0	9,2	8,5	7,5	5,5
Brésil	1,1	5,7	2,9	3,7	4,4	4,0
Chili	4,0	6,0	5,7	4,0	5,9	5,0
Colombie	3,9	4,9	4,7	6,8	6,6	4,8
Mexique	1,4	4,2	2,8	4,8	2,9	3,0
Uruguay	2,2	11,8	6,6	7,0	5,2	3,8
Venezuela	-7,8	18,3	10,3	10,3	8,0	6,0
Moyen-Orient	6,6	5,6	5,4	5,6	5,9	5,9
Dont: Egypte	3,2	4,1	4,5	6,8	7,1	7,3
Jordanie	4,2	8,6	7,1	6,3	6,0	6,0
Maghreb	4,6	5,1	4,1	5,2	4,3	5,6
Dont: Algérie	6,9	5,2	5,1	3,6	4,8	5,2
Maroc (3)	6,1	5,2	2,4	8,0	2,5	6,8
Tunisie	5,6	6,0	4,0	5,4	6,0	6,2
1.2 Croissance du PIB par habitant (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	1,2	2,4	1,7	2,1	1,6	1,4
Dont: États-Unis	1,5	2,7	2,1	1,9	1,0	0,9
Japon	1,2	2,7	1,9	2,2	2,0	1,0
Zone euro	0,2	1,3	1,0	2,3	2,0	1,7
Dont: Allemagne	-0,3	1,1	0,8	3,1	2,6	2,1
Espagne	1,3	1,6	1,9	2,1	1,8	1,1
France	0,4	1,8	1,1	1,4	1,3	1,5
Autres économies avancées (4)	1,8	4,1	3,3	3,7	3,7	3,2
Asie en développement (2)	7,1	7,6	8,0	8,6	8,6	7,7
Amérique Latine	0,9	4,6	3,2	4,1	3,6	2,9
Moyen-Orient	4,6	3,6	3,4	3,7	4,0	4,0

Source : World Economic Outlook, FMI - octobre 2007

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Direction de la Statistique jusqu'à 2006 et estimation et prévision de la DEPF pour 2007 et 2008

(4) Les pays de l'agrégat "Autres économies avancées" sont: Australie, Chypre, Danemark, Hong-Kong, Island, Israël, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, Norvège, Singapour, Suède, Suisse et Taiwan

1- Environnement international (Suite 1)

	2003	2004	2005	2006	2007 (p)	2008 (p)
1.3 Croissance de la demande intérieure totale (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	2,1	3,1	2,3	2,5	1,6	1,9
Dont: Etats Unis	2,8	4,1	3,1	2,8	1,4	1,6
Japon	0,8	1,9	1,7	1,4	1,2	1,6
Zone euro	1,5	1,9	1,7	2,6	2,1	2,4
Dont: Allemagne	0,6	-0,2	0,3	1,9	1,2	2,4
Espagne	3,8	4,8	5,1	4,9	4,3	2,8
France	1,7	3,2	2,3	2,4	1,5	2,7
Autres économies avancées (2)	1,5	4,5	3,3	3,5	4,4	3,5
1.4 Croissance de la FBCF (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	1,8	4,3	4,1	3,8	0,5	0,7
Dont: États-Unis	3,2	6,1	5,8	2,6	-2,4	-1,3
Japon	-0,5	1,4	2,4	3,4	0,7	1,9
Zone euro	1,2	2,3	2,6	5,0	4,8	3,3
Dont: Allemagne	-0,3	-0,2	1,0	6,1	6,0	3,8
Espagne	5,9	5,1	6,9	6,8	5,8	3,0
France	2,2	3,6	4,0	3,7	3,9	3,3
Autres économies avancées (2)	2,8	7,4	4,3	5,2	6,8	4,0
1.5 Echanges extérieurs						
Commerce mondial	5,5	10,8	7,5	9,2	6,6	6,7
Taux de croissance des exportations de biens et services (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	1,7	8,1	5,6	8,4	4,4	4,7
Dont: États-Unis	1,3	9,7	6,9	8,4	6,8	6,1
Japon	9,2	14,0	6,9	9,6	6,7	3,4
Zone euro	1,4	6,8	4,5	7,8	6,0	5,5
Dont: Allemagne	2,5	10,0	7,1	12,5	7,7	6,2
Espagne	3,7	4,2	2,6	5,1	4,1	4,0
France	-1,2	4,0	2,8	5,5	3,7	6,1
Europe centrale et orientale	11,4	15,4	9,7	13,3	11,8	10,4
Asie en développement (3)	15,1	20,3	17,8	17,6	12,9	12,1
Amérique Latine	3,2	9,1	7,6	4,8	5,0	4,9
Moyen-Orient	11,8	8,2	4,7	3,8	3,8	4,2
Taux de croissance des importations de biens et services (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	3,5	8,4	5,8	7,0	2,4	4,2
Dont: États-Unis	4,1	11,3	5,9	5,9	2,1	2,6
Japon	3,9	8,1	5,8	4,6	2,1	4,3
Zone euro	2,8	6,7	5,1	7,8	5,6	6,1
Dont: Allemagne	5,4	7,2	6,7	11,2	5,7	7,9
Espagne	6,2	9,6	7,7	8,3	6,2	4,0
France	1,1	7,1	5,0	6,8	4,4	6,8
Europe Centrale et Orientale	11,0	16,7	9,0	12,9	13,4	10,4
Asie en développement (3)	15,7	19,1	12,6	17,5	10,8	12,1
Amérique Latine	0,5	14,2	10,9	12,5	12,5	8,1
Moyen-Orient	4,0	13,8	14,9	12,9	9,4	11,7

Source : World Economic Outlook, FMI - octobre 2007

(p) Prévisions

- (1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni
(2) Les pays de l'agrégat "Autres économies avancées" sont: Australie, Chypre, Danemark, Hong-Kong, Island, Israël, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, Norvège, Singapour, Suède, Suisse et Taiwan.
(3) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

1- Environnement international (Suite 2)

	2003	2004	2005	2006	2007 (p)	2008 (p)
Termes de l'échange (biens et services)						
Economies avancées (1)	1.0	-0.1	-1.6	-0.9	0.2	-0.2
Dont: États-Unis	-0.9	-1,3	-2,7	-0,2	0,3	-0,9
Japon	-2,0	-4,0	-6,0	-6,4	-3,2	0,2
Zone Euro	0.9	-0.4	-1.4	-1.0	-0.2	0.0
Autres économies émergentes et pays en développement (2)	0.9	3.0	5.7	4.7	0.2	1.0
Demande mondiale adressée au Maroc en volume (3)	3,15	6,85	5,95	7,15	5,10	4,93
Union européenne	2,79	6,17	5,82	7,35	5,00	4,53
Hors Union européenne	4,51	9,30	6,43	6,44	5,48	6,32
1.6 Balance des transactions courantes en % du PIB						
Principaux pays industrialisés (4)	-1,5	-1,4	-2,0	-2,2	-1,9	-1,9
Dont: États-Unis	-4,8	-5,5	-6,1	-6,2	-5,7	-5,5
Japon	3,2	3,7	3,6	3,9	4,5	4,3
Zone euro	0,5	1,1	0,3	0,0	-0,2	-0,4
Dont: Allemagne	1,9	4,3	4,6	5,0	5,4	5,1
Espagne	-3,5	-5,3	-7,4	-8,6	-9,8	-10,2
France	0,8	0,1	-1,1	-1,2	-1,6	-1,8
Europe Centrale et Orientale	-4,5	-5,9	-5,2	-6,6	-7,3	-7,5
Dont: Turquie	-3,3	-5,2	-6,2	-7,9	-7,5	-7,0
Asie en développement (5)	2,8	2,6	4,1	5,9	6,9	7,0
Dont: Corée du sud	2,0	4,1	1,9	0,7	0,1	-0,4
Chine	2,8	3,6	7,2	9,4	11,7	12,2
Inde	1,5	0,1	-1,0	-1,1	-2,1	-2,6
Philippines	0,4	1,9	2,0	4,3	3,8	2,6
Amérique Latine	0,4	1,0	1,4	1,5	0,6	0,0
Dont: Argentine	6,3	2,1	1,9	2,5	0,9	0,4
Brésil	0,8	1,8	1,6	1,2	0,8	0,3
Chili	-1,1	2,2	1,1	3,6	3,7	2,3
Colombie	-1,2	-0,9	-1,5	-2,1	-3,9	-3,5
Mexique	-1,4	-1,0	-0,6	-0,3	-0,7	-1,1
Uruguay	-0,5	0,3	0,0	-2,4	-2,8	-2,8
Venezuela	14,1	13,8	17,8	15,0	7,8	4,1
Moyen-Orient	8,3	11,7	19,4	19,7	16,7	16,0
Dont: Egypte	2,4	4,3	3,2	0,8	1,4	0,8
Jordanie	11,6	0,0	-17,9	-14,0	-12,6	-11,9
Maghreb	-0,5	7,1	11,7	16,4	10,4	9,7
Dont: Algérie	13,0	13,1	20,7	25,6	19,4	18,4
Maroc (6)	3,2	1,7	1,9	2,8	2,1	1,2
Tunisie	-2,9	-2,0	-1,1	-2,3	-2,6	-2,7

Source : World Economic Outlook, FMI - octobre 2007

(p) Prévisions

(1) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

(2) Les pays de l'agrégat "Autres économies émergentes et pays en développement" regroupe tous les pays en développement et émergents du monde

(3) Source Société Générale - avril 2007 ; Calculs DEPF

(4) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(5) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(6) Source: Direction de la Statistique et Office des changes jusqu'à 2006 et estimation et prévision de la DEPF pour 2007 et 2008

I- Environnement international (Suite 3)

	2003	2004	2005	2006	2007 (p)	2008 (p)
1.7 Flux nets de capitaux étrangers privés vers les pays émergents (En milliards de \$)						
Asie en émergence (1)	65,3	146,8	83,3	40,5	157,2	5,1
Amérique latine	22,2	14,5	35,3	9,9	83,7	47,5
Afrique	7,0	17,2	26,5	17,3	42,1	45,9
Moyen Orient et Israël	1,7	-22,1	-24,5	-28,1	-10,6	4,5
Pays de l'europe centrale et orientale	53,7	75,3	116,1	122,4	140,5	145,5
Total pays émergents et pays en développement	168,3	239,4	271,1	220,9	495,4	291,3
Investissements directs nets	164,4	191,5	262,7	258,3	302,2	293,9
Investissements de portefeuille	-11,7	21,1	23,3	-111,9	20,6	-93,1
Autres flux nets de capitaux privés	14,5	25,1	-17,0	73,6	171,0	88,8
1.8 Solde budgétaire de l'administration générale (en % du PIB)						
Principaux pays industrialisés (2)	-4,8	-4,2	-3,5	-2,7	-2,4	-2,6
Dont: États-Unis	-4,8	-4,4	-3,6	-2,6	-2,6	-2,9
Japon	-8,0	-6,2	-4,8	-4,1	-3,9	-3,8
Zone euro	-3,1	-2,9	-2,6	-1,6	-0,9	-1,1
Dont: Allemagne	-4,0	-3,8	-3,4	-1,6	-0,2	-0,5
France	-4,1	-3,6	-3,0	-2,5	-2,5	-2,7
Italie	-3,5	-3,5	-4,2	-4,4	-2,1	-2,3
Espagne	0,0	-0,2	1,1	1,8	1,4	0,8
1.9 Taux d'intérêt (3)						
A court terme (En %)						
États-Unis	1,25	2,30	4,54	5,36	4,75	3,75
Japon	0,10	0,10	0,07	0,57	0,75	1,45
Zone euro	2,12	2,16	2,49	3,73	4,15	4,25
A long terme (En %)						
États-Unis	4,27	4,20	4,40	4,70	4,00	4,75
Japon	1,37	1,44	1,48	1,69	1,45	2,00
Zone euro	4,33	3,68	3,30	3,96	4,10	4,85
1.10 Taux de chômage (En %)						
Economies avancées (4)	6,6	6,3	6,0	5,6	5,3	5,7
Dont: États-Unis	6,0	5,5	5,1	4,6	4,7	5,7
Japon	5,3	4,7	4,4	4,1	4,0	4,0
Corée du Sud	3,6	3,7	3,7	3,5	3,3	3,1
Zone euro	8,7	8,8	8,6	7,8	6,9	6,8
Dont: Allemagne	8,8	9,2	9,1	8,1	6,5	6,3
France	9,5	9,6	9,7	9,5	8,6	8,0
Espagne	11,5	11,0	9,2	8,5	8,1	8,2

Source : World Economic Outlook, FMI - octobre 2007

(p) Prévisions

(1) Les pays de l'agrégat "Asie en émergence" sont les pays du continent asiatique à l'exception du Japon et des pays du Moyen-Orient

(2) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(3) BNP PARIBAS; Septembre 2007

(4) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les États-unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

I- Environnement international (Suite 4)

	2003	2004	2005	2006	2007 (p)	2008 (p)
1.11 Inflation (Prix à la consommation)						
Principaux pays industrialisés (1)	1,7	2,0	2,3	2,3	2,1	1,9
Dont: États-Unis	2,3	2,7	3,4	3,2	2,7	2,3
Japon	-0,3	0,0	-0,3	0,3	0,0	0,5
Zone euro	2,1	2,1	2,2	2,2	2,0	2,0
Dont: Espagne	3,1	3,1	3,4	3,6	2,5	2,8
France	2,2	2,3	1,9	1,9	1,6	1,8
Europe Centrale et Orientale	9,2	6,1	4,9	5,0	5,1	4,1
Dont: Turquie	25,3	8,6	8,2	9,6	8,2	4,6
Asie en développement (2)	2,5	4,1	3,6	4,0	5,3	4,4
Dont: Chine	1,2	3,9	1,8	1,5	4,5	3,9
Corée du sud	3,5	3,6	2,8	2,2	2,6	2,7
Inde	3,8	3,8	4,2	6,1	6,2	4,4
Philippines	3,5	6,0	7,6	6,2	3,0	4,0
Amérique Latine	10,6	6,5	6,3	5,4	5,3	5,8
Dont: Argentine	13,4	4,4	9,6	10,9	9,5	12,6
Colombie	7,1	5,9	5,0	4,3	5,5	4,6
Chili	2,8	1,1	3,1	3,4	3,9	4,1
Mexique	4,5	4,7	4,0	3,6	3,9	4,2
Uruguay	19,4	9,2	4,7	6,4	8,0	6,8
Venezuela	31,1	21,7	16,0	13,7	18,0	19,0
Moyen-Orient	6,2	7,2	6,9	7,5	10,8	9,2
Dont: Égypte	3,2	8,1	8,8	4,2	10,9	7,8
Jordanie	1,6	3,4	3,5	6,3	5,0	4,5
Maghreb	2,2	2,9	1,5	3,1	3,6	3,4
Dont: Algérie	2,6	3,6	1,6	2,5	4,5	4,3
Maroc (3)	1,2	1,5	1,0	3,3	2,5	2,0
Tunisie	2,7	3,6	2,0	4,5	3,0	3,0
1.12 Cours internationaux des principaux produits						
Pétrole (\$/bbl) (4)	28,9	37,8	53,4	64,3	68,5	75,0
Phosphates bruts (\$/t)	40,4	38,0	39,0	44,0	46,0	46,0
Blé dur Etats Unis (\$/t)	148,1	156,9	142,0	192,0	210,0	210,0
Sucre (free market) (\$/t)	15,2	15,6	20,0	33,0	26,0	26,0
Matières premières agricoles (taux de variation annuel)	3,7	5,5	1,6	10,1	3,5	-1,8
Métaux (taux de variation annuel)	12,2	36,1	26,4	56,5	17,9	-12,0

Source : World Economic Outlook, FMI - octobre 2007, Banque Mondiale - Commodity prices data

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Direction de la Statistique jusqu'à 2006 et estimation et prévision de la DEPF pour 2007 et 2008

(4) Moyenne annuelle des cours de : UK Brent, Dubaï et West Texas Intermediate

2- Indicateurs macro-économiques (1)

	2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
2.1 - PIB en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)	6,1	5,2	2,4	8,0	2,5	6,8
Valeurs ajoutées par branche en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)						
Secteur primaire	20,3	7,3	-11,8	21,0	-16,4	12,3
Agriculture, chasse et services annexes	24,1	8,3	-13,9	25,0	-18,0	12,8
Pêche, aquaculture	-15,2	-5,4	16,6	-15,7		
Secteur secondaire	4,4	3,4	6,0	4,7		
Industrie d'extraction	1,2	9,7	3,0	1,8		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	4,3	-0,2	4,1	3,9		
Industrie alimentaire et tabac	3,2	-1,1	6,9			
Industrie du textile et du cuir	-2,3	-1,5	1,8			
Autres industries manufacturières	2,4	-1,1	2,0			
Industrie chimique et parachimique	14,3	-0,7	2,9			
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	3,0	3,6	5,9			
Energie	1,3	10,9	15,2	2,8		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	-81,0	164,1	118,1	-29,4		
Electricité et eau	10,2	5,3	7,6	6,7		
Bâtiment et travaux publics	8,0	8,0	7,3	8,6		
Services	4,2	5,4	5,0	5,5		
Commerce	2,5	5,5	3,7	6,2		
Hôtels et restaurants	-0,4	8,4	8,1	8,7		
Transports	0,5	12,9	5,0	6,2		
Postes et télécommunications	11,4	10,7	8,3	10,3		
Activités financières et assurances	5,3	4,1	9,2	9,5		
Services rendus aux entreprises et services personnels	7,4	5,3	4,5	6,0		
Administration publique générale et sécurité sociale	0,7	4,3	5,0	3,2		
Education, santé et action sociale	5,4	1,5	4,8	2,6		
Branche fictive	3,6	5,4	9,1	8,9		
PIB hors agriculture	3,7	4,8	4,9	6,2	5,6	6,1
Contribution des principales branches à la croissance du PIB en volume (En nombre de points de la croissance)						
PIB en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)	6,1	5,2	2,4	8,0	2,5	6,8
Secteur primaire	3,0	1,1	-1,7	2,5	-2,3	1,3
Agriculture, chasse et services annexes	3,2	1,2	-1,9	2,7		
Pêche, aquaculture	-0,2	-0,1	0,2	-0,2		
Secteur secondaire	1,1	0,8	1,5	1,2		
Industrie d'extraction	0,0	0,2	0,0	0,0		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	0,6	0,0	0,6	0,6		
Industrie alimentaire et tabac	0,1	0,0	0,2			
Industrie du textile et du cuir	-0,1	-0,1	0,1			
Autres industries manufacturières	0,0	0,0	0,0			
Industrie chimique et parachimique	0,5	0,0	0,1			
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	0,1	0,1	0,2			
Energie	0,0	0,3	0,4	0,1		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	-0,2	0,2	0,2	-0,1		
Electricité et eau	0,3	0,1	0,2	0,2		
Bâtiment et travaux publics	0,4	0,4	0,4	0,5		
Services	2,1	2,6	2,5	2,8		
Commerce	0,3	0,6	0,4	0,7		
Hôtels et restaurants	0,0	0,2	0,2	0,2		
Transports	0,0	0,5	0,2	0,2		
Postes et télécommunications	0,3	0,3	0,3	0,4		
Activités financières et assurances	0,3	0,2	0,4	0,5		
Services rendus aux entreprises et services personnels	0,9	0,6	0,5	0,8		
Administration publique générale et sécurité sociale	0,1	0,4	0,4	0,3		
Education, santé et action sociale	0,5	0,1	0,4	0,2		
Branche fictive	-0,2	-0,2	-0,4	-0,4		
PIB hors agriculture	3,1	4,1	4,1	5,5	4,8	5,4

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2006

p : Prévisions DEPF

(1) données macroéconomiques selon le nouveau système de la comptabilité nationale base 1998

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 1)

	2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
2.2 - PIB aux prix courants (En millions DH)	476987	500081	522649	575271	602728	655730
Secteur primaire	73933	73672	62650	80475	63165	73486
Agriculture, chasse et services annexes	68759	68575	56468	74312		
Pêche, aquaculture	5174	5097	6182	6163		
Secteur secondaire	119418	125040	136349	142538		
Industrie d'extraction	7822	7704	8646	10271		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	73547	74498	80766	84528		
Industrie alimentaire et tabac	17476	17791	20589			
Industrie du textile et du cuir	17042	17025	18303			
Autres industries manufacturières	7701	7770	8133			
Industrie chimique et parachimique	17398	17955	19276			
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	13930	13958	14465			
Energie	13670	14016	16374	16045		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	479	969	1750	1465		
Electricité et eau	13191	13047	14624	14580		
Bâtiment et travaux publics	24379	28822	30563	31694		
Services	234176	250632	270706	290175		
Commerce	52591	54438	57277	63177		
Hôtels et restaurants	9916	11129	12424	12759		
Transports	17368	18722	18657	19534		
Postes et télécommunications	13814	15395	17974	19717		
Activités financières et assurances	22479	23675	26524	29866		
Services rendus aux entreprises et services personnels	56464	60966	65533	71911		
Administration publique générale et sécurité sociale	39493	43729	47899	50102		
Education, santé et action sociale	41759	43663	47618	49047		
Branche fictive	-19708	-21085	-23200	-25938		
PIB hors agriculture	403054	426409	459999	494796	539563	582244
Structure du PIB aux prix courants (En %)						
Secteur primaire	15,5	14,7	12,0	14,0	10,5	11,2
Agriculture, chasse et services annexes	14,4	13,7	10,8	12,9		
Pêche, aquaculture	1,1	1,0	1,2	1,1		
Secteur secondaire	25,0	25,0	26,1	24,8		
Industrie d'extraction	1,6	1,5	1,7	1,8		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	15,4	14,9	15,5	14,7		
Industrie alimentaire et tabac	3,7	3,6	3,9			
Industrie du textile et du cuir	3,6	3,4	3,5			
Autres industries manufacturières	1,6	1,6	1,6			
Industrie chimique et parachimique	3,6	3,6	3,7			
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	2,9	2,8	2,8			
Energie	2,9	2,8	3,1	2,8		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	0,1	0,2	0,3	0,3		
Electricité et eau	2,8	2,6	2,8	2,5		
Bâtiment et travaux publics	5,1	5,8	5,8	5,5		
Services	49,1	50,1	51,8	50,4		
Commerce	11,0	10,9	11,0	11,0		
Hôtels et restaurants	2,1	2,2	2,4	2,2		
Transports	3,6	3,7	3,6	3,4		
Postes et télécommunications	2,9	3,1	3,4	3,4		
Activités financières et assurances	4,7	4,7	5,1	5,2		
Services rendus aux entreprises et services personnels	11,8	12,2	12,5	12,5		
Administration publique générale et sécurité sociale	8,3	8,7	9,2	8,7		
Education, santé et action sociale	8,8	8,7	9,1	8,5		
Branche fictive	-4,1	-4,2	-4,4	-4,5		
PIB hors agriculture	84,5	85,3	88,0	86,0	89,5	88,8

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2006
p : Prévisions DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 2)

	2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
2.3 - Équilibre ressources-emplois en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)						
Produit intérieur brut	6,1	5,2	2,4	8,0	2,5	6,8
Importations de biens et services	8,1	9,7	7,3	6,7		
Consommation finale intérieure	6,2	5,3	1,4	3,9		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	1,1	5,1	2,2	3,8		
Dépenses de consommation finale des ménages	7,8	5,3	1,1	3,9		
Formation brute du capital fixe	8,2	8,5	7,4	8,3		
Exportations de biens et services	-0,5	6,0	10,3	10,5		
Contribution des éléments de la demande à la croissance en volume (en points)						
Produit intérieur brut	6,1	5,2	2,4	8,0	2,5	6,8
Importations de biens et services	2,6	3,0	2,5	2,5		
Consommation finale intérieure	4,7	4,0	1,0	2,9		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	0,2	0,9	0,4	0,7		
Dépenses de consommation finale des ménages	4,5	3,0	0,6	2,2		
Formation brute du capital fixe	2,1	2,1	2,0	2,4		
Exportations de biens et services	-0,1	1,7	3,0	3,3		
2.4 - Équilibre ressources-emplois aux prix courants (En millions de DH)						
Produit intérieur brut	476987	500081	522649	575271	602728	655730
Importations de biens et services	149155	171973	197443	220998	250659	279868
Consommation finale intérieure	360180	382355	396578	424334	449535	486240
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	86018	94112	100580	105207	112902	120491
Dépenses de consommation finale des ménages	274162	288243	295998	319127	336633	365748
Formation brute du capital fixe	120360	133404	149054	165301	184694	207258
Variation de stocks	10682	10342	9078	16714	15185	15330
Exportations de biens et services	134920	145953	165382	189921	203973	226771
Taux de croissance des éléments de la demande aux prix courants (En %)						
Produit intérieur brut	6,9	4,8	4,5	10,1	4,8	8,8
Importations de biens et services	4,2	15,3	14,8	11,9	13,4	11,7
Consommation finale intérieure	5,9	6,2	3,7	7,0	5,9	8,2
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	5,2	9,4	6,9	4,6	7,3	6,7
Dépenses de consommation finale des ménages	6,1	5,1	2,7	7,8	5,5	8,6
Formation brute du capital fixe	7,2	10,8	11,7	10,9	11,7	12,2
Exportations de biens et services	1,1	8,2	13,3	14,8	7,4	11,2
Eléments de la demande en % du PIB nominal						
Importations de biens et services	31,3	34,4	37,8	38,4	41,6	42,7
Consommation finale intérieure	75,5	76,5	75,9	73,8	74,6	74,2
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	18,0	18,8	19,2	18,3	18,7	18,4
Dépenses de consommation finale des ménages	57,5	57,6	56,6	55,5	55,9	55,8
Formation brute du capital fixe (Taux d'investissement)	25,2	26,7	28,5	28,7	30,6	31,6
Variation des stocks	2,2	2,1	1,7	2,9	2,5	2,3
Exportations de biens et services	28,3	29,2	31,6	33,0	33,8	34,6
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (1)	59,6	63,6	69,4	71,4	75,4	77,3
Taux de pénétration (En %) (2)	30,4	32,7	35,6	36,4	38,6	39,5

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2006

(1) Total des exportations et des importations des B & S rapporté au PIB nominal

(2) Importations de biens et services rapportées à la demande intérieure de B&S. Il peut être interprété comme étant le degré d'ouverture du marché intérieur aux produits d'origine étrangère.

(p) : Prévisions DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 3)

	2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
2.5 - Formation brute du capital fixe en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)	8,2	8,5	7,4	8,3		
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	13,2	3,5	-18,9			
Produits de l'industrie	15,0	13,8	7,4			
Produits du bâtiment et travaux publics	3,9	5,0	8,8			
Produits des Services	-1,8	4,2	5,7			
Contribution des produits à la croissance de la FBCF en volume (En nombre de points de la croissance)						
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	0,3	0,1	-0,5			
Produits de l'industrie	5,9	5,6	3,0			
Produits du bâtiment et travaux publics	2,0	2,6	4,5			
Produits des Services	-0,1	0,2	0,3			
2.6 - Formation brute du capital fixe aux prix courants (En millions de DH)	120360	133404	149054	165301	184694	207258
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	2941	3303	2776			
Produits de l'industrie	48507	54757	61791			
Produits du bâtiment et travaux publics	62528	68623	77208			
Produits des Services	6384	6721	7274			
Taux de croissance (En %)	7,2	10,8	11,7	10,9	11,7	12,2
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	1,8	12,3	-16,0			
Produits de l'industrie	10,0	12,9	12,8			
Produits du bâtiment et travaux publics	6,2	9,7	12,5			
Produits des Services	-1,2	5,3	8,2			
Structure (En %)						
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	2,4	2,5	1,9			
Produits de l'industrie	40,3	41,0	41,5			
Produits du bâtiment et travaux publics	52,0	51,4	51,8			
Produits des Services	5,3	5,0	4,9			
2.7 - Revenu national brut disponible aux prix courants (En millions de DH)	506460	534652	564730	622673	662333	716945
Ressources						
Revenu national brut	467029	491327	516889	567065		
PIB	476987	500081	522649	575271	602728	655730
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-9958	-8754	-5760	-8206		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	39431	43325	47841	55608		
Emplois						
Dépenses de consommation finale	360180	382355	396578	424334	449535	486240
Ménages	274162	288243	295998	319127	336633	365748
Administrations publiques	86018	94112	100580	105207	112902	120491
Epargne nationale brute	146280	152297	168152	198340	212798	230705
Taux de croissance du revenu national brut disponible	7,3	5,6	5,6	10,3	6,4	8,2
Ressources						
Revenu national brut	7,3	5,2	5,2	9,7		
PIB	6,9	4,8	4,5	10,1	4,8	8,8
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-6,7	-12,1	-34,2	42,5		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	7,5	9,9	10,4	16,2		
Emplois						
Dépenses de consommation finale	5,9	6,2	3,7	7,0	5,9	8,2
Ménages	6,1	5,1	2,7	7,8	5,5	8,6
Administrations publiques	5,2	9,4	6,9	4,6	7,3	6,7
Epargne nationale brute	10,9	4,1	10,4	18,0	7,3	8,4

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2006
p : Prévisions du Haut commissariat au Plan

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 4)

	2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
Structure du revenu national brut disponible (En %)						
Propension moyenne à consommer (En %) (1)	71,1	71,5	70,2	68,1	67,9	67,8
Ménages	54,1	53,9	52,4	51,3	50,8	51,0
Administrations publiques	17,0	17,6	17,8	16,9	17,0	16,8
Taux d'épargne nationale brute (En %) (2)	28,9	28,5	29,8	31,9	32,1	32,2
2.8 - Compte capital de la nation (En millions de DH)						
Ressources	146183	152226	168112	198314		
Epargne nationale brute	146280	152297	168152	198340	212798	230705
Transferts nets en capital reçu du reste du monde	-97	-71	-40	-26		
Emplois	146183	152226	168112	198314		
Formation brute du capital fixe	120360	133404	149054	165301	184694	207258
Variation des stocks	10682	10342	9078	16714	15185	15330
Besoin de financement	15141	8480	9980	16299		
Déficit en ressources en % du PIB	3,2	1,7	1,9	2,8		

Source : Haut commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2006

(1) Consommation nationale rapportée au revenu national brut disponible.

(2) Épargne nationale brute rapportée au revenu national brut disponible.

p : Prévisions du Haut ommissariat au Plan

3- Indicateurs sectoriels

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
3.1 - Agriculture et pêche					
Agriculture					
Moyenne des précipitations Nationales (En mm)	490,8	511,4	228,4	375,4	221,0
Superficie cultivée selon les principales cultures agricoles (En milliers ha)					
Céréales	5554	5680	5392	5584	
Blé dur	1093	1111	1059	1069	194
Blé tendre	1896	1953	1907	2038	506
Orge	2267	2324	2180	2189	301
Maïs	247	245	246	244	
Légumineuses	359	365	351	373	
Oléagineuses	125	84	72	49	
Tournesol	104	63	52	33	
Arachides	22	22	20	15	
Cultures industrielles	229	218	190	171	
Betterave	65	61	70	49	
Canne à sucre	13	18	13	14	
Superficie Cultivée totale	7281	7417	7134	7260	
Superficie Cultivable	8978	9041	8988	8951	
Superficie Cultivée / Cultivable	81,1	82,0	79,4	81,1	
Production des principales cultures (En milliers de qx)					
Céréales	79594	85891	42699	91641	
Blé dur	17662	20248	9407	20955	4394
Blé tendre	33806	35151	21024	42313	10632
Orge	26204	27603	11021	25351	5436
Maïs	1286	2241	501	3022	
Légumineuses	2321	2411	1487	3322	
Oléagineuses	1117	1007	652	700	
Tournesol	906	492	182	276	
Arachides	211	515	470	382	
Cultures industrielles	43273	40622	40838	36680	
Betterave	34285	31900	33015	27000	
Canne à sucre	8986	8722	7823	9680	
Rendement des principales cultures (En qx/ha)					
Céréales	14,3	15,1	7,9	16,5	
Blé dur	16,2	18,2	8,9	19,6	22,7
Blé tendre	17,8	18,0	11,0	20,8	21,0
Orge	11,6	11,9	5,1	11,6	18,1
Maïs	5,2	9,2	2,0	12,4	
Légumineuses	6,5	8,2	4,2	8,9	
Oléagineuses	8,9	12,0	9,1	13,6	
Tournesol	8,8	7,9	3,5	8,5	
Arachides	9,8	23,9	24,1	25,7	
Cultures industrielles	189,0	186,3	214,5	207,9	
Betterave	528,3	527,3	475,0	517,9	
Canne à sucre	713,2	492,8	588,2	695,0	
Production des cultures maraîchères					
(En milliers de tonnes)	6200	6698	6272	72520	
dont (En %) :					
Tomates	13,5	14,4	19,2	17,2	
Pomme de terre	23,1	22,1	23,6	21,6	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
 - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
 - Haut commissariat au Plan

3- Indicateurs sectoriels (Suite 1)

	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	
Production des agrumes (En milliers de tonnes)	1315	1138	1320	1138	
Structure de l'utilisation des agrumes (En %) :					
Consommation locale	60,0	61,6	62,9		
Exportation	36,7	38,4	37,1		
Consommation des agrumes par habitant (En Kg/H/An)	26,4	23,4	27,6		
Elevage	2003	2004	2005	2006	
Effectif du cheptel (passage mars-avril) (En milliers de têtes)	24640	25114	24925	25370	
Bovins	2689	2729	2722	2755	
Ovins	16743	17026	16872	17260	
Caprins	5208	5359	5332	5355	
Effectif des abattages contrôlés (En milliers de têtes)	4012	4546	5096		
Bovins	774	627	672		
Ovins	2195	2450	2978		
Caprins	1043	1469	1446		
Pêche maritime					
Etat de la flotte de la pêche nationale					
Nombre de bateaux (En nombre)	2917	2942	2970	3040	
dont Pêche côtière (En %)	84,7	84,8	84,9	85,2	
Tonnage (En tonne de jauge brute)	240200	246980	253456	260944	
dont Pêche côtière (En %)	40,1	41,4	42,9	43,7	
Production halieutique nationale					
Quantité (En milliers de tonnes)	914	908	946	889	
Part de la pêche côtière (En %)	94,7	95,0	91,5	79,8	
Valeur (En millions dh)	4695	4474	6641	6643	
Part de la pêche hauturière (En %)	30,7	27,3	44,7	41,0	
Prix moyen à la tonne (dh/Kg)	5,1	4,9	7,0	7,5	
Pêche côtière	3,5	3,5	3,9	5,1	
Pêche hauturière	38,5	41,1	46,0	29,3	
Structure de la destination des produits de la pêche côtière en quantité (En %)					
Consommation locale	40,0	36,9	39,0	51,0	
Conserve	20,1	16,6	15,3	22,2	
Congélation	3,6	3,3	5,5	6,4	
Sous produits	34,8	41,8	39,4	19,5	
3.2- Mines	2003	2004	2005	2006	2007(1)
Production et utilisation des phosphates (En milliers de tonnes)					
Production marchande	22877	25369	27254	27386	18799
Ventes locales	12009	13401	13888	13834	
Exportation	11010	11828	13385	13505	9460
Production et exportation de l'acide phosphorique					
Production (En milliers de tonnes)	2930	3254	3022	3409	2279
Exportation (En milliers de tonnes)	1672	2037	2164	2064	1324
Exportation (En millions de dh)	4330	5622	6880	6999	5080
Prix moyens à l'exportation (En dh/tonne)	2590	2760	3179	3391	3837
Taux d'exportation des phosphates (2)	48,1	46,6	49,1	49,3	50,3
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	11939	13903	16202	17508	14010
Part des produits dérivés des phosphates (En %)	70,3	73,0	71,8	71,0	72,3

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Pêches
- OCP

(1) Situation à fin août 2007

(2) Rapport de l'exportation à la production marchande.

3- Indicateurs sectoriels (Suite 2)

	2003	2004	2005	2006	2007(1)
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%) (2)	-4,3	8,1	6,6	8,5	9,1
Minerais métalliques	-24,2	-15,3	0,4	10,1	9,0
Produits divers des industries extractives	-1,8	10,5	7,0	1,5	11,4
3.3- Énergie et eau					
Bilan du secteur énergétique (En milliers de TEP)					
Production locale	476	524	467	515	
Structure (En %)					
Electricité hydraulique	79,5	80,1	78,7	82,1	
Electricité éolienne	11,1	9,9	11,4	10,1	
Charbon	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pétrole brut	2,0	1,9	2,5	1,9	
Gaz naturel	7,4	8,1	7,4	5,8	
Importation	11126	11955	13321	12420	
Structure (En %)					
Electricité	3,4	3,3	1,3	4,2	
Charbon	29,0	30,2	29,3	30,2	
Pétrole brut	38,6	47,4	49,3	46,9	
Produits pétroliers	29,1	19,0	20,2	18,7	
Consommation totale	10765	11272	12288	12938	
Structure (En %)					
Electricité hydraulique	7,5	7,7	4,3	6,6	
Charbon	30,4	32,2	31,7	29,0	
Produits pétroliers	62,1	61,9	60,7	60,9	
Gaz naturel	0,3	0,4	3,3	3,5	
Déficit énergétique	10289	10748	11821	12423	
Taux de dépendance énergétique (En %) (3)	95,6	95,3	96,2	96,0	
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%) (2)	8,8	6,9	16,4	3,5	5,0
Production locale d'électricité (En millions de KWh)	16779	17945	19517	21109	
Part de l'ONE (En %)	34,4	34,8	33,0	28,1	
Dont Thermique (En %)	25,8	25,9	28,2	24,0	
Production concessionnelle	56,7	56,2	62,4	62,3	
Consommation de l'électricité (En millions de KWh)	15214	16288	17630	19258	
Dont (En %) :					
Distribué par l'ONE	49,7	51,0	51,9	53,6	
Ventes totales aux distributeurs	50,3	49,0	48,1	46,4	
Consommation d'énergie électrique distribuée par l'ONE (En millions de kWh)	7567	8304	9155	10326	
Haute et moyenne tension	4907	5366	5826	6499	
Basse tension	2661	2938	3329	3827	
Exploitation de l'eau potable en milieu urbain					
Production de l'ONEP (En millions de m³)	696	710	751		
Ventes de l'ONEP (En millions de m³)	622	626	661		
Taux de remplissage des barrages (En %)	65,7	55,1	41,9	54,7	46,7
Al wahda	80,2	65,8	57,7	74,6	69,6
Al Massira	25,2	27,5	31,8	19,3	16,7
Bine El ouuidane	42,7	51,9	64,3	46,2	49,7
Idriss 1er	62,8	93,0	73,3	51,4	53,6

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut commissariat au Plan
- ONE, ONEP

(1) Situation au premier semestre

(5) Depuis 2005, les données correspondent aux taux de variation de l'indice de la production selon la nouvelle base 1998

(2) Taux de dépendance énergétique = Déficit énergétique / Consommation d'énergie

Déficit énergétique = Consommation d'énergie - Production d'énergie

(3) Situation à fin août 2007

3- Indicateurs sectoriels (Suite 3)

	2003	2004	2005		
3.4 Industries de transformation					
Production industrielle totale : (En millions de dh)	178361	187642	209559		
Taux de croissance (En %) :	1,5	5,2	11,7		
Structure selon les branches d'activité (En %) :					
Agro-alimentation	33,4	31,7	29,5		
Textile et cuir	14,8	13,8	12,0		
Chimie et parachimie	34,2	37,0	39,8		
Mécanique et métallurgique	11,8	11,4	12,7		
Électricité et électronique	5,8	6,0	6,1		
Taux de valeur ajoutée industrielle par branches d'activité (En %) (2)	31,6	30,4	32,0		
Agro-alimentation	29,0	30,3	39,7		
Textile et cuir	39,0	39,2	38,4		
Chimie et parachimie	32,1	27,9	26,8		
Mécanique et métallurgique	28,8	29,3	26,1		
Électricité et électronique	30,8	28,3	28,6		
Taux d'investissement par branches d'activité (En %) (3)	19,8	20,4	19,5		
Agro-alimentation	21,0	15,1	11,9		
Textile et cuir	16,2	13,5	16,1		
Chimie et parachimie	19,9	31,9	23,7		
Mécanique et métallurgique	24,4	14,0	37,3		
Électricité et électronique	16,0	15,4	19,2		
Taux d'exportation par branches d'activité (En %) (4)	27,1	27,7	26,1		
Agro-alimentation	17,2	17,1	16,7		
Textile et cuir	66,7	68,1	66,4		
Chimie et parachimie	19,3	21,4	20,6		
Mécanique et métallurgique	9,2	8,0	10,9		
Électricité et électronique	65,8	66,0	60,6		
	2003	2004	2005	2006	2007(1)
Variation de l'indice de la production industrielle (En %) (5)	4,1	3,0	2,6	5,2	4,7
Agro-alimentation	3,7	5,3	2,4	2,3	3,3
Textile et cuir	-3,7	-0,4	-2,2	1,2	-0,1
Chimie et parachimie	5,5	3,5	4,0	3,6	6,5
Mécanique et métallurgique	6,6	1,8	3,3	9,9	10,6
Électricité et électronique	2,2	2,2	4,0	0,0	4,1
Activité de l'industrie sucrière (En milliers de tonnes)					
Traitement des plantes sucrières	4192	3942	3949		
dont betteraves	3295	3072	3162		
Production de sucre d'origine local	487	508	475		
dont sucre à base de la canne à sucre	79	49	54		
Importation du sucre raffiné	550	601	614	659	
Consommation de sucre	1057	1052	1070		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Haut commissariat au Plan

(1) Situation au premier semestre

(2) Valeur ajoutée rapportée à la production du secteur

(3) Rapport de l'investissement à la valeur ajoutée

(4) Valeur des exportations rapportée à la production

(5) Depuis 2005, les données correspondent aux taux de variation de l'indice de la production industrielle selon la nouvelle base 1998

3- Indicateurs sectoriels (Suite 4)

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	
Activité des minoteries industrielles (En milliers de qx)				
Ecrasement du blé	38776	38947	39751	
dont Blé tendre	32387	32494	32851	
Activité de l'industrie oléicole (En tonne)				
Production	45000	100000	70000	
Exportation	3500	25000	31000	
Taux d'exportation en volume (En %)	7,8	25,0	44,3	
	2003	2004	2005	2006
Activité de l'industrie laitière				
Capacité (En Milliers de litres)	3100	3100	3500	
Production du lait frais (En millions de litres)	1250	1375	1410	
Volume du lait traité (En millions de litres)	720	820	883	
En % de la production totale	57,6	59,6	62,6	
Ventes totales de véhicules sur le marché local (En nombre)	49003	54261	63965	84000
3.5 - Bâtiment et travaux publics				
Activité des cimenteries				
Importation de ciment hydraulique (En milliers de tonnes)	96	105	98	138
Ventes totales de ciment (En milliers de tonnes)	9277	9796	10289	11357
Autorisations de construire (En nombre)	46108	50185	50570	
Structure (En %)				
Immeubles	14,9	14,2	13,6	
Villas	7,1	6,7	5,8	
Habitation type marocain	67,9	69,5	72,0	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	8,7	8,3	7,5	
Bâtiments administratifs	0,4	0,4	0,4	
Autres	1,0	0,9	0,6	
Prix moyen du m² couvert (En DH)	1120	1124	1173	
Immeubles	1133	1129	1123	
Villas	1463	1443	1128	
Habitation type marocain	1078	1076	1557	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	1124	1118	1277	
Bâtiments administratifs	1616	1375	1267	
Autres	1183	1204	1492	
Surface bâtie (En milliers de m ²)	5910	5646	5687	
Surface du plancher (En milliers de m ²)	18387	15407	15549	
Valeur prévue (En millions de DH)	24832	19356	19725	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Haut commissariat au Plan
- Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc

3- Indicateurs sectoriels (Suite 5)

	2003	2004	2005	2006	
3.6- Transports					
Réseau routier revêtu (En milliers de Km)	34,5	35,5	35,5		
Parc des véhicules (En milliers)	1875	1951	2013		
Part des voitures de tourisme (En %)	73,2	73,0	72,5		
Trafic routier (En million véhicules / jour)	48,9	52,8	54,9		
Routes Nationales	32,3	35,4	35,2		
Routes Régionales	10,2	10,8	12,2		
Routes Provinciales	6,4	6,6	7,4		
Trafic autoroutier					
Longueur des autoroutes (En Km)	506	529	611	639	
Investissements engagés (En millions DH)	1221	1547	2446	3800	
Chiffre d'affaires (En millions DH)	496	562	640	808	
Trafic (En véhicules / jour)	-	70067	81225	94454	
Trafic de voyageurs (En milliers)					
Transport ferroviaire	16540	18500	21000	23500	
Transport aérien	6703	7698	9188	10484	
Part des vols charters (En %)	23,2	20,6	14,6	15,2	
Trafic de marchandises (En milliers de tonnes)					
Office National des Transports	15485	18011	21760		
Transport ferroviaire	30210	32700	34900	35000	
Transport maritime	56114	61503	67485		
Transport aérien	51	54	56	61	
Accidents de la circulation (En nombre)	53814	51687	51868	54250	
Part des accidents mortels (En %)	6,0	6,0	6,0		
Nombre de victimes	88400	84044	80881	86651	
Tuées	3878	3894	3617	3768	
Blessés graves	15061	13579	12035	12293	
Blessés Légers	69461	66571	65229	70591	
Taux de gravité des accidents de circulation (En %)	35,2	33,8	30,4	29,6	
	2003	2004	2005	2006	2007(1)
3.7- Tourisme					
Capacité hôtelière (En lits)	109615	114350	122556	133230	
Taux d'occupation (En %)	39,0	43,0	47,0	49,0	51,0
Arrivées (hors MRE) (En milliers)	2224	2731	3059	3572	2739
Taux de croissance (En %)	0,1	22,8	12,0	16,8	12,9
Structure selon les principales zones (En %)					
Europe	84,6	85,4	85,4	84,7	
France	41,2	42,7	43,7	41,5	
Espagne	10,4	11,6	12,1	13,1	
Allemagne	5,8	5,4	4,7	4,2	
Italie	4,5	4,1	4,0	3,9	
Amérique	4,9	4,7	4,6	4,9	
U.S.A.	2,9	2,8	2,7	2,6	
Pays arabes	6,4	5,7	5,7	5,6	
Entrées de voyageurs contrôlés aux frontières (En milliers)	4761	5516	5834	6558	5263
Dont (En %) :					
Marocains résidents à l'étranger	44,3	48,9	50,2	47,8	48,0
Touristes étrangers	49,9	46,7	49,8	52,4	52,0
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (En milliers)	11173	13165	15216	16327	11999
Structure (En %)					
Tourisme étranger	76,2	78,3	80,6	81,7	80152,7
Tourisme interne	23,8	21,7	19,4	18,3	-80052,7
Recettes touristiques (En millions de dh)	30881	34794	40967	52933	41252

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Transports, Office National des Chemins du Fer,
- Office National des Aéroports, Royal Air Maroc, Office d'Exploitation des Ports
- Direction Générale de la Sécurité Nationale

(1) Situation à fin août 2007

3- Indicateurs sectoriels (Suite 6)

	2003	2004	2005	2006	2007(3)
3.8- Télécommunications					
Nombre d'abonnés (En milliers) (1)	8583	10646	13699	17271	21454
Téléphone fixe	1219	1309	1341	1266	2266
Téléphone mobile	7364	9337	12358	16005	19188
Densité du téléphone (fixe + mobile) (En %) (2)	29,1	35,6	45,4	56,6	69,6
Téléphone fixe	4,1	4,4	4,4	4,2	7,3
Téléphone mobile	24,9	31,2	41,0	52,5	62,2
3.9- Assurances					
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (En millions dh)	12372	12251	13157	14731	
Assurance vie et capitalisation (En %)	28,1	23,5	24,8	28,0	
Assurance non vie (En %)	71,9	76,1	74,8	71,8	
Dont : - Automobile	32,9	36,2	35,4	33,1	
- Accidents corporels	11,5	12,6	13,3	13,1	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Haut commissariat au Plan
- Office des Changes
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
- Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

(1) y compris les abonnés des deux opérateurs du téléphone mobile

(2) Nombre d'abonnés au téléphone rapporté au total de la population

(3) Situation à fin septembre 2007

4- Échanges extérieurs

4.1 - Commerce extérieur

	2003	2004	2005	2005(5)	2006(5)	2007(1)
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	83887	87896	94905	99265	111896	86974
Taux de croissance (En %)	-2,9	4,8	8,0	-	12,7	4,7
Alimentation	-3,8	-10,8	24,5	-	8,9	3,5
Dont : - Agrumes	8,7	-4,0	35,6	-	-5,4	-18,2
- Produits de la mer (2)	-10,0	-21,6	28,5	-	13,4	-0,6
Énergie et lubrifiants	-63,4	98,2	34,4	-	-10,7	-0,3
Produits bruts	-6,7	23,6	22,1	-	14,3	-0,2
Demi-produits	-0,8	18,3	11,9	-	9,7	5,5
Groupe OCP (3)	-7,1	16,8	16,6	-	9,2	19,4
Produits finis d'équipement	15,3	2,7	-9,9	-	41,6	14,3
Produits finis de consommation	-1,2	-1,0	-4,5	-	11,1	3,9
Produits manufacturés (4)	0,5	5,9	1,1	-	14,4	6,1
Structure (En %) :						
Alimentation	20,8	17,7	20,4	19,6	18,9	18,5
Dont : - Agrumes	2,8	2,5	3,2	3,1	2,6	1,5
- Produits de la mer	10,9	8,1	9,7	9,3	9,4	9,2
Énergie et lubrifiants	1,1	2,0	2,5	2,4	1,9	2,1
Produits bruts	8,3	9,8	11,1	10,6	10,7	10,2
Demi-produits	23,3	26,3	27,3	27,1	26,4	27,1
Groupe OCP	14,2	15,8	17,0	16,3	15,8	18,0
Produits finis d'équipement	7,7	7,6	6,3	8,5	10,7	11,4
Produits finis de consommation	38,5	36,4	32,2	31,7	31,3	30,6
Produits manufacturés	69,5	70,3	65,8	67,3	68,3	69,1
Part des principaux partenaires (En %)						
Union européenne (15)	76,3	73,6	70,3	72,8	71,9	
dont : - France	34,2	33,6	30,1	30,0	29,0	
- Espagne	17,8	17,5	17,9	20,0	20,2	
- Grande-Bretagne	7,3	7,6	6,2	6,3	6,1	
- Italie	5,2	4,7	5,2	5,0	5,0	
- Allemagne	3,9	3,4	3,0	3,2	3,1	
Union du Maghreb Arabe	1,6	1,6	1,3	1,3	1,6	
États-unis	2,8	3,9	2,6	2,6	2,0	
Inde	3,1	3,4	4,1	4,0	4,0	
Japon	2,0	0,7	1,0	1,0	0,8	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

(1) Situation à fin septembre

(2) Produits de la mer : Poissons frais salés, séchés ou fumés, Crustacés mollusques et coquillages et Poissons en conserve

(3) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(4) Demi-produits + biens finis d'équipement + biens finis de consommation

(5) avec intégration des exportations de la zone franche

4- Échanges extérieurs (Suite 1)

	2003	2004	2005	2005(2)	2006(2)	2007(1)
Évolution des importations globales (En millions de dh)	136070	157921	181979	184380	209792	
Taux de croissance (En %)	4,3	16,1	15,2	-	13,8	15,1
Alimentation	-24,5	19,0	14,5	-	-2,2	47,5
Dont Blé	-36,9	34,5	-15,9	-	-25,6	
Énergie et lubrifiants	5,0	23,8	50,7	-	13,7	5,1
Dont pétrole	-28,3	57,6	64,7	-	5,1	
Produits bruts	13,9	6,0	10,9	-	5,6	15,0
Demi-produits	8,1	19,0	9,7	-	20,6	15,1
Produits finis d'équipement	14,4	16,5	6,4	-	21,4	13,6
Produits finis de consommation	3,2	9,9	5,2	-	8,4	15,6
Structure (En %) :						
Alimentation	8,4	8,6	8,6	8,5	7,3	9,5
Dont Blé	2,7	3,1	2,3	2,3	1,5	
Énergie et lubrifiants	15,6	16,6	21,7	21,4	21,4	19,8
Dont pétrole	6,8	9,2	13,2	13,0	12,0	
Produits bruts	7,5	6,8	6,6	6,5	6,0	5,8
Demi-produits	22,6	23,2	22,1	22,2	23,5	23,4
Produits finis d'équipement	22,0	22,1	20,4	20,9	22,3	22,1
Produits finis de consommation	23,7	22,4	20,5	20,4	19,4	19,2
Part des principaux partenaires (En %)						
Union européenne (15)	58,8	54,9	50,2	51,3	57,1	
dont : - France	20,6	18,5	18,1	18,2	20,1	
- Espagne	12,4	12,2	10,9	11,7	13,0	
- Grande-Bretagne	3,9	3,3	2,3	2,2	2,1	
- Italie	7,1	6,5	6,1	6,0	6,4	
- Allemagne	5,2	5,9	4,7	4,8	4,7	
Union du Maghreb Arabe	2,2	1,7	2,7	2,7	3,0	
Arabie Saoudite	5,1	5,4	6,8	6,6	6,7	
États-unis	4,1	4,1	3,4	3,3	4,6	
Taux de couverture global de la balance commerciale (En%)	61,7	55,7	52,2	53,8	53,3	47,8
Balance commerciale hors énergie	72,2	65,4	65,0	66,9	66,6	58,4
Balance commerciale des produits alimentaires	152,9	114,5	124,4	124,4	138,7	92,6
Balance commercial des demi-produits	63,5	63,1	64,3	65,7	59,8	55,4
Balance commercial des produits finis d'équipement	19,0	16,1	159,9	21,9	25,6	24,6
Balance commercial des produits finis de consommation	100,3	90,4	82,0	83,8	86,0	76,4
Déficit commercial global en % du PIB	10,9	14,0	16,7	16,3	17,0	21,0
Facture énergétique/PIB	4,4	5,2	7,6	7,6	7,8	8,0
Facture énergétique en % des exportations globales	25,2	29,8	41,6	41,6	45,2	41,5
Importations des biens d'équipement/PIB	6,3	7,0	7,1	6,7	7,8	8,9

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes

(1) Situation à fin septembre

(2) avec intégration des importations de la zone franche

4- Échanges extérieurs (Suite 2)

	2003	2004	2005	2006	2007(p)	2008(p)
4.2 - Balance des paiements en % du PIB						
Solde du compte courant	3,2	1,7	1,9	2,8	2,1	1,2
Recettes voyages	6,5	7,0	7,8	9,1	9,3	9,2
Revenus nets des investissements	-1,6	-1,2	-0,5	-0,6		
Transferts courants nets	8,2	8,6	9,1	9,7	10,3	10,0
Solde du compte capital et des opérations financières	0,7	2,1	2,8	2,1		
4.3 - Investissements et prêts étrangers (En millions de dh)	23900	15686	28014	29287		
Part des investissements directs (En %) :	97,3	60,5	93,3	87,0		
Taux de croissance (En %)	250,9	-34,4	78,6	4,5		
Structure selon les principaux pays (En %) :						
France	12,7	48,5	71,3	30,4		
U.S.A.	2,1	4,9	3,0	8,8		
Espagne	75,9	3,1	5,4	25,2		
UEBL	1,2	2,5	2,8	10,5		
Emirats arabes unis	1,0	9,1	2,7	4,7		
Autres	7,1	32,0	14,9	20,4		
Structure selon les principaux secteurs (En %) :						
Industrie	79,9	12,4	8,8	30,7		
Banques	0,3	10,5	2,8	5,7		
Immobilier	7,1	12,8	8,8	15,0		
Télécommunication	2,6	36,2	56,8	7,7		
Tourisme	1,4	10,8	10,9	28,0		
Autres	8,7	17,2	11,9	12,9		
4.4 - Dette extérieure						
Encours de la dette extérieure totale en % du PIB	26,4	23,1	22,2	20,0		
Encours de la dette extérieure du Trésor en % du PIB	16,5	14,1	13,3	11,2		
Dette garantie en % du PIB	9,9	9,0	9,0	8,8		

5- Monnaie, crédits et prix

	2003	2004	2005	2006	2007(1)
5.1 - Monnaie					
Évolution de l'agrégat monétaire M3 (En millions de dh)	386340	416430	474757	555526	617781
Monnaie fiduciaire	74890	79715	89304	108564	114483
Monnaie scripturale	176247	196056	227212	263916	308440
Placements à vue	47843	52918	59147	64682	70438
Placements à terme	87360	87741	99094	118364	124420
Évolution des placements liquides (En millions de dh)	36268	40996	41042	57931	50105
Liquidité totale de l'économie (En millions de dh)(3)	422608	457426	515799	613457	667886
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	8,7	7,8	14,0	17,0	18,0
Monnaie fiduciaire (En %)	7,7	6,4	12,0	21,6	14,3
Monnaie scripturale (En %)	10,5	11,2	15,9	16,2	22,1
Placements à vue (En %)	11,0	10,6	11,8	9,4	10,7
Placements à terme (En %)	4,8	0,4	12,9	19,4	16,2
Taux de croissance des placements liquides (En %)	-8,8	13,0	0,1	41,2	-6,8
Taux de croissance de la liquidité totale de l'économie (En %)	6,9	8,2	12,8	18,9	15,7
Structure de l'agrégat M3 (En %)					
Monnaie fiduciaire	19,4	19,1	18,8	19,5	18,5
Monnaie scripturale	45,6	47,1	47,9	47,5	49,9
Placements à vue	12,4	12,7	12,5	11,6	11,4
Placements à terme	22,6	21,1	20,9	21,3	20,1
Taux de croissance des contreparties de M3 (En%)					
Avoirs extérieurs nets	14,8	13,6	14,9	14,5	9,2
Crédit intérieur global	5,9	3,6	10,2	12,4	23,4
Créances sur l'Etat	-2,7	-7,5	6,6	-2,7	13,7
Concours à l'économie	8,7	6,8	11,1	16,5	25,9
Contreparties des avoirs en comptes sur livrets auprès de la Caisse d'Epargne Nationale	12,1	14,1	13,1	7,4	11,3
Ressources à caractère non monétaire	-2,5	-2,4	1,2	-13,4	7,7
Crédit intérieur à caractère monétaire	7,9	4,9	12,0	17,0	25,9
Structure des contreparties de l'agrégat M3 (En %)					
Avoirs extérieurs nets	32,9	34,7	34,9	34,2	32,7
Créances sur l'État	20,3	17,4	16,3	13,6	12,2
Concours à l'économie	63,7	63,1	61,5	61,3	62,5
Crédit intérieur à caractère monétaire	71,0	69,1	67,9	67,9	67,3
Placements à terme/ ensemble des placements (En %)	50,9	48,3	49,7	49,1	50,8
Créances sur l'Etat/recettes ordinaires de l'Etat (En %)	74,0	63,7	60,4	52,3	45,2
Concours à l'économie en % du PIB	51,6	52,5	55,9	59,2	66,7
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globales	11,2	11,0	10,8	10,9	10,8
Taux de liquidité globale de l'économie (2)	88,6	91,5	98,7	106,6	110,8

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de Bank Al-Maghrib

(1) Situation à fin septembre

(2) C'est le rapport de la liquidité totale de l'économie (constituée de M3 et les agrégats de placements liquides) au PIB nominal

5- Monnaie, crédits et prix (suite 1)

	2003	2004	2005	2006	2007(2)
5.2 - Epargne financière					
Structure des flux des actifs financiers des agents non financiers					
Epargne financière (millions dh)	49207	56217	109485	108728	
Structure (En %)					
Avoirs liquides	46,5	43,9	38,1	46,9	
Placements à court terme	17,8	8,7	13,4	21,4	
Placements à moyen terme	-2,2	-1,9	1,1	-0,5	
Titres d'O.P.C.V.M.	-5,6	13,9	-0,4	16,5	
Epargne institutionnelle	22,8	23,1	13,8	11,2	
Titres de sociétés	18,4	20,8	33,3	12,7	
- Titres nouvellement émis	18,4	20,8	33,3	12,7	
- Actions de sociétés privatisées	-	-	-	-	
Ajustement	2,3	-8,5	0,7	-8,2	
Mobilisation de l'épargne financière par réseau de collecte (structure en %)					
Système bancaire	48,1	44,8	42,0	53,1	
Sociétés de financement	1,8	0,0	0,0	-0,2	
Circuit du Trésor et de la Poste	-0,1	-3,2	0,9	0,4	
C.D.G. et services gérés	12,1	14,9	5,5	-0,1	
Organismes d'assurances et de prévoyance	12,2	8,7	9,3	8,2	
dont: -Compagnies d'assurances	6,9	5,6	4,3	6,2	
-C.N.S.S.	0,9	1,1	0,9	0,6	
O.P.C.V.M.	-5,6	13,9	-0,4	16,5	
Total des intermédiaires financiers	68,5	79,1	57,2	77,9	
Marché des titres de sociétés	18,4	20,8	33,3	12,7	
Encaisses en billets et monnaies	10,8	8,6	8,8	17,6	
Ajustement	2,3	-8,5	0,7	-8,2	
Total de l'épargne financière	100,0	100,0	100,0	100,0	
Situation de l'épargne financière					
Epargne financière / Investissement intérieur brut	36,7	42,4	68,7	64,7	
Epargne financière / Epargne nationale brute	32,9	40,0	64,6	59,3	
5.3 - Marchés de capitaux					
Capitalisation boursière (En millions de DH)	115507	206517	252315	417092	575579
Taux de croissance (En %)	32,5	78,8	22,2	65,3	54,3
Capitalisation boursière/PIB (En %)	25,9	43,3	50,5	79,8	95,5
Dividendes distribuées (En millions de DH)	5398	6006	10533	12254	
Rendement moyen général (1) (En %)	4,67	2,91	4,17	2,94	
Nombre de sociétés cotées	52	53	55	65	68
Indices de la bourse					
Variation du MASI	24,0	14,7	22,5	71,1	58,9
Variation du MADEX	41,7	11,0	23,7	77,7	61,5

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Bourse des Valeurs de Casablanca

(1) Total des dividendes distribués rapporté à la capitalisation boursière de toutes les sociétés cotées

(2) Situation à fin septembre

5- Monnaie, crédits et prix (suite 2)

	2003	2004	2005	2006	2007(1)
Volume des transactions (En millions de dh)	53695	35708	99209	139090	158003
Marché central	13063	16244	38278	118685	130143
Actions	6542	16244	37518	117385	129052
Obligations	6521	1036	760	1299	1090
Marché de blocs	38629	19464	60931	20405	27860
Actions	38147	19319	60920	18968	25609

Indicateurs des O.P.C.V.M.

Actif net (En millions de dh)	64490	83793	86475	116513
-------------------------------	-------	-------	-------	--------

Encours des titres de créances négociables (En millions de DH)

Bons du Trésor	1465	1179	1482	259954
Certificats de dépôts	1465	1179	1482	4691
Bons des sociétés de financement	6716	5583	5021	4718
Billets de Trésorerie	60	2711	2979	906

5.4 - Prix

Indice du coût de la vie (base 100 =1989)	164,6	167,1	168,7	174,3	180,2
Alimentation	166,4	169,0	169,5	176,1	187,0
Habillement	167,6	169,2	170,4	172,3	174,8
Habitation	167,0	169,8	172,0	175,7	180,8
Equipements ménagers	139,8	140,6	142,0	144,9	148,3
Soins médicaux	146,7	149,3	151,0	152,2	153,4
Transports et communications	163,7	165,1	172,6	187,9	181,3
Indice du coût de la vie hors produits alimentaires	163,2	165,5	167,8	172,6	174,4
Taux de croissance de l'indice du coût de la vie (En %)	1,2	1,5	1,0	3,3	1,3
Alimentation	1,3	1,6	0,3	3,9	2,7
Habillement	0,9	0,9	0,7	1,1	0,3
Habitation	1,2	1,7	1,3	2,2	0,1
Equipements ménagers	0,4	0,6	1,0	2,0	0,2
Soins médicaux	1,8	1,8	1,1	0,8	0,0
Transports et communications	0,1	0,9	4,5	8,9	0,1
Indice du coût de la vie hors produits alimentaires	1,1	1,5	1,4	2,9	0,2
Taux de croissance de l'indice des prix à la production par secteur					
Industries extractives	-3,1	-7,7	3,3	11,1	
Extraction d'hydrocarbures, services annexes	3,2	-1,2	17,0	13,5	
Extraction, exploitation et enrichissement de minerais métalliques	-1,5	8,0	12,3	-4,9	
Autres industries extractives	-3,6	-11,0	0,8	15,6	
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	2,2	-4,0	0,0	1,9	
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	0,0	-7,1	0,0	2,3	
Captage, traitement et distribution d'eau	5,1	0,0	0,0	1,5	
Industries	1,3	-6,9	23,1	5,9	
Industrie agroalimentaire	1,8	-3,7	5,3	3,1	
Industrie textile et cuir	-0,1	2,4	-3,0	-0,9	
Industrie chimique et parachimique	1,5	-13,7	52,0	10,2	
Industrie mécanique et métallurgique	1,3	-2,1	10,1	1,8	
Industrie électrique et électronique	0,0	1,2	7,8	0,6	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Bourse des Valeurs de Casablanca

(1) Situation à fin septembre

5- Monnaie, crédits et prix (suite 3)

	2003	2004	2005	2006
Cours de change des principales devises par rapport au dh (Achat)				
1 euro	10,780	10,989	10,987	11,010
1 \$ USA	9,551	8,839	8,843	8,765
1 livre sterling	15,590	16,196	16,071	16,158
	2003	2004	2005	2006
Taux d'intervention de Bank Al-Maghrib à la fin de la période (En %)				
5 jours	4,25	4,25		
24 heures			4,25	4,25
7 jours	3,25	3,25	3,25	3,25
Taux des bons du Trésor à 6 mois émis dans le public à la fin de la période (En %)	3,90	2,70	2,90	2,90
Taux créditeurs (En %) (3)				
Taux moyen pondéré des dépôts à 6 mois	4,77	3,29	3,29	
Taux moyen pondéré des dépôts à 1 an	5,19	3,48	3,61	
Taux de dépôts à 6 et à 12 mois	3,58	3,38	3,48	
Taux des comptes sur carnets	2,95	2,35	2,28	
Taux des livrets CEN	2,36	2,10	1,50	
Taux débiteurs (En %) (3)				
Crédits à l'exportation	7,00	7,00	7,00	
Crédits à moyen terme PME/PMI	7,25	7,25	7,25	
Crédits à long terme	8,25	7,50	7,50	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Haut commissariat au Plan

(3) Il s'agit des taux les plus bas observés à la fin de la période.

6 - Finances publiques (1)

	2003	2004	2005	2006	LFA 2007	PLF 2008
6.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH)						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	101583	108647	122442	135252	143706	149091
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	98355	105156	118410	132528	140706	146091
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	95275	103439	115543	132890	140655	146091
Recettes fiscales	83416	88729	100603	113475	124241	131232
Impôts directs	33363	36402	43460	50414	56226	59002
IR	17783	19679	22880	23927	26100	27570
IS	14534	15828	19378	24796	28050	29350
Patente	309	277	271	301	343	340
Taxe urbaine	68	68	65	96	103	100
Majorations	449	374	709	1110	1570	1600
Autres impôts directs	221	176	157	184	60	42
Impôts indirects	34087	35420	38370	43437	47604	52085
TVA	18207	20613	22825	27430	30950	34955
Intérieure	8052	8834	8937	11680	13600	15280
Importation	10155	11779	13888	15750	17350	19675
TIC	15880	14807	15545	16007	16654	17130
Tabacs	5349	5138	5345	5617	5920	6187
Produits énergétiques	9445	8509	9002	9202	9564	9750
Autres	1086	1159	1198	1188	1170	1193
Droits de douane	10670	11412	12409	12344	12201	11215
Enregistrement et Timbre	5296	5495	6364	7280	8210	8930
Recettes non fiscales	14939	16427	17807	19053	16465	14859
Recettes non fiscales hors privatisation	8631	11219	10908	16691	13414	11859
Monopoles	5038	7135	5490	7726	7511	6911
Domaines	184	169				
Autres recettes	3409	3915	5418	8965	5903	4948
Privatisation	6308	5208	6899	2362	3051	3000
Recettes de certains CST	3228	3491	4032	2724	3000	3000
Fonds de soutien des prix	1908	1881	2244	1007	1000	1000
Fonds spécial routier	1320	1610	1788	1717	2000	2000
Dépenses globales (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	116259	123764	143165	145019	155025	169059
Dépenses globales (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	113031	120273	139133	142295	152025	166059
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	98385	105098	127229	124186	132096	138898
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	96392	102886	125105	123046	131096	137898
Biens et Services	76145	79613	98519	93459	97753	104294
Personnel	53225	56559	61897	63354	64400	66960
Autres	22920	23054	36622	30105	33353	37334
Dette publique	17351	17586	17441	18570	19483	19214
Intérieure	14169	15059	15052	16136	16783	16300
Extérieure	3182	2527	2389	2434	2700	2914
Compensation	4889	7899	11269	12157	14860	15390
dont Fonds de soutien des prix	1993	2212	2124	1140	1000	1000
Solde du budget ordinaire (y.c Fonds du soutien des prix)	3198	3549	-4787	11066	11610	10193
Solde du budget ordinaire (n.c Fonds du soutien des prix)	1963	2270	-6695	9482	9610	8193
Solde des comptes spéciaux (y.c Fonds routier et Fonds des prix)	1996	2429	4529	2732	2000	2000
Solde des comptes spéciaux (n.c Fonds routier et Fonds des prix)	1944	2737	4583	2595	2000	2000
Dépenses d'investissement	19818	21403	20519	23428	24929	32161
dont Fonds spécial routier	1183	1587	1962	1447	2000	2000
Solde du budget général	-14676	-15118	-20723	-9767	-11319	-19968
Solde du budget général hors privatisation	-20984	-20326	-27622	-12129	-14370	-22968

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

LF : Loi de finances

LFA : Loi de finances actualisée

PLF : Projet Loi de finances

6- Finances publiques (suite1) (1)

	2003	2004	2005	2006	LFA 2007	PLF 2008
6.2- Charges et ressources du Trésor : Croissance en %						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	10,8	7,0	12,7	10,5	6,3	3,7
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	11,3	6,9	12,6	11,9	6,2	3,8
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	4,6	8,6	11,7	15,0	5,8	3,9
Recettes fiscales	3,6	6,4	13,4	12,8	9,5	5,6
Impôts directs	9,8	9,1	19,4	16,0	11,5	4,9
Dont : IR	8,7	10,7	16,3	4,6	9,1	5,6
IS	12,5	8,9	22,4	28,0	13,1	4,6
Patente	-8,8	-10,4	-2,2	11,1	14,0	-0,9
Taxe urbaine	-22,7	0,0	-4,4	47,7	7,3	-2,9
Majorations	-6,2	-16,6	89,6	56,6	41,4	1,9
Impôts indirects	3,7	3,9	8,3	13,2	9,6	9,4
TVA	8,6	13,2	10,7	20,2	12,8	12,9
Intérieure	7,0	9,7	1,2	30,7	16,4	12,4
Importation	9,9	16,0	17,9	13,4	10,2	13,4
TIC	-1,4	-6,8	5,0	3,0	4,0	2,9
Tabacs	-7,8	-3,9	4,0	5,1	5,4	4,5
Produits énergétiques	1,5	-9,9	5,8	2,2	3,9	1,9
Autres	9,0	6,7	3,4	-0,8	-1,5	2,0
Droits de douane	-12,8	7,0	8,7	-0,5	-1,2	-8,1
Enregistrement et Timbre	5,9	3,8	15,8	14,4	12,8	8,8
Recettes non fiscales	90,0	10,0	8,4	7,0	-13,6	-9,8
Recettes non fiscales hors privatisation	19,2	30,0	-2,8	53,0	-19,6	-11,6
Monopoles	18,7	41,6	-23,1	40,7	-2,8	-8,0
Domaines	30,5	-8,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	19,4	14,8	38,4	65,5	-34,2	-16,2
Privatisation	915,8	-17,4	32,5	-65,8	29,2	-1,7
Recettes de certains CST	-3,8	8,1	15,5	-32,4	10,1	0,0
Fonds de soutien des prix	-4,5	-1,4	19,3	-55,1	-0,7	0,0
Fonds spécial routier	-2,7	22,0	11,1	-4,0	16,5	0,0
Dépenses globales (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	5,9	6,5	15,7	1,3	6,9	9,1
Dépenses globales (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	6,2	6,4	15,7	2,3	6,8	9,2
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	7,4	6,8	21,1	-2,4	6,4	5,1
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	7,2	6,7	21,6	-1,6	6,5	5,2
Biens et Services	8,5	4,6	23,7	-5,1	4,6	6,7
Personnel	9,6	6,3	9,4	2,4	1,7	4,0
Autres	6,3	0,6	58,9	-17,8	10,8	11,9
Dettes publiques	-0,3	1,4	-0,8	6,5	4,9	-1,4
Intérieure	7,6	6,3	0,0	7,2	4,0	-2,9
Extérieure	-24,9	-20,6	-5,5	1,9	10,9	7,9
Compensation	20,8	61,6	42,7	7,9	22,2	3,6
dont Fonds de soutien des prix	17,6	11,0	-4,0	-46,3	-12,3	0,0
Dépenses d'investissement	-2,1	8,0	-4,1	14,2	6,4	29,0
dont Fonds spécial routier	19,0	34,2	23,6	-26,2	38,2	0,0

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

LF : Loi de finances

LFA : Loi de finances actualisée

PLF : Projet Loi de finances

6- Finances publiques (suite 2) (2)

	2003	2004	2005	2006	LFA 2007	PLF 2008
6.3- Indicateurs des finances publiques : Structures						
Recettes ordinaires (En millions de dh) (2)	101583	108647	122442	135252	143706	149091
Structure (En %)						
Recettes fiscales	82,1	81,7	82,2	83,9	86,5	88,0
Impôts directs	32,8	33,5	35,5	37,3	39,1	39,6
Dont : IR	17,5	18,1	18,7	17,7	18,2	18,5
IS	14,3	14,6	15,8	18,3	19,5	19,7
Patente	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Taxe urbaine	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Majorations	0,4	0,3	0,6	0,8	1,1	1,1
Impôts indirects	33,6	32,6	31,3	32,1	33,1	34,9
TVA	17,9	19,0	18,6	20,3	21,5	23,4
Intérieure	7,9	8,1	7,3	8,6	9,5	10,2
Importation	10,0	10,8	11,3	11,6	12,1	13,2
TIC	15,6	13,6	12,7	11,8	11,6	11,5
Tabacs	5,3	4,7	4,4	4,2	4,1	4,1
Produits énergétiques	9,3	7,8	7,4	6,8	6,7	6,5
Autres	1,1	1,1	1,0	0,9	0,8	0,8
Droits de douane	10,5	10,5	10,1	9,1	8,5	7,5
Enregistrement et Timbre	5,2	5,1	5,2	5,4	5,7	6,0
Recettes non fiscales	14,7	15,1	14,5	14,1	11,5	10,0
Recettes non fiscales hors privatisation	8,5	10,3	8,9	12,3	9,3	8,0
Monopoles	5,0	6,6	4,5	5,7	5,2	4,6
Domaines	0,2	0,2				
Autres recettes	3,4	3,6	4,4	6,6	4,1	3,3
Privatisation	6,2	4,8	5,6	1,7	2,1	2,0
Dépenses totales (En millions de dh) (3)	116259	123764	143165	145019	155025	169059
Structure (En %)						
Biens et Services	65,5	64,3	68,8	64,4	63,1	61,7
Personnel	45,8	45,7	43,2	43,7	41,5	39,6
Autres	19,7	18,6	25,6	20,8	21,5	22,1
Dette publique	14,9	14,2	12,2	12,8	12,6	11,4
Intérieure	12,2	12,2	10,5	11,1	10,8	9,6
Extérieure	2,7	2,0	1,7	1,7	1,7	1,7
Compensation	4,2	6,4	7,9	8,4	9,6	9,1
dont Fonds de soutien des prix	1,7	1,8	1,5	0,8	0,6	0,6
Investissement	17,0	17,3	14,3	16,2	16,1	19,0
dont Fonds spécial routier	1,0	1,3	1,4	1,0	1,3	1,2

Source : Calcul de la DEPF.

(1) Hors TVA des des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) Avec dépenses du Fonds spécial routier et Fonds du soutien des prix et avec solde net des autres comptes spéciaux du Trésor

6- Finances publiques (suite 3) (1)

	2003	2004	2005	2006	LFA 2007	PLF 2008
6.4- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	21,3	21,7	23,4	23,5	23,8	22,7
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	20,6	21,0	22,7	23,0	23,3	22,3
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	20,0	20,7	22,1	23,1	23,3	22,3
Recettes fiscales	17,5	17,7	19,2	19,7	20,6	20,0
Impôts directs	7,0	7,3	8,3	8,8	9,3	9,0
IR	3,7	3,9	4,4	4,2	4,3	4,2
IS	3,0	3,2	3,7	4,3	4,7	4,5
Patente	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Majorations	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3
Impôts indirects	7,1	7,1	7,3	7,6	7,9	7,9
TVA	3,8	4,1	4,4	4,8	5,1	5,3
Intérieure	1,7	1,8	1,7	2,0	2,6	2,9
Importation	2,1	2,4	2,7	2,7	3,3	3,7
TIC	3,3	3,0	3,0	2,8	2,8	2,6
Tabacs	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
Produits énergétiques	2,0	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5
Autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Droits de douane	2,2	2,3	2,4	2,1	2,0	1,7
Enregistrement et Timbre	1,1	1,1	1,2	1,3	1,4	1,4
Recettes non fiscales	3,1	3,3	3,4	3,3	2,7	2,3
Recettes non fiscales hors privatisation	1,8	2,2	2,1	2,9	2,2	1,8
Monopoles	1,1	1,4	1,1	1,3	1,2	1,1
Domaines	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres recettes	0,7	0,8	1,0	1,6	1,1	0,9
Privatisation	1,3	1,0	1,3	0,4	0,5	0,5
Dépenses totales (y.c Fonds routier et Fonds des prix) (3)	24,4	24,9	27,9	25,5	25,9	25,9
Dépenses totales (n.c Fonds routier et Fonds des prix) (3)	24,1	24,5	27,5	25,2	25,6	25,6
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	20,6	21,0	24,3	21,6	21,9	21,2
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	20,2	20,6	23,9	21,4	21,8	21,0
Biens et Services	16,0	15,9	18,8	16,2	16,2	15,9
Personnel	11,2	11,3	11,8	11,0	10,7	10,2
Autres	4,8	4,6	7,0	5,2	5,5	5,7
Dette publique	3,6	3,5	3,3	3,2	3,2	2,9
Intérieure	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8	2,5
Extérieure	0,7	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Compensation	1,0	1,6	2,2	2,1	2,5	2,3
Fonds spécial du soutien des prix	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2
Investissement	4,2	4,3	3,9	4,1	4,1	4,9
Fonds spécial routier	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3
Solde ordinaire/PIB (y.c Fonds de soutien des prix)	0,7	0,7	-0,9	1,9	1,9	1,6
Solde ordinaire/PIB (n.c Fonds de soutien des prix)	0,4	0,5	-1,3	1,6	1,6	1,3
Solde primaire	0,6	0,5	-0,6	1,5	1,4	-0,1
Solde du budget général	-3,1	-3,0	-4,0	-1,7	-1,9	-3,0
Solde du budget général (hors privatisation)	-4,4	-4,1	-5,3	-2,1	-2,4	-3,5
Pression fiscale (4)	19,1	19,5	21,1	21,8	22,8	22,3

Source : Calcul de la DEPF, HCP pour le PIB

(1) Hors TVA des des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) Avec solde nete des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(4) Recettes fiscales (y.c TVA des CL)/ PIB

6- Finances publiques (suite 4)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
6.5- Bons du Trésor par adjudication (En millions dh)	143075	169917	197100	214825	251518	259954
Non bancaire	87565	113258	129942	149865	181908	189921
Bancaire	55511	56659	67158	64960	69610	70033
6.6- Endettement public						
Intérêts de la dette publique/Recettes ordinaires (En %)	16,7	19,0	17,1	16,2	14,2	13,7
Intérêts de la dette intérieure/Recettes ordinaires	11,5	14,4	13,9	13,9	12,3	11,9
Intérêts de la dette extérieure/Recettes ordinaires	5,3	4,6	3,1	2,3	2,0	1,8
Intérêts de la dette publique/Total des dépenses publiques (En %)	16,7	15,9	14,9	14,2	12,2	12,8
Amortissement des emprunts extérieurs/PIB	3,1	3,5	3,6	2,2	2,1	1,6
Charges dette extérieure/Recettes ordinaires	17,1	21,7	20,0	12,5	10,7	8,7
Charges dette extérieure/PIB	4,5	4,5	4,3	2,7	2,5	2,1
Taux d'endettement direct du Trésor	67,2	63,7	60,9	58,8	62,7	57,4
Encours dette intérieure/PIB	41,2	42,9	44,3	44,8	49,5	46,2
Encours dette extérieure/PIB	26,0	20,8	16,5	14,1	13,3	11,2
	S2 2000	2001	2002	2003	2004	2005
6.7- Émissions de la TGR :						
Dépenses d'investissement (En millions dh)	11732	26376	18753	17294	20016	19182
Taux de croissance (En %)	-	-	-28,9	-7,8	15,7	-4,2
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Finances et Privatisation	24,7	50,7	26,8	33,1	34,4	23,1
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	12,1	9,1	13,7	7,1	6,9	11,1
Agriculture et pêche	8,1	7,4	12,9	10,5	9,5	8,9
Défense Nationale	12,5	7,7	10,5	11,4	-	-
Éducation nationale et enseignement supérieur	7,0	7,6	11,1	11,4	9,0	9,2
Intérieur	4,0	3,6	4,9	2,8	3,5	4,5
Santé Publique	3,5	2,8	3,8	4,4	5,1	6,1
Cour Royale et services rattachés	0,9	0,8	0,9	1,0	-	-
Justice	0,6	0,5	1,2	0,8	0,8	1,6
Affaires Étrangères et coopération	0,5	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3
Autres (y.c Budgets annexes)	26,0	9,3	13,7	17,2	30,4	35,3
Dépenses de fonctionnement (En millions dh)	28424	74587	68684	77459	78036	102217
Taux de croissance (En %)	-	-	-7,9	12,8	0,7	31,0
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Finances et Privatisation	21,0	18,4	14,4	14,0	14,6	24,7
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0	0,8
Agriculture et pêche	2,7	2,6	2,8	2,7	3,0	2,0
Défense Nationale	22,8	19,5	20,8	19,9	-	-
Éducation nationale et enseignement supérieur	19,0	30,7	31,1	34,2	32,5	28,7
Intérieur	9,9	8,6	9,7	9,7	9,6	8,6
Santé Publique	6,9	5,4	5,6	5,8	5,7	4,9
Cour Royale et services rattachés	3,5	3,4	2,7	2,7	-	-
Justice	2,6	2,2	2,2	2,2	2,5	2,1
Affaires Étrangères et coopération	2,3	1,6	1,8	1,3	1,6	1,5
Autres (y.c Budgets annexes)	8,2	6,8	7,9	6,6	29,2	26,7

Source : - Calcul de la DEFF.
- HCP Pour le PIB

7- Indicateurs sociaux

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
7.1- Démographie						
Population (En milliers) (1)	28833	29185	29520	29892	30172	30506
Taux d'urbanisation (en %)	54,5	54,8	55,0	55,1	55,5	56,0
Taux de féminité (en %)	50,3	50,2	50,2	50,3	50,4	50,5
Structure selon les grands groupes d'âges (En %)						
National						
0 - 14 ans	31,6	30,9	30,2	31,0	30,4	29,8
15 - 24 ans	21,3	21,2	21,1	20,6	20,6	20,5
25 - 59 ans	39,8	40,4	41,0	40,3	41,0	41,8
60 ans et plus	7,4	7,5	7,6	8,1	8,0	8,0
Urbain						
0 - 14 ans	27,6	27,1	26,6	27,1	27,8	27,6
15 - 24 ans	20,2	20,0	19,7	18,8	19,9	19,7
25 - 59 ans	45,0	45,6	46,2	44,5	44,9	45,7
60 ans et plus	7,3	7,4	7,6	8,3	7,6	7,7
Effectif des ménages (2)	5354	5497	5634	5665		
Urbain (En %)	64,0	64,9	65,8	60,7		
Taille moyenne des ménages	5,4	5,4	5,3	5,2		
Urbain	4,8	4,7	4,7	4,8		
Rural	6,7	6,7	6,7	6,0		
	1990	1994	1998	2004		
Indice synthétique de fécondité (3)	4,0	3,3	3,0	2,5		
Urbain	2,5	2,6	2,3	2,1		
Rural	5,5	4,3	4,0	3,1		
	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06
Taux brut de natalité (pour mille)	21,9	21,5	21,0	20,4	20,1	
Urbain	19,8	19,5	19,2	18,8	18,6	
Rural	24,6	24	23,3	22,6	21,8	
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,9	5,8	5,6	5,5	5,5	5,5
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	16,0	15,7	15,4	14,9	14,6	
7.2- Education et formation	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Taux net de scolarisation du premier cycle fondamental (en %) (4)	89,9	91,9	92,0	92,9	93,0	94,0
Rural	83,8	87,0	87,8	89,0	91,6	92,6
Filles	78,6	82,2	83,1	84,3	87,2	88,7
Effectif des préscolarisés (5)	746606	709988	684783	688980	702656	705753
Dont préscolaire moderne (En %)	9,1	10,1	11,6	12,2	12,9	19,2
Effectif des élèves						
Enseignement fondamental	5125000	5220737	5231496	5254352	5260980	5253352
Dont public (En %)	95,8	95,4	95,2	94,3	93,7	
Enseignement secondaire	515000	559414	603321	633409	656796	981369
Dont public (En %)	94,1	94,9	95,1	94,7	94,2	
Enseignement supérieur (Puclie)	288319	298669	297321	306741	317787	
Effectif du personnel enseignant dans le secteur public						
Enseignement fondamental	186302	189211	190865	190914	185866	185687
Enseignement secondaire	33300	33875	34690	35675	35130	36614
Enseignement supérieur (personnel permanent)	9773	10064	10413	10640	9773	

Source : - Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
- Haut commissariat au Plan

(1) Rétroprojections du CERED 2006

(2) Les ménages nomades ne sont pas inclus

(3) Source : RGPH pour 1994 et 2004, ENPS II pour 1990, ENNVN 1998/1999 pour 1998

(4) Concerne les enfants âgés de 6 à 11 ans à partir de 2000/2001

(5) Non compris les élèves de la mission française

7- Indicateurs sociaux (suite I)

	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Effectif en formation pédagogique	12133	7115	8036	5329	4673	4301
Instituteurs (%)	83,7	71,6	48,3	50,9	24,4	28,2
Professeurs 1er cycle (%)	10,7	21,7	30,9	23,2	35,0	34,2
Professeurs 2ème cycle (%)	3,6	5,0	16,7	15,4	24,8	23,5
Agrégés (%)	2,0	1,7	4,1	10,5	15,8	14,0
Effectif en formation professionnelle(1)	77304	79310	98177	106029	120331	
Spécialisation (%)	15,9	15,1	18,5	16,1	14,9	
Qualification (%)	47,4	45,8	39,1	35,2	35,2	
Technicien (%)	36,7	39,1	42,4	48,7	49,9	
	1971	1982	1994	1998	2004	2006(3)
Taux d'analphabétisme (En %) (2)	75,0	65,0	54,9	48,3	43,0	38,5
Urbain	54,0	44,0	36,9	33,7	29,4	27,2
Rural	87,0	81,7	75,4	66,9	60,5	54,4
	2001	2002	2003	2004	2005	
Budget de fonctionnement du MEN (En millions dh) (4)	22868	21353	26475	25398	24994	
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	30,7	31,1	34,2	32,5	28,7	
Budget d'investissement du MEN (En millions dh) (4)	2014	2077	1973	1811	1763	
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	7,6	11,1	11,4	9,0	9,2	
Budget global du MEN (En millions dh)(4)	24882	23430	28448	27056	31077	
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	24,6	26,8	30,0	27,6	25,6	
7.3-Emploi et salaires	2002	2003	2004	2005	2006	2007(5)
7.3.1- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)						
Population active 15 ans et plus (En milliers)	10379	10902	10745	10825	10990	11348
Urbain	5558	5816	5554	5622	5578	5796
Rural	4821	5086	5370	5376	5412	5552
Structure de la population active selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	25,2	25,1	25,1	24,1	22,8	
25 - 44 ans	51,9	51,8	51,6	52,2	50,6	
45 - 59 ans	16,9	17,3	17,5	17,9	20,7	
Urbain						
15 - 24 ans	19,3	18,7	18,4	17,7	18,1	
25 - 44 ans	59,4	59,3	59,4	59,6	57,0	
45 - 59 ans	17,6	18,3	18,7	19,2	21,9	
Taux d'activité (En %)						
National	50,7	52,4	52,2	51,5	51,3	52,1
Masculin	77,3	77,7	77,5	76,2	76,4	76,7
Féminin	24,9	27,7	28,4	27,9	27,2	28,6
Urbain	45,4	45,9	45,5	44,9	44,7	45,4
Masculin	72,7	72,6	71,5	70,8	71,4	72,5
Féminin	19,8	20,9	20,8	20,1	19,3	19,7
Rural	58,5	61,0	61,3	60,7	60,5	61,4
Masculin	84,0	84,3	84,1	83,6	83,4	82,5
Féminin	32,7	37,3	39,3	38,6	38,4	41,2

Source : - Ministère de l'Economie et des Finances
- Haut commissariat au Plan

(1) Correspond à l'effectif du secteur public

(2) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994 et 2004, ENNVM 1998/1999 pour 1998

(3) Résultats de l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et l'abandon scolaire (fin 2006)

(4) Il s'agit des dépenses du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Enseignement Supérieur

(5) Situation au deuxième trimestre 2007

7- Indicateurs sociaux (suite 2)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007(1)
Population active occupée (En milliers)	9176	9484	9822	9913	9928	10288
Urbain	4541	4691	4533	4593	4714	4927
Rural	4635	5141	5289	5320	5214	5361
Structure de la population active occupée selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	23,5	24,2	23,8	22,8	21,1	
25 - 44 ans	51,2	50,4	50,6	51,1	50,2	
45 - 59 ans	18,6	18,9	19,0	19,5	22,3	
Urbain						
15 - 24 ans	15,5	14,1	15,1	14,6	14,6	
25 - 44 ans	59,2	54,4	58,7	58,7	57,0	
45 - 59 ans	20,8	20,0	21,9	22,5	25,0	
Rural						
15 - 24 ans	31,3	31,7	31,3	29,9	26,9	
25 - 44 ans	43,3	43,3	43,7	44,5	44,1	
45 - 59 ans	16,5	16,6	16,6	17,0	19,9	
Structure de l'emploi urbain selon les branches d'activité (En %)						
Agriculture, forêt et pêche	4,9	5,1	5,4	5,2	5,3	
Industrie	22,9	22,7	22,7	22,3	21,2	
Bâtiments et travaux publics	10,4	9,9	10,1	10,1	10,3	
Commerce de gros et de détail	22,8	22,3	23,7	24,1	21,9	
Transports, entrepôts et communications	6,0	6,1	6,4	7,0	6,9	
Services+Administration générale	35,9	35,7	35,1	34,4	36,2	
Administration générale	9,9	9,4	9,2	8,7		
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	
Population active en chômage (En milliers)	1203	1299	1160	1197	1062	1060
Urbain	1017	1125	992	1005	864	869
Rural	186	174	168	192	199	191
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)	26,8	28,7	28,3	28,1	27,2	26,8
Urbain	29,7	31,3	30,5	31,0	29,8	29,7
Rural	11,9	14,0	14,8	13,3	15,6	13,2
Taux de chômage selon le sexe (En %)						
National	11,6	11,4	10,8	11,1	9,7	9,4
Masculin	11,3	11,1	10,6	11,0	9,7	9,5
Féminin	12,5	12,2	11,4	11,3	9,7	8,9
Urbain	18,3	19,3	18,4	18,4	15,5	15,0
Masculin	16,6	17,4	16,6	16,5	14,0	13,6
Féminin	24,2	25,8	24,3	24,9	20,9	20,1
Rural	3,9	3,4	3,2	3,6	3,7	3,4
Masculin	4,7	4,2	3,9	4,6	4,6	4,6
Féminin	1,7	1,6	1,4	1,5	1,8	1,3

Source : - Haut Commissariat au Plan

(1) Situation au deuxième trimestre 2007

7- Indicateurs sociaux (suite 3)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007(1)
Taux de chômage urbain selon l'âge (En %)						
15-24 ans	34,2	34,5	33,2	32,9	31,7	28,5
25-44 ans	18,6	19,0	18,2	18,8	15,0	15,2
45-59 ans	3,2	4,2	4,3	3,6	3,5	3,0(2)
Taux de chômage rural selon l'âge (En %)						
15-24 ans	6,2	5,5	5,0	5,9	6,4	6,2
25-44 ans	3,5	3,1	2,9	3,7	3,4	3,4
45-59 ans	1,5	1,2	1,0	0,8	1,2	0,9(2)
Taux de chômage urbain selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	10,4	11,3	10,5	10,2	9,2	8,8
Niveau moyen	25,3	26,1	25,0	25,2	21,9	
Niveau supérieur	26,2	27,0	26,9	26,7	19,2	
Ayant un diplôme	25,6	26,5	25,6	25,7	20,8	20,5
Taux de chômage rural selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	2,6	2,2	2,0	2,5	2,5	2,4
Ayant un diplôme	13,6	11,8	10,7	10,6	11,2	9,8
7.4- Santé	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'habitants par médecin (public et privé)	2288	2226	2091	2000	1961	1922
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base	12557	12285	12135	12010	11904	11855
Total des journées d'hospitalisation (En milliers)	4547	4579	4445	4214	4411	4347
Nombre d'habitants par infirmier	1088	1093	1098	1123	1115	1173
Évolution des établissements de soins de santé de base (En nombre)	2267	2347	2405	2458	2511	2545
Espérance de vie à la naissance (En années)						
Masculin	69,7	70,0	70,3	70,5	70,8	70,9
Féminin	71,8	72,1	72,4	72,7	73,0	73,4
Taux de prévalence contraceptive (En %) (3)	1987	1992	1995	1997	2003	2005
Urbain	35,9	41,5	50,3	58,4	63,0	63,0
Rural	51,9	54,4	64,2	65,8	65,5	65,5
	24,6	31,5	39,2	51,7	59,7	59,7
7.5- Niveau de vie et Equipements de base						
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (3)	1960	1971	1985	1994	2004	
Urbain	55,7	38,0	17,3	16,5	14,2	
Rural	43,8	45,0	32,6	10,4	7,9	
	60,0	42,0	26,0	23,0	22,0	
Déciles de la dépense totale par ménage (4)	1971	1985	1991	1998	2001	
10% des ménages les moins aisés	1,2	1,9	2,1	2,6	2,6	
10% des ménages les plus aisés	36,5	30,5	29,2	31,0	32,1	
Écart entre les deux déciles	30,4	16,1	11,2	11,8	12,3	

Source : - Haut Commissariat au Plan

(1) Situation au deuxième trimestre 2007

(2) 45 ans et plus

(3) ENCDM 1984/1985 pour 1985, RGPH pour 1960, 1971, 1994 et 2004.

(4) RGPH pour 1971, ENCDM 1984/1985 pour 1985, ENNVN pour 1991, 1998 et 2001

7- Indicateurs sociaux (suite 3)

	1991	1998	2001	2004		
Ménages disposant de l'électricité (En %) (1)	51,1	55,9	70,3	71,6		
<i>Urbain</i>	88,7	86,1	92,1	89,9		
<i>Rural</i>	11,9	15,6	35,1	43,2		
Sources d'approvisionnement en eau (En %)	1995	1996	1998	2000	2001	2004
Urbain						
Eau potable du réseau	78,1	77,7	80,3	81,7	83,0	83,0
Bornes fontaines	11	11,4	11,1	11,3	11,4	
Sources naturelles	5,1	5,6	4,6	3,5	2,7	
Autres sources	5,8	5,3	4,0	3,5	2,9	
Rural						
Eau potable du réseau	4,0	3,8	5,5	7,8	19,8	18,1
Bornes fontaines	7,0	7,5	5,4	9,1	9,5	
Sources naturelles	80,6	82,9	72,5	75,9	70,2	
Autres sources	8,4	5,8	15,9	7,2	10,0	
	2001	2002	2003	2004	2005	2006(2)
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	47,8	50,0	62,0	60,0	70,0	80,0
Programme d'Electrification Rurale Généralisée	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Taux d'Electrification Rurale (En %)	50,0	55,0	62,0	72,0	81,0	88,0
Nombre d'abonnés (En milliers)	112538	121416	989946	1176954	1420155	1598441
Nombre de villages	1760	1956	13235	17208	22632	27673



Source : - Ministère de la Santé
- Haut Commissariat au Plan

(1) Source : RGPH pour 2004, ENNVN pour 1991, 1998 et 2001

(2) Prévision